BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVI
B
NAPOLI

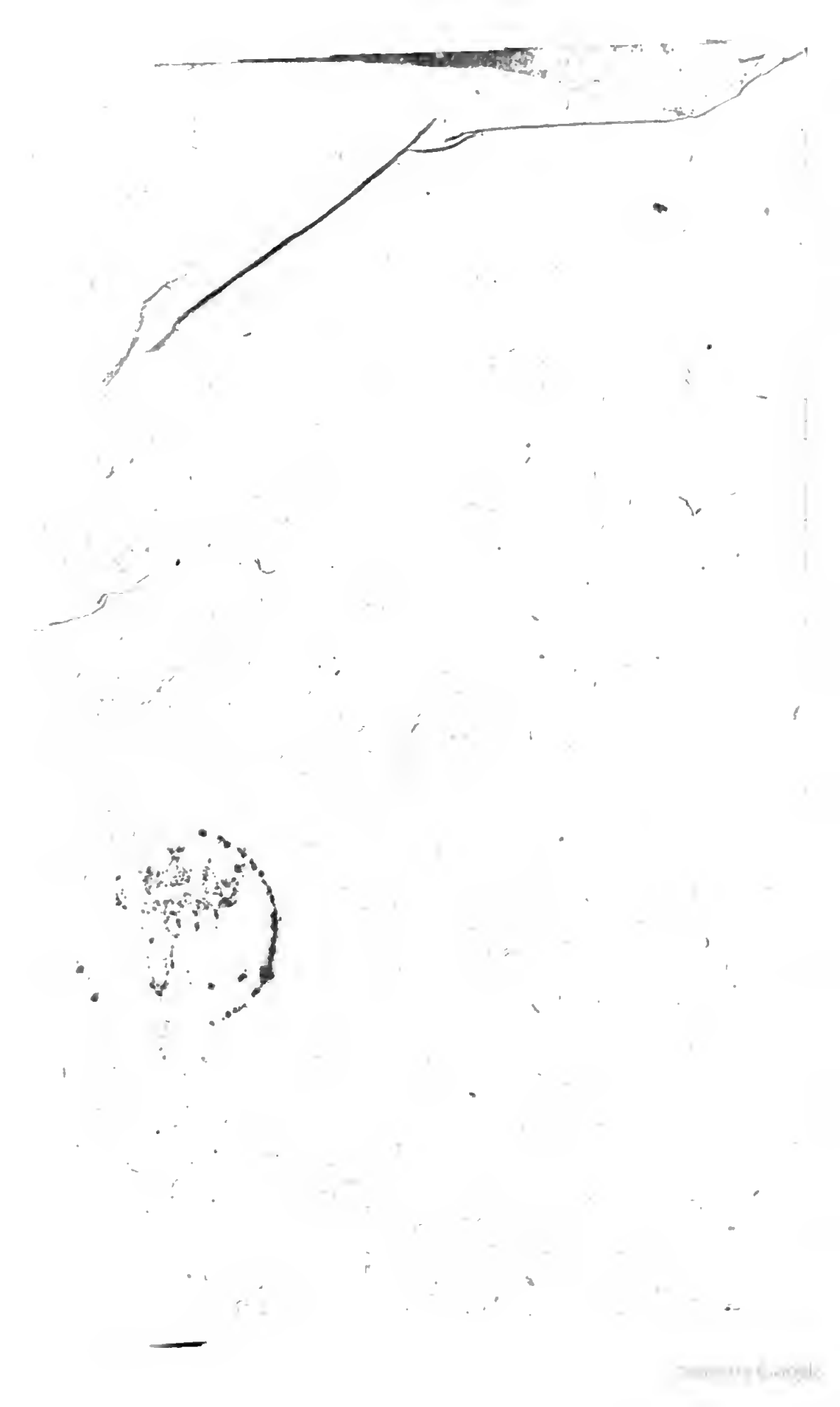

# CHRONOLOGIE HISTORIQUE ET UNIVERSELE

*Qui contient*

Tous les evénemens mémorables qui ſont arrivés depuis le commencement du monde juſqu'à préſent, avec leurs epoques & leurs principales circonſtances.

*Par Mr.* GAYOT, *Docteur ès Arts & Gradué nommé de l'Univerſité de Paris.*

TOME IV.

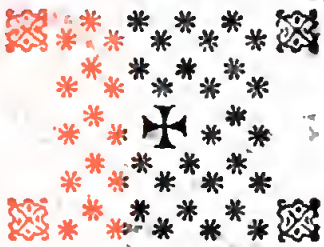

A MAESTRECK,
Aux dépens de l'Auteur.
M. D. CC. XL.

*Avec Approbation.*

## CHANGEMENS ARRIVE'S DANS LE TERROIR DE LA JUDE'E.

IL eſt aiſé de rendre raiſon pourquoi un Païs autrefois ſi charmant n'a preſque plus rien de ſon ancienne beauté. Comment la choſe pouroit elle être autrement? La Paleſtine s'eſt vû inondée de toutes ſortes de calamités. Ses habitans ont eté diſperſés, & ſans parler de la malédiction divine qui repoſe ſur cette malheureuſe contrée, elle a eté ravagée de la maniere du monde la plus cruele pendant les guerres ſaintes entre les Chrétiens & les Mahométans : cauſes qui rendent à préſent ce Païs ſi expoſé aux incurſions perpetuelles des Arabes, qu'il n'y a pas de région ſur la terre, où il ſoit plus dangereux de voïager que dans le Païs de promiſ-

ſion. Cela etant y auroit il de la juſtice de juger de ce que cette contrée etoit autrefois par ce qu'elle eſt aujourd'hui ? Ainſi ce n'eſt rien dire que d'objecter les rochers ſteriles que la Paleſtine offre à la vûe, puiſqu'il eſt très certain que ces lieux pierreux etoient autrefois couverts d'un terrain fertile. Au contraire que ne doit pas avoir eté un Païs pour avoir réſiſté ſi longtemps aux efforts de tant d'enemis, car qu'eſt ce que des enemis peuvent faire pour ravager un Païs qui n'ait eté fait à l'egard de celui ci ?

L'on ne peut raiſoner ſur ce ſujet avec plus de juſteſſe que l'a fait Maundrell en ces termes : tout le long de la route le Païs n'offroit à nos yeux que d'arides rochers, des montagnes & des précipices. Un pareil ſpectacle etone d'autant plus les voïageurs que l'ecriture leur avoit doné de cette contrée les idées les plus riantes. Peu s'en faut que leur foi ne ſoit ebranlée, ſur tout quand ils ſongent comment un pareil Païs a pû nourrir

un nombre auſſi prodigieux d'habitans que l'etoit celui des douze Tribus. La liſte fournie par Joab ſe montant à ſeize cens mille combattans ſans compter les femmes, les enfans, les vieillards, les garçons & les filles au deſſous de vingt ans, ni les deux tribus de Lèvi & de Benjamin. Cependant à moins que d'avoir un penchant extrême à l'incrédulité, l'on trouve facilement moïen de lever ces ſcrupules ; car il eſt evident que ces montagnes & ces rochers doivent avoir eté autrefois couverts d'une terre capable d'être cultivée, & de produire auſſi bien que celle de la plaine même & peut être encore davantage à cauſe que ces hauteurs fourniſſent un terrain plus etendu que ſi tout le Païs etoit uni. Pour cultiver ces montagnes les habitans raſſembloient des pierres & les plaçoient en differentes lignes le long des hauteurs en forme de murailles. Par ce moïen ils empêchoient que les pluies n'emportaſſent le terreau, formant d'excellentes couches qui s'elevoient par dégré

l'une au deſſus de l'autre depuis le pié juſqu'au ſommet des montagnes. Il n'y a preſqu'aucune montagne dans la Paleſtine où l'on ne trouve encore des traces marquées de ce que je viens de dire ; c'eſt ainſi que les rochers mêmes etoient rendus féconds, & il n'y avoit peut être pas un pouce de terrain qui ne produiſit quelque choſe d'utile à la conſervation de la vie humaine. D'un autre côté les plaines de cette contrée produiſoient du froment en abondance, nourriſſoient une quantité prodigieuſe de bétail, & fourniſſoient par cela même aux habitans du lait en ſuffiſance.

Il paroit par ce diſcours de Maundrell que cette région ſi défigurée à préſent doit avoir eté autrefois un vrai Paradis terreſtre.

Joſeph a tracé un echantillon des calamités dont la Judée a eté opprimée, en parlant de la marche de l'armée de Simon : ce fut pour le peuple la même choſe que l'eſt pour un arbre une nuée de ſauterelles : pas une feuille ni un brin d'herbes n'y fut

laiſſé.... en un mot les troupes de Simon s'appliquerent avec tant de fureur à brûler, à détruire ou à fouler aux piés les fruits de la terre qu'un Païs auſſi bien cultivé que l'etoit la Judée n'etoit preſque plus reconnoiſſable.

## RARETE'S DE LA PALESTINE.

LEs *raretés* de la Paleſtine peuvent ſe diviſer en natureles & en artificieles.

On trouve ſur le mont Carmel des *melons*, des *olives*, & d'autres fruits de pierre exactement ſemblables aux fruits mêmes tant en dehors qu'en dedans, & les melons en particulier répandent une odeur fort agréable. Le Brun ajoûte qu'il ſe trouve au même endroit une ſorte d'*huitres*, auſſi bien que des grappes de raiſin qui ſont du même genre. Près du tombeau de Rachel aux environs de Bethléem il y a un endroit où l'on voit quelques petites pierres rondes parfaitement ſemblables à des pois.

Le *ſable* de la riviere de Bélus que l'on place dans le voiſinage d'Acre ou Ptolémaïde eſt renommé non ſeulement par ce qu'il ſert à faire du verre, mais auſſi parce qu'il a occaſioné une ſi belle invention. (*f*)

Dans la roûte de Jeruſalem au Jourdain à la deſcente d'une montagne eſcarpée ſe voit une fontaine appellée *la fontaine des Apôtres*, nom qu'elle doit à une tradition qui porte que les Apôtres avoient coûtume de s'y rafraichir dans les fréquens voiages qu'ils faiſoient de Jeruſalem à Jericho.

Un peu plus loin ſur la même route on montre le *déſert* où notre Sauveur fut tranſporté pour être tenté par le démon, endroit ſi afreux que le ſpectateur eſt tenté de croire que la terre y a ſouffert quelque convulſion extraordinaire qui l'a fait tourner ce deſſus que deſſous.

Tout près de là eſt une montagne nommée *Quadrantana* ou Quarantania, & très eſcarpée, où l'on pré-

(*f*) Maundrell.

tend que le démon eleva notre Seigneur pour le tenter par la vûe des Roiaumes de la terre & de leur gloire.

Au même endroit il y a quelques *pierres* que l'on aſſûre être les mêmes que celles que le démon ſouhaita de voir changées en pain.

A la diſtance de quelques lieues de la Mer morte ſe voient des *marques* pareilles à celles que l'on obſerve dans la vallée *de Sel* près d'Alep après une inondation d'hyver, ce qui démontre que toute la plaine aux environs doit être extrêmement imprégnée de ce mineral. Environ à la diſtancc d'une lieue de la Mer morte le terrain eſt inégal, & c'eſt en cet endroit que l'on prétend que les rois de Sodome & de Gomorrhe furent défaits par les quatre Rois.

La plaine de Jericho produit un fruit fort remarquable que les Arabes appellent Zachone & qui croit parmi des buiſſons d'epine aiant de petites feuilles & reſemblant pour la figure & pour la couleur à une noix

qui n'eſt pas mûre. Les Arabes broient les noiaux de ce fruit dans un mortier, & après avoir mis la chair dans de l'eau tiéde, ils en tirent une huile qui tant pour les contuſions internes que pour les plaies exterieures eſt préferée au *baume* même de *Galaad*.

Dans la même plaine ſe trouvent des fleurs connues ſous le nom de *roſes de Jericho* auxquelles on attribue des propriétés ſi extraordinaires que l'on prétend qu'elles facilitent les accouchemens & qu'elles ne fleuriſſent que la veille du Noël. (*t*) D'autres diſent tous les jours de fêtes de notre Dame. Peut être que ce qui a doné lieu à leur attribuer ces propriétés fabuleuſes c'eſt que ces fleurs ne veulent point s'epanouir que l'on ne les mette dans de l'eau, dans lequel cas elles s'ouvrent en toute ſaiſon, & à toute heure ; & que ceux des voïageurs qui en ont fait l'epreuve l'ont pratiqué des veilles de Noël ou des jours de notre Dame.

(*t*) Le prince Radzivill. Thévenot.

L'origine de ces fleurs n'eſt pas moins fabuleuſe que les qualités qu'on leur done : voici ce que Mandeville en publie. Entre la ville de Bethléem & l'Egliſe il y a un champ qui produiſit des fleurs à l'occaſion ſuivante. Une fille accuſée injuſtement d'avoir manqué à ſon honeur fut condamnée à être brûlée en cet endroit : mais dans le temps que le feu commençoit à prendre au bois elle pria notre Seigneur de faire eclater ſon innocence par quelque miracle. Après qu'elle eut prononcé ſa priere elle entra dans le feu qui s'eteignit auſſitôt, & pour ſurcroit de merveilles les tiſons qui avoient eté allumés auſſi bien que ceux qui n'avoient point encore pris feu furent changés en roſiers dont les prémiers portoient des roſes rouges & les autres des roſes blanches ; & ç'ont eté là les prémieres roſes tant rouges que blanches qui aient eté vûes. Mais elles ne ſont point particulieres à la plaine de Jericho, puiſque l'on en trouve en d'autres endroits & particu-

lierement dans les déſerts aux environs de la montagne de Sinaï.

Il y a un *olivier* dont le noiau eſt une eſpéce de bois, aiant des côtes en long & de l'epaiſſeur de la coque d'une amande. En caſſant le noiau l'on y trouve quelque choſe qui a la figure de la Piſtache, mais qui eſt très inſipide ſuivant les apparences.

Entre Jeruſalem & Bethléem etoit la *vallée de Rephaim* célebre par la victoire que David y remporta ſur les Philiſthins.

Entre les mêmes Villes eſt un arbre de *térebenthine* à l'ombre duquel on prétend que la Ste. Vierge s'eſt repoſée dans le temps qu'elle portoit Jéſus Chrit entre ſes bras pour le préſenter au Seigneur à Jeruſalem.

Entre le Couvent de St. Jean Baptiſte & Bethléem eſt cette *fameuſe vallée* où un Ange détruiſit dans l'eſpace d'une nuit cent quatre vingts cinq mille homes de l'armée de Sennacherib.

Dans cette vallée, ou tout attenant eſt un village nommé *Booteſbellah* auquel on attribue l'etrange propriété qu'aucun Mahométan n'y ſauroit vivre plus de deux ans. (*u*) Sandys dans ſes voïages dit que cet endroit ſe nomme Bézec, & que les Chrétiens ont le bonheur de le poſſéder tout entier, l'air en aiant eté mortel aux Mahométans qui ont voulu s'y etablir. Thévenot l'appelle Botuelle & rapporte avoir oui dire qu'un Turc n'y pouvoit pas vivre plus de huit jours. Le prince Radzivill groſſit encore la merveille en faiſant mourir en cet endroit tout circoncis la troiſiéme nuit, prodige qui lui fut atteſté par deux Arabes qui ſavoient preſque la choſe par experience. La prémiere nuit que nous y fumes, lui diſoient ils, nous nous ſentimes attaqués d'un violent mal de tête, la ſeconde le corps nous enfla telement que pour prévenir une mort prochaine nous nous fimes tranſporter ailleurs. Ce qui n'empê-

(*u*) Maundrell.

cha pas que l'un ne fut quatre mois, & l'autre ſix avant de pouvoir ſe remettre. Cet auteur ajoûte que quand il arriva à cet endroit, aucun des Mahométans qui etoient avec lui n'oſa y entrer pour confirmer une merveille de cette nature. Il attribue la même qualité meurtriere à un Couvent de religieuſes eloigné de trois milles de Damas : ce qu'il regarde comme une faveur ſinguliere de Dieu tendant à garantir ces Vierges des attentats des Païens & des Infidels. Malgré tous ces témoignages quelques perſones ne laiſſent pas de douter ſi ce ſont les Turcs qui ont pris l'epouvante d'eux mêmes, ou ſi ce ſont les Chrétiens qui ont eu l'habilité de la leur inſpirer.

A une lieue de là eſt la *fontaine* qu'une tradition aſſûre être celle où le diacre Philippe baptiſa l'eunuque Ethiopien. Le prince Radzivill prend occaſion de la nature de cette fontaine pour combattre la pratique des Anabaptiſtes qui baptiſent en plongeant. Ils alléguent, dit il, le bap-

tême de l'eunuque comme un exemple propre à juſtifier leur pratique: mais s'ils avoient vû l'endroit ils changeroient de ſentiment. L'eau de cette ſource etant à peine aſſés profonde pour y plonger les deux piés, d'où il conclue que Philippe en prit ſeulement de l'eau qu'il verſa ſur la tête de l'eunuque en lui adminiſtrant le ſacrement de Baptême. Cependant le Brun ne vérifie pas tout à fait ce récit puiſqu'il dit que l'eau de cette fontaine tombe dans un baſſin fait de larges pierres: ce qui done l'idée d'un eau dans laquelle l'action de plonger peut avoir lieu. Mais quoique le prince Radzivill ne faſſe pas mention de ce baſſin la narration ne laiſſe pas d'être hors d'atteinte, puiſqu'il eſt à préſumer que ce baſſin n'y etoit pas il y a dix ſept cens ans; car comment un tel ouvrage de l'art auroit il pû ſubſiſter ſi longtemps dans ſon integrité, tandis que la nature y a vû alterer les ſiens?

Un peu plus loin eſt le *déſert de St. Jean* nommé déſert parce que

c'eſt un Païs de rochers, & de montagnes, mais qui ne laiſſe pas d'être bien cultivé, & de produire abondamment du froment, du vin & de l'huile. Cependant Maundrell eſt le ſeul voïageur qui faſſe mention de cette particularité : tous les autres parlant de l'endroit en queſtion comme d'un déſert, & le prince Radzivill entre autres paroit n'avoir vû en ce lieu que quelques touffes de buiſſons. Après avoir fait une lieue dans le déſert on trouve une *fontaine* & une *caverne* dans laquelle on tient que le *Précurſeur* du Meſſie a mené cette vie auſtere dont il eſt fait mention dans l'Evangile.

A une petite diſtance de cette même caverne ſont quelques vieux carouges ou *arbres* que les Moines aſſûrent être les mêmes que ceux qui furent d'un ſi grand ſecours à *St. Jean Baptiſte*. Les pelerins en ramaſſent le fruit & l'emportent par dévotion. Cependant il ne ſemble pas que ces arbres merveilleux dont parle Maundrell aient eté vûs du prince Radzivill,

Radzivill, puiſqu'il avoue ne pouvoir pas comprendre comment le St. Précurſeur a pû ſubſiſter en cet endroit. Un peu plus loin eſt la vallée d'Elah où David tua le Géant, & Modin, lieu de la ſépulture des Machabées.

Entre le Couvent de St. Jean & Jeruſalem il y a un *Couvent* que les Grecs appellent *de Ste. Croix*, où l'on montre la terre qui nourrit l'arbre du bois duquel fut faite la Croix. Le creux où etoient les racines de cet arbre ſe voit encore au deſſous du grand autel, & eſt extrêmement réveré par les pelerins.

A l'occident de la vallée de Hennon eſt l'endroit appellé anciennement le champ du potier, mais dans la ſuite *Haceldama*, champ de ſang, & *campo ſancto* à cauſe de la vénération que les Chrétiens ont pour ce lieu qui fut acheté au prix de l'argent que Judas avoit vendu ſon Maitre. Cet endroit n'a en longueur qu'environ trente verges, & quinze en largeur. La terre en eſt d'une nature

ſi particuliere que ſi l'on met ſeulement un cadavre deſſus ſans le couvrir, elle en conſumera toute la chair en moins de vingt quatre heures ſelon le prince Radzivill témoin occulaire, ou ſelon Sandys de quarante huit. Ce dernier appelle cet endroit un ſépulchre avide capable de dévorer les morts de toute une nation. Le lieu appartient aux Arméniens & eſt entouré d'une muraille pour garantir les os des Chrétiens du mauvais uſage que les Turcs en pouroient faire. La moitié en eſt occupée par un bâtiment quarré haut de douze verges avec quelques petites ouvertures au haut par leſquelles on fait deſcendre les corps morts. Maundrell dit que la terre eſt d'une ſubſtance qui approche de celle de la chaux, & qu'en regardant par les ouvertures dont on vient de parler il vit pluſieurs corps plus ou moins corrompus : ce qui lui dona lieu de conclure que ce ſépulchre ne dévore pas le corps avec une ſi prodigieuſe facilité.

Dans la vallée de Joſaphat eſt le

*puits de Néhémie*, ainſi nommé parce que l'on prétend que c'eſt le même endroit où ce grand home retrouva le feu de l'autel après la captivité de Babylone. (*x*)

Un peu plus haut à gauche dans la même vallée l'on voit un *arbre* qui marque, à ce que l'on raconte, l'endroit *où fut ſcié* le prophéte *Iſaïe*

Cent pas plus haut du même côté eſt le *lavoir de Siloé*. Cet etang fournit de l'eau à tous les jardins de la vallée de Joſaphat quoiqu'il n'occupe pas plus d'un demi acre de terrain. Sandys dit l'avoir vu à ſec, ce qui fait voir qu'il n'y a pas toûjours de l'eau. On y deſcend par dégré. Les Turcs attachent une idée de ſainteté à ſes eaux, & pluſieurs d'entre eux s'y lavent tous les jours : ce qui n'eſt pas etonant puiſqu'ils ne manquent pas de ſavoir que l'aveugle né de l'Evangile y recouvra la vûe en s'y lavant. (*y*)

Il y avoit à Jeruſalem même une

(*x*) 2. Machab. cap. 1.
(*y*) Joan. 9.

*piſcine* qui etoit encore infiniement plus reſpectable. Elle eſt appellée par St. Jean (z) piſcine probatique, en Hébreu *Bethſaïda*. Cet Evangeliſte lui done cinq portiques ou galeries, dans leſquelles ſe voïoit une grande quantité de toutes ſortes de malades qui attendoient que l'eau fût miſe en mouvement par un Ange qui y deſcendoit de temps en temps pour cet effet. Lorſque l'eau etoit ainſi agitée le prémier qui etoit deſcendu dans la piſcine etoit infailliblement guerri, de quelque maladie qu'il fût travaillé. Elle a cent & vingt pas de longueur, quarante de largeur & huit au moins de profondeur. Mais elle eſt vuide d'eau. Au bout occidental de ce lavoir on apperçoit quelques vieilles arcades qui ſont à préſent bouchées, & que quelques uns prétendent être les cinq portiques que St. Jean lui done, ce qui peut fort bien être quoiqu'il n'y en ait à préſent que trois : deux aiant pû être demolies depuis un ſi long temps.

(z) Id. cap. 5.

A un ſtade du lavoir de Siloé il y a une ſource appellée la *fontaine de la Vierge*, parce que l'on aſſûre que cette ſainte Femme y alloit puiſer de l'eau, ſans ſpécifier dans quel temps ni dans quelles occaſions ſi ce n'eſt que le Brun ſe contente de dire que c'etoit quand elle revenoit de la montagne de Sion. On l'appelloit auſſi la fontaine du dragon. L'on y deſcend par un eſcalier commode. Et Sandys prétend que l'eau en eſt un excellent reméde contre la fiévre, ſoit qu'on la boive, ſoit que l'on ne faſſe que s'y baigner.

Vis à vis de cette fontaine de l'autre côté de la vallée eſt *Siloé* même, où l'on dit que Salomon avoit ſes femmes etrangeres, & une colline au deſſus, où l'on aſſûre que ce Monarque bâtit des hauts lieux.

Du même côté & tout près de Siloé l'on montre un *autre champ de ſang*, ainſi nommé parce que Judas, à ce que l'on prétend, y termina ſa malheureuſe vie.

Il y a encore quelques monumens dans cette vallée ; ſavoir le *ſépulchre de Zacharie* que l'on prétend être le même que celui qui fut tué entre le temple & l'autel, ouvrage qui eſt entierement taillé dans le roc, & a quatre piés en quarré ſur dix huit de hauteur. Il eſt embelli outre cela par des colomnes d'ordre Dorique taillées auſſi dans le roc, ſoûtenant la corniche, & ſe terminant en pointe pareille à celle d'un diamant.

*Celui de Joſaphat.*

Et la *colomne d'Abſalom* que l'on appelle quelquefois le tombeau ou ſépulchre d'Abſalom, parce qu'elle a tout à fait l'air d'un tombeau. Ce n'eſt pas que ce méchant fils y ſoit enterré, mais on prétend qu'il fit conſtruire ce monument durant ſa vie pour conſerver la mémoire de ſon nom en cas qu'il vint à mourir ſans laiſſer de fils. § L'ouvrage eſt embelli de colomnes d'ordre Dorique placées aux côtés & aux coins.

§ 2. Reg. 18. v. 17.

La partie ſuperieure s'eleve en dôme & ſe termine en pointe en forme de cloche. La plûpart des Juifs obſervent qu'il y a près de cet endroit un monceau de pierres qui augmente de jour en jour par celles qu'y ajoûtent les Juifs & les Turcs pour témoigner, en les y jettant, l'horreur que leur inſpire la rébellion d'Abſalom contre ſon pere David.

Près du coin de la muraille de la Ville de l'autre côté de cette vallée eſt un *bout de colomne* ſortant de la muraille *ſur lequel* les Turcs s'imaginent que *Mahomet ſera aſſis* au dernier jour, lorſque le Fils de l'home jugera tous les habitans du monde raſſemblés dans cette vallée qui eſt au deſſous, ajoûtant que leur Prophéte y ſera aſſis pour prendre garde ſi notre Seigneur juge bien les Chrétiens ; s'il les juge equitablement, continuent ils, Mahomet lui donera ſa ſœur en mariage avec un riche douaire ; après quoi le Prophéte ſe métamorphoſera lui même en brébis ; & les Turcs iront ſe ni-

cher dans ſa laine, comme autant de mouches. Dès qu'ils y ſeront, Mahomet s'elevera en l'air & ſe ſecouera ſi fort que ceux qui ſont prédeſtinés à la damnation tomberont en bas, au lieu que les elûs reſteront fermes. †

Tous ceux qui ont voïagé en ces quartiers font mention de cette particularité, & la plûpart ajoûtent que pour la même raiſon & par le même principe d'une fraïeur ſuperſtitieuſe ils ferment toutes les autres portes de la Ville chaque vendredi juſqu'à ce que le ſervice du matin ſoit achevé, parce qu'ils croïent que c'eſt ce jour là que doit ſe faire leur expulſion.

Au fond de la vallée eſt, à ce que l'on aſſûre, le *ſépulchre de la Ste. Vierge*, vers lequel on deſcend par un magnifique eſcalier de quarante ſept degrés; à la main droite celui de Ste. Anne ſa mere, & à la gauche celui de St. Joſeph ſon epoux.

En montant de la vallée de Joſa-

† Thévenot voïage du Levant liv. 2. part. 1. ch. 50.

phat à Jeruſalem l'on trouve une large *pierre ſur laquelle St. Etiéne fut lapidé*, & un peu plus loin une *caverne* dans laquelle les bourreaux *de ce martyre* le jetterent après avoir aſſouvi leur rage ſur ſon corps. Les pierres des environs ont une couleur rougeâtre, indice, dit on, du meurtre qui y fut commis.

Entre le pié de la montagne des Oliviers & le torrent de Cédron, ſe montre le *jardin de Gethſémani* qui peut avoir cinquante ſept verges en quarré, & qui eſt fort renommé pour les Oliviers que l'on prétend être les mêmes que ceux qui y etoient du temps de notre Sauveur. Mais il paroit que cela ne peut être par l'endroit, où Joſeph dit que, quand Tite aſſiégea Jeruſalem, il fit abattre tous les arbres qui y etoient à la diſtance de cent ſtades à la ronde, & que les ſoldats furent obligés par là d'aller querir du bois ſi loin lorſqu'il fut queſtion de faire des retranchemens à l'attaque du temple.

Au bout ſuperieur de ce Jardin eſt le *lieu* où l'on prétend que Pierre, Jâque & Jean s'endormirent durant l'agonie de leur divin Maitre ; & à quelques pas de là une *grotte*, où Jéſus Chrit eprouva cette amere partie de ſa Paſſion.

Environ à huit pas de l'endroit où les Apôtres s'abandonerent au ſommeil on montre un *ſentier* dont la largeur eſt d'une verge & la longueur d'environ douze, que l'on aſſûre être le même que le traitre Judas ſuivit en allant à Jéſus Chrit pour l'embraſſer. Maundrell obſerve que ce ſentier etroit eſt ſéparé par une muraille du milieu du Jardin comme une eſpéce de terre maudite, ouvrage d'autant plus remarquable, dit il, qu'il eſt fait par les Turcs qui déteſtent auſſi bien que les Chrétiens l'endroit où fut commiſe une ſi infame trahiſon.

La montagne des Oliviers eſt en grande véneration parmi les Chrétiens à cauſe de tout ce qui s'y eſt operé de la part de notre Sauveur,

& particulierement parce que c'eſt de là qu'il eſt monté au Ciel. Elle eſt extrêmement fréquentée par les pelerins qui vont à Jeruſalem, & les voïageurs ne manquent pas de faire l'enumeration de tous les ſanctuaires qui ſe trouvent ſur cette hauteur.

On nous y montra, dit Maundrell, environ aux deux tiers du chemin des grottes qui alloient en ſerpentant ſous terre, & qui s'appellent les *grottes des Prophétes*.

Un peu plus haut nous vîmes douze *voutes* en arcades ſous terre à côté l'une de l'autre, bâties, diſoit on, en mémoire *des douze Apôtres* qui y avoient compilé leur confeſſion de foi.

Soixante pas plus haut on arrive à un *endroit*, *où*, ſelon une tradition du Païs, *Jéſus Chrit prédit la deſtruction de Jeruſalem.*

Encore un peu plus haut à main droite eſt le *lieu où ce même Sauveur dicta* pour la ſeconde fois *l'Oraiſon dominicale* à ſes Diſciples.

Un peu plus au deſſus ſe voit la *caverne de Ste. Pélagie.*

En continuant à monter l'on trouve une *colomne* qui marque le lieu, où un Ange, à ce que l'on croit, avertit *la Ste. Vierge* qu'elle n'avoit plus que trois jours à vivre.

Enfin au ſommet même de la montagne eſt la *place d'où notre Seigneur monta au Ciel.*

Il y avoit autrefois une Egliſe bâtie en l'honeur de ce glorieux triomphe: mais tout ce qu'il en reſte à préſent c'eſt un *dôme octogone* qui peut avoir huit verges de diametre, & qui eſt poſé, dit on, au deſſus de l'*endroit, où les piés de Jéſus*, de l'un deſquels on prétend encore diſcerner l'empreinte, *toucherent la terre pour la derniere fois.*

L'empreinte de l'autre pié y etoit auſſi, mais les Turcs l'ont tranſportée dans une grande Moſquée qu'ils ont au haut de la montagne de Moria.

A deux ſtades de cet endroit vers le nord eſt la partie la plus elevée de la montagne ſur laquelle etoit autre-

fois une haute *tour appellée* VIRI GALILÆI, conſtruite en mémoire de l'apparition des deux Anges aux Apôtres après l'Aſcenſion de notre Seigneur: ce monument, dit l'auteur que nous citons, ſubſiſtoit encore il y a deux ans, mais il fut démoli par un Turc qui avoit acheté le champ où cette tour etoit elevée.

Les Turcs affectent d'avoir tant de véneration pour le dôme qui couvre l'empreinte du pié de notre Seigneur qu'ils défendent quelquefois aux Chrétiens d'y entrer, leur permettant ſimplement de ſe tenir à la porte pour y faire leurs dévotions & regarder la pierre où eſt l'empreinte à la diſtance d'environ quatre coudées: défenſe cependant qui ne peut être attribuée qu'à l'humeur ſévere du Gouverneur, rien de pareil n'aiant eté pratiqué avant ni après le prince Radzivill qui rapporte cette particularité: mais il ſe pouroit auſſi que cette véneration affectée des Turcs ne fût qu'une fineſſe pour faire païer aux Chré-

tiens la permiſſion de ſatisfaire leur dévotion.

Près de la porte St. Etiéne à Jeruſalem eſt le *Palais de Pilate* ou plûtôt le lieu, où l'on croit que ce Palais etoit autrefois. Le prince Radzivill en parle comme ſubſiſtant encore de ſon temps, & fait mention en particulier d'une cour qui y appartient & eſt pavée de marbre. Il ſuppoſe que c'eſt là même que St. Jean (*a*) appelle *Lithoſtrotos*, en Hébreu *Gabbatha*, ce qui ſignifie *pavé*, ajoûtant que cette cour avoit deux portiques de côté & d'autre où le Gouverneur Romain etoit aſſis quand il rendoit la juſtice, & que ce lieu ſervoit actuellement de réſidence au Turc qui commandoit en ce diſtrict. Sandys parle auſſi du même Palais qu'il croit avoir eté celui de Pilate : mais, ſuivant lui, les principaux reſtes que l'on en voit conſiſtent en un eſcalier qui menoit au ſiége judicial de Pilate, en une ancienne arcade qui ſoûtient les dé-

(*a*) chap. 19. v. 13.

bris d'une galerie, & en une fenêtre d'où Pilate préſenta Jéſus Chrit au peuple. Thévenot ajoûte que ſous cette fenêtre ſont gravés ces mots *tolle*, *tolle*, *crucifige eum*. Le Brun dit les mêmes choſes, & tous conviénent que de leur temps le Baſſa Turc faiſoit ſa demeure en ce lieu. Cependant Maundrell parle du prétendu Palais de Pilate à peu près comme d'une maiſon ordinaire, ce qui fait juger à quelques perſones que les prémiers auroient bien pû confondre le Palais d'Herode avec l'Hôtel de Pilate. Quoiqu'il en ſoit, chacun convient que de cette maiſon l'on peut voir très commodément l'éndroit où le temple etoit autrefois ſitué au haut de la montagne de Moria. Dans cette prétendue maiſon de Pilate on montre l'apartement où Jéſus Chrit revétu par dériſion de quelques marques de roiauté fut ſoufflété par les ſoldats.

En ſortant de la prétendue maiſon de Pilate l'on fait voir aux voïageurs la *voïe* déſignée ordinairement

par l'epithéte de *douloureuſe*, & où il y a cinq endroits remarquables. 1. Celui où Pilate mena notre Seigneur pour le préſenter au peuple. 2. Celui où Jéſus Chrit ſuccomba trois fois ſous le poids de ſa croix. 3. Celui où la Ste. Vierge s'evanouit à la vûe d'un ſpectacle ſi tragique. 4. Celui où Ste. Veronique préſenta au divin Patient un mouchoir pour s'eſſuïer le viſage. † 5. Enfin celui où les ſoldats contraignirent Simon le Cyrénien à lui aider à porter ſa croix.

Un objet qui merite attention eſt *l'Egliſe* ſuperbe & très fréquentée *du St. Sépulchre* à Jeruſalem. Elle eſt ſituée ſur le Calvaire, que Ste. Paule & Ste. Euſtoche dans leur lettre à Marcelle diſent avoir emprunté ſon nom, non ſeulement de ce qu'Adam y a fait ſon ſéjour, mais principalement de ce qu'il y a laiſſé ſes

† Cependant M. Baillet & d'autres avec lui prétendent qu'il n'y eut jamais de Ste. de ce nom au temps de notre Seigneur, & que le nom de Veronique vient de *vera eikon*, la vraie image, parce que l'on a cru que le linge avec lequel le Sauveur s'etoit eſſuïé avoit reçu l'empreinte de ſon image.

ſes os : *quòd ibi ſit antiqui hominis Calvaria condita.* (*b*) On y voit 1. l'enfoncement que fit la croix du Sauveur lorſqu'elle fut plantée en terre, & l'ouverture que l'on prétend avoir eté faite par le tremblement de terre qui arriva durant ſa Paſſion. Cette fente tele qu'on la voit aujourd'hui eſt large d'environ un empan & peut en avoir deux de profondeur : enſuite elle ſe rouvre & continue ainſi juſqu'à une profondeur inconnue ſous terre. La même choſe ſe voit dans une petite Chapelle contiguë au Calvaire. Quoique le fondement, ſur lequel on etablit que cette fente eſt l'effet du tremblement de terre qui arriva au temps de la Paſſion de notre Sauveur, ne ſoit qu'une tradition, néanmoins c'eſt une choſe evidente qu'elle n'eſt point contrefaite par l'art, parce que l'ouverture va ſi fort en tournoiant en differens ſens qu'il n'eſt pas poſſible qu'elle ait eté faite par le ſecours de quelques inſtrumens. 2. La pierre ſur laquelle ſon corps fut oint

(*b*) Parmi les epit. de St. Jerome.

& préparé pour ſa ſépulture. 3. Le ſépulchre où ſon corps fut dépoſé juſqu'au moment de ſa réſurrection.

Dans la même Ville l'on montre l'*endroit où notre Seigneur apparut à Marie Madelaine* & aux autres femmes de ce nom; ſi tant eſt que Marie Madelaine, Marie ſœur de Marthe, & la péchereſſe ſoient trois perſones plûtôt qu'une même déſignée ſous differens charactères.

Environ à un ſtade de l'Egliſe du St. Sépulchre ſe voit le lieu où etoit la *maiſon de Zébédée*, les Grecs qui ſont etablis là, prétendant que ce pere des Apôtres etant pêcheur avoit coûtume de porter ſon poiſſon de Joppé, & de le vendre en cet endroit.

Un peu plus loin, diſent les mêmes Grecs, etoit autrefois la *porte de fer* qui s'ouvrit d'elle même pour faire ſortir St. Pierre.

L'on voit encore à Jeruſalem ſur la partie de la montagne de Sion une Egliſe Arméniéne avec un Couvent. C'eſt, dit on, l'*endroit où St. Jâque*

frere de St. Jean *fut décapité*. L'Egliſe a deux autels d'une beauté extraordinaire, fournit de riches mitres, de chappes brodées, de croſſes d'or & d'argent, de courones, de calices, & d'autres ornemens d'Egliſe ſans nombre. Au milieu de cette Egliſe eſt une *chaire d'ecaille de tortue & de nacre de perle* avec un magnifique dôme au deſſus, de la même matiere. Le nacre & l'ecaille ſont ſi artiſtement mêlés enſemble que l'art ſurpaſſe encore la matiere. Il s'y voit auſſi trois grandes *pierres* qui ſont *en* très grande *vénération*, la prémiere parce que Moïſe indigné de l'idolatrie des Iſraélites y jetta les deux tables de la loi, & les deux autres pour avoir eté apportées l'une de l'endroit où Jéſus Chrit fut baptiſé, & l'autre du lieu où ſe fit la Transfiguration.

A quelque diſtance de là ſe voit la place où etoit la *maiſon d'Anne* le grand Prêtre.

Un peu plus au delà de la porte de Sion ſous l'autel d'une petite Cha-

pelle appartenant aux Arméniens eſt, à ce que l'on prétend, la *pierre qui fut miſe ſur le ſépulchre* de notre Seigneur, morceau qui a eté long-temps conſervé dans l'Egliſe du St. Sépulchre, mais que les Arméniens déroberent adroitement il y a quelque temps pour la tranſporter dans leur Chapelle. Elle a deux verges & un quart de longueur & une tant de largeur que d'epaiſſeur, etant par tout enduite de ciment hormis en deux ou trois endroits où cette matiere eſt diſſipée par les fréquens baiſers des pelerins : ce qui n'eſt point etonnant puiſqu'une ſtatue d'Hercule qui etoit d'une matiere plus dure etant de cuivre, avoit le menton tout uſé à force d'avoir eté baiſée par les femmes de Sicile qui avoient beaucoup de véneration pour cette figure. Ciceron *de ſignis in Verrem.*

Dans le parvis de la Chapelle bâtie où etoit autrefois la maiſon d'Anne il y a un *olivier auquel* on aſſûre que *Jéſus Chrit fut enchaîné* pendant quelque temps par ordre d'Anne de

peur qu'il ne ſe ſauvât. Cette particularité rapportée par Maundrell eſt confirmée par Thévenot & le Brun qui diſent que Jéſus Chrit y fut attaché juſqu'à ce que ſa ſentence lui fût prononcée : mais le prince Radzivill place cet arbre devant la maiſon de Caïphe, ajoûtant qu'il y etoit attaché lorſqu'il reçut un ſoufflet de Malchus ; car il croit que ce fut ce mauvais ſujet qui commit cette action.

Près d'une petite cellule qui appartient à une Chapelle bâtie dans l'endroit où etoit la maiſon de Caïphe on fait voir la *place où etoit St. Pierre lorſqu'il renia ſon Maitre.* Le prince Radzivill dit qu'il y a un olivier, au lieu que Thévenot en fait un oranger. Le Brun ſans faire mention d'aucun arbre ajoûte qu'on lui montra un fragment du piédeſtal de la colomne au haut de laquelle etoit perché le coq quand il chanta deux fois, & qu'en mémoire de cet evénement l'oiſeau eſt repréſenté en marbre ſur la muraille.

Un peu plus loin attenant de l'E-

gliſe du *Cœnaculum* il y a un *puits près duquel* on aſſûre que *les Apôtres ſe dirent adieu* avant de ſe ſéparer pour aller s'acquitter de leur miſſion.

Dans Jeruſalem tout attenant du St. Sépulchre eſt une *priſon* dont on fait celle *de St. Pierre.*

Environ un ſtade plus loin eſt une petite *Egliſe bâtie au deſſus de la maiſon de Marc.* Cette Egliſe appartient aux Syriens qui font voir aux curieux la fenêtre par laquelle Rhode regarda lorſque Pierre frappa à la porte : mais malheureuſement pour cette ſuppoſition Rhode n'ouvrit point une fenêtre pour regarder ; elle prêta ſeulement l'oreille & reconnut Pierre à ſa parole. (*c*)

Les mêmes Syriens montrent outre cela un *exemplaire* manuſcrit *du nouveau teſtament* en Syriaque, qui ſuivant eux a neuf cens ans d'antiquité, & une bien plus grande rareté encore qui eſt une pierre creuſe dans laquelle ils diſent que les Apô-

(*c*) Act. 12.

tres puiſoient de l'eau pour baptiſer.

A une petite diſtance hors de la porte de Sion qui eſt dans l'enceinte des murailles de la Ville eſt une *Egliſe dans laquelle* on prétend que *Jeſus Christ a inſtitué* & célebré *la Ste. Céne.* C'eſt à préſent une Moſquée où il eſt défendu aux Chrétiens d'entrer.

Un peu plus loin ſe voient les ruines d'une *maiſon*, *où* l'on dit que *la Ste. Vierge rendit l'eſprit* : mais il n'y a pas d'apparence qu'elle ſoit morte à Jeruſalem.

A quelques pas de là en deſcendant la montagne eſt une *grotte, où*, ſuivant une tradition du Païs, *St. Pierre pleura* ſi amerement le crime qu'il avoit commis en reniant ſon Maitre.

D'un jardin au midi de la montagne de Moria l'on va dans pluſieurs *grandes voutes* qui font partie de la montagne, & qui s'etendent ſous terre au moins l'eſpace de cinquante verges : elles forment deux aîles, & ſont ſoûtenues par de hautes colom-

nes chacune d'une ſeule pierre, & aiant deux verges de diametre, ouvrage ſouterrain que l'on croit avoir eté pratiqué pour augmenter la capacité du temple.

La ſuperbe *porte du Temple* ne ſeroit pas ce qui eſt le moins digne de conſideration, s'il etoit permis aux Chrétiens de s'y arrêter. Le prince Radzivill la repréſente comme haute, grande, & à laquelle on ne pouvoit parvenir qu'en montant quelques dégrés, comme il fit. Mais la crainte d'être maltraité des Turcs l'empêcha d'aller plus avant. Il y a même lieu de s'etoner qu'il ait eu la liberté de monter ces dégrés. Les Turcs ſont depuis ce temps là devenus ſi difficiles à cet egard qu'à peine veulent ils permettre à un etranger de tourner les yeux de ce côté là : conduite fondée d'un côté ſur la ſainteté extraordinaire qu'ils attribuent à ce lieu, qui eſt le même, diſent ils, où etoit autrefois le Temple de Salomon, & de l'autre ſur un préjugé, que ſi un Chrétien ou quelqu'autre

poſoit ſeulement le pié ſur l'endroit en queſtion, ſes prieres auroient un tel aſcendant ſur la Divinité que rien de ce qu'il demanderoit ne lui ſeroit refuſé. Or comme ils ſuppoſent que les Chrétiens ne manqueroient pas de demander d'être remis en poſſeſſion de la Ville, ce qui leur ſeroit infailliblement accordé ; ils pouſſent la délicateſſe juſqu'à ce point. Elle eſt à préſent murée, les Mahométans aiant une prophétie que leur deſtruction entrera par cette porte, & tachant par ce moïen d'en empêcher l'accompliſſement.

Au pié du mont Sion eſt ce que l'on appelle l'*etang de Bethſabé* qui paſſe pour être le même que celui où David la vit lorſqu'il fut ſi charmé de ſa funeſte beauté: mais d'autres prétendent que l'etang en queſtion etoit plus petit & ſitué dans un jardin à l'entrée de la porte de Bethléem. Quoique ceux ci ſemblent avoir autant raiſon que les prémiers, il faudroit néanmoins que David qui etoit à Jeruſalem eut eu la vûe bien fine

pour diſtinguer ſa beauté de ſi loin. D'ailleurs c'etoit au haut de ſa maiſon qu'elle ſe lavoit & non dans un etang 2. Reg. 11. v. 2. *ſuper ſolarium ſuum.*

A une petite diſtance du prémier de ces etangs un peu plus bas que le champ de ſang, comme on l'appelloit autrefois, eſt une *caverne où* l'on prétend que *les Apôtres ſe retirerent après avoir abandoné leur Maitre.* L'on y voit à l'entrée quelques marques qui démontrent qu'elle etoit autrefois ornée de peintures.

A une petite diſtance de la porte de Jeruſalem, nommée la porte de Damas, l'on fait voir une *caverne, où* l'on tient que le prophéte *Jerémie a fait quelque ſéjour.* A huit piés de terre ſe voit dans la même caverne le lit de ce Prophéte qui doit avoir eté un peu dur, n'etant que de pierres, & près de là l'endroit où il ecrivit ſes lamentations. Cet endroit eſt à preſent un Collége de Dervis, & eſt en grande vénération tant chés les Turcs & les Juifs

que chés les Chrétiens.

Un peu plus loin ſont les fameuſes grottes appellées les *ſépulchres des Rois*, ſans que l'on puiſſe dire poſitivement des quels, quoiqu'il ſoit démontré par les cercueils que l'on y voit que ces grottes ont ſervi de tombeaux. Le tout eſt un ouvrage d'un prodigieux travail & d'une exceſſive dépenſe etant entierement taillé dans le roc.

Au midi de l'entrée qui peut avoir quarante pas en quarré eſt un portique qui a neuf pas en longueur & quatre de largeur, & au devant duquel il y a une eſpéce d'architrave autrefois ornée de fruits & de fleurs que le temps a détruits ou effacés; & c'eſt à la gauche de ce portique que l'on deſcend aux ſépulchres. D'abord on entre dans une grande chambre de ſept ou huit verges en quarré taillée dans une ſeule piéce de marbre. Cette chambre a communication avec cinq ou ſix autres, dont les deux dernieres ſont plus profondes, que le reſte, d'un eſcalier de ſix ou ſept dégrés par lequel on y deſcend. Dans

chacune de ces chambres hormis dans la prémiere il y a des ſépulchres de pierre placés dans des niches & autrefois embelis de quelques ornemens de ſculpture, mais à préſent briſés en piéces pour la plûpart.

Le prince Radzivill aſſûre que c'eſt en ce lieu qu'ont eté enterrés les Rois de Juda, & qu'il etoit autrefois dans l'enceinte des murailles de la Ville quoique préſentement dehors. D'autres voïageúrs affirment la même choſe, tandis que Maundrell qui a examiné la choſe avec plus de ſoin conclue comme une choſe certaine qu'aucun des Rois de Juda ni d'Iſraël n'y a eté enterré, à moins que ce ne ſoit Ezéchias ; & quelques perſones s'imaginent que ces ſépulchres pouroient bien avoir eté ceux des fils de David dont il eſt fait mention au ſecond livre des Paralipoménes. (*d*) Maundrell atteſtant que les

(*d*) chap. 32. v. 33. *dormivit que Ezechias cum patribus ſuis & ſepelierunt eum ſuper ſepulchra filiorum David.* Au lieu qu'il eſt dit des autres Rois de Juda : *dormivit cum patribus ſuis, ſepelieruntque eum cum majoribus ſuis in civitate David.* lib. 3. & 4. Reg. paſſim.

cercueils etoient briſés pour la plupart paroit inſinuer qu'il y en avoit encore qui etoient entiers. Le prince Radzivill rapporte qu'il a vû des os dans quelques uns, ce qui ſemble doner lieu de conclure qu'il y en avoit un bon nombre. Cependant le Brun ne fait mention que de trois, dont le prémier etoit en piéces & les deux autres entiers. Selon le calcul du prince Radzivill il peut y avoir eu quarante & quelques corps, chaque niche des chambres contenant deux cercueils. Le Brun en fait monter le nombre juſqu'à cinquante. La raiſon que l'on rend de ce peu d'accord des voïageurs à cet egard eſt que l'on n'eſt pas fort à ſon aiſe dans des lieux obſcurs comme ceux là, & que malgré la curioſité dont on eſt animé l'on ne demande pas mieux que d'en ſortir: ce qui fait que l'on ne prend pas tout le temps néceſſaire pour examiner les choſes au juſte.

Ce qui ſurprend le plus c'eſt l'art avec lequel ſont conſtruites les portes de ces apartemens qui ſont toutes tail-

lées dans le roc comme le reſte, tournant ſur des gonds auſſi taillés dans le roc: ſingularité que l'on a d'abord de la peine à comprendre & qui a cauſé de l'admiration à tous les voïageurs & ſur tout à le Brun qui s'etone que cet ouvrage ait pû être taillé dans le roc ſans autre lumiere que celle que pouvoit fournir quelques lampes. Maundrell prit garde que la ſeule porte qui etoit encore ſur les gonds ne touchoit pas ſon linteau à deux pouces près: ſur quoi il obſerve que l'on auroit pû aiſément l'oter de deſſus, ajoûtant que les portes qui avoient eté abatues avoient les gonds d'en haut deux fois plus longs que ceux d'en bas: ce qui découvre tout l'artifice.

En revenant de là vers Jeruſalem on voit près de la porte d'Herode une *grotte* pleine d'eau bourbeuſe que l'on prétend être l'endroit, *où* le prophéte *Jerémie fût détenu* par ordre de Sédécias.

En ſortant de la porte St. Etiéne on trouve à l'entrée du village de Béthanie une mazure appellée *le châ-*

*teau de Lazare*, à cauſe que l'on prétend que c'etoit autrefois la demeure de ce favori de Jéſus Chrit.

Et près de là un endroit qui paſſe pour avoir eté le *ſépulchre d'où Lazare ſortit* pour revenir à la vie. L'on y deſcend par vingt cinq dégrés au bas deſquels eſt une petite chambre quarrée, dont on ſe rend, en ſe trainant à terre, dans une autre chambre encore plus petite & plus profonde d'une verge & demie.

Ceux qui aſſûrent que le corps du Sauveur y a eté mis doivent par une erreur groſſiere confondre ce ſépulchre avec celui du Calvaire : je dis par une erreur groſſiere puiſqu'il eſt dit en St. Jean (*e*) que le tombeau où fut dépoſé le corps de Jéſus etoit dans un jardin, & que ce jardin etoit dans l'endroit même où il fut crucifié ; & que d'ailleurs c'eſt une choſe conſtante qu'il y eſt reſté juſqu'à ſa réſurrection. Cependant ce prétendu ſépulchre de Lazare eſt fort véneré par les Turcs qui en font un oratoire

(*e*) Chap. 19. v. 41.

où ils permettent aux Chrétiens d'entrer moïennant une petite reconnoiſſance.

Un peu plus loin eſt, à ce que l'on prétend, la *demeure de Marie Madelaine.*

Environ à un ſtade du Jourdain ſont les ruines d'un vieux *Couvent dédié à St. Jean.* L'on aſſûre que c'eſt là, ou tout auprès, qu'il baptiſa Jéſus Chrit.

Sur la route de Bethléem à Jeruſalem on montre 1. la *maiſon de Siméon.* 2. L'*empreinte du corps d'Elie.* 3. L'*endroit où l'Etoile apparut aux Mages.* 4. Le *tombeau de Rachel.*

A Bethléem même l'on fait voir l'*endroit où notre Seigneur eſt né*, la *Créche* dans laquelle il fut mis, la *Chapelle de St. Joſeph*, l'*ecole de St. Jerome*, & autres endroits pareils. L'*Egliſe de la Nativité* ou de la Créche à Bethléem eſt magnifique, quoique malheureuſement expoſée aux inſultes des Infidels. L'endroit où l'on croit que Jéſus Chrit eſt né eſt marqué

qué par un morceau de marbre, outre un autre morceau qui eſt ſur l'autel avec cette inſcription : HÎC DE VIRGINE MARIA JESUS CHRISTUS NASCI DIGNATUS EST. La Créche a eté taillée dans le roc à la hauteur de deux piés de terre, & elle eſt à préſent couverte de marbre blanc, auſſi bien que la partie du rocher qui la couvre.

Aux environs de cet endroit ſont des *etangs* & des *jardins* qui faiſoient autrefois, dit on, les délices *du roi Salomon*, auxquels il fait alluſion (*f*) lorſqu'en autres exemples de ſa magnificence il parle de ſes jardins, de ſes vignes & de ſes etangs. Les etangs ſont au nombre de trois, & diſpoſés de tele maniere, l'un au deſſus de l'autre que l'eau peut couler de celui qui eſt le plus elevé dans le ſecond, & du ſecond dans le troiſiéme. Ils ſont faits en rectangle & ont la même largeur qui eſt d'environ quatre vingts dix pas : mais ils different en longueur, le prémier l'aiant

(*f*) Eccleſ. 2. v. 5. 6.

d'environ cent ſoixante pas, le ſecond de deux cens, & le troiſiéme de deux cens vingt, tous extrêmement profonds, & revétus d'un bord de pierres. A la diſtance d'environ cent ſoixante pas eſt la ſource d'où découlent leurs eaux, & que les Religieux du Païs prétendent être la *fontaine cachetée* : (*g*) opinion qui eſt appuïée ſur une tradition qui porte que Salomon tenoit cette ſource fermée & appoſoit même ſon cachet ſur une eſpéce de porte qui en arrêtoit le cours, afin que les eaux en conſervaſſent mieux leur pureté & leur fraicheur. Maundrell ajoûte que rien n'etoit plus aiſé que de les conſerver de cette maniere, ces eaux n'aiant d'autre ſortie qu'une ouverture fort etroite. Pour ce qui eſt des jardins on n'en apperçoit plus aucunes traces.

Le terrain en eſt pierreux, & ſi mauvais que Maundrell eſtime que Salomon fit beaucoup plus eclater ſa magnificence que ſa ſageſſe dans ce choix. On ajoûte que ſi la fontaine

(*g*) Cantic. 4. v. 12.

cachetée etoit là, il y a apparence que le *jardin clos* (*h*) y etoit auſſi : la ſituation du jardin qui eſt une vallée pierreuſe enfermée de deux côtés par de hautes montagnes meritant parfaitement cette epithéte.

A l'occident de Bethléem on montre le *puits dont David ſouhaita* ſi paſſionément *de boire* : mais ce n'eſt à proprement parler qu'une citerne qui n'a d'autre eau que celle qui eſt fournie par les pluies.

A deux ſtades de là ſe voient les reſtes d'un ancien *aqueduc* par le moïen duquel l'eau venoit autrefois des etangs *de Salomon* juſqu'à Jeruſalem, & que l'on aſſûre être un ouvrage de ce Prince qui lui fait grand honeur. Cet aqueduc va le long de la ſurface de la terre & eſt fait de grandes pierres percées & miſes l'une dans l'autre à la façon des tuïaux, le tout entouré & couvert d'un nombre infini de petites pierres bien cimentées enſemble, ouvrage qui avoit autrefois cinq ou ſix lieues de longueur, & qui

(*h*) Ibid.

paroiſſoit devoir durer une eternité; mais qui eſt telement ruiné à préſent que l'on n'en trouve que quelques reſtes par ci par là; de quoi l'on impute la faute aux Arabes, qui pour avoir plûtôt de l'eau ne ſe font aucun ſcrupule de démolir ainſi par dégré un ouvrage auſſi ſolide & auſſi magnifique.

A un quart de mille hors de la porte de Bethléem vers l'occident eſt l'*etang de Gihon* long de cent ſix pas, large de ſoixante ſept, & revêtu de plâtre, où Salomon fut ſacré la prémiere fois.

Dans Bethléem on montre une *grotte* taillée dans un roc blanchâtre, *où* l'on prétend que *la Ste. Vierge ſe cacha* avec l'enfant Jéſus pour echaper à la fureur d'Herode quelque temps avant qu'elle s'enfuit en Egypte. Cette ſuppoſition paroitroit plus plauſible ſi elle s'accordoit mieux avec le ſecond chapitre de St. Matthieu, où l'ange dit à Joſeph : *levés vous, prenés l'enfant & la mere & ſauvés vous en Egypte* : il ne dit

pas, & *la cachés dans une grotte:* à moins de penſer que Joſeph n'ait pas exécuté ponctuellement l'ordre qui lui etoit doné d'une ſi bonne part. Néanmoins pour doner à tout ceci un air plus merveilleux on ajoûte que la blancheur de cette pierre vient de ce que dans le temps que la Ste. Vierge donoit à téter à l'enfant il y tomba quelques gouttes de lait qui communiquerent leur blancheur à l'endroit. Les habitans du Païs ſont ſi remplis de cette idée qu'ils s'imaginent que la craie que l'on tire de ce lieu a la vertu d'augmenter le lait des femmes, vertu qui fait que cette craie eſt en grande eſtime auſſi bien chés les Arabes & les Turcs que chés les Chrétiens. Une eſtime ſi génerale eſt cauſe que l'on tranſporte de gros morceaux de cette craie à Jeruſalem d'où on les envoie munis du ſceau de la Ville en Europe. Le Brun ajoûte qu'il rencontra à Veniſe un Médecin aſſés ſimple pour lui en demander un peu pour faire venir le lait à une de ſes malades.

Entre Bethléem & Jeruſalem dans l'endroit qui eſt quelquefois déſigné par le nom de déſert *de St. Jean* eſt un *Couvent* qui porte le nom du même Saint, & que l'on prétend être bâti ſur l'endroit même, où il eſt né. Il y a quelques années que ce Couvent a eté entierement rebâti, & il fait à préſent un grand edifice quarré, très propre, mais principalement remarquable à cauſe de cette Egliſe. Elle conſiſte en trois aîles, aiant un beau dôme au milieu qui couvre un pavé à la moſaïque, le tout d'une beauté auſſi achevée qu'aucun morceau pareil qui nous reſte de l'antiquité. Au bout ſuperieur de l'aîle ſeptentrionale après avoir deſcendu quelques dégrés on arrive à un ſuperbe autel erigé, à ce que diſent les Religieux, au deſſus de l'endroit même où Jean Baptiſte vint au monde.

Environ à trois ſtades de ce Couvent l'on fait voir la *maiſon* que l'on dit avoir eté celle *d'Elizabeth* mere de ce ſaint home, maiſon, qui,

autrefois Couvent, n'eſt à préſent qu'un monceau de ruines qui n'a rien de remarquable qu'une grotte dans laquelle, à ce que l'on aſſûre, la Ste. Vierge ſalua Elizabeth.

Si l'on demande d'où vient qu'Elizabeth habitoit une maiſon dans le temps qu'elle etoit enceinte de St. Jean Baptiſte, & une autre lorſqu'elle le mit au monde, l'on ne doit point répondre que l'une etoit la maiſon qu'elle occupoit en Ville, & l'autre ſa maiſon de campagne, par un air d'opulence qui ne doit pas etoner dans la femme d'un ſacrificateur auſſi diſtingué que l'etoit ſon epoux comme quelques uns veulent le ſuggerer en dériſion du fait que l'on ſuppoſe; puiſque ni l'une ni l'autre n'etoit dans la Ville; mais que St. Luc (*i*) dit formellement qu'après qu'elle eut conçû, elle ſe tint cachée pendant cinq mois, ce qui done à connoitre qu'elle changea de domicile pour ſe dérober plus ſûrement à la vûe de ſes voiſines. Mais une difficulté plus

(*i*) Chap. 1. v. 24.

frappante contre la réalité de ces prétendues maiſons d'Elizabeth eſt que St. Luc place la demeure de Zacharie & d'Elizabeth à Bethléem même, ajoûtant que ce fut dans cette Ville de Juda que la Ste. Vierge y ſalua ſa couſine. (*k*) Par où il eſt evident que tout ce que l'on débite à Jeruſalem du lieu où St. Jean eſt né, de la demeure d'Elizabeth, & de la grotte où elle fut ſaluée par la Ste. Vierge n'eſt pas tout à fait inconteſtable.

A Nazareth outre l'*Egliſe* qui eſt dans une *caverne* que l'on ſuppoſe être l'endroit *où la Ste. Vierge reçut la ſalutation de l'Ange*, on montre la maiſon de Joſeph qui eſt, dit on, préciſément la même où notre Seigneur paſſa près de trente ans.

Il y a deux *colomnes* dans l'Egliſe qui ſont de marbre grénu, chacune d'environ deux piés & un pouce de diametre, & à trois piés de diſtance l'une de l'autre. On aſſûre que l'une marque la place de l'Ange & l'autre celle de la Vierge dans l'inſtant de

(*k*) Ibid.

l'Annonciation. La colomne interieure qui déſigne la Chapelle de la Vierge a eté miſe en piéces par les Turcs qui croïoient y trouver un tréſor, de façon que la longueur de dix huit pouces manque depuis le piédeſtal juſqu'à la colomne. Cependant elle demeure droite ſans que j'aie pû, dit Maundrell, diſcerner comment. Elle touche au haut & y eſt apparemment attachée, à moins que l'on n'aime mieux croire avec les Moines qu'elle eſt ſoûtenue par miracle.

Les *ruines de Ptolémaïde* ou de St. Jean d'Acre ſont dignes de l'attention des curieux. A les voir on ſeroit porté à croire que la Ville n'etoit compoſée que de Palais. Cette place avoit deux murailles bien fortifiées de baſtions, chacune deſquelles avoit un foſſé revétu de pierres & pluſieurs fauſſes portes : mais le tout eſt préſentement bouleverſé. Dans les champs qui ſont aux environs de ces débris ſe trouvent pluſieurs *grands globes de pierre* de

treize ou quatorze pouces de diametre qui ont eté emploïés au ſiége de la Ville.

Les reſtes les plus remarquables que l'on voie dans l'enceinte des murailles ſont 1. la *Cathédrale* dédiée à *St. André*. Elle n'eſt pas loin de la mer & elle ſurpaſſe en hauteur tous les autres bâtimens. 2. L'*Egliſe de St. Jean* patron de cette Ville. 3. Le *Couvent des Hoſpitaliers* qui doit avoir eté très beau à en juger par les débris. 4. Le *Palais du grand Maitre* de l'ordre dont il reſte encore un bel eſcalier & une partie d'Egliſe. 5. Quelques débris d'une Egliſe appartenant autrefois à un Couvent de religieuſes.

Thévenot fait mention des reſtes d'environ *trente Egliſes*, & particulierement d'une où les Chevaliers avoient un tréſor qui ne fut tranſporté de là, que quelques années avant ſon voïage, dans un vaiſſeau qui s'etoit rendu à Acre ſous prétexte de commerce. Sandys rapporte que ce tréſor etoit dans une voûte de l'E-

gliſe, & que les ſucceſſeurs des Chevaliers l'aiant ſû, l'on avoit envoïé environ quarante ans avant qu'il y allât, quelques galeres de Malthe qui l'enleverent ſans peine, les habitans aiant pris la fuite en les voïant arriver. Il paroit par Maundrell que cette Egliſe etoit la Cathédrale même de St. André. L'on y voit outre cela les ruines d'un Palais dont il ſemble que Richard roi d'Angleterre ait eté le fondateur, à en juger par les armes que l'on y apperçoit.

*Sébaſte* ou l'*anciene Samarie*, quoique preſqu'entierement changée en jardins, conſerve encore quelques reſtes de ce qu'elle etoit autrefois, je veux dire un portique quarré qu'elle a au ſeptentrion, grand & entouré de colomnes, quelques débris d'une ancienne Egliſe ſituée à l'orient & que l'on aſſûre avoir eté bâtie par l'imperatrice Héléne au deſſus de l'endroit où St. Jean Baptiſte fut empriſonné & décapité. Dans cette Egliſe il y a un eſcalier par lequel on monte

au donjon où ce ſang innocent fut verſé. Les Turcs ſont maitres de cet endroit & ils y ont bâti une petite Moſquée dans laquelle ils laiſſent entrer les Chrétiens en leur donant quelque bagatelle.

Tout auprès de la ville de Naploſa dans l'etroite vallée qu'il y a entre le mont Garizim & celui de Gébal, il y a une petite Moſquée nommée le *ſépulchre de Joſeph*, parce qu'une tradition reçûe dans le Païs veut que les os de ce Patriarche, après avoir eté tranſportés d'Egypte, aient eté enterrés dans cet endroit.

A la diſtance d'environ le tiers d'une lieue de cette Ville on montre le *puits de Jacob* moins fameux par celui dont il fut l'ouvrage que par le mémorable entretien que Jéſus Chrit y eut avec la Samaritaine. Si l'on trouve que ce puits ſoit trop eloigné de Samarie pour ſuppoſer que ce ſoit celui où les femmes de cette Ville venoient puiſer de l'eau, il faut conſiderer que Samarie s'etendoit autrefois beaucoup plus loin de ce côté là

qu'elle ne fait à préſent. Ce puits eſt à préſent couvert d'une vieille voûte de pierres qui empêche que l'on n'en apperçoive l'ouverture. Il eſt taillé dans le roc & peut avoir trois verges de diametre & trente cinq de profondeur. Maundrell trouva que l'eau n'alloit qu'à la hauteur de cinq verges, & réfute par là une fable que quelques Chrétiens ſuperſtitieux ont adoptée qui eſt que ce puits eſt ſec pendant toute l'année, hormis l'anniverſaire du jour que notre Seigneur s'aſſit deſſus.

Ce que nous dirons dans la ſuite de la prédiction de Jéſus Chrit à l'egard de Jeruſalem, de la maniere dont cette Ville a eté détruite, & du lieu où elle a eté rebâtie après ſa deſtruction poura aider à juger qu'outre ce que nous avons déjà fait voir être fabuleux dans les raretés de la Paleſtine, il s'y en trouve encore parmi celles que nous avons rapportées, qui ſont ou fauſſes ou très douteuſes.

Jeruſalem eſt à onze dégrés du ſolſtice du cancer ou d'été & par con-

ſéquent dans la zone temperée quoique fort proche de la torride. Les plus longs jours y ſont de quatorze heures & les plus courts de dix. Elle eſt à cinquante trois dégrés de longitude & à trente & un de latitude.

## HISTOIRE DES ISRAELITES SOUS LES JUGES.

### *Interrégne après la mort de Joſué. Conquêtes des Iſraélites.*

APrès la mort de Joſué il y eut un interrégne durant lequel la République fut gouvernée par les principaux & les anciens: cependant les enfans d'Iſraël conſulterent le Seigneur pour ſavoir qui les conduiroit contre les Chananéens & ſeroit le commandant en guerre. A quoi le Seigneur répondit que ce ſeroit Juda, à qui il avoit livré la terre. Néanmoins Juda crut devoir emprunter le ſecours de Siméon, à qui il promit de rendre le réciproque. Ainſi ces deux Tribus aiant marché contre les Chananéens & les Phérézéens, elles les défirent devant Bézec, leur aiant tué dix milles homes. Adonibézec fut pris dans ſa fuite, & eut

les extrêmités des piés & des mains coupées, ſupplice dont il publia la juſtice en diſant qu'il en avoit fait autant à ſoixante & dix Rois qu'il obligeoit à ramaſſer autour de ſa table les reſtes de ſes viandes pour s'en nourir, & que Dieu le traitoit comme il avoit traité les autres. Amené à Jeruſalem, il y ſouffrit le dernier ſupplice après que les enfans de Juda eurent forcé cette place. Ils paſſerent tous au fil de l'epée, & mirent le feu aux edifices. De là les deux Tribus allerent combattre les Chananéens qui tenoient les montagnes & les plaines, & ceux du midi. Enſuite eſt rapportée l'expédition d'Hebron & de Dabir dans les mêmes termes qu'elle eſt décrite au 15. chapitre de Joſué.

D'un autre côté les enfans du Cinéen ou Kénien parent de Moïſe partirent de Jericho avec les enfans de Juda, & s'etablirent dans le déſert de la portion de cette Tribu qui etoit au midi d'Arad.

Juda & Siméon toûjours joints enſemble allerent attaquer les Chananéens de Séphaath qu'ils taillerent en piéces, changeant le nom de leur Ville en celui d'Horma qui ſignifie anathéme. Gaza, Aſcalon, & Accaron avec leurs territoires furent autant de conquêtes de ces deux Tribus;

& parce que le Seigneur etoit avec Juda, il ſe rendit maitre des montagnes. Cependant il ne put détruire les habitans de la vallée parce qu'ils avoient une quantité de chariots armés de faux. Hebron conformément à la diſpoſition de Moïſe tomba en partage à Caleb qui la purgea des trois enfans d'Enac. Cependant les enfans de Benjamin n'exterminerent point les Jébuſéens qui etoient à Jeruſalem devenue par là une habitation commune aux uns & aux autres.

La maiſon de Joſeph de ſon côté qui etoit favoriſée du Seigneur s'empara de Béthel place qui portoit auparavant le nom de Luza : ceux de cette maiſon aiant apperçû un home qui ſortoit de la Ville l'engagerent par promeſſe de bons traitemens à leur montrer un endroit par où ils pûſſent pénétrer dans la place. Cet home le fit, la Ville fut priſe d'aſſaut & paſſée au fil de l'epée. En récompenſe d'un ſervice ſi ſignalé, le particulier eut la vie ſauve avec liberté de ſe retirer où bon lui ſembloit. S'etant retiré dans la terre d'Hetthim il y bâtit une Ville qu'il appella Luza.

Manaſſé, Ephraïm, Zabulon, Aſer, & Nephtali ne détruiſirent point les Chananéens qui ſe trouverent dans leurs places reſpectives, mais ils habiterent enſemble,

Manaſſé,

Manaſſé, Zabulon, & Nephtali aiant eté les ſeuls qui aient rendu les Chananéens tributaires.

La tribu de Dan etoit comme bloquée ſur la montagne par les Amorrhéens, qui ne leur permettoient pas de s'etendre dans les plaines, etant maitres de la montagne d'Harès, d'Ajalon, & Salebim; mais la maiſon de Joſeph les rendit tributaires, les aiant reſerrés dans la pierre, & dans les hauteurs depuis l'aſcendant du ſcorpion. (*a*)

Ne ſemble-il pas que ce chapitre ait quelque beſoin de commentaire?

Il eſt vrai qu'il y a des difficultés. Nous allons les lever le mieux qu'il nous ſera poſſible.

Ce fut, ſelon toutes les apparences, par l'urim & le thummim que Dieu fut conſulté.

Le Seigneur avoit averti les Iſraélites qu'il ne les mettroit point toute à la fois en poſſeſſion de tout le païs de Chanaan, mais ſeulement à meſure qu'ils ſe multiplieroient; cependant les Païs qui n'etoient pas encore conquis avoient eté partagés entre les Tribus auſſi bien que ceux

(*a*) Judic. 1.

qui l'etoient déjà ; ainſi ils devoient s'en mettre en poſſeſſion à meſure qu'ils en avoient beſoin. Dieu leur avoit promis ſa protection tant qu'ils lui demeureroient attachés ; par conſéquent ſi les Tribus ſe ſont laiſſé epouvanter par les chariots de fer des Chananéens, ſi elles n'ont pû chaſſer ces peuples de certains endroits, & ſi les aiant ſurmontés en d'autres, elles ſe ſont contentées de les rendre tributaires, au lieu de les exterminer ; ces circonſtances doivent être attribuées à leur lâcheté, à leur défiance des promeſſes de Dieu & à leur peu de fidelité à exécuter les ordres du Seigneur.

Nous ne répeterons point ici ce que nous avons dit, en traitant du livre de Joſué, de quelques endroits qui ſe trouvent en mêmes termes dans le livre de Joſué & dans celui des Juges.

Le Seigneur dit qu'il a livré la terre à Juda, c'eſt à dire qu'il a promis de la lui livrer : ce qu'il promet devant être regardé comme une choſe faite.

Néanmoins malgré cette aſſûrance de la part de Dieu, Juda ne devoit pas négliger les moïens humains quoique Dieu ait promis ſon aſſiſtance aux ſiens, Jéſus Chrit ne crut pas devoir tenter Dieu en ſe précipitant du haut du temple comme le démon le lui ſuggeroit. Dieu promet, il ne prétend pas pour cela faire tout par miracle : il faut emploïer les moïens propres à faire réuſſir ſes promeſſes.

Adonibézec ſignifie roi ou maitre de Bézec.

Le nombre de *ſoixante & dix* Rois pouroit bien être indéfini, comme quand il eſt dit *ſept fois*, *ſoixante & dix ſept fois ſept fois*, *au ſeptuple*, *au centuple*, & ſignifier ſeulement un grand nombre : conjecture néanmoins que je ne prétends pas garantir, que je ne trouve avoir eté avancée par perſone, & qui n'a d'autre fondement que peu d'apparence qu'il ſemble y avoir, qu'un Roi du centre de la terre de Chanaan ait pû vaincre juſqu'à ſoixante & dix Rois outre

ceux défaits par Joſué, & qu'il y en eut un ſi grand nombre dans toute la terre de Chanaan ſans ce qu'il y en pouvoit encore reſter, pour être traités avec autant de cruauté & d'ignominie.

Aſcalon, Gaza, & Accaron furent enſuite repriſes par les Philiſthins qui en trouverent l'occaſion dans la lâcheté des Iſraélites.

Les trois fils d'Enac pouvoient de même, après avoir eté chaſſés d'Hebron du temps de Joſué, s'y être rétablis enſuite, à moins que ce ne ſoit une répétition de ce qui eſt dit dans Joſué : alternative qui eſt la plus probable eu egard à la valeur de Caleb qui en etoit en poſſeſſion & à la promeſſe de Dieu dont il n'eſt pas croïable que ce zélé ſerviteur ſe ſoit rendu indigne.

Caleb etant de la tribu de Juda il eſt à croire qu'il commandoit les Phalanges de ſa Tribu dans ces expéditions malgré ſon grand âge.

Jeruſalem avoit eté d'abord accordée à Juda ; enſuite parce que ſa por-

tion etoit trop grande elle paſſa à la tribu de Benjamin. Juda en fit la conquête avec la tribu de Siméon, & en mit Benjamin en poſſeſſion, ce qui doit s'entendre de la Ville, & non de la fortereſſe, que ni Juda ni Benjamin ne pûrent jamais réduire & où les Jébuſéens ſe maintinrent juſqu'au temps de David qui les en délogea. Cependant quoique Jeruſalem appartint à la tribu de Benjamin il ne laiſſoit pas d'y avoir des habitans de Juda, d'Ephraïm & de Manaſſé, comme il eſt marqué au neuviéme chapitre du ſecond livre des Paralipoménes.

C'etoit Jacob qui avoit changé le nom de Luza en celui de Béthel. (*b*)

La terre d'Hetthim etoit apparemment hors du païs de Chanaan.

Ce mélange des Chananéens, Phérézéens, Jébuſéens avec les enfans d'Iſraël introduiſit dans les Tribus la corruption de la foi & des mœurs; des alliances & des mariages elles paſſerent bientôt à l'idolâtrie & au

(*b*) Genéſe 28. v. 19.

culte de Baal & d'Aſtaroth, lorſque tous les anciens recommandables par leur piété & leur attachement à Moïſe & à Joſué, les anciens, dis je, qui par leur autorité etoient capables de contenir les autres dans le devoir eurent païé le tribut à la nature.

### *Miſſion d'un Prophéte. Dépravation des Iſraélites.*

UN Ange venu de Galgala tint au peuple ce diſcours de la part du Seigneur dans un lieu qui fut appellé enſuite à cauſe de l'evénement *le lieu des pleurans:* je vous ai tirés d'Egypte & vous ai faït entrer dans l'heritage que j'avois promis à vos peres de vous doner, avec aſſûrance de ma part de tenir à jamais l'alliance que j'ai faite avec vous, pourvû que de votre côté vous n'entraſſiés point en ſociété avec les habitans du Païs, mais au contraire que vous détruiſſiés leurs autels : cependant vous n'avés pas voulu m'ecouter. Pour quel ſujet en agiſſés vous ainſi ? Prévoïant que vous auriés un aſſés mauvais cœur ; je n'ai pas voulu les détruire ; mais je les ai laiſſés, afin de vous ſuſciter des enemis, & que leurs Dieux fûſſent la cauſe de votre ruine.

Tous les enfans d'Iſraël, pénétrés de ce reproche, eleverent leurs voix & ſe mirent à pleurer. Cependant ils offrirent dans cet endroit des victimes au Seigneur.

Enſuite Joſué congédia l'aſſemblée & les enfans d'Iſraël ſe retirerent pour ſe préparer à ſe mettre en poſſeſſion de leurs heritages. Tout le temps que Joſué vécût, & après lui, les anciens qui avoient eté témoins de toutes les merveilles que le Seigneur avoit operées en faveur de ſon peuple, Iſraël fut attaché à ſon Dieu: mais Joſué etant mort à cent & dix ans, & inhumé ſur le mont Ephraïm, & toute la géneration des anciens etant deſcendue aux tombeaux, leurs enfans qui ne connoiſſoient ni le Seigneur ni ſes merveilles s'abandonerent aux deréglemens & n'eurent point de honte de ſe proſterner devant Baal, Aſtaroth & les autres idoles des nations mêlées avec eux, abandonant le Seigneur Dieu de leurs peres: ce qui l'irrita à un point qu'il livra Iſraël en proïe pour être pris & vendu à ſes enemis, ſans qu'il lui fût poſſible de s'en garantir, attendu que de quelque côté qu'il ſe tournât, il trouvoit par tout la main du Seigneur qui s'appeſantiſſoit ſur lui ainſi qu'il le lui avoit proteſté. Ce n'eſt pas que Dieu ne ſuſcitât des Juges pour les délivrer des mains de ceux qui les déſoloient, mais, les incor-

rigibles, ils ne vouloient pas les ecouter. Il eſt vrai que, lorſque Dieu leur avoit ainſi prépoſé un Juge, il ſe laiſſoit emouvoir à compaſſion, & que ſe laiſſant toucher de leurs gémiſſemens il les délivroit; mais à peine leur Liberateur avoit il les yeux fermés qu'ils récidivoient avec encore moins de retenue qu'auparavant, ſe plongeant ſans ceſſe dans le culte des idoles, & s'enfonçant dans l'ordure de leurs abominations : c'eſt pourquoi le Seigneur dit dans ſa colere : puiſque cette engeance a détruit l'alliance que j'avois faite avec ſes peres, & qu'elle a mépriſé mes avertiſſemens, je ne détruirai point les nations qui etoient reſtées juſqu'à la mort de Joſué; & je m'en ſervirai comme d'une pierre de touche pour eprouver Iſraël, & reconnoitre s'il marche dans mes voïes, comme ont fait ſes peres. Tele eſt la raiſon pour laquelle le Seigneur ne jugea point à propos de détruire tout d'un coup toutes les nations par le glaive de Joſué. (*c*)

N'y a-il pas dans ce chapitre quelque choſe qui merite eclairciſſement?

C'etoit un Prophéte qui vint de Galgala haranguer les Iſraélites, & qui eſt appellé Ange, nom qui convient à toute perſone qui eſt envoïée,

(*c*) Juges 2.

ſoit home, ou eſprit. Si ç'eut eté un Ange du Ciel, pourquoi l'ecriture n'auroit elle pas dit qu'il etoit deſcendu plûtôt que monté de Galgala. Si ç'eut eté le grand prêtre Phinéez, il auroit dû venir de la montagne d'Ephraïm où etoit ſa demeure, & non pas de Galgala, qui etoit dans la tribu de Benjamin. (*d*)

Le nom du lieu en hébreu eſt *Bochim* qui ſignifie pleurans. Le peuple y etoit aſſemblé Joſué etant encore vivant; peut être même avant que le tabernacle eut eté dépoſé à Silo; car il ſemble que ſi l'evénement dont il s'agit eût eté poſterieur au choix qui fut fait de ce lieu pour être le ſiége du culte public, on n'auroit point immolé des victimes ailleurs. Au moins eſt il evident qu'il y a dans ce chapitre des *uſteron proteron*, ou au moins des répétitions & des additions de faits qui appartiénent naturelement à l'hiſtoire de Joſué.

Le reproche que fait l'envoïé etoit fondé ſur la négligence des Iſraélites

(*d*) *Ità Hugo Robinſonus in hunc locum.*

à détruire les Chananéens dans les lieux qu'ils avoient conquis, négligence qui paroit avoir eu lieu du vivant de Josué même, sur laquelle il paroit que Dieu n'auroit pas beaucoup insisté, si elle n'avoit eu des suites plus fâcheuses, & qui provenoit foncierement ou d'avarice en ce que les Israélites aimerent mieux tirer des contributions que de mettre à mort des peuples qui y etoient condamnés par la justice divine, ou d'ambition en ce qu'ils aimerent mieux avoir des sujets que d'être seuls possesseurs du Païs, ou peut être d'une compassion mal ordonée à l'egard des infortunés Chananéens.

Ces paroles, *je les ai laissés* (les Chananéens) *afin de vous susciter des enemis, & que leurs Dieux fûssent la cause de votre ruine* sont rélatives aux précédentes *d'être entrés en société & de n'avoir pas détruit les autels*, futurs contingens dont la connoissance avoit engagé Dieu à ne pas détruire tous les habitans de Chanaan. Néanmoins ce motif ne pré-

judicie en rien aux autres que Dieu a eus dans la conduite qu'il a tenue à l'egard des Chananéens. Mais ces mêmes paroles ſont encore mieux expliquées par celles qui ſuivent : *je ne détruirai point les nations, & je m'en ſervirai comme d'une pierre de touche pour eprouver Iſraël & reconnoitre s'il marche dans mes voïes.*

## *Des Juges.*

LEs Iſraélites aiant eté pluſieurs fois livrés en ſervitude pour les cauſes déduites dans le chapitre précédent Dieu ſuſcitoit extraordinairement des homes ſelon ſon cœur pour les en délivrer. Ils ſont ordinairement appellés *Juges*, quelquefois *Rois*, & dans Eſdras *Sauveurs*. (*e*)

C'etoit des Magiſtrats extraordinaires ſemblables aux dictateurs Romains avec cette difference que ceux là etoient à vie & ceux ci pour un temps. Ils etoient non ſeulement honorés d'une miſſion extraordinaire,

(*e*) 2. Eſdr. 9. v. 27.

(*f*) mais auſſi dirigés par le St. Eſprit dans leurs entrepriſes & le gouvernement de la République. (*g*) Mais ils ne ſe ſuccédoient pas immédiatement. Souvent il y avoit un long intervalle entre la mort du dernier & la miſſion de ſon ſucceſſeur. Cependant le gouvernement des Iſraélites ſous les Juges auſſi bien que ſous Moïſe & Joſué etoit veritablement une théocratie, les Juges n'etant que comme les vicaires & les lieutenans de Dieu: *lorſque je ſonerai de la trompette, vous en ferés de même par tout le camp, & vous crierés,* LE SEIGNEUR ET GEDEON. (*h*) *Ce ne ſera ni moi, ni mon fils, mais le Seigneur qui vous dominera*, diſoit encore Gédéon. (*i*) Et Dieu lui même parlant à Samuël, *ce n'eſt pas vous qu'ils ont rejetté, mais moi, ne voulant pas que je ſois leur Roi.* (*k*)

(*f*) Cùmque Deus Judices ſuſcitaret. Judic. 2. v. 18.

(*g*) Fuitque in eo (Othoniel) Spiritus Domini, & judicavit Iſraël. Ibid. 3. v. 9. 10.

(*h*) Judic. 7. v. 18.

(*i*) Ibid. 8. v. 2.

(*k*) 1. Reg. 8. v. 7.

Les fonctions des Juges etoient 1. de délivrer le peuple de l'oppreſſion, & de la ſervitude. 2. De commander en guerre. 3. De rendre la juſtice ; ſans néanmoins pouvoir etablir de nouvelles loix, impoſer des tributs, ni prendre les ornemens de la roiauté. Ils n'etoient point les maitres, mais les conſervateurs & les régens de la République, & leur pouvoir ne s'etendoient que ſur le civile & la police, les grands Prêtres aiant toute l'autorité dans les choſes de la religion. Ainſi leur gouvernement etoit une eſpéce de monarchie en ce que toute l'autorité réſidoit en un ſeul, & d'ariſtocratie en ce que dans les affaires de conſéquence ils devoient prendre l'avis des ſoixante & dix anciens qui avoient eté etablis de Dieu, etant obligés du reſte de ſuivre la loi de Dieu, & d'en faire la règle de leur gouvernement.

Sous les Juges & durant les interrégnes qui ſe trouvoient ſouvent depuis la mort de l'un juſqu'à la miſſion de l'autre, la juriſdiction ordinaire réſidoit dans les anciens du peuple dont

l'aſſemblée formoit le Sanedrim au nombre de ſoixante & dix aiant un Préſident à leur tête avec droit de connoitre non ſeulement des affaires civiles, mais même des matieres eccléſiaſtiques en ce qui concernoit la loi, les faux Prophétes, & la perſone du grand Prêtre, qui n'en etoit pas de droit le Chef ou Préſident, puiſqu'au 17. chapitre du Deuteronome il eſt parlé du grand Prêtre & du ſouverain Juge comme de deux perſones diſtinguées. § A ce tribunal ſuprême qui avoit ſon ſiége dans l'endroit où etoit le tabernacle etoient ſubordonées d'autres cours inférieures compoſées dans les Villes de vingt trois Juges & de trois ſeulement dans les Bourgs & autres lieux moins conſiderables.

*Nations réſerveés. Servitude ſous Chuſan. Othoniel prémier Juge.*

CE ſont ici les nations que le Seigneur réſerva pour exercer Iſraël & tous

§ Qui autem ſuperbierit nolens obedire Sacerdotis imperio qui eo tempore miniſtrat Domino Deo

ceux qui n'avoient point vû les guerres des Chananéens, afin qu'en combattant avec elles les enfans d'Iſraël appriſſent le métier de la guerre par la pratique ; ſavoir les cinq Satrapies des Philiſthins, tous les Chananéens, les Sidoniens, & les Hévéens qui tenoient la montagne du Liban depuis celle de Baal-Hermon juſqu'aux portes d'Emath, nations qui devoient être des inſtrumens dans la main de Dieu & emploïées à l'egard d'Iſraël ſelon qu'il marcheroit dans la voïe des préceptes donés à ſes peres par le miniſtère de Moïſe, ou qu'il s'en ecarteroit. Ainſi les enfans d'Iſraël habiterent au milieu des Chananéens, Héthéens, Amorrhéens, Phérézéens, Hévéens, & Jébuſéens, dont le commerce les engagea dans le déſordre & leur fit oublier le Dieu de leurs peres pour ſervir Baal & Aſtaroth. Le Seigneur ne tarda gueres à en témoigner ſon indignation en les livrant entre les mains de Chuſan. Baſathaïm roi de Méſopotamie à la domination duquel ils furent aſſujétis l'eſpace de huit ans. Dans cette calamité les enfans d'Iſraël eurent recours au Seigneur qui leur dona un Sauveur ſavoir Othoniel fils de Cénez frere puiſné de Caleb pour les délivrer. Rempli qu'il etoit de l'eſprit du

tuo, & decreto Judicis morietur homo ille, & auferès malum de Iſraël.

Seigneur il prit les reines du gouvernement. Son prémier ſoin fut de réduire le Tyran qu'il défit dans une bataille qu'il lui livra, délivrance qui procura à Iſraël une paix de quarante ans. Enſuite de quoi Othoniel fut réuni à ſes peres. (*l*)

Les nations qu'il eſt dit que Dieu réſerva pour exercer Iſraël, & celles parmi leſquels il habita ſont elles les mêmes?

Non, celles ci etoient entierement dévouées à la deſtruction & non pas les prémieres.

Il n'eſt plus fait mention des Gergéſéens?

On aſſûre qu'ils s'etoient retirés en Afrique, où nous les verons dans la ſuite.

Pourquoi le roi de Méſopotamie vient il chercher les Iſraélites ſi loin?

Apparemment que les Chananéens l'avoient appellé pour arrêter le cours des conquêtes des Iſraélites, ou peut être qu'il etoit paſſé de lui même en Chanaan par un mouvement de ſa propre ambition.

(*l*) Judic. 3.

*Difficulté*

*Difficulté ſur la parenté de Caleb & d'Othoniel.*

SI Othoniel etoit frere de Caleb, comment a-il pû epouſer ſa fille qui etoit ſa niéce, la choſe etant défendue par la loi de Moiſe?

C'eſt une difficulté qui a doné beaucoup d'exercice à tous les commentateurs. Maſius après Théodoret a ſuppoſé que Caleb & Othoniel etoient freres uterins nés de la même mere ; mais de deux peres, Caleb de Jephoné & Othoniel de Cénez. Mais dans cette ſuppoſition la fille de Caleb auroit eté egalement niéce d'Othoniel. Ainſi cette ſuppoſition augmente plûtôt la difficulté qu'elle ne la leve d'autant que la parenté chés les Juifs etoient plus etroite du côté de la mere que du côté paternel.

La Vulgate porte qu'*Othoniel etoit frere puiſné de Caleb :* au lieu que le texte qui appelle *Othoniel fils de Cénez frere de Caleb* peut ſignifier

egalement que c'etoit Cénez qui etoit frere de Caleb ou que c'etoit Othoniel. Si c'etoit Cénez qui etoit frere de Caleb, Othoniel & Axa n'etoient que couſins germains, dégré dans lequel le mariage etoit permis par la loi de Moïſe. Dans cette ſuppoſition il y auroit faute dans la Vulgate ici & au 15. chapitre de Joſué, où Othoniel eſt appellé fils de Cénez & frere puiſné de Caleb : *Othoniel filius Cenez frater Caleb minor* ; *Othoniel filium Cenez fratrem Caleb minorem* ; au lieu qu'il faudroit Othoniel filius Cenez fratris Caleb minoris.

Pour ſe fixer ici il faut abſoluement conſulter les autres verſions : mais ce qui redouble mon embarras c'eſt que le P. Alexandre (*m*) avance que les Septante font Othoniel fils de Cénez, & Cénez frere puiſné de Caleb, au lieu que d'autres auteurs (*n*) prétendent que ſelon la verſion dont il s'agit c'eſt Othoniel qui eſt frere de Caleb, & non Cénez. Voïons d'abord qui de

(*m*) Tom. 1. pag. 304.
(*n*) Société de gens de lettres hiſt. univ. Tome 2. pag. 606.

l'un ou des autres a raiſon.

Ma Bible des Septante porte aux deux endroits *Gothoniel ujon Kenez adelphou Kaleb*, en ſorte que c'eſt Kenez qui eſt frere de Caleb & non Othoniel. Cependant les Scholies avertiſſent que dans les autres livres il y a *adelphos*, ce qui fait Othoniel & non Cénez frere de Caleb.

Mais enfin puiſque la verſion des Septante, la paraphraſe Chaldaïque, la verſion Syriaque & l'Arabe font Cénez & non Othoniel frere de Caleb ; que le texte Hébreu eſt ſuſceptible de ce ſens, & qu'enfin ſelon la leçon de la Vulgate il y a une difficulté dont on ne trouve aucune ſolution valable, je ne vois point d'inconvénient à avouer que la Vulgate eſt fautive dans un fait comme celui là qui ne touche ni les dogmes de la religion, ni la règle des mœurs.

Car le ſentiment des auteurs que j'ai cités, outre l'erreur dans laquelle ils ſont tombés au ſujet de la verſion des Septante, roule ſur un autre faux ſupoſé auquel ils n'ont pas pris garde.

„ D'un autre côté „ ce ſont les pa-
„ roles de ces Meſſieurs, le maria-
„ ge d'Othoniel avec Axa n'auroit
„ pû ſe faire ſi ſon pere Kenaz,, (le pere d'Othoniel) „ avoit eté frere de
„ Caleb, le mariage avec une tante
„ etant pareillement défendu par la
„ loi de Moïſe : ainſi il eſt plus rai-
„ ſonable de ſuppoſer que Caleb &
„ Kenaz etoient des couſins germains
„ que l'original appelle ſouvent fre-
„ res, auquel cas Othoniel & Axa
„ pouvoient ſe marier.

Ce que je trouve de faux ſuppoſé dans ce raiſonement c'eſt que dans le cas que Caleb & Cénez aient eté freres, Axa fille de Caleb & Othoniel fils de Cénez aient eté neveu & tante, puiſque tout le monde convient que les enfans de deux freres ne ſont que couſins germains.

*Diſſertation ſur les années du gouvernement des Juges.*

VOus avés dit que les Iſraélites furent aſſujétis pendant huit ans au Roi de Méſopotamie, & qu'au

bout de quarante ans de paix Othoniel qui avoit procuré cette paix fut réuni à ſes peres. Entendés-vous que cette paix ait duré quarante ans outre les huit ans de ſervitude qui l'avoient précédée & le temps qui s'etoit ecoulé avant cette ſervitude?

C'eſt ici une difficulté des plus conſiderables qu'il y ait dans toute l'ecriture, mais que le P. Alexandre a eclaircie avec toute la juſteſſe que l'on peut déſirer. Il prouve parfaitement bien que les interrégnes & la durée des ſervitudes dans leſquelles les Iſraélites ont gémi, ſont compris dans le nombre d'années que l'ecriture done à chaque Juge, en ſorte, par exemple, que quand l'ecriture marque que la terre ſe repoſa quarante ans, & qu'Othoniel mourut, elle veut dire que depuis la mort de Joſué juſqu'à celle d'Othoniel il y a eu quarante ans, & ainſi des autres Juges ſuivans. Par là l'interrégne depuis la mort de Joſué, la ſervitude de huit ans, la durée du gouvernement d'Othoniel, tout cela eſt compris dans

les quarante ans durant leſquels il eſt dit que la terre a joui du repos.

L'expreſſion eſt dure à la verité de dire que la terre a joui du repos durant quarante ans, tandis que de ces quarante ans il y en a eu la plus grande partie paſſés en guerre & en ſervitude. Mais c'eſt l'ecriture elle même qui nous apprend que ces années du repos de la terre doivent être entendues de cette ſorte. Voici comme ce Pere ſavant à tout egard démontre la propoſition.

1.° Au treiziéme chapitre des Juges il eſt dit que les enfans d'Iſraël furent livrés entre les mains des Philiſthins l'eſpace de quarante ans, & au quinziéme chapitre v. 20. que Samſon a jugé Iſraël durant la domination des Philiſthins l'eſpace de vingt ans. Ainſi voilà les vingt ans de la judicature de Samſon compris clairement dans les quarante ans de la domination des Philiſthins ſur les Iſraélites.

2.° Au ſixiéme chapitre du troiſiéme livre des Rois v. 1. l'ecriture compte depuis la ſortie d'Egypte juſ-

qu'à la quatriéme année du régne de Salomon où le temple a eté bàti quatre cens quatre vingts ans ; or ſi les années des interrégnes & des ſervitudes devoient être comptées ſéparément de celles de la judicature des Juges, il y auroit cinq cens quatre vingts onze ans, & non pas ſeulement quatre cens quatre vingts.

Cette ſupputation démontre en même temps que Joſué n'a gouverné le peuple de Dieu que dix ſept ans : ce que nous avons promis ci devant de mettre ici en evidence.

Moïſe a gouverné dans le déſert quarante ans 40.

Joſué dans la terre de Chanaan dix ſept 17.

Othoniel le prémier des Juges quarante ans, y compris l'interrégne depuis la mort de Joſué & les huit ans de ſervitude ſous le Roi de Méſopotamie 40.

Aod quatre vingts ans 80.

Samgar quelques mois 0.

Barac & Débora quarante ans 40.

Gédéon quarante ans 40.

| | |
|---|---|
| Abimelech trois ans | 3. |
| Thola vingt trois ans | 23. |
| Jaïr vingt deux ans | 22. |
| Jephté ſix ans | 6. |
| Abéſan ſept ans | 7. |
| Ahialon dix ans | 10. |
| Abdon huit ans | 8. |
| Samſon vingt ans | 20. |
| Heli quarante ans | 40. |
| Samuël & Saül quarante ans | 40. |
| David quarante ans | 40. |
| Salomon quatre ans juſqu'à la fondation du temple | 4. |
| Total | 480. |

3.° Tous les exemplaires Hébreux, Grecs, Latins, Syriaques & Arabes établiſſent quatre cens quatre vingts ans depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la conſtruction du temple.

4.° Euſébe, St. Auguſtin, Béde tiénent pour le même calcul; ſi ce n'eſt que les deux prémiers ont omis les dix ans d'Ahialon : mais comme ils ſe ſont clairement exprimés dans l'ecriture, la difference du calcul de ces deux Peres ne fait pas un objet à cet egard.

Notre ſavant auteur répond à quelques difficultés de Melchior Canus religieux de ſon Ordre qui a ſoutenu avant lui le ſentiment contraire, du Pere Pezron, autre religieux de l'Ordre de Citeaux, auteur d'un ouvrage intitulé *l'antiquité des temps rétablie* & de quelques autres.

La prémiere ſe tire d'un paſſage du 20. chapitre du livre des Juges où Jephté diſputant contre les Ammonites ſoutient que les Iſraélites etoient en poſſeſſion du païs d'en delà du Jourdain depuis trois cens ans. Cependant il n'y en auroit que deux cens ſoixante & quatre, ſi les années de ſervitude etoient compriſes dans les années de la judicature des Juges.

A quoi le P. Alexandre répond que c'eſt l'ordinaire de ceux qui font valoir une poſſeſſion d'augmenter plûtôt le nombre des années que de le diminuer, & que Jephté a emploïé le nombre rond & parfait qui approchoit le plus du nombre précis.

Autre difficulté tirée du 13. cha-

pitre des actes des Apôtres, où, ſelon le texte Grec & la verſion Syriaque, St. Paul inſinue que Dieu dona des Juges durant quatre cens cinquante ans juſqu'au prophéte Samuël ; (*o*) or à comprendre les anarchies ou interrégnes & les années de ſervitude dans les années du gouvernement des Juges il n'y auroit qu'environ trois cens cinquante ans depuis Joſué juſqu'à Samuël.

Le P. Alexandre répond que ces quatre cens cinquante ans dont parle St. Paul ne ſe rapportent point à la durée des Juges, mais au temps du partage de la terre promiſe ; qu'à la verité ſelon les textes cités ils peuvent ſe rapporter egalement à l'un & à l'autre objet : mais que ce qui eſt equivoque dans quelques exemplaires Grecs, & la verſion Syriaque eſt eclairci dans les exemplaires les plus authentiques, qui portent comme la Vulgate. (*p*)

(*o*) Et poſt hæc quaſi annis quadringentis & quinquaginta, dedit Judices uſquè ad Samuel Prophetam.

(*p*) Et deſtruens gentes ſeptem in terra Chanaan, ſorte diſtribuit eis terram eorum quaſi poſt quadringentos & quinquaginta annos ; & poſt hæc dedit Judices uſquè ad Samuel Prophetam.

Tels etoient les manuſcrits Grecs que Jean Mariana aſſûre avoir vûs, tel celui d'Alexandrie que l'Archevêque Usher a vû en Angleterre, tels la plus grande partie de ceux ſur leſquels Robert Etiéne a imprimé en 1568. le nouveau Teſtament en Grec. Tel un manuſcrit Grec auſſi imprimé à Paris cité par Béze dans ſes notes ſur l'endroit en queſtion; tel enfin un autre manuſcrit du nouveau Collége d'Oxford cité par le Primat d'Irlande le ſavant Usher.

*Servitude ſous Eglon. Aod ſecond Juge.*

LEs enfans d'Iſraël recommencerent à ſe rendre criminels aux yeux de leur Dieu qui pour les en punir ſuſcita contre eux Eglon roi des Moabites. Ce Prince ligué avec les enfans d'Ammon & d'Amalec marcha contre les Iſraélites, les défit, ſe rendit maitre de Jericho, & tint en ſervitude les enfans d'Iſraël l'eſpace de dix huit ans, au bout deſquels ils crierent vers le Seigneur qui leur dona un Sauveur nommé Aod fils de Gera fils de Gemini ſe ſervant auſſi aiſément de la main gauche que de la droite,

Les enfans d'Iſraël réſolus de ſécouer le joug députerent Aod pour aller porter des préſens à Eglon. Celui là s'etant fait faire une epée à deux tranchans avec une poignée de la longueur de la paume de la main, la cacha à ſon côté droit ſous ſon habit; s'etant mis en marche avec d'autres députés il offrit ſes préſens à Eglon qui etoit extrêmement gros & gras, & s'en tetourna avec ſes collégues.

Arrivé à Galgala, où il y avoit des idoles, il retourna vers le Roi, à qui il dit qu'il avoit quelque ſecret à lui communiquer. Le Prince aiant impoſé ſilence & fait ſortir tout le monde dona audience à Aod, aſſis ſeul dans l'appartement où il mangeoit en été. Aod commença par dire que c'etoit un meſſage de la part de Dieu. Sur quoi le Roi ſe leva de ſon throne. Pendant qu'il le faiſoit Aod aiant pris ſon epée de la main gauche l'enfonça dans le ventre du Prince avec tant de violence que la poignée entra auſſi bien que le fer dans le cofre où elle ſe trouva ſi reſerrée par la graiſſe, qu'Aod la laiſſa comme il l'avoit enfoncée ſans la retirer.

Sur le champ tous les excrémens ſe déchargerent par le bas, & Aod après avoir fermé à la clé les portes de l'appartement s'exquiva par derriere. La garde du Roi ſurvenue peu après fut ſurpriſe de trou-

ver les portes fermées à la clé. Cependant dans la penſée que le Roi vaquoit à quelque neceſſité de la nature on attendit quelque temps, on frappa, perſone n'ouvrit. Les portes ouvertes enfin par le moïen d'une clé que l'on alla chercher, expoſerent aux yeux des ſpectateurs le cadavre renverſé mort. La coufuſion & le déſordre que cauſa une ſcene auſſi tragique favoriſerent Aod dans ſon evaſion. Repaſſé par Galgala il ſe rendit à Seirath ville de la montagne d'Ephraïm où il ſonna de la trompette pour amaſſer ſon monde. Il ſe mit à la tête des enfans d'Iſraël auxquels il dit de le ſuivre, les aſſûrant que le Seigneur avoit livré entre leurs mains les Moabites leurs enemis. Il fut obéi, la marche fut dirigée vers les gués du Jourdain, où de bonnes gardes furent poſtées pour en empêcher le paſſage à l'enemi. Les Iſraélites faiſant main baſſe ſur les Moabites, en tuerent environ dix mille tous braves & courageux, ſans qu'il en echapât un ſeul. Ainſi fut abaiſſée la puiſſance de Moab par la main d'Iſraël; & la terre jouït du repos quatre vingts ans, c'eſt à dire y compris l'interrégne depuis la mort d'Othoniel & le temps de la ſervitude.

Après, Aod parut Samgar fils d'Anath qui défendit auſſi Iſraël aiant tué d'un ſoc

de charue ſix cens Philiſthins. (q)

De quelle tribu etoit Aod ?

De celle de Benjamin. Un auteur judicieux (Robinſon) croit qu'il etoit eſtropié de la main droite, ajoûtant qu'Eglon ſe mit en devoir de ſe lever de ſon throne par reſpect pour le nom de Dieu & pour entendre débout un ordre qui lui venoit de ſi bone part ; & que comme il etoit extrêmement gras & aſſés âgé il fût obligé de faire de grands efforts & de ſe courber pour mettre en mouvement le vaſte volume de ſon corps : ce qui dona à Aod la facilité de le percer à ſon aiſe.

Combien de temps a gouverné Samgar ?

On ignore combien de temps il jugea Iſraël. Ce ne peut être que quelques mois, comme il paroit par notre calcul précédent il délivra les Iſraélites d'une eſpéce d'oppreſſion qu'ils ſouffroient de la part des Philiſthins, qui conſiſtoit apparemment, puiſque le texte ne fait mention d'au-

(q) Judic. 3.

cune ſervitude en quelque incurſion dans laquelle ces derniers furent repouſſés avec perte par la vigilance & la valeur de Samgar, qui auſſi bien que la troupe qu'il ramaſſa ſe ſervoit des prémieres armes qu'il trouva. Le ſoc de charue que portent les verſions Gréque & latine eſt une gaule à bœufs dans le texte.

## *Servitude ſous Jabin. Barac & Débora.*

APrès la mort d'Aod les enfans d'Iſraël retomberent dans leurs prévarications contre le Seigneur qui les livra entre les mains de Jabin roi de Chanaan regnant en Aſor, & dont le Géneral nommé Sizara réſidoit à Haſoreth des Gentils. Ce Prince qui avoit neuf cens chariots armés de faux opprimoit avec violence les enfans d'Iraël depuis vingt années, lorſqu'ils crierent vers le Seigneur. Il y avoit en ce temps une prophéteſſe nommée Débora femme de Lapidoth qui jugeoit Iſraël. Elle tenoit ſon ſiége de juſtice ſous un Palmier que l'on appelloit le Débora de ſon nom, planté entre Ramé & Béthel, ſur la montagne d'Ephraïm où tous les enfans d'Iſraël

ſe trouvoient pour avoir la déciſion de leurs differends. Elle manda Barac fils d'Abinoem de Cedès en Nephtali à qui elle fit part d'un ordre de Dieu portant qu'il marchât, à la tête d'une armée de dix milles homes levée de Nephtali & de Zabulon, vers la montagne de Thabor avec aſſûrance que Sizara géneral de l'armée de Jabin lui ſeroit livré entre les mains avec tous ſes chariots & ſa nombreuſe armée en un endroit du torrent de Ciſon : Barac lui répondit qu'il iroit pourvû qu'elle marchât avec lui qu'autrement il n'en feroit rien ; à quoi Débora répliqua qu'elle marcheroit puiſqu'il le vouloit ainſi, mais que la choſe ſeroit peu glorieuſe à lui d'abandonner à une femme l'honeur d'une victoire qui lui etoit aſſûrée. Débora ſans héſiter ſe mit en marche pour Cedès ſuivie de Barac qui aiant aſſemblé Zabulon & Nephtali ſe mit à la tête de dix mille combattans accompagné de Débora. Il y avoit quelque temps qu'un nommé Héber le Cinéen s'étoit ſéparé de ceux de ſa Tribu Cinéens comme lui, & deſcendus de Moïſe pour aller s'etablir dans la vallée de Sennim proche de Cedès. Sizara eut bientôt appris l'armement de Barac & qu'il tenoit le Thabor. Sans perdre de temps il marcha avec ſes neuf cens chariots & toute ſon armée de Haſoreth des Gentils

tils vers le torrent de Ciſon. Alors Debbora dit à Barac : partés en ce jour que le Seigneur vous a livré Sizara entre les mains. C'eſt lui qui eſt votre conducteur. Barac deſcendu du Thabor avec ſes dix mille combattans, le Seigneur répandit la terreur dans l'armée de Sizara qui en fut lui même telement ſaiſi à la vûe de Barac qu'il ſe jetta en bas de ſon chariot pour ſe ſauver à pié, tandis que le commandant d'Iſraël pourſuivoit l'epée dans les reins & les chariots & les guerriers, maſſacrant tout juſqu'aux portes d'Haſoreth des Gentils. Sizara approchoit le logis de Jahel femme de Haber qui etoit bien aveo Jabin : cette femme le voïant arriver alla au devant de lui, & le pria d'entrer, l'aſſûrant qu'il n'avoit rien à craindre, elle le couvrit d'un manteau ; après quoi Siſara aiant demandé un peu d'eau pour etancher ſa ſoif elle lui donna du lait à boire & le recouvrit tandis qu'il la prioit de ſe tenir à la porte de ſon logis & de dire, en cas que quelqu'un vint pour l'y chercher qu'il n'y avoit perſone. Mais Jahel prit une broche & un marteau avec quoi elle entra ſans faire de bruit, & trouvant le chétif Géneral endormi, elle lui enfonça dans la tempe d'un coup de marteau la broche, qui paſſant de part en part pénétra juſqu'en terre, & fit paſſer le bleſſé des douceurs du ſommeil dans les

horreurs de la mort. Barac qui ſuivoit Sizara à la piſte, etant ſurvenu, Jahel alla au devant de lui, le fit entrer & lui montra le cadavre, dans la tête duquel etoit encore le clou. Tele fut la journée qui vit abattre par la main des enfans d'Iſraël la redoutable puiſſance de Jabin, qui, accablé des coups qui lui furent portés, ſuccomba enfin & perit lui même. (*r*)

Jabin dont il eſt ici queſtion eſt il le même que celui qui fut défait par Joſué?

Celui ci etoit deſcendu de l'autre qui perit par l'epée de Joſué. Il s'etoit emparé de l'endroit où etoit autrefois Azor, & avoit rebâti cette Ville. Peut être que Jabin etoit un nom commun à tous les Rois d'Azor qui ſe ſuccédoient ſous le même titre, comme ceux d'Egypte ſous celui de Pharaon, & ceux d'Amalec ſous celui d'Agar.

Eſt il croïable que Jabin ait eu une ſi prodigieuſe quantité de chariots après que la puiſſance de cette monarchie avoit eté totalement ruinée ſous Joſué?

(*r*) Judic. 4.

Depuis Joſué il s'etoit ecoulé un eſpace de temps aſſés conſiderable pour doner moïen à cette monarchie de ſe relever, & de réparer ſes pertes, ſur tout ſi Jabin etoit non ſeulement roi des Chananéens proprement dits, mais même de tout le corps des Chananéens en géneral, ce que l'on peut ſuppoſer avec d'autant plus de vraiſemblance qu'il n'eſt plus fait mention d'autres Rois de Chanaan. Savoir ſi ce Prince etoit auſſi puiſſant avant d'avoir aſſujéti les Iſraélites, ou ſi le nombre de ſes troupes & de ſes chariots etoit accru des dépouilles & des conquêtes faites ſur ce peuple, ce ſont deux alternatives dont la derniere paroit la plus probable. Quoiqu'il en ſoit le nombre de ces chariots eſt pour les ſavans un ſujet d'etonement, lorſqu'ils conſiderent que Mithridate n'en avoit que cent & Darius deux cens. Néanmoins Joſeph s'en eſt ſi peu etoné qu'il n'a pas feint d'en augmenter le nombre juſqu'à trois mille, comme il fait monter l'armée à trois cens mille homes

de pié & dix mille de cavalerie, tandis qu'il s'accorde avec l'ecriture ſur le nombre des combattans de Barac. L'on ne peut deviner ſur quoi il s'eſt fondé pour groſſir ſi prodigieuſement l'armée des Chananéens, mais comme il s'eſt ſouvent laiſſé aller à la tentation de faire honeur à ſes ancêtres, l'on peut ſuppoſer qu'il a eu en vûe de faire paroitre ſes compatriotes aux yeux des Romains comme un peuple qui s'etoit autrefois diſtingué par ſes exploits guerriers.

Azor avoit elle eté rebâtie?

Il n'eſt pas clair ſi c'etoit Jabin qui réſidoit à Azor & Sizara à Haſoreth, ou ſi c'etoit le même Jabin qui régnoit dans Azor & qui habitoit à Haſoreth. Dans cette derniere ſuppoſition Azor ſeroit le nom du roiaume de Jabin, & Haſoreth le nom de ſa capitale qui a eté appellée *des Gentils*, à ce que l'on ſuppoſe, à cauſe de l'affluence de differens etrangers qui vinrent ſe mettre ſous la protection de Jabin, dont la puiſſance alloit de jour en jour en augmentant.

Pour Azor elle etoit ſituée ſur le lac Samachonite, & le lieu de la bataille etoit aux eaux de Mageddo.

### *Cantique de Barac & Debbora.*

BArac & Debbora chanterent après la bataille un cantique dont on peut inferer quelques particularités de l'action : Béniſſés le Seigneur, ô vous qui d'entre Iſraël vous êtes expoſés volontairement au peril des combats. Ecoutés, Rois, & vous Princes, prétés l'oreille. C'eſt moi, moi, dis je, qui chanterai en l'honeur de l'Eternel, moi qui publierai les louanges du Seigneur Dieu d'Iſraël... Au temps de Samgar, dans les jours de Jahel les chemins etoient déſerts & ceux qui avoient beſoin d'y paſſer etoient obligés de chercher des ſentiers ecartés. Il n'y avoit plus d'ames courageuſes en Iſraël ; tous les braves guerriers etoient anéantis juſqu'à ce que Debbora ſe montrât, & qu'Iſraël trouvât une mere dans cette heroïne... Le Seigneur a combattu contre les forts, emploïant Ephraïm & Benjamin contre tes peuples, ô Amalec. Les chefs ſont deſcendus de Machir, & les conducteurs des phalanges de Zabulon. Les tribuns d'Iſſachar ont accompagné Debbora.... Un

ſchiſme s'eſt elevé dans Ruben qui a cauſé du déſordre parmi les grands cœurs. Galaad ſe tenoit tranquile au delà du Jourdain. Dan etoit appliqué à la navigation, & Aſer habitant ſur les bords de la mer ſe tenoit dans ſes ports : mais Zabulon & Nephtali ont expoſé leur vie au camp de Merome. Les Rois de Chanaan ſont venus livrer bataille aux quartiers de Thanac proche les eaux de Mageddo. Mais qu'y ont ils gagné ? Le Ciel a combattu contre eux & les etoiles reſtant en ordre dans leur cours ont déclaré la guerre à Sizara. Le torrent de Ciſon a englouti les cadavres, le torrent de Cadumin, le torrent de Ciſon. Les ongles des chevaux ſont tombées, & les vaillans guerriers ont pris la fuite. Ils ſe ſont précipités les uns ſur les autres. Donés, a dit l'Ange de l'Eternel, donés des malédictions à la terre de Meroz, à ſes habitans qui ne ſont point venus au ſecours de l'Eternel, ni de ſes combattans : mais bénite ſoit entre les femmes la courageuſe Jahel, la femme de Haber le Cinéen ... Elle a frappé Sizara qui eſt tombé à ſes piés. Bleſſé à mort il a perdu la vie. Se roulant aux piés d'une femme chétif & miſerable il a perdu la vie. Sa mere regardant par la fenêtre faiſoit retentir les airs de ſes lamentations. Elle crioit de ſon apartement, *pourquoi ne vois je pas revenir ſon chariot ? Qui*

*peut ainſi avoir engourdi les piés de ſes chevaux?* Quelqu'une des femmes de Sizara plus ſage que les autres entreprénoit de la conſoler: *peut être*, lui diſoit elle, *qu'il eſt à préſent occupé à partager les dépouilles entre les compagnons de ſes exploits, & qu'on lui cherche la plus belle des captives. Aſſûrement qu'ils ne ſavent que faire de tous les habits de diverſes couleurs qu'ils ont pris ſur l'enemi, & qu'ils vont raporter des monceaux de toutes ſortes de bijoux.* Ainſi periſſent, ô Eternel, tous les enemis, & que ceux qui t'aiment brillent comme le ſoleil levant. Et la terre ſe repoſa pendant quarante ans. §

Ne ſait on point encore quelques autres circonſtances d'une défaite ſi mémorable?

Outre que l'on peut tirer des paroles de l'ecriture qu'il doit y avoir eu quelque choſe d'extraordinaire & de miraculeux dans cette défaite de l'armée de Jabin, comme des eclairs, des toneres & d'autres ſons effraïans, ſi bien que ce fut à des cauſes ſurnatureles que les Iſraélites furent redevables de la victoire, Joſeph pour rendre croïable la deſtruction d'une armée ſi puiſſante par le moïen d'un corps d'Iſraélites ſi peut conſidéra-

§ Judic. 5.

ble rapporte qu'au moment que l'action commença l'on vit tomber une groſſe pluie mêlée de grêle que le vent pouſſoit avec tant de violence contre le viſage des Chananéens, que leurs archers & leurs frondeurs ne pûrent ſe ſervir de leurs arcs & de leurs frondes tant ils avoient les mains tranſies de froid ; & qu'ainſi les Iſraélites enfoncerent les enemis & en tuerent un grand nombre, & que de ce qu'il en reſta une partie perit ſous les piés des chevaux & ſous les roues des chariots de leur propre armée qui s'enfuïoit en déſordre. Il ajoûte que Jabin rencontra Barac tandis qu'il marchoit contre Azor ; que ce Général victorieux l'entoura & le défit ; qu'enſuite Azor le ſiége de ſon empire fut raſée juſqu'au fondement, & qu'ainſi tomba la domination des Jabins en Azor pour la ſeconde fois.

Etoit il permis à Jahel de violer les droits de l'amitié & de l'hoſpitalité en commettant une tele trahiſon à l'egard de Sizara ?

Elle crut devoir plûtôt chercher

ce qui etoit agréable à Dieu que ce qui pouvoit contribuer au ſalut du plus cruel enemi du peuple de Dieu, qui ne s'etoit réfugié chés elle que pour echaper à la vengeance divine, & reprendre des forces qu'il auroit emploïées à perſécuter de nouveau les Iſraélites. Au reſte Sizara etant proſcrit par un décret de l'Eternel pouvoit juſtement être mis à mort.

## *Diſſertation ſur la qualité de Debbora.*

C'Eſt un point controverſé entre les ſavans ſi Debbora etoit veritablement Juge d'Iſraël.

Toſtat, Génébrard, Cajétan, Serrarius, Cornelius à Lapide & d'autres modernes eſtiment que cette Prophéteſſe n'avoit aucune juridiction ; que ſi elle rendoit des jugemens elle ne le faiſoit que par la volonté des parties qui la prenoient pour arbitres, & qu'elle n'avoit d'autorité que ce que la conſidération du don de prophétie dont elle etoit ho-

norée lui en donoit ſur le peuple, de la maniere que Déjocès avant qu'il monta ſur le throne faiſoit, au rapport d'Herodote, la fonction de juge & d'arbitre par l'eſtime que la réputation de ſa ſageſſe lui procuroit, & que Samuël répondoit à ceux qui le conſultoit ſur les choſes cachées & douteuſes.

Néanmoins les anciens fondés ſur l'ecriture qui dit: *il y avoit en ce temps une Prophéteſſe nommée Debbora femme de Lapidoth qui jugeoit Iſraël. Elle tenoit ſon ſiége ſous un palmier que l'on appelloit le Debbora de ſon nom ... où tous les enfans d'Iſraël ſe trouvoient pour avoir la déciſion de leurs differends*; ont cru au contraire que Debbora etoit non ſeulement Prophéteſſe, mais auſſi proprement & veritablement Juge d'Iſraël, & qu'elle doit être comptée parmi les Magiſtrats qui ont eté revétus de cette dignité parmi les Iſraélites. Tels ſont St. Clément d'Alexandrie, (*f*) St. Ambroiſe, (*t*) St.

(*f*) Lib. 1. ſtromatum. (*t*) Lib. de viduis.

Jerome, (*u*) Sulpice Severe, (*x*) St. Auguſtin, (*y*) Théodoret, (*z*) Alcime Avite. (*a*)

Des difficultés que l'on propoſe contre ce ſentiment il n'y en a que deux qui meritent quelque conſidération. La prémiere, que St. Paul comptant Barac au nombre des Juges ſans faire mention de Debbora il n'y a pas d'apparence qu'il y en ait eu deux enſemble.

A cela l'on répond qu'il n'y a pas plus d'inconvénient qu'il y ait eu deux Juges en même temps que deux grands Prêtres, tels qu'etoient Sadoc & Abiathar ſous David, outre que rien n'empêche de ſuppoſer que Debbora qui avoit gouverné pendant un temps, a abdiqué après la défaite des Chananéens, ſe contentant d'aſſiſter Barac de ſes conſeils, raiſon pourquoi St. Paul n'a fait mention que de Barac.

(*u*) Epiſt. ad Furiam.
(*x*) Lib. 1. Hiſtoriæ.
(*y*) Lib. 18. de civit. Dei.
(*z*) Quæſt. 12. in Judices.
(*a*) In conſolatoria de laude virginitatis ad Fulcinam ſororem; quorum verba vide apud Natalem Alexandrum.

L'autre difficulté eſt que Jabin n'auroit pas ſouffert que Debbora fit la fonction de Juge.

Mais c'eſt une conjecture trop foible pour l'oppoſer aux textes formels de l'ecriture & aux paſſages des peres que nous avons cités. Peut être que Dieu avoit etabli pour Juge une femme dans ce temps là afin que Jabin eut moins à ſe défier de ſon gouvernement que ſi c'eut eté un home.

*Servitude ſous le Roi de Madian.*

LEs enfans d'Iſraël toûjours incorrigibles retomberent de nouveau dans le crime & bientôt après dans la ſervitude qui en etoit la punition ordinaire. Le Roi de Madian fut l'inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour les faire rentrer en eux mêmes. Ce Prince opprima de tele ſorte Iſraël que les particuliers etoient obligés de ſe retirer dans des trous & des tanieres qu'ils ſe faiſoient dans les montagnes & les lieux de défenſe pour ſe garantir. Lorſque les terres etoient enſemencées les Madianites & les Amalécites avec d'autres Orientaux y envoïoient leurs troupeaux qui conſumoient toute la moiſſon encore en herbe juſqu'aux

portes de Gaza, enlevant même le bétail aux Iſraélites ſans leur laiſſer ni bœufs, ni ânes, ni brébis. Tout le Païs etoit couvert de troupeaux etrangers & de tentes innombrables : la multitude tant des homes que des chameaux etoit infinie comme des ſauterelles qui ne laiſſent pas un poil d'herbe. En un mot la déſolation etoit extrême en Iſraël ſous cette oppreſſion des Madianites.

Cependant un Prophéte envoïé de Dieu vint faire à ces victimes des reproches des crimes qui leur avoient attiré un ſi rigoureux châtiement. (*b*)

### *Gédéon. Sa vocation.*

D'Un autre côté un Ange du Seigneur vint s'aſſeoir ſous un chêne qui etoit à Ephra appartenant à Joas chef de la famille d'Ezri. Gédéon ſon fils etoit ocupé à battre & à nétoïer du grain dans un preſſoir où il s'etoit caché pour ſe dérober à la rapacité des Madianites. L'Ange du Seigneur lui apparoiſſant le ſalua en ces termes : *le Seigneur eſt avec vous le plus vaillant des homes.* Gédéon lui répondit : *ſi le Seigneur eſt avec nous, comment pouvons nous être accablés de tant de calamités ? Où eſt le temps que le Seigneur faiſoit tant de merveilles en faveur de*

(*b*) Judic. 6.

*nos peres qui nous ont appris qu'il les avoit délivrés de la ſervitude d'Egypte, au lieu qu'il nous a abandonnés en nous livrant entre les mains de Madian ?* Mais le Seigneur le regardant lui dit : *allés, faites uſage de votre valeur, vous délivrerés Iſraël de la main de Madian. C'eſt moi qui vous envoïe.* Gédéon répartit : *mais je vous prie, Seigneur, comment pourrai je délivrer Iſraël, moi qui ſuis le dernier d'une famille qui eſt la moindre dans Manaſſé ?* Le Seigneur ajoûta : *je ſerai avec vous & vous déferés Madian auſſi aiſément que s'il n'etoit compoſé que d'un ſeul home.* Sur cela Gédéon demanda en grace d'avoir un ſigne pour preuve que c'etoit le Seigneur qui lui parloit, priant en outre le Seigneur de vouloir bien attendre qu'il eût eté chercher de quoi lui offrir un ſacrifice. Sur la promeſſe que le Seigneur lui fit de l'attendre, Gédéon rentra dans ſon logis, fit cuire un chevreau & des pains azymes, & mettant la viande dans une corbeille & le jus dans un pot, il porta le tout ſous le chêne où il l'offrit au Seigneur. L'Ange lui ordona de mettre la viande & les pains ſur la pierre & de verſer le jus par deſſus. Cela fait l'Ange toucha les pains & la viande du bout de la verge qu'il tenoit en ſa main. Sur le champ le feu prit à la pierre & conſuma le ſacrifice, tandis que l'Ange diſparoiſſoit aux

yeux de Gédéon, qui reconnoiſſant que c'etoit un Ange du Seigneur, s'ecria, *Oh! Seigneur, voilà que j'ai vû l'Ange de l'Eternel face à face:* Mais le Seigneur lui dit : *la paix ſoit avec vous, ne craignés rien vous n'en mourrés pas.* Gédéon raſſûré ſe mit à bâtir en cet endroit un autel qu'il appella *la paix du Seigneur.*

L'ecriture n'appelle-elle pas le Seigneur celui à qui elle done le nom d'Ange ?

C'eſt ce qui ſe lit dans le chapitre 6. du livre que nous traitons, & ailleurs. Mais il n'y a pas lieu de s'en etoner, puiſque c'etoit ou le Verbe Eternel qui eſt appellé Ange, ou le Seigneur même qui s'apparoiſſoit par le miniſtère d'un de ces Eſprits céleſtes, ou ſi c'etoit un Ange il agiſſoit au nom de l'être ſouverain, dont il etoit envoïé. Mais ici il faut que c'eût eté le Verbe ou Dieu le Pere accompagné d'un Ange.

Comment Gédéon pouvoit il demander la permiſſion d'offrir un ſacrifice à un être qu'il ne connoiſſoit pas encore pour le Dieu veritable ?

Si par le terme de ſacrifice que la

Vulgate emploïe l'on veut entendre un acte de latrie qui n'eſt dû qu'à la divinité il eſt raiſonable de ſuppoſer que Gédéon s'attendoit que, ſi celui à qui il parloit etoit veritablement le Seigneur, il en ſeroit convaincu par quelque ſigne certain. En quoi il ne ſe trompoit pas, comme la ſuite de ce chapitre le fait connoitre.

*Il détruit l'autel de Baal.*

COmme il etoit encore à Ephra le Seigneur lui commanda la nuit ſuivante de prendre le taureau de ſon pere & un autre taureau de ſept ans pour, après avoir détruit l'autel de Baal & le bocage qui l'entouroit, bâtir un autel en l'honeur du Seigneur au haut de la pierre qui etoit déjà conſacrée par l'oblation du ſacrifice précédent, & y offrir un holocauſte du ſecond taureau, y emploïant du bois du bocage qu'il auroit coupé. Gédéon prénant avec lui dix de ſes domeſtiques ſe mit en devoir d'exécuter cer ordre: mais comme il avoit à craindre les habitans de la Ville, & ſa propre famille, il jugea à propos de s'y prendre la nuit plûtôt que le jour. Son appréhenſion etoit bien fondée; car ſes concitoiens voïant

voïant le matin l'abbatis qui avoit eté fait la nuit, & un taureau diſpoſé ſur un nouvel autel, ſe demanderent les uns aux autres qui etoit l'auteur de cette action. Ils eurent bientôt appris que c'etoit Gédéon le fils de Joas. Sur le champ le pere fut ſommé de livrer ſon fils pour être mis à mort : mais il répondit : *avés vous commiſſion de Baal de le venger, que vous vous intereſſés ſi fort en ſa faveur? Si Baal eſt veritablement Dieu qu'il venge lui même l'injure qui lui a eté faite, en faiſant mourir d'ici à demain matin celui qui s'eſt déclaré contre ſa divinité à un point de détruire ſon autel.* Dès lors Gédéon fut appellé Gérobaal de la réponſe qu'avoit fait ſon pere, en diſant *que Baal tire lui même vengeance de la deſtruction de ſon autel.* (*c*)

Pourquoi Dieu ordonne-il à Gédéon de prendre le taureau de ſon pere & un autre de ſept ans, tandis qu'il ne devoit offrir que le dernier?

Peut être que le prémier devoit ſervir à Gédéon pour ſa ſubſiſtence dans ſes expéditions.

## *Miracle de la Toiſon.*

LE bruit de cette action ſe répandit bientôt. Madian, Amalec, & tous les

(*c*) Ibid.

Orientaux en prirent l'alarme, & s'etant raſſemblés, ils paſſerent le Jourdain & vinrent camper dans la vallée de Jeſraël. Gédéon de ſon côté qui fut ſaiſi de l'eſprit du Seigneur fit ſoner de la trompette &, commander la maiſon d'Abiezer de le ſuivre. Manaſſé, Aſer, Zabulon, Nephtali, où il avoit envoïé les mêmes ordres, ſe rangerent de mêmes ſous ſes etendarts. Alors Gédéon s'adreſſant à Dieu lui dit: *Si vous avés arrêtés de délivrer Iſraël par mon miniſtère, comme vous me l'avés fait entendre, je mettrai cette toiſon de laine dans l'air. Si elle ſe trouve ſeule humectée par la roſée, & que toute la terre ſoit ſéche à l'entour, ce ſera pour moi un ſigne que vous vous ſervirés de mon bras pour ſauver Iſraël.* Gédéon expoſa ſa toiſon, & le lendemain avant le jour il la trouva ſi pénétrée de la roſée qu'il en exprima une coquille. Non content d'un ſigne auſſi marqué il pria encore le Seigneur de ne point trouver mauvais qu'il le tentât une ſeconde fois avec la même toiſon, demandant qu'il n'y eût que cette laine qui fut ſéche, tandis que toute la terre ſeroit couverte de roſée. Le Seigneur lui octroïa encore cette grace. (*d*)

Gédéon n'a-il pas fait paroitre du doute & de la défiance en deman-

(*d*) Ibid.

dant tant de fois des ſignes?

St. Paul le loue de ſa foi. Ainſi il eſt plus naturel de croire que les ſignes réiterés que demandoit ce grand perſonage ne tendoient pas à le confirmer dans la foi des promeſſes de Dieu, mais à l'aſſûrer que c'etoit veritablement Dieu qui l'envoïoit, que de ſuppoſer avec quelques auteurs qu'il chanceloit dans ſa foi. Il avoit à craindre l'illuſion dans une conjoncture auſſi délicate que celle où il ſe trouvoit ; & il paroit que Dieu bien loin de déſaprouver ſa défiance, l'a autoriſée en lui donant encore un ſigne outre ceux qu'il avoit demandés, Dieu lui aiant ordoné de paſſer dans le camp enemi pour y entendre le ſonge dont il eſt fait mention dans cette hiſtoire & ſon interprétation.

N'y a-il pas quelque choſe de myſterieux dans la toiſon que Gédéon expoſa dans l'air?

St. Ambroiſe (1) & St. Auguſtin (2) l'ont regardée comme une fi-

(1) De Spiritu ſancto lib. 1. in præm.
(2) In Pſalmum 71.

gure des Juifs & des Gentils, des Juifs qui d'abord ont eté les ſeuls qui aient eté favoriſés de la roſée de la grace & de la parole de Dieu, tandis que toute la terre d'alentour reſtoit dans la ſéchereſſe & l'aridité; des Gentils qui ont eté à leur tour humectés de cette divine roſée, tandis que la toiſon Judaïque en demeure privée juſqu'à préſent.

*Son armée de trois cens homes.*

GEdéon confirmé par ces ſignes que le Seigneur etoit avec lui partit avant le jour à la tête de tout ſon monde, & vint à la fontaine d'Arad, tandis que les Madianites etoient campés dans la vallée à l'Orient d'une haute colline. Dieu s'adreſſant à Gédéon lui dit : vous avés trop de monde avec vous. Je ne veux point emploïer une tele multitude pour défaire Madian, afin qu'Iſraël n'ait aucun lieu de ſe glorifier qu'il ſoit rédevable à ſes forces de la victoire. Faites publier à haute voix que tous ceux qui ne ſont pas aſſés réſolus aient à ſe retirer. Une tele publication fit diminuer l'armée de vingt deux mille homes, qui ſe retirerent de la montagne de

Galaad. Et comme il en reſtoit encore dix mille le Seigneur dit à Gédéon que c'en etoit encore trop : mais que cependant il n'avoit qu'à les conduire à l'eau, & que là le Seigneur feroit connoitre ceux qu'il vouloit emploïer : ceux qui ſe contenteroient de prendre de l'eau dans le creux de leurs mains pour la porter à leur bouche & la humer comme font les chiens devoient être mis à part d'un côté & ceux qui ſe pencheroient pour boire de l'autre. Il s'y en trouva ſeulement trois cens de la prémiere claſſe : tout le reſte compoſant la ſeconde. C'etoit de ceux de la prémiere que le Seigneur dit à Gédéon qu'il vouloit ſe ſervir pour teraſſer Madian : tous les autres aiant eu ordre de retourner en leur logis. Gédéon fit prendre des proviſions & des trompettes à ce petit nombre pour aller chercher l'enemi qui etoit dans la vallée au deſſous d'eux.

Dans quel lieu etoit poſé le camp des Madianites?

L'ecriture a marqué le nom de la vallée qui eſt celle de Jeſraël, & la carte Géographique du Païs apprend que la haute colline etoit la montagne d'Hammor. (3)

Quels etoient les plus eſtimables,

(3) Robinſon.

des trois cens homes, ou des neuf mille ſept cens ?

Joſeph, quelques Rabbins, Toſtat & d'autres ſont de ſentiment que les neuf mille ſept cens qui s'agenouillerent & ſe pencherent pour boire etoient les plus courageux, en ce qu'etant ſi proche de l'enemi ils faiſoient connoitre en beuvant à leur aiſe qu'ils ne les craignoient pas, au lieu que les autres trahiſoient leur lâcheté en ne prénant qu'un peu d'eau dans le creux de leur main ; & que Dieu fit choix de ces lâches pour rendre la victoire plus miraculeuſe.

De la Lyre, Montan, Cornelius à Lapide, &c. prétendent au contraire que ceux qui s'agenouillerent etoient les moins courageux. Peut être les uns & les autres etoient ils egalement courageux, & que ce qui fit choiſir les trois cens préferablement au plus grand nombre, c'eſt parcequ'ils faiſoient le moindre corps. Au moins eſt il certain par l'ecriture que tous les lâches s'etoient retirés au nombre de vingt deux mille ; par

conſéquent ceux qui etoient reſtés etoient tous braves. D'ailleurs la vûe que Dieu témoigna avoir en cette occaſion etoit de n'emploïer qu'un très petit nombre de perſones. Si l'on veut croire les Juifs ſur leur parole ils nous apprendront que la raiſon pour laquelle les trois cens furent préferés, c'eſt qu'il y avoit une ſtatue de Baal de l'autre côté de l'eau, à laquelle ils auroient pû paroître rendre quelque hommage s'ils ſe fuſſent agenouillés pour boire.

*Sa deſcente au camp de Madian.*

DUrant la nuit le Seigneur ordona à Gédéon de ſe tranſporter dans le camp des enemis l'aſſûrant qu'il le rendroit victorieux, & que quand il auroit entendu ce que l'on y diſoit il en auroit plus de courage. Il lui permit de mener avec lui Phara ſon valet en cas qu'il eût de la répugnance à y aller ſeul. Il le fit accompagné de ce domeſtique, & entra dans le camp par l'endroit où il y avoit des ſentinelles en faction. Il trouva Madian & Amalec, & tous les Orientaux etendus par terre dans la vallée comme des eſſains

de ſauterelles parmi une multitude de chameaux auſſi innombrable que le ſable du bord de la mer. Il y entendit un des enemis qui racontoit à ſon camarade un ſonge, qu'il avoit eu, en ces termes : il me ſembloit voir un pain d'orge cuit ſous la cendre qui ſe rouloit ſur le camp de Madian, & qui s'etant heurté contre la tente la renverſa & le mit au niveau de la terre. Celui à qui il en faiſoit récit lui répondit que ce pain ſignifioit l'epée de Gédéon à qui le Seigneur avoit livré Madian avec tout le camp. Gédéon qui avoit ecouté avec plaiſir un colloque auſſi favorable pour lui bénit le Seigneur, & retourna en ſon camp, où il dit à ſes compagnons de partir, parce que le Seigneur leur avoit livré Madian.

*Il attaque les enemis & les défait.*

IL partagea ſon monde en trois corps leur donant à tous des trompettes, avec des bouteilles vuides où il y avoit des lampes, les avertiſſant de faire tous comme lui, & que quand ils l'entendroient à un côté du camp ſoner de la trompette ils en fiſſent de même aux autres côtés, en criant *le Seigneur & Gédéon.* Le Chef entra dans la partie du camp au moment que l'on devoit relever les ſentinelles de la

mi-nuit; alors ſes gens firent entendre le ſon de leurs trompettes & le cliſtis des bouteilles qu'ils briſoient les unes contre les autres; après cela il ne reſta entre les mains de ceux de Gédéon que les trompettes dans l'une & les lampes dans l'autre : mais ils ne laiſſoient pas de continuer l'alarme en criant *l'epée du Seigneur & de Gédéon* : ce qu'ils firent autour du camp enemi chaque corps dans ſon quartier. Tout le camp prit l'alarme & ſe croïant perdu, chacun ſe mit à prendre la fuite faiſant des cris & des hurlemens epouvantables. Cependant ceux de Gédéon ſonoient toûjours plus fort de la trompette, lorſque le Seigneur excita les enemis les uns contre les autres pour les faire entretuer en fuïant depuis le camp juſqu'à Bethſetta & la ravine d'Abelmehula en Thebbath. D'un autre côté ceux de Nephtali & d'Aſer & toute la tribu de Manaſſé aiant pris les armes ſe mirent à pourſuivre les Madianites; & ceux d'Ephraïm à qui Gédéon avoit envoïé ordre de deſcendre pour s'emparer des paſſages de Bethbera & du Jourdain tomberent ſur deux des principaux des Madianites Oreb, & Zeb, dont le prémier fut maſſacré ſur une pierre & l'autre dans un preſſoir. Enſuite de quoi ils continuerent de pourſuivre les enemis portant à Gédéon les têtes de ces

Princes au delà du Jourdain. (*e*)

*Inſultes de ceux d'Ephraïm, de Soccoth & de Phanuel.*

CEpendant la tribu d'Ephraïm s'eleva contre Gédéon en lui demandant d'un ton plein de menaces & prêts à tirer l'epée pourquoi il ne les avoit pas appellé pout aller combattre Madian auſſi bien que lui : mais Gédéon les apaiſa en diſant qu'ils en avoient fait plus que lui, que les grapillages d'Ephraïm valoient mieux que la vendange d'Abiezer, & que le Seigneur leur aiant livré les Princes de Madian, Oreb, & Zeb, c'etoit un exploit plus ſignalé de leur part que tout ce qu'il avoit pû faire : mais lorſqu'il fût arrivé au Jourdain, les trois cens homes qu'il commandoit ſe trouverent ſi accablés de laſſitude dès qu'ils eurent paſſé le fleuve qu'ils n'avoient plus de force pour pourſuivre les enemis. Il demanda du rafraichiſſement aux habitans de Soccoth, afin qu'il fût en etat de pourſuivre Zébée & Salmana rois de Madian : mais les principaux de la Ville lui firent une réponſe inſultante en lui demandant s'il ſe flattoit de pouvoir ſaiſir ces Princes. A quoi Gédéon répondit que quand il les auroit fait pri-

(*e*) Judic. 7.

ſoniers il mettroit en piéces ceux de Soccoth avec des epines & des chardons du déſert. Il s'adreſſa enſuite à ceux de Phanuel qui lui firent la même inſulte : ſur quoi Gédéon leur promit de détruire leur tour lorſqu'il reviendroit victorieux.

*Priſe de Zébée & Salmana.*

CEpendant Zébée & Salmana qui avoient déjà perdu ſix vingts mille combattans etoient encore à la tête de quinze mille homes faiſant les débris de cette prodigieuſe armée des Orientaux. Ils prénoient du repos avec tout leur monde, s'imaginant que le Jourdain les mettroit à couvert de toute inſulte : mais l'infatigable Gédéon aiant eté les joindre par la route de ceux qui demeuroient dans des tentes à l'Orient de Nobé & de Jegbaa, il tailla en piéces ces reſtes malheureux, & fit priſonniers les deux Rois qui avoient pris de nouveau la fuite voïant leur armée en déſordre.

*Punition de ceux de Soccoth & de Phanuel.*

REtournant victorieux avant le lever du ſoleil il ſurprit un jeune home de la ville de Soccoth, à qui il fit déclarer les noms des principaux qu'il en vit au

nombre de ſoixante & dix. Après quoi il alla leur rendre viſite en leur diſant, voilà Zébée & Salmana au ſujet deſquels vous m'avés inſulté de la maniere que vous l'avés fait. Il les accommoda avec des epines & des chardons comme il les en avoit menacés, & démoli la tour de Phanuel après avoir paſſé les habitans au fil de l'epée.

Gédéon & ſes gens ont ils eté en mouvement tout un jour & deux nuits ?

Dans le texte il y a ſeulement que Gédéon revenoit victorieux avant le ſoleil. La vulgate a interprété ces paroles avant le lever du ſoleil, tandis que les Juifs & la plûpart des Chrétiens ont entendues avant le coucher du ſoleil. Selon le prémier ſens Gédéon & ſes gens auront eté en action un jour & deux nuits : ce qu'il ſemble qu'il n'eſt pas néceſſaire de ſuppoſer, ſi l'on ſe rappelle qu'il avoit aſſés de temps depuis minuit qu'il mit les enemis en deroute pour faire tout le reſte.

L'original ne marque pas plus clairement ce que c'etoit que la punition

de ceux de Soccoth. Le ſens litteral de l'endroit où Gédéon la dénonce eſt : *je battrai votre chair avec des epines du déſert.* Et quand il l'exécute il eſt dit : *qu'il leur fit ſentir les epines.* Les anciens Juifs croient qu'il les fit jetter ſur des monceaux d'epines & fouler aux piés juſqu'à ce qu'ils en mouruſſent. D'autres conjecturent qu'il les fit fouetter avec des branches d'epines par voie de correction : mais la ſéverité qu'il déploïa contre ceux de Phanuel rend cette conjecture très peu probable.

## *Supplice de Zébée & Salmana.*

ENſuite s'adreſſant à Zébée & Salmana il leur demanda quels etoient ces homes qu'ils avoient maſſacrés ſur le Thabor. A quoi ces infortunés Princes aiant répondu que c'etoit des homes ſemblables à lui dont chacun avoit l'air du fils d'un Roi, il leur répliqua que c'etoit ſes freres nés de la même mere, & que s'ils les avoient epargnés cette acte d'humanité leur auroit ſauvé la vie à eux mêmes. Cependant il commanda à Jether ſon aîné de les mettre à mort : mais ce jeune ho-

me n'aiant oſé tant il etoit jeune mettre l'epée à la main pour exécuter cet ordre, Zébée & Salmana prierent Gédéon, comme aiant toute la force néceſſaire pour les faire moins ſouffrir, qu'ils periſſent de ſa main. Ainſi Gédéon fit lui même l'exécution & prit enſuite les médailles & les autres ornemens que les chameaux des Rois avoient coutume de porter.

*Faute de Gédéon. Sa mort.*

ALors tout Iſraël voulut rendre la dignité de Gédéon héréditaire dans ſa famille en conſidération de la délivrance qu'il venoit d'operer : mais il refuſa cette faveur en diſant que ce ne ſeroit ni lui ni ſon fils qui domineroit ſur eux, mais le Seigneur. Tout ce qu'il demanda ſe réduiſit aux boucles d'oreilles qu'ils avoient priſes aux enemis, ornemens dont les Iſraélites avoient coûtume de ſe ſervir. Il n'eut pas de peine à les obtenir, les Iſraélites les lui aiant livrées etendues ſur un manteau, où il s'y en trouva la peſanteur de dix ſept cens ſicles d'or, ſans les coliers, les chaînes & les autres ornemens de pourpre ordinaires aux Rois de Madian, & les colliers des chameaux. Gédéon en fit une ephod qu'il expoſa à Ephra ville, où il faiſoit ſa réſidence. Mais cette trophée fut

dans la ſuite un occaſion d'un nouveau genre d'idolâtrie pour les Iſraélites, & tourna en piége à Gédéon & à toute ſa famille. Madian qui avoit eté telement atteré par les enfans d'Iſraël fut hors d'etat de pouvoir rien entreprendre davantage contre eux, impuiſſance qui procura aux Iſraélites une longue paix, je veux dire de quarante ans, qui etoit le période de la judicature de Gédéon. Ce renommé guerrier paſſa le reſte de ſes jours dans ſa famille compoſée de pluſieurs femmes dont il eut ſoixante & dix enfans mâles, non compris un bâtard nommé Abimelech d'une concubine qu'il avoit entretenu à Sichem. Il mourut enfin dans une vieilleſſe reſpectable, & fut inhumé au tombeau de ſon pere dans ſa ville d'Ephra. Son decès fut bientôt ſuivi d'une nouvelle apoſtaſie de la part des Iſraélites, qui retournerent au culte de Baal d'une maniere ſi honteuſe que par un traité ſolemnel, ils choiſirent cette idole pour leur Dieu, oubliant la bonté paternelle de l'être ſuprême qui les avoit tant de fois délivrés des mains de leurs enemis, & ſe montrant ingrats envers la maiſon de Gédéon à qui ils avoient tant d'obligations. (*f*)

Gedéon a donc eté coupable en

(*f*) Judic. 8.

faiſant un ephod, puiſqu'il eſt dit qu'il tourna en piége à Gédéon & à toute ſa famille, & que ce fut pour les Iſraëlites une occaſion d'un nouveau genre d'idolâtrie?

Ces expreſſions ſembleroient faire connoitre que Gédéon avoit en vûe quelque choſe de moins innocent qu'un ſimple trophée. Auſſi Spencer & de Cunes ont ils avancé qu'il etoit permis aux rois Juifs d'uſer de l'ephod auſſi bien qu'aux Juges, lorſqu'ils conſultoient Dieu par le moïen de l'urim, & que Gédéon fit faire cet ephod pour lui en qualité de Chef d'Iſraël: mais nous avons déjà fait connoitre que cette ſuppoſition eſt non ſeulement ſans preuve, mais même combattue par l'ecriture même, puiſque David conſultoit Dieu par le moïen du grand Prêtre.

D'autres comme Procope & quelques anciens cités par Toſtat, ſe fondant ſur la verſion Arabe qui porte, *& conflavit illud Gedeon in ſimulachrum*; ont cru que c'etoit une idole que Gédéon avoit fait faire. Mais il eſt

eſt abſurde d'avoir une tele penſée de Gédéon dans la circonſtance où il devoit être plus pénétré que jamais de la vanité des idoles.

Cajétan, la Lyre, Junius, Munſter après St. Auguſtin, Théodoret & quelques autres anciens eſtiment avec plus de fondement que ce n'etoit qu'un trophée en mémoire de la victoire qu'il avoit remportée; & il eſt à croire qu'il l'avoit fait dans la même vûe que les deux Tribus & demie avoient dreſſé un autel ſur le bord du Jourdain, je veux dire pour ſervir de monument & non pour être l'objet ou l'inſtrument d'aucun culte. Si dans la ſuite il a eté aux Iſraélites une occaſion d'idolâtrie ç'a eté contre ſon intention, comme Moïſe n'avoit pas deſſein que les Iſraélites adoraſſent le ſerpent d'airain, quoiqu'ils l'aient fait enſuite. A la verité Moiſe l'avoit fait par l'ordre de Dieu, au lieu que Gédéon fit ſon ephod de ſon chef: en quoi il a peut être eté d'autant plus blamable que connoiſſant le penchant des Iſraélites pour

l'idolâtrie il devoit prévoir ce qui eſt arrivé en effet.

Cependant je croirois faire à mes lecteurs une eſpéce de vol, ſi je ſupprimois les ſentimens de St. Auguſtin & de Théodoret ſur une matiere auſſi importante. L'ecriture marque, dit le prémier de ces Peres, que Gédéon etablit l'ephod dans ſa Ville, pour faire connoitre ce que c'etoit qu'il fit avec l'or. Elle ne dit pas *qu'il mit*, mais *qu'il etablit*, parce que c'etoit quelque choſe de ſi ſolide & de ſi péſant qu'il pouvoit ſe tenir de ſoi même. Or après qu'il eut fait cette choſe défendue, tout Iſraël en fit un objet d'idolâtrie en s'y attachant contre la loi de Dieu. Sur quoi l'on peut néanmoins demander avec raiſon comment Iſraël a pû être idolâtre en s'attachant & rendant de la véneration à un objet qui, bien loin d'avoir eté une idole, n'etoit qu'un ephod, je veux dire un des ſacremens du tabernacle appartenant à l'habit ſacerdotal? C'etoit en ce que cette piéce etoit hors du tabernacle

où devoient être ces ſortes d'ornemens que Dieu avoit commandés. Auſſi l'ecriture ajoûte-elle que cela fut à Gédéon & à ſa famille une pierre d'achopement : ce qui veut dire qu'après avoir offenſé Dieu, ils s'en ecarterent. En effet n'etoit ce pas une eſpéce d'idolâtrie de rendre à une créature faite de la main des homes un culte hors du tabernacle, au lieu de le rendre à Dieu, puiſque les choſes mêmes qu'il avoit commandées pour le tabernacle devoient ſe rapporter au culte de Dieu, & non pas être honorées comme un Dieu, ou comme des idoles ? Au reſte par l'ephod l'on pouroit fort bien, prénant une partie pour le tout, entendre que Gédéon auroit etabli dans ſa Ville des ornemens pareils à ceux du tabernacle pour y etablir un culte public de Dieu.... & non pas qu'il ait voulu eriger l'ephod pour être adoré comme une idole. En quoi il n'auroit pas laiſſé d'être coupable ; & dans ce cas les ornemens qu'il aura faits n'auront point eté d'or, mais

faits du prix de l'or qui lui fut accordé ; & ſi tout cela eſt appellé ſeulement *ephod*, c'eſt que c'etoit l'ornement le plus diſtingué de l'habillement ſacerdotal. D'ailleurs l'ephod n'etoit pas tout d'or, puiſqu'il devoit y entrer de l'or, de la pourpre, de l'hyacinthe & du cramoiſi. Cependant comme les ſeptante ont traduit & *fecit illud* ( Gedeon ) *in ephod*, & qu'ils ſemblent faire connoitre qu'il auroit fait entrer l'or dans la compoſition de l'ephod, on pouvoit auſſi ſuppoſer qu'ils ont pris une partie de l'or pour le tout, en ſorte que ce ne ſeroit pas à dire que Gédéon y eût fait entrer tout l'or, mais ſeulement autant qu'il en falloit ; car pour ce qui eſt de l'Hébreu il porte *fecitque ex eo* ( Gedeon ) *ephod.* (*g*)

Pour Théodoret, voici comme il raiſone : à la verité l'action de Gédéon etoit contre la loi, puiſqu'il n'etoit permis qu'aux Prêtres de porter l'ephod par le moïen duquel Dieu révéloit ce qu'il falloit faire : cepen-

(*g*) Quæſt. 41. in Judic.

dant la vûe de Gédéon ne tendoit aucunement à l'idolâtrie, n'aiant en qualité de chef & de géneral d'autre deſſein que de l'emploïer pour régler ſa conduite : mais il n'en fut pas de même du peuple qui en devint idolâtre : ce qui fut à Gédéon & à ſa famille une pierre d'achopement. Cependant ſelon la deſcription que l'exode fait de l'ephod c'etoit un ſurplis auquel etoit attaché le rational : il s'emploïoit pour connoitre ſi l'on remporteroit la victoire en guerre, comme il paroit par l'hiſtoire des Rois. Saül voïant les enemis raſſemblés, commanda au Prêtre d'apporter l'ephod, & lorſque les enemis eurent eté en déroute il lui ordona de le replier : ce qui fait connoitre que c'etoit un tiſſu dont les Prêtres ſe revétoient & qui ſervoit à connoitre ce qu'il convenoit de faire.

## *Hiſtoire d'Abimelech.*

ABimelech (*h*) alla à Sichem trouver ſa famille du côté maternelle, la

(*h*) Judic. 9.

chargeant de demander aux Sichimites lequel leur paroiſſoit le plus avantageux d'avoir ſoixante & dix maitres dans autant de fils de Gédéon, ou un ſeul dans la perſone d'Abimelech qu'ils devoient regarder comme leur frere.

Ceux de Sichem ſéduits par de tels diſcours prirent parti pour Abimelech à qui ils compterent ſoixante & dix livres d'argent priſes du temple de Baal-Berith, ſomme qu'il emploïa à lever une troupe de gueux & de vagabonds. A la tête de ces déterminés il marcha vers Ephra, où etoit ſa famille du côté de Gédéon. Il y maſſacra ſur une pierre ſes freres au nombre de ſoixante & dix, tous fils de Gédéon, un ſeul nommé Joatham s'etant echapé de ce carnage en ſe cachant.

Alors tous les habitans de Sichem & toute la famille qui peuploit la ville de Mello etant venus joindre le parricide, le proclamerent Roi auprès du chêne qui etoit en Sichem.

Joatham informé de cette nouvelle ſe tranſporta au ſommet de la montagne de Garizim, où elevant ſa voix il cria : *ecoutés moi, habitans de Sichem, comme je ſouhaite que Dieu vous ecoute.*

*Les arbres s'etant aſſemblés pour ſe choiſir un Roi prierent l'olivier d'accepter cette dignité : mais il leur répondit qu'il ne pouvoit*

*quitter ſon huile qui faiſoit les délices des Dieux & des homes pour dominer ſur eux.*

*Les arbres défererent enſuite la roiauté au figuier, qui ſe diſpenſa auſſi de l'accepter ſur ce qu'il lui préferoit la douceur & l'excellence de ſes fruits.*

*La méme offre fut faite à la vigne : mais elle répondit qu'elle ſe garderoit bien de renoncer à ſon jus ſi agréable aux Dieux & aux homes pour accepter une pareille charge.*

*Enfin les arbres s'adreſſant à l'epine : elle leur répondit ſi vous êtes déterminés à m'etablir votre roi, venés vous repoſer ſous mon ombre : ſinon que le feu ſorte de mes branches, & conſume les cédres du Liban.*

*Maintenant*, continua Joatham, *c'eſt à vous à voir ſi vous avés agi avec juſtice & equité d'etablir roi Abimelech ; ſi en vous elevant comme vous avés fait contre la maiſon de mon pere, & maſſacrant ſur une même pierre ſes ſoixante & dix fils pour déferer le diadéme au fils de ſa ſervante ſous prétexte qu'il eſt votre frere, vous avés païé à Jerobaal le tribut de la reconnoiſſance que vous deviés avoir pour un chef qui a expoſé ſa vie en combattant pour vous & vous délivrant de la main de Madian. Si vous trouvés*, dis je, *que votre conduite en cela ſoit irréprochable, je vous félicite vous & Abimelech du choix que vous avés fait de ſa perſone. Si au contraire l'on ne peut rien de plus noir qu'un pareil procedé,*

*je ſouhaite que d'Abimelech il ſorte un feu qui conſume tous les habitans de Sichem, & la ville de Mello, en même temps qu'il en ſortira des habitans de Sichem & de Mello pour dévorer Abimelech.*

Après avoir proferé ces paroles, il prit la fuite & ſe retira à Bera, où il fit ſa demeure pour ſe mettre à couvert des inſultes d'Abimelech, qui ne laiſſa pas de tenir le ſceptre l'eſpace de trois ans.

Néanmoins le Seigneur aiant ſemé un eſprit de diſcorde entre Abimelech & ceux de Sichem, il leur devint un objet d'horreur, & ils ſe mirent en devoir de tirer vengeance ſur lui, auſſi bien que ſur les principaux de Sichem qui s'etoient rendus chefs de ſa faction, du crime commis dans la perſone des infortunés fils de Jerobaal.

Pour cet effet ils lui dreſſerent une embuſcade au ſommet des montagnes où, en attendant qu'il vint doner dans leurs piéges, ils commettoient eux mêmes des brigandages à l'egard des paſſans.

Mais la choſe etant venue à la connoiſſance d'Abimelech, Gaal fils d'Obed, ſuivi de ceux de ſa famille ſe rendit en Sichem. Les habitans ranimés par ſa préſence ſortirent en plaine ravageant les vignes & foulant aux piés les ſeps chargés de graphes. Puis formant des chœurs en-

trerent en chantant dans le temple de leur Dieu, où au milieu des gobbelets & de la bone chere ils chargeoient Abimelech de malédictions, Gaal ſe diſtinguant parmi les autres & criant : *qui eſt Abimelech, & quelle eſt la ville de Sichem pour en être les ſujets ? N'eſt il pas le bâtard de Jerobaal ? N'eſt ce pas lui qui a elevé Zébul ſon ſerviteur ſur les deſcendans d'Emor pere de Sichem ? Quoi ! nous nous ſoumettrions à un tel perſonage ? Ah ! ſi je tenois ces canailles, comme je ferots ſauter la tête à Abimelech !*

Celui ci eut bientôt avis de ces menées. Zébul qui avoit l'autorité dans la Ville informé des diſcours de Gaal en fût tranſporté de colere, & envoïant ſécrétement des meſſagers à ſon maitre, il lui fit ſavoir que Gaal etoit entré dans Sichem & qu'il ſoulevoit la ville contre lui, & qu'ainſi il eût à ramaſſer tout ſon monde pour marcher la nuit & ſe poſter en embuſcade dans la campagne, afin d'être en etat au point du jour de livrer un aſſaut à la place, & de faire à Gaal, qui ne manqueroit pas de ſortir avec ceux de ſa faction pour le repouſſer, le plus mauvais parti qu'il pourroit.

Abimelech ſuivit ce plan, & diſpoſa des embuſcades auprès de Sichem en quatre endroits differens. Gaal de ſon côté ne manqua pas de ſortir : mais il ſe tint à

l'entrée de la porte de la Ville. Alors Abimelech ſortit de ſon embuſcade avec tout ſon monde. A cette apparition Gaal s'adreſſant à Zébul lui dit, qu'il voïoit deſcendre des montagnes une troupe conſiderable. Mais Zébul lui voulant faire accroire que c'etoit les ombres des montagnes qui lui faiſoient paroitre comme des têtes d'hommes, Gaal lui répliqua qu'il voïoit bien que c'etoit une troupe de monde ſortant en ordre du milieu de la campagne, & qui venoit par le chemin qui conduit au chêne.

Alors Zébul lui dit : *où ſont à préſent vos fanfaronades ? dites vous encore qui eſt Abimelech pour nous ſoumettre à lui ? voilà ceux dont vous parliés avec tant de mépris. Allés maintenant & faites voir ſi vous avés la main auſſi bone que la langue.*

Gaal marcha en effet pour livrer bataille à Abimelech. Le peuple de Sichem etoit ſpectateur du combat. Abimelech eut le deſſus, Gaal lâcha le pié & fut repouſſé dans la Ville avec perte.

Tandis que le victorieux ſe tenoit campé à Ruma, Zébul réuſſit de chaſſer de Sichem Gaal & ceux de ſa faction, qui fut obligé d'en ſortir le lendemain de l'action.

Cependant Abimelech avertit de cette particularité fit faire un mouvement à ſon

armée qu'il posta en embuscade dans la campagne après l'avoir partagée en trois corps ; deux desquels furent emploïés à doner la chasse aux fugitifs, tandis que le Chef à la tête du troisiéme faisoit l'attaque de la place. Après un assaut d'un jour entier, il s'en rendit maitre passant la bourgeoisie au fil de l'epée. La Ville fut démolie & semée de sel.

Ceux qui tenoient la tour de Sichem se réfugierent au temple de leur Dieu Berith, lieu très fortifié & qui avoit tiré son nom de l'alliance que le peuple y avoit faite avec cette idole. Abimelech n'eut pas plûtôt appris cette retraite qu'il monta à la tête de tout son monde sur le mont Selmon, & prénant une coignée en main se mit à abattre des branches d'arbres qu'il chargeoit sur ses epaules, ordonant à ses troupes d'en faire de même. Son exemple fut suivi avec empressement, la tour environée de bois fut le théatre de la destruction de mille persones tant homes que femmes, tous de Sichem, qui perirent par le feu & la fumée.

De là Abimelech alla rendre visite à ceux de Thébes qu'il attaqua avec toutes ses forces. Il y avoit une tour très elevée qui etoit au milieu de la Ville, où s'etoient réfugiés les principaux du peuple avec d'autres persones tant homes

que femmes. L'entrée qui etoit bien défendue donoit aux aſſiégés la facilité de ſe retirer au haut de la tour pour incommoder les aſſiégeans. Néanmoins Abimelech qui etoit au pié de la tour faiſoit des efforts incroïables, & ne méditoit rien moins que d'en faire ſauter la porte en y mettant le feu : mais une femme qui etoit au haut lui aiant lancé un morceau de meule de moulin l'atteignit à la tête & lui fit ſauter la cervelle. Se ſentant bleſſé à mort il appella ſon Ecuïer auquel il commanda de tirer ſon epée & de l'achever, crainte qu'il ne fût dit qu'il eut peri par la main d'une femme. Il fut obéi & dépêché de cette ſorte. Sa mort termina le ſiége & tous ſes gens ſe diſſiperent pour regagner leurs logis. Tele fut la vengeance que Dieu tira du crime qu'Abimelech avoit commis en maſſacrant les enfans de ſon pere ; tel fut l'accompliſſement de la malédiction prononcée par Joatham contre les Sichimites.

## *Thola.*

LE chef qui ſuccéda en Iſraël à Abimelech fut Thola fils de Phua oncle du défunt, de la tribu d'Iſſachar, faiſant ſa réſidence à Samir ſur la montagne d'Ephraïm. Après avoir jugé Iſraël l'eſ-

pace de vingt trois ans il mourut & fut inhumé à Samir. (*i*)

### *Jaïr.*

APrès lui Jaïr le Galaadite exerça la judicature durant vingt deux ans, pere de trente fils qui montoient chacun un âne, & etoient maitres de trente Villes appellées du nom du pere *Havem Jaïr*, c'eſt à dire les Villes de Jaïr, toutes dans la contrée de Galaad. Le lieu de ſa ſépulture fut à Camon. (*k*)

### *Servitude ſous les Ammonites.*

CEpendant les enfans d'Iſraël retombant dans leurs anciennes prévarications s'adonerent à des crimes d'un nouveau genre, & non contens de renoncer au culte du Seigneur leur Dieu, non contens de rendre leurs hommages à Baal & à Aſtaroth, ils ſe proſternerent devant les Dieux de Syrie, de Sidon, de Moab, devant ceux des Ammonites & des Philiſthins. Tant d'abominations exciterent bientôt contre eux la colere de Dieu qui les livra entre les mains des Philiſthins & des Ammonites. Cette ſervitude qui dura

(*i*) Judic. 10.
(*k*) Ibid.

dix huit ans enveloppa tous ceux d'Iſraël qui etoient etablis au delà du Jourdain dans le Païs des Amorrhéens qui eſt en Galaad, & s'etendit juſqu'aux tribus de Juda, de Benjamin & même d'Ephraïm, dont les Ammonites qui avoient paſſé le Jourdain ravageoient toutes les terres à un point que la déſolation d'Iſraël etoit extrême.

Il voulut crier vers le Seigneur en lui diſant : *nous avons péché, nous avons abandonné le Seigneur notre Dieu, nous nous ſommes proſternés devant Baal* ; mais le Seigneur leur répondit : *combien de fois avés vous déjà crié vers moi? Combien de fois vous ai je délivré des Egyptiens, des Amorrhéens, des Ammonites, des Philiſthins, des Sidoniens, des Amalécites, des Chananéens qui vous opprimoient? Cependant vous m'avés toûjours abandonné. Toûjours vous m'avés préferé les Dieux etrangers. C'eſt pourquoi je ne veux plus vous délivrer. Allés vous adreſſer aux divinités que vous vous êtes choiſies. Qu'elles vous délivrent des mains de vos enemis.*

*Oui*, ajoûterent les enfans d'Iſraël, *nous avons péché. Traités nous comme il vous plaira, pourvû que vous nous délivriés encore cette fois.*

Et accompagnant ces diſcours de la deſtruction de leurs idoles & du rétabliſſement du culte de Dieu, ils réuſſirent à

rendre le Seigneur ſenſible à leurs miſeres. Cette révolution excita les Ammonites qui coururent aux armes, & vinrent camper en Galaad, comme les Iſraélites de leur côté ſe raſſemblerent à Maſpha. Là les principaux de Galaad convinrent entre eux que celui de leur corps qui attaqueroit le prémier les Ammonites ſeroit le Chef de tout le peuple de Galaad. (*l*)

## *Hiſtoire de Jephté.*

ALors vivoit Jephté le Galaadite, homme d'un courage extraordinaire & vaillant guerrier ; né de Galaad & d'une concubine. Ses freres, enfans de Galaad & de ſa femme légitime, etant devenus grands lui dirent qu'etant né d'une autre mere il ne pouroit être heritier des biens de leur pere, & le chaſſerent de la maiſon. Contraint à quitter la maiſon paternelle, & pour eviter les mauvais traitemens de ſes freres il ſe retira dans le Païs de Tob, (1) où il ſe rendit chef des gueux & des brigands qui s'attacherent à lui comme à leur chef.

Tele etoit ſa ſituation dans la conjon-

(*l*) Judic. 10.

(1) Ce Païs forme la partie la plus ſeptentrionale de la portion de Manaſſé au delà du Jourdain : Il eſt appellé Toby & ſes habitans Tobiniens ou Tubiniens dans le 1. & 2. livre des Machabées.

ſture de la guerre des enfans d'Iſraël contre les Ammonites. Les anciens de Galaad ſe ſentant preſſé de près, ſe tranſporterent dans la terre de Tob pour engager Jephté à marcher à leur ſecours, lui offrant le commandement en chef.

Mais Jephté leur répondit : *n'eſt ce pas vous, Meſſieurs, qui m'avés pris en averſion, & qui m'avés chaſſé de la maiſon de mon pere ? C'eſt donc la néceſſité qui vous oblige d'avoir recours à moi ?*

*Oui*, répliquerent les principaux de Galaad, *nous venons aujourd'hui vous etablir Chef de tout le peuple de Galaad, vous priant de vous mettre en marche avec nous pour combattre les enfans d'Ammon.*

*Si la choſe eſt ſérieuſe*, ajoûta Jephté, *je marcherai : mais en cas que le Seigneur me livre les enfans d'Ammon, j'entends être votre Prince.*

Les Galaadites le lui aiant proteſté avec ſerment, Jephté partit avec eux, & tout le peuple le reconnut pour ſon Géneral.

Son prémier ſoin fut de conſulter le Seigneur à Maſpha. Après quoi il envoïa des Députés au Roi d'Ammon.

Leurs inſtructions portoient de lui demander le ſujet pour lequel il s'aviſoit de ravager ſes etats.

A quoi le Roi d'Ammon répondit que c'etoit parce qu'Iſraël lui avoit enlevé ſon terrain

terrain depuis Arnon juſqu'à Jaboc & le Jourdain, lorſqu'il etoit ſorti d'Egypte; & que ſi l'on vouloit le lui rendre de bone grace, il ceſſeroit ſes hoſtilités.

Mais Jephté lui fit ſavoir par les mêmes Députés qu'Iſraël n'avoit rien enlevé aux enfans d'Ammon, expoſant de quelle maniere les choſes s'etoient paſſées; qu'à la verité Séhon roi des Amorrhéens aiant attaqué Iſraël, il en avoit eté vaincu & dépouillé de tous ſes etats depuis l'Arnon juſqu'au Jaboc, & depuis la ſolitude juſqu'au Jourdain. Que Dieu aiant fait cette conquête par les armes d'Iſraël, le Roi d'Ammon n'etoit pas plus fondé à y rien prétendre, qu'Iſraël ſur les etats de ſon Dieu Chamos. Que Balac fils de Séphor roi de Moab qui pouvoit avoir les mêmes prétentions n'en avoit jamais dit un mot, bien loin d'avoir déclaré la guerre à Iſraël pour un pareil ſujet pendant les trois cens ans qu'il etoit en poſſeſſion d'Héſébon & d'Aroer avec leurs dépendances ſituées au delà du Jourdain; qu'ainſi il s'aviſoit un peu tard de le venir troubler dans une auſſi légitime poſſeſſion; que par conſéquent ce n'etoit point Jephté qui fût en tort, mais le Roi d'Ammon en déclarant une guerre auſſi injuſte, & qu'il en appelloit au jugement du Seigneur.

Mais le Roi d'Ammon n'aiant point

voulu ſe païer de raiſons auſſi valables, l'eſprit du Seigneur s'empara de Jephté, qui, après avoir parcouru Galaad, Manaſſé, & Maſpha en Galaad, fit dans la marche qu'il faiſoit pour aller joindre l'ennemi un vœu au Seigneur par lequel il s'obligeoit, en cas qu'il lui accordât la victoire ſur les enfans d'Ammon, de lui offrir en holocauſte (*m*) le prémier qu'il trouveroit ſorti de ſa maiſon, & qu'il auroit à la rencontre en retournant victorieux chés lui.

Il joignit l'enemi, lui livra bataille & le défit par la protection divine, ſaccageant tout le Païs depuis Aroer juſqu'à Mennith, etendue qui comprénoit vingt Villes juſqu'à Abel, dont le territoire etoit planté de vignes. Ainſi fut rabaiſſée l'arrogance des enfans d'Ammon par les armes d'Iſraël.

### *Vœu de Jephté.*

CEpendant comme Jephté retournoit victorieux dans ſa maiſon de Maſpha, ſa fille qui etoit le ſeul enfant qu'il eût vint au devant de lui avec ſes compagnes qui danſoient au ſon des tambours. Son pere ne l'eut pas plûtôt apperçûe qu'il

(*m*) Ou comme l'Hébreu peut être traduit de conſacrer au Seigneur ou d'offrir en holocauſte.

déchira ſes vétemens, & s'ecria : *Ah ! qu'avés vous fait, ma fille ? Vous vous êtes trompée, & vous m'avés trompé auſſi. J'ai fait un vœu au Seigneur que je ne pourai me diſpenſer d'accomplir.*

A quoi elle répondit : *ſi vous avés, mon pere, fait un vœu au Seigneur, je ſuis contente que vous l'accompliſſiés dans ma perſone, maintenant que le Seigneur vous a accordé la victoire ſur vos enemis. Toute la grace que je vous demande eſt de m'accorder deux mois pour parcourir les montagnes & pleurer ma virginité avec mes compagnes.*

S'etant doné cette conſolation elle revint au bout de deux mois auprès de ſon pere, qui lui fit ſelon qu'il l'avoit promis par ſon vœu, ſans qu'elle eût aucun commerce d'home. De là vint la coûtume aux filles d'Iſraël de s'aſſembler tous les ans pour pleurer durant quatre jours la fille de Jephté.

## *Diſſertation ſur le vœu de Jephté.*

NOus trouvons dans l'ecriture deux ſortes de vœux à l'egard des perſones, qui avoient pour objet l'immolation, & une autre ſorte qui ne tendoit qu'à conſacrer la perſone au ſervice de Dieu.

La prémiere eſpéce eſt au 2. v. du 1. chapitre du Lévitique : un home qui auroit voué ſa vie au Seigneur par un vœu la rachetera moïennant un certain prix: *homo qui ſpoponderit Deo animam ſuam ſub æſtimatione dabit pretium.*

La deuxiéme au 28. & 29. verſ. du même chapitre tout ce qui eſt conſacré au Seigneur ſoit home, bête ou terre, ne poura être ni vendu ni racheté tout ce qui aura eté une fois conſacré au Seigneur lui appartiendra, en ſorte qu'une choſe ainſi conſacrée ne poura être rachetée, mais ſera néceſſairement miſe à mort. *Omne quod Domino conſecratur, ſivè homo fuerit, ſivè animal, ſivè ager, non vendetur, nec redimi poterit. Quidquid ſemel fuerit conſecratum, ſanctum ſanctorum erit Domino; & omnis conſecratio quæ offertur ab homine non redimetur, ſed morte morietur.*

La troiſiéme eſt l'eſpéce de vœu qui conſacroit une perſone à un certain genre de vie comme les Naza-

réens, les Réchabites, ou au ſervice de Dieu comme les Gabaonites, Samuël &c.

Le prémier paſſage doit s'entendre néceſſairement de la muctution réelle de la perſone, puiſque s'il ne s'entendoit que d'une conſécration au ſervice de Dieu, le texte ne marqueroit pas abſoluement & ſans alternative que la perſone vouée doit être rachetée. L'ecriture marqueroit plûtôt que cette perſone ſera conſacrée au ſervice de Dieu, ou qu'il ſera libre de la racheter, de quoi il ne ſe trouve aucun exemple; elle ne marqueroit pas le rachat comme l'unique parti qu'il y eut à prendre en pareil cas, attendu l'horreur que Dieu a toûjours témoigné avoir des victimes humaines, comme il paroit par l'exemple d'Iſaac & par la déclaration de Dieu en pluſieurs endroits de l'ecriture. (1)

(1) Deuter. 12. Cave ne imiteris eas (gentes)... dicens ſicut coluerunt gentes iſtæ Deos ſuos, ità & ego colam. Non facies ſimiliter Domino Deo tuo. Omnes enim abominationes quas averſatur Dominus fecerunt Diis ſuis, offerentes filios & filias & comburentes igni. Pſalm.

Le ſecond s'entend de l'anathéme par lequel les enfans d'Iſraël vouoient à la deſtruction des Roiaumes, des Nations & des Villes ; & cette eſpéce de vœu peu fort bien être conſidérée comme un renouvellement de celui que Moïſe exigea de tout le peuple un peu avant ſa mort, ſavoir d'obſerver tous les commandemens de Dieu parmi leſquels etoit celui d'extirper les nations miſes à anathéme avec tous les monumens de leur idolâtrie. Il n'etoit pas permis aux particuliers de faire de tels vœux, mais ſeulement à toute la nation comme dans le cas du païs d'Arad, ou aux Rois & aux Juges, comme la choſe s'eſt pratiquée en d'autres occaſions. De plus ces vœux ſuppoſoient un crime, comme dans les nations idolâ-

Pſalm. 105.

Arripiensque filium ſuum primogenitum qui regnaturus erat pro eo obtulit holocauſtum ſuper murum ; & facta eſt indignatio magna in Iſraël ; ſtatimque receſſerunt ab eo & reverſi ſunt in terram ſuam. 4. Reg. 3.

Nnmquid dabo primogenitum meum pro ſcelere meo fructum ventris mei pro peccato animæ meæ. Mich. 6.

tres que les Iſraélites alloient ſubjuguer, & dont les crimes parvenus à leur comble avoient déjà engagé Dieu à prononcer contre elles une ſentence de deſtruction; comme dans Achan, dans les habitans de Jabès Galaad, dans Jonathas, &c. Ainſi il n'y avoit ni grace ni rachat pour ceux qui etoient mis à anathéme; & ſi par pitié ou par avarice les enfans d'Iſraël venoient à en epargner quelqu'un, ils devoient non ſeulement porter la peine de leur parjure & de leur rébellion, mais être auſſi expoſés au riſque inévitable d'imiter leurs ſuperſtitions.

La troiſiéme eſpéce de vœu qui tendoit à conſacrer une perſone au ſervice du Seigneur etoit auſſi ſans rachat, puiſque l'ecriture n'en dit rien, & que l'on ne trouve aucun exemple qu'aucun Réchabite, par exemple, ou Nazaréen ait eté racheté de cette ſorte.

Cette explication ſuppoſée, nous entrons dans cette grande queſtion qui a partagé les Juifs anciens & modernes auſſi bien que les peres & interprétes parmi les Chrétiens à un

point que l'on ne ſait guerres plus aujourd'hui à quoi s'en tenir qu'il y a 2000. ans.

A ſuivre la Vulgate il n'y auroit aucun lieu de douter que Jephté n'eût fait vœu d'immoler la choſe qu'il rencontreroit à ſon retour, & qu'effectivement il n'eût immolé ſa fille. (2)

La paraphraſe Chaldaïque ſuppoſe la même choſe par ces paroles: *& non conſuluit Pinhhas ſacerdotem, & ſi conſuluiſſet Pinhhas ſacerdotem redemiſſet eam pecuniis.* Auſſi bien que Jonathas.

Joſeph, Philon, tous les anciens Peres, ſans en excepter St. Thomas, beaucoup de modernes ont eté du même ſentiment.

Néanmoins malgré l'autorité d'une tele tradition il ne laiſſe pas d'être permis d'embraſſer un ſentiment contraire, puiſque ſelon de ſavans in-

(2) Quicumque primus fuerit egreſſus de foribus domûs meæ mihique occurrerit revertenti cum pace à filiis Ammon, eum offeram holocauſtum Domino . . . reverſa eſt ad patrem ſuum & fecit ei ſicut voverat.

terprétes, c'eſt un ſentiment que l'on peut ſoutenir que l'accompliſſement du vœu de Jephté ne ſe fit point par la mort réele du corps de ſa fille, mais par la conſécration perpétuelle de ſa perſone & de ſa virginité. (3) Auſſi y a-il des auteurs parmi les Juifs & les Chrétiens qui ſont de ce ſentiment. (4)

Ce qui cauſe la tentation de doner dans ce dernier ſentiment c'eſt la mention honorable que St. Paul fait de Jephté dans l'epitre aux Hébreux; c'eſt la déclaration du texte qui porte que l'eſprit de Dieu fut ſur Jephté vers le temps où il fit ſon vœu; c'eſt la religion qui défendoit d'immoler des victimes humaines; c'eſt enfin l'oppoſition que Dieu fit à l'immolation d'Iſaac quoiqu'il l'eût commandée; en ſorte que ſi l'on fait voir que le texte original ſoit ſuſceptible d'un autre ſens que celui de la Vulgate, on ſera tout à

(3) Eſtius in hunc loc. & in Levit. cap. 27. v. 19.
(4) Joſeph & David Kimchi; Levi. Ben. Gerſ.; Solom. Ben. Melech. Pagnin. Montan. Munſt. Vatabl. Grot. Tremel. Druſus. La Lyre. Le Cene, &c.

fait porté à abſoudre le Juge Hébreu d'un ſacrifice auſſi horrible que celui de ſa propre fille ſous prétexte de religion.

Alors il ſera aiſé de juger que ce qui a engagé les anciens Juifs & les Peres à doner dans le ſens de la Vulgate, c'eſt que les Septante ont rendu le texte au maſculin comme s'il y avoit *quelque perſone qui viéne pour me rencontrer*, au lieu que l'original a un ſens déterminé.

En effet la verſion des Septante porte mot à mot : *& erit egrediens qui egrediatur de foribus domûs meæ in occurrum mei in reverten-do in pace à filiis Ammom, & erit Domino, offeram illum holocauto-ma.*

D'ailleurs la particule *vau* qui eſt dans l'Hébreux entre *Domino* & *offeram* peut être priſe dans un ſens disjonctif & ſignifier *ou* auſſi bien que &, comme quelques critiques judicieux tant Juifs que Chrétiens de ceux que nous avons cités prétendent qu'elle l'a ici, & dans d'au-

tres endroits. Par exemple dans l'exode 21. 15. *ſi quis percuſſerit patrem aut matrem.*

Il en eſt de même de l'expreſſion de la Vulgate, & *elle ne connoiſſoit point d'home* qui peut être traduite & *elle ne connut point d'home*, auſſi bien que du verbe *thanah* que tant de verſions rendent par le terme *lamenter* quoiqu'il ſignifie auſſi *converſer* avec quelqu'un, *déclarer* ou *exalter*, ſens dans lequel il eſt emploïé au chap. 5. v. 11. du même livre, où il eſt dit JITHANU, *ils déclareront* (ou) *exalteront les faits de l'Eternel.*

Si bien que quoique le texte ſoit ſuſceptible du ſens que la Vulgate lui a attaché il peut néanmoins être traduit de cette ſorte; & il fit un vœu au Seigneur en diſant : Si vous livrés les enfans d'Ammon entre mes mains, il arrivera que quoique ce ſoit qui ſortira des portes de ma maiſon & viendra à ma rençontre lorſque je retournerai victorieux des enfans d'Ammon ſera ſûrement au Seigneur, ou je l'offrirai en holocauſte.... Jephté vint en ſa maiſon de Maſpha & ſa fille

qui etoit ſon unique enfant vint au devant de lui avec des tambours & des flutes... Auſſitôt qu'il l'eut apperçûe il déchira ſes vétemens, s'ecriant, hélas! ma fille vous m'avés extrêmement abaiſſé, & vous êtes un de ceux qui me troublent; car j'ai ouvert ma bouche à l'Eternel & ne ſaurois m'en retracter... Elle lui dit, ſi vous avés ouvert la bouche à l'Eternel, faites moi ſelon votre vœu. Seulement qu'il me ſoit permis de parcourir les montagnes durant deux mois pour y pleurer ma virginité avec mes compagnes... Et il arriva qu'au bout des deux mois elle retourna chés ſon pere qui lui fit ſelon ſon vœu & elle ne connut point d'home. Et il paſſa en coûtume en Iſraël que les filles d'Iſraël vinſſent quatre jours chaque année pour lamenter (ou) converſer avec la fille de Jephté.

Tel eſt le ſens dont le texte Hébreu eſt ſuſceptible; & il ſuffit qu'il puiſſe litteralement ſouffrir cette explication pour être porté à l'adopter préferablement à celui de la Vulgate dans une queſtion qui n'appartient point à la foi.

Car le reſpect dû à l'antiquité mis à part, & jugeant ſans préjugé & ſans acception de perſone, qu'il ſoit

permis de faire ici quelques réflexions. Jephté a fait ſon vœu & l'a exécuté dans le ſens que la Vulgate le ſuppoſe par inſpiration divine, ou de ſon propre mouvement ; or Dieu ne peut le lui avoir inſpiré, lui qui aiant commandé à Abraham de lui immoler ſon fils l'en a empêché enſuite ; lui qui a déclaré tant de fois & en tant d'endroits qu'il ne vouloit point être adoré à la maniere des Dieux des Chananéens par des victimes humaines. S'il l'avoit fait de ſon propre mouvement il auroit dû, voïant que c'etoit ſa fille qui etoit venue la prémiere à ſa rencontre, non point l'immoler, mais la racheter conformément à la loi du Lévitique chap. 27. verſ. 2. que nous avons rapportée. Qu'auroit-il eté beſoin de faire tant de lamentations, de déchirer ſes vétemens, tandis qu'il pouvoit ſe relever de ſon vœu au moïen de trente ſicles en cas que ſa fille paſſât vingt ans & de dix pareilles piéces de monoie en cas qu'elle fût plus jeune ?

Dire que le vœu que Jephté avoit fait etoit une conſécration dont il eſt parlé au 28. & 29. verſet du même chapitre du Lévitique qui excluoit toute faculté de rémerer, c'eſt emploïer un argument dont nous avons d'avance ſapé les fondemens, puiſque cette conſécration etoit l'anathéme qui ne devoit avoir lieu qu'à l'egard des nations Chananéenes, ou des particuliers coupables de crimes, comme ceux de Jabès Galaad & Jonathas, ſi tant eſt néanmoins que ces infortunés habitans aient eté juſtement mis à anathéme, & que ce fils de Saül ait merité effectivement le ſort dont toute l'armée le garantit.

Or quel crime avoit commis la fille de Jephté pour être miſe à anathéme ? Le même que Jonathas, me dira quelqu'un. Soit. Et comme Jonathas n'en avoit point commis, comme il n'avoit point merité d'être mis à anathéme, comme toute l'armée l'arracha à la mort que ſon impitoïable pere lui deſtinoit, ainſi en auroit

fil eté de la fille de Jephté que toute la nation n'auroit pas manqué de ſauver pendant les deux mois qui lui furent accordés pour pleurer ſa virginité, ſi ſon pere avoit eu la témérité de faire le vœu que l'on ſuppoſe.

Quoi! toute une armée aura ſauvé Jonathas qui avoit tranſgreſſé la défenſe de ſon pere ; tout Iſraël aura eté telement frappé d'indignation en voïant un Roi impie immoler ſon fils, qu'il a abandoné la victoire pour ne pas voir un ſi horrible ſpectacle ; & toute la nation d'Iſraël aura vû durant deux mois les préparatifs pour immoler une fille innocente par les mains de ſon pere ſans en témoigner la moindre horreur?

Si l'on dit avec quelques ſavans que cette victime ne fut immolée que par une eſpéce de point d'honeur, ſon pere jugeant au deſſous de lui d'aller trouver le ſouverain ſacrificateur, afin d'être dégagé de ſon vœu, tandis que d'un autre côté ce dernier ne pouvoit accorder la diſpenſe à moins qu'on ne la lui vint

demander. Rien ne paroit plus mal concerté qu'une pareille conjecture, puiſque le naturel d'un pere à l'egard d'une fille unique ſur la tête de laquelle repoſoient toutes ſes eſperances, l'eloge que St. Paul fait de Jephté, & la ſageſſe qui faiſoit le caractère de ce Prince ne laiſſent aucun lieu de le ſoupçoner d'un pareil travers d'eſprit.

Mais encore Jephté faiſant ſon vœu tel que la Vulgate le ſuppoſe avoit en vûe d'immoler ou la prémiere perſone qu'il rencontreroit, ou le prémier animal, ou tele choſe que ce fût, home ou bête. Dire qu'il avoit en vûe d'immoler la prémiere perſone, c'eſt ce que l'on ne peut penſer ſans horreur, ce que Jephté n'auroit pû faire ſans crime, & qui auroit eté plûtôt capable de lui enlever la victoire que de la lui procurer. Dire qu'il avoit en vûe d'immoler le prémier animal; qu'auroit il fait ſi c'eut eté un chien, un âne, un porc, ou tout autre animal immonde? Il l'auroit racheté, à moins de ſuppoſer qu'il

qu'il eût voulu violer de gaieté de cœur les loix fondamentales de ſa religion. S'il avoit en vûe d'immoler quelque choſe que ce fût, home ou bête, ce ſont les mêmes inconvéniens, puiſqu'il n'etoit pas permis d'immoler des homes ni des animaux immondes.

Cependant le vœu avoit pour objet auſſi bien des perſones que des animaux. Il faut donc que la vûe de Jephté ait eu un objet plus etendu que l'immolation ſeule, & c'eſt ce qui ſe trouve dans le ſens dont l'Hébreu eſt ſuſceptible, ſens dans lequel tout quadre avec la derniere juſteſſe, ſens qui juſtifie tout enſemble, & l'auteur & toute la nation; car comment parmi tant de Prêtres & de Lévites, parmi tant d'anciens, parmi un peuple ſi nombreux, ne ſe ſeroit il trouvé perſone aſſés eclairé pour ne pas juger qu'il n'etoit pas permis à Jephté d'immoler une victime innocente à un Dieu qui avoit tant de fois & ſi expreſſément défendu de lui en offrir de pareille; toute la ſy-

nagogue auroit elle erré dans l'explication d'un des points les plus eſſentiels de la loi? Et s'il s'y en etoit trouvé quelqu'un, peut on avec le moindre fondement ſuppoſer que Jephté ait eté aſſés indocile & aſſés farouche pour n'y avoir aucun egard?

Mais en ſuivant le ſens que l'Hébreu peut ſouffrir naturelement Jephté fait vœu que la prémiere choſe qui ſortira de ſa maiſon, & qu'il rencontrera retournant en paix, il le conſacrera au Seigneur, ou en fera un holocauſte. S'il rencontre une perſone elle ſera conſacrée au ſervice de Dieu; ſi c'eſt un animal il ſera pur ou impur, s'il eſt pur il en fera un holocauſte, s'il ne l'eſt pas il le rachetera.

Sa fille eſt la prémiere qui viéne à ſa rencontre. Il en eſt d'autant plus ſurpris qu'apparemment il y avoit chés lui beaucoup d'autres perſones & quantité d'animaux qu'il pouvoit rencontrer auſſi bien que ſa fille. Pénetré de douleur de voir qu'il faut conſacrer cette unique enfant à une

virginité perpétuelle comme ſon vœu le porte ſans pouvoir s'en diſpenſer, la loi ne le permettant pas & n'y aiant aucun exemple de diſpenſe pareille il déchire ſes vétemens. Néanmoins ſon vœu le preſſe, ſa fille le ratifie, & il l'accomplit dans ſa perſone. De quelle maniere ? En lui faiſant ſelon ſon vœu. Elle parcourut les montagnes pour pleurer ſa virginité, & elle ne connût point d'home, ou comme porte la Vulgate elle ne connoiſſoit point d'home.

Paroles qui ſemblent ſeules capables de décider la queſtion ; car ſi la fille de Jephté avoit eté immolée réelement après avoir pleuré ſa virginité durant deux mois à propos de quoi l'Hébreu, auſſi bien que la Vulgate, marqueroit il qu'elle ne connoiſſoit point d'home ? Si elle etoit vierge lorſqu'elle a eté immolée, il faut bien qu'elle n'ait point connu d'home ; & ſi elle a eté immolée etant vierge, la choſe eſt tout auſſi claire. Au lieu que les paroles en queſtion ont un ſens admirable dans la ſuppo-

ſition d'une conſécration à la virginité. Son pere lui fit ſelon ſon vœu, & elle ne connut point d'home: elles ſervent à déclarer quel vœu avoit fait Jephté, & qu'en conſéquence ſa fille garda la virginité juſqu'à ſa mort:

Et il paſſa en coûtume en Iſraël que les filles vinſſent quatre jours chaque année pour lamenter (ou) converſer avec la fille de Jephté. Quand il faudroit lire *lamenter* comme les verſions, il ne s'enſuivroit pas qu'elle eut eté immolée, puiſqu'etant dévouée à une virginité perpétuelle, ce qui etoit pour une Iſraélite un malheur d'autant plus grand qu'il la privoit du plus grand bonheur de la vie, je veux dire du mariage qui donoit l'eſpoir d'être compté au nombre des ancêtres du Meſſie, les filles d'Iſraël avoient aſſés de ſujet de s'aſſembler tous les ans auprès d'elle pour lui faire des complimens de condoléance dans la triſte ſituation où le vœu de ſon pere l'avoit réduit. (5)

(5) Voïés le ſavant Selden de Jur. nat. & gent. ſecund. diſcipl. Heb. c. 4. & ſeq. où il prouve que les parens n'avoient pas un tel pouvoir ſur leurs enfans,

Au reſte ceux qui aimeront mieux s'attacher au ſens de la Vulgate doivent ſuppoſer avec les anciens, à moins de laiſſer en doute avec quelques peres ſi Jephté n'a point eté inſpiré en faiſant ſon vœu, qu'il a eté téméraire & incirconſpect en le faiſant, & que Dieu a permis qu'il eût la cruauté de l'accomplir dans la perſone de ſa fille pour avertir les homes à prendre garde de ne pas s'engager témerairement dans des vœux dont l'accompliſſement coute dans la ſuite tant de répentance.

## *Sédition contre Jephté.*

LEs Ephraïmites ſe mutinerent contre Jephté, & marchant au nord ils vinrent lui demander pourquoi, lorſqu'il etoit parti pour combattre Ammon, il ne les avoit pas averti de marcher avec lui : diſcours qu'ils accompagnerent de la ména-

ni les maitres ſur leurs eſclaves que de les vouer à la mort; & que dans les v. 28. & 29. du 27. chap. du Lévitique il ne s'agit pas de choſes ou de perſones vouées pour être offertes en holocauſte, ce qui etoit abſoluement défendu, mais de ce qui etoit dévoué par CHEREM *anathéme*, à être exterminé,

ce de mettre le feu à ſa maiſon : mais Jephté leur répondit que dans le fort de la querelle qu'il avoit lui & ſon peuple avec les enfans d'Ammon il les avoit appellés à ſon ſecours ſans qu'ils ſe fuſſent mis en devoir de lui doner aucune aſſiſtance. Qu'il n'avoit pas laiſſé de s'expoſer aux hazards de la guerre en allant livrer bataille aux enemis. Qu'aiant plû à Dieu de lui accorder la victoire, quel ſujet avoient ils de prendre les armes contre lui de la maniere qu'ils le faiſoient ? Cela dit, il ramaſſa tous les habitans de Galaad à la tête deſquels il livra bataille aux Ephraïmites qu'il défit, lavant dans leur ſang le reproche qu'ils avoient fait aux Galaadites d'être des fugitifs d'Ephraïm qui habitoient au milieu d'Ephraïm & de Manaſſé.

Après l'action les gués du Jourdain, par où les Ephraïmites devoient paſſer pour ſe retirer, furent occupés par ceux de Galaad qui arrêtoient tous les fuïards d'Ephraïm demandant à paſſer, & leur demandoient s'ils n'etoient point Ephraïmites. S'ils répondoient que non, on les obligeoit de prononcer le mot de *ſchibboleth* qui ſignifie *epi :* mais au lieu de prononcer *ſchibboleth*, ils ne pouvoient dire que *ſibboleth*, prononciation qui les faiſant connoitre pour Ephraïmites, donoit occaſion aux

Galaadites de les ecorcher ſur le champ: ce qui fit monter le nombre des morts juſqu'à quarante deux mille. Jephté après avoir jugé Iſraël l'eſpace de ſix ans, décéda, & fut inhumé dans ſa ville de Galaad. (*n*)

*Abéſan.*

SOn ſucceſſeur fut Abéſan de Bethléhem, qui avoit trente fils & autant de filles qu'il maria de ſon vivant. Il gouverna Iſraël durant ſept ans, après quoi il mourut & fut dépoſé à Bethléhem. (*o*)

*Ahialon.*

IL eut pour ſucceſſeur Ahialon Zabulonite, dont la judicature fut de dix ans. Décédé au bout de ce temps, il eut ſa ſépulture dans ſa Tribu.

*Abdon.*

ACelui ci ſuccéda Abdon fils d'Illel, de Pharathon, ville ſituée dans la tribu d'Ephraïm ſur la montagne d'Amalec. Il eut quarante fils & trente petits fils, aiant tous un âne pour monture. Après huit ans de judicature il mourut &

(*n*) Judic. 12.
(*o*) Ibid.

fut enterré dans la ville de Pharathon. (*p*)

*Servitude ſous les Philiſthins. Naiſſance de Samſon.*

LEs enfans d'Iſraël etant retombés dans le crime, le Seigneur les livra entre les mains des Philiſthins l'eſpace de quarante ans. Cependant il y avoit un particulier de Saraa dans la tribu de Dan, nommé Manué, & dont la femme etoit ſterile.

Mais un Ange du Seigneur s'etant apparu à elle lui dit : vous êtes ſterile & ſans enfans ; cependant vous concevrés & enfanterés un fils : mais gardés vous de boire ni vin ni bierre, & de manger rien d'immonde, parce que le fils que vous mettrés au monde ne doit point être raſé, mais conſacré au Seigneur en qualité de Nazaréen dès le ventre de ſa mere. Ce ſera lui qui commencera à délivrer Iſraël des mains des Philiſthins.

Cette femme etant venue trouver ſon marit lui raconta qu'un home de Dieu, dont l'air, tout angelique qu'il etoit, avoit quelque choſe de terrible, etoit venu à elle, & que lui aiant demandé qui il etoit, d'où il venoit, comment il s'appelloit, il n'avoit pas jugé à propos de le lui dire,

(*p*) Ibid.

s'etant contenté de l'avertir qu'elle concevroit & mettroit au monde un fils, &c.

Sur cela Manué ſe mit à prier le Seigneur qu'il lui plût envoïer une ſeconde fois ſon meſſager pour leur apprendre ce qu'ils devoient faire de l'enfant qui naitroit.

Sa priere fut exaucée. L'Ange s'apparût une ſeconde fois à la femme tandis qu'elle etoit aſſiſe dans la campagne. Comme ſon marit n'etoit point avec elle, elle accourût à lui ſitôt qu'elle eut apperçû l'Ange pour lui apprendre cette nouvelle. Celui ci la ſuivit à l'inſtant, & demanda à l'Ange, ſi c'etoit lui qui avoit parlé à ſa femme. Aiant appris que c'etoit lui même il continua de lui demander ce que devoit faire l'enfant & de quoi il devoit s'abſtenir lorſque la promeſſe qu'il avoit faite ſeroit accomplie. A quoi l'Ange aiant répondu qu'il devoit pratiquer tout ce qu'il avoit preſcrit à ſa femme.

Manué pria l'Ange du Seigneur de trouver bon qu'il allât accommoder un chevreau : mais l'Ange lui répondit : *pour ce qui eſt de moi, je ne prendrai rien, quelque inſtance que vous me faſſiés. Mais ſi vous voulés apporter un holocauſte, vous pourés l'offrir au Seigneur.* Manué qui ne ſavoit pas que ce fût un Ange du Seigneur lui demanda ſon nom, afin de pouvoir, lorſque ſa nouvelle ſeroit vérifiée, lui rendre l'ho-

neur qu'il meritoit : mais l'Ange lui répondit : *pourquoi voulés vous ſavoir mon nom qui eſt admirable ?*

Néanmoins Manué apporta un chevreau avec des libations qu'il poſa ſur une pierre pour l'offrir au Seigneur qui fait des choſes merveilleuſes, regardant attentivement auſſi bien que ſa femme. La flamme ſortie de l'autel s'eleva en l'air & l'Ange monta au milieu de la flamme. Alors Manué & ſa femme ſe proſternant en terre l'Ange diſparut entierement, ce qui fit comprendre à Manué que c'etoit un Ange du Seigneur.

Il s'ecria, parlant à ſa femme, *nous mourrons, parce que nous avons vû Dieu* : mais ſa femme lui répondit : ſi le Seigneur avoit deſſein de nous faire mourir il n'auroit pas agréé notre holocauſte, & nos libations ; il ne nous auroit pas fait voir toutes ces merveilles, & ne nous auroit pas appris des choſes à venir. En effet elle mit au monde un fils, qu'elle appella Samſon. Il grandit à meſure que le Seigneur le favoriſoit de ſes bénédictions, & il commença à être rempli de l'eſprit du Seigneur dans le camp de Dan entre Saraa & Eſthaol. (*q*)

(*q*) Judic. 13.

*Son mariage avec une Philiſthine.*

SAmſon etant allé un jour à Thamnatha il y fit connoiſſance avec une Philiſthine, qu'il pria ſon pere & ſa mere de lui demander en mariage : mais ils lui répondirent : *de quoi vous aviſés vous de vouloir epouſer une Philiſthine de la race des incirconcis ? N'y a-il pas aſſés de filles dans votre famille & parmi tout notre peuple ?* Samſon leur répliqua : *je vous demande en grace de me doner celle là parce que je l'aime.*

Ainſi ſes parens qui ne ſavoient point qu'il y avoit en cela une diſpoſition particuliere de Dieu dont Samſon vouloit ſe prévaloir contre les Philiſthins ſous la domination deſquels les Iſraélites géniſſoient, allerent avec leur fils à Thamnatha.

Comme ils approchoient des vignes de la Ville, un lionceau rugiſſant de colere vint pour ſe jetter ſur Samſon : mais l'eſprit du Seigneur l'aiant fortifié, il le mit en piéces auſſi aiſément qu'il auroit fait un chevreau, quoiqu'il n'eut aucune arme en main. Sans en rien dire à ſon pere ni à ſa mere il deſcendit après eux, & s'aboucha avec ſa bien aimée.

Quelques jours après, qu'il y retournoit pour l'epouſer, il ſe détourna dans le deſſein de voir le cadavre du lionceau, dans

la gueule duquel il trouva un eſſain d'abeilles & un raïon de miel. Il prit le miel dans ſes mains & en mangeoit en chemin, en donant à ſon pere & à ſa mere qui en mangerent auſſi ſans ſavoir qu'il provint du cadavre d'un lion.

Arrivés à Thamnatha le pere de Samſon lui fit un feſtin tel que l'on avoit coûtume d'en faire alors aux jeunes mariés. Les habitans du lieu aiant vû Samſon lui donerent trente jeunes homes pour lui faire compagnie. Samſon leur propoſa de lui réſoudre un enigme en ſept jours, leur promettant, en cas qu'ils en trouvaſſent la ſolution, de leur doner à chacun une chemiſe & un habit, à condition qu'ils lui donaſſent trente chemiſes & trente habits s'ils venoient à ne pas le réſoudre. (*r*)

La propoſition faite & acceptée de part & d'autre, Samſon fut ſommé de produire ſon enigme, ce qu'il fit en ces termes : il eſt ſorti de la nourriture de celui qui mange & de la douceur du fort. Trois jours ſe paſſerent inutilement à en chercher l'explication, & le ſeptiéme les parieurs s'adreſſerent à la femme de Samſon en lui diſant : il faut que vous careſſiés votre marit & que vous tiriés de lui la ſolution de ſon enigme, ſinon nous met-

(*r*) Judic. 14.

trons le feu à votre maiſon, & vous brulerons vous & votre famille. Sera-il dit que l'on nous aura invités aux nôces pour nous dépouiller ? Pleurs, lamentations, plaintes, tout fut emploïé de ſa part auprès de Samſon, à qui elle reprochoit qu'il ne l'aimoit pas, puiſqu'il avoit ſi peu de complaiſance que de ne vouloir pas lui expliquer l'enigme qu'il avoit propoſé à ſes compatriotes.

Samſon lui répondit d'abord que n'aiant pas voulu l'expliquer à ſon pere, ni à ſa mere, elle ne devoit pas prendre en mauvaiſe part, s'il ne le lui expliquoit pas.

Une tele réponſe ne l'empêcha pas de fondre en larmes durant les jours du feſtin juſqu'à ce que Samſon ne pouvant plus tenir contre ſes importunités ſuccomba enfin le ſeptiéme jour. Elle n'eut pas plûtôt tiré ſon ſecret qu'elle le communiqua à ſes concitoiens, qui ſur la fin du ſeptiéme jour dirent à Samſon : quoi de plus doux que le miel, de plus fort que le lion?

Samſon leur répondit : graces à ma bien aimée. Sans elle vous n'auriés pas trouvé l'explication.

Alors l'eſprit du Seigneur s'empara de Samſon qui s'etant tranſporté à Aſcalon y tua trente des enemis qu'il dépouilla pour païer le prix de ſa gageure. Irrité de l'in-

fidelité de ſa femme, il la quitta pour retourner chés lui. Et elle de ſon côté ſe maria à un des jeunes homes de la nôce qui etoit des amis de Samſon. (*f*)

*Ses exploits contre les Philiſthins.*

QUelque temps après, aux approches de la moiſſon des fromens, Samſon s'aviſa d'aller rendre viſite à ſa femme, en lui portant un chevreau. Mais lorſqu'il voulut entrer dans ſa chambre comme il avoit accoûtumé de le faire, le pere le retint en lui diſant que dans la croïance qu'il l'eût priſe en averſion, il l'avoit mariée à un de ſes amis : mais qu'il etoit prêt de lui doner ſa cadette qui etoit plus belle qu'elle. Samſon lui répondit, que les Philiſthins n'auroient que faire de s'en prendre à lui de la vengeance qu'il alloit tirer de cet affront.

Sur le champ il partit pour aller faire un trac aux renards. En aiant attrapé trois cens il les accoupla par la queue, mettant une torche allumée entre les deux, après quoi il les lâcha. Ils ſe furent bientôt répandus dans les campagnes, où ils mirent le feu dans les moiſſons qui etoient déjà coupées & entaſſées, auſſi bien que dans celles qui etoient encore ſur pié. La

(*f*) Judic. 15.

flamme ſe communiqua même aux vignes & aux oliviers.

Les Philiſthins s'etant informés de l'auteur de ce ravage apprirent que c'etoit un tour de Samſon, qui s'etoit porté à commettre cette action parce que ſon beau pere lui avoit oté ſa femme pour la doner à un autre : ſur quoi les Philiſthins allerent mettre le feu à ſa maiſon, où ils le brulerent auſſi bien que ſa fille.

Cette ſatisfaction ne parut pas ſuffiſante à Samſon qui déclara aux Philiſthins qu'il vouloit leur faire encore une piéce: après quoi il ſeroit content. Quoique cette plaie eut etoné les Philiſthins à un point qu'ils croiſoient leur jambes ſur leurs cuiſſes, Samſon alla faire ſa demeure dans la caverne de la roche d'Etam pour être en etat de tirer une ſeconde fois vengeance. C'eſt pourquoi les Philiſthins entrerent dans la tribu de Juda, & camperent dans un endroit qui fut depuis appellé *Lechi*, c'eſt à dire *machoire*, à cauſe de la deroute qu'y eſſuïa leur armée.

Ceux de Juda aiant demandé la raiſon de cette incurſion, les Philiſthins répondirent qu'ils venoient pour ſe ſaiſir de Samſon & le châtier des inſultes qu'il leur avoit faites. Trois mille homes de la tribu de Juda vinrent le trouver dans ſa caverne, lui reprochant d'avoir oſé faire de pareil-

les inſultes à l'egard des Philiſthins, ſous la domination deſquels il ſavoit bien qu'ils etoient. Samſon aiant répondu qu'il n'avoit fait qu'uſer de repréſailles, ceux de Juda ajoûterent, néanmoins nous ſomes obligés de vous arrêter, & de vous livrer entre leurs mains.

Jurés moi, leur dit Samſon, & me promettés que vous ne me tuerés point. Ils lui répondirent : nous ne vous tuerons point, mais après vous avoir lié, nous vous livrerons aux Philiſthins. Ils le lierent donc de deux groſſes cordes neuves, & le tirerent du rocher d'Etam, & etant venus au lieu appellé la machoire, les Philiſthins le vinrent rencontrer avec de grands cris.

Mais l'eſprit du Seigneur aiant ſaiſi Samſon il rompit en piéces les cordes dont il etoit lié, comme le lin ſe conſume lorſqu'il ſent le feu, & aiant trouvé une machoire d'âne qui etoit à terre, il la prit & en tua mille homes. Il dit, je les ai défaits avec une machoire d'âne, avec la machoire d'un poulain d'âneſſe, & j'ai tué mille homes. Après avoir chanté ſa victoire, il jetta de ſa main la machoire, appellant le lieu *Ramathlechi*, c'eſt à dire *l'elevation de la machoire*.

Il fut enſuite preſſé d'une grande ſoif & criant au Seigneur il lui dit : c'eſt vous qui

qui avés ſauvé votre ſerviteur, & qui lui avés doné cette grande victoire, & maintenant je meurs de ſoif, & je tomberai entre les mains des incirconcis.

Le Seigneur ouvrit une des groſſes dents de cette machoire d'âne, & il en ſortit des eaux. Samſon en bût, revint de ſa défaillance, reprit ſes forces. C'eſt pourquoi le lieu en fut appellé juſqu'aujourd'hui *la fontaine ſortie de la machoire par l'invocation de Dieu.* Samſon jugea vingt ans le peuple d'Iſraël, lorſqu'il etoit dominé par les Philiſthins.

Etoit il permis à Samſon de ſe venger?

Un ſavant home (*t*) a judicieuſement remarqué qu'encore qu'il pût ſembler que Samſon voulût venger ſes injures particulieres il eût toutefois principalement en vûe de venger ſon peuple, ſachant que l'Ange avoit déclaré à ſa mere que ce ſeroit lui qui commenceroit à délivrer Iſraël des mains des Philiſthins; ainſi ſous prétexte de ſe venger d'eux à cauſe du mal qu'ils lui avoient fait, il travailloit pour tout le peuple, ſe faiſant craindre par les Philiſthins, afin de

(*t*) Eſtius in hunc locum.

les empêcher d'opprimer ſi hardiement les Iſraélites.

N'y a-il pas lieu d'être ſurpris de ce grand nombre de renards que prit Samſon ?

La Paleſtine etoit remplie de ces bêtes, comme il paroit par le cantique des cantiques, (*u*) où il eſt marqué que les jeunes renards détruiſoient toutes les vignes, & par un Prophéte (*x*) qui ſe plaint que la montagne de Sion ſoit toute perdue par les renards qui s'y promenoient.

D'ailleurs Samſon ſe ſervit peut être de differentes perſones pour prendre tous ces renards.

Enfin Dieu même put bien en faire tomber une tele multitude dans ſes filets.

## *Ses actions à Gaza.*

APrès cela (*y*) Samſon alla à Gaza, & y aiant vû une courtiſane il alla chés elle. Les Philiſthins l'aiant appris mi-

(*u*) Chap. 2. v. 15.
(*x*) Jerem. Thren. 5. v. 18.
(*y*) Chap. 16.

rent des gardes aux portes de la Ville, où ils l'attendirent toute la nuit en ſilence pour le tuer au matin lorſqu'il ſortiroit.

Samſon dormit juſque ſur le minuit, & s'etant levé alors, il alla prendre les deux batans de la porte de la Ville avec leurs poteaux & leurs ſerures, les mit ſur ſes epaules, & les porta ſur le haut de la montagne qui regarde Hebron.

*Ses amours avec Dalila.*

APrès cela il aima une femme qui demeuroit dans la vallée de Sorec nommée Dalila. Les Princes des Philiſthins engagerent cette femme à tromper Samſon pour ſavoir de lui d'où lui venoit cette ſi grande force, & comment ils pouroient le vaincre & le tourmenter après l'avoir lié, lui promettant onze cens piéces d'argent. Dalila dit donc à Samſon: d'où vous vient, je vous prie, cette ſi grande force, & de quoi faudroit il vous lier pour vous oter le moïen de vous ſauver? Samſon lui répondit: ſi l'on me lioit avec ſept groſſes cordes qui ne fuſſent pas ſéches, mais qui euſſent encore leur humidité, je deviendrois foible comme les autres homes. Les Philiſthins lui apporterent ſept cordes comme elle avoit dit, dont elle le lia, & aiant fait cacher des

homes dans ſa chambre qui attendoient l'evénement de cette action, elle lui cria: Samſon, voilà les Philiſthins qui tombent ſur vous. Et auſſitôt il rompit les cordes comme ſe romproit un filet d'etoupe lorſqu'il ſent le feu. Et l'on ne connut point en quoi conſiſtoit ſa force.

Dalila lui dit : vous vous êtes joué de moi, découvrés moi donc au moins maintenant avec quoi il faudroit vous lier. Samſon lui répondit : ſi on me lioit avec des cordes toute neuves, dont on ne ſe ſeroit jamais ſervi, je deviendrois foible & ſemblable aux autres homes. Dalila l'en aiant encore lié après avoir fait cacher des gens dans ſa chambre, elle lui cria que c'etoit là les Philiſthins qui fondoient ſur lui, & auſſitôt il rompit ces cordes comme on romproit un filet.

Pour lors Dalila lui dit : juſqu'à quand me tromperés vous en me contant des fauſſetés ? Dites moi donc avec quoi il vous faudroit lier. Samſon lui fit accroire que ſi l'on entortilloit ſept cheveux de ſa tête avec une navette de tiſſeran, & que paſſant un clou par dedans on l'enfonçât en terre, il deviendroit auſſi foible qu'un autre : ce que Dalila ne manqua pas de faire. Mais lorſqu'elle lui cria que c'etoit là les Philiſthins à ſes trouſſes, il s'eveilla tout d'un coup, & arracha le

élou avec ſes cheveux & le bois qui les tenoit.

Pour le coup Dalila lui dit : comment pouvés vous dire que vous m'aimés, tandis que vous n'avés aucun attachement pour moi ? Voilà déjà trois fois que vous me dupés ſans vouloir me dire d'où vous vient cette grande force.

Elle ne ceſſoit de l'importuner & ſe tenant durant pluſieurs jours à ſes côtés ſans lui laiſſer aucun repos, Samſon ſentit tomber ſon ame dans la défaillance, & ſon corps dans une laſſitude mortele.

*Sa foibleſſe.*

ALors lui découvrant toute la verité, il lui dit : le raſoir n'a jamais paſſé ſur ma tête, parce que je ſuis Nazaréen, je veux dire conſacré à Dieu dès le ventre de ma mere. Si l'on me raſe la tête toute ma force m'abondonera, & je deviendrai foible comme les autres homes. Dalila voïant qu'il lui avoit ouvert ſon cœur envoïa vers les Princes des Philiſthins, & leur fit dire : venés hardiement, car pour cette fois, je ſai ſon ſecret. Ils vinrent, portant avec eux l'argent qu'ils lui avoient promis.

Dalila fit dormir Samſon ſur ſes genoux ſa tête repoſée dans ſon ſein, & aiant fait

venir un barbier, elle fit raſer les ſept boucles de ſa chevelure. Sur le champ ſa force l'abandona; & Dalila commençant à le pouſſer pour l'eloigner de ſoi, elle lui dit : Samſon voilà les Philiſthins qui viénent vous aſſaillir. Samſon s'eveilla en diſant en lui même, j'en ſortirai comme j'ai fait auparavant & je me tirerai de leurs mains, inſenſé qui ne ſavoit pas que Dieu s'etoit lui même retiré de lui.

*Sa captivité.*

LEs Philiſthins le prirent, lui creverent les yeux, l'emmenerent à Gaza chargé de chaînes. Enfermé dans une priſon il fut réduit à tourner la meule d'un moulin.

Ses cheveux commençoient déjà à revenir lorſque les Princes des Philiſthins s'aſſemblerent pour immoler des hoſties ſolemnelles à leur Dieu Dagon & faire des feſtins de rejouïſſance au ſujet de la priſe de Samſon qu'ils attribuoient à la faveur de leur Dieu; le peuple prit auſſi part à cette fête & publioit les louanges de leur idole en chantant comme les Princes : notre Dieu nous a livré notre enemi, cet home qui a déſolé nos campagnes, & oté la vie à tant de nos citoiens.

A l'iſſue des feſtins l'infortuné captif

fut amené dans l'aſſemblée pour en faire le divertiſſement. Il fut placé entre deux colomnes pour divertir par ſes jeux. Alors il dit au garçon qui le conduiſoit : laiſſés moi approcher des colomnes qui ſoutiénent l'edifice, afin que je m'appuie contre, & que je. préne un peu de repos.

*Sa mort triomphante.*

LA maiſon etoit toute pleine d'homes & de femmes. Tous les Princes des Philiſthins y etoient, & il y avoit bien trois mille perſones de l'un & de l'autre ſexe qui du haut de la maiſon regardoient Samſon qui jouoit devant eux. Alors Samſon s'adreſſant à Dieu lui dit : ô Seigneur Dieu, ſouvenés vous de moi : rendés moi, ô mon Dieu, maintenant ma prémiere force, afin que je me venge de mes enemis, & que je faſſe païer d'un ſeul coup la perte de mes deux yeux.

Et prenant les deux colomnes ſur leſquelles la maiſon etoit appuïée, l'une de la droite & l'autre de la gauche, il s'ecria : *que je meure avec les Philiſthins.*

En même temps il dona une tele ſecouſſe aux deux colomnes que la maiſon tomba ſur les Princes & ſur tout le reſte du peuple qui etoit là, en ſorte qu'il en tua beaucoup plus en mourant qu'il n'en

avoit défait durant ſa vie.

Ses freres & tous ſes parens ſe tranſporterent ſur la place, prirent ſon corps & l'inhumerent entre Saraa & Eſthaol dans le ſépulchre de ſon pere Manué, après avoir eté Juge d'Iſraël l'eſpace de vingt ans.

## *Diſſertation ſur la conduite de Samſon.*

DAns quelle intention Samſon alla-il chés cette courtiſane de Gaza? Quelques interpretes anciens & nouveaux s'imaginent qu'il n'eut pas de commerce avec cette femme, d'autres diſent le contraire. Mais comme ce dernier ſentiment n'eſt point autoriſé par l'ecriture, il eſt plus juſte de ſuppoſer que cherchant quelque occaſion d'humilier les Philiſthins il etoit entré chés elle comme les eſpions de Joſué chés Rahab, parce que n'aiant pas une miſſion pour déclarer une guerre ouverte aux enemis, il devoit uſer de fineſſe pour les humilier dans l'occaſion. (z)

(z) M. de Sacy.

Sur ce principe on en pouroit dire de même de ſa conduite à l'egard de Dalila, qu'il pouvoit auſſi aimer innocemment dans la vûe de l'epouſer ſi elle etoit Juive comme on peut le ſuppoſer, ou même après l'avoir epouſée. Et quand elle auroit eté Philiſthine, il pouvoit y avoir à cet egard une diſpenſation particuliere de Dieu comme à l'egard de ſa femme de Thamnatha.

Ainſi tout le crime de Samſon ſe réduiroit aux menſonges qu'il a faits pour eluder les importunités de Dalila, & à s'être expoſé à violer ſon vœu de Nazaréen qui ne lui permettoit pas d'être raſé.

On pouroit peut-être encore le juſtifier de ce ſecond chef d'accuſation en ſuppoſant que ne lui aiant eté fait aucune défenſe de déclarer à perſone en quoi conſiſtoit ſa force ; quoiqu'il l'cût révélé, il ne s'imaginoit pas qu'il pût être raſé ſans qu'il le voulût & qu'il s'en apperçût.

Dans cette ſuppoſition l'on ad-

mirera comment dormant ſur les genoux de Dalila il a pû être raſé ſans qu'il s'eveillat, s'il n'avoit pas dès auparavant violé ſon vœu de ne rien boire qui pût enyvrer. Mais outre que Dalila pouvoit lui avoir mêlé du ſirop de pavot dans ſa boiſſon ſans qu'il le ſût, comme le conjecture un auteur très judicieux. (1) La choſe etoit facile à l'egard d'une perſone qui durant pluſieurs jours avoit eté telement obſédé qu'il n'avoit pû jouir d'aucun repos, d'un home qui en etoit tombé en défaillance & dans une laſſitude mortele.

Voilà ce que l'on peut dire à la décharge de Samſon. A quoi l'on peut ajoûter que, quoiqu'il ait eut la foibleſſe de révéler ſon ſécret à Dalila, foibleſſe néanmoins qui peut ne point paſſer pour un crime, puiſqu'il ne lui en avoit eté fait aucune défenſe; cette imprudence paroitra peut être moins extraordinaire en faiſant deux ſuppoſitions, la prémiere que nous avons dejà faite, ſavoir

(1) Robinſon.

que Samſon ne ſe doutoit pas que, quoiqu'il révélât ſon ſécret on pût le raſer ſans qu'il le voulût, comme Dalila pouvoit ſuppoſer que ſon amant ne ſeroit pas traité ſi rigouſement par les Philiſthins ; la ſeconde que les Princes des Philiſthins ne s'etoient pas contentés de promettre une récompenſe à Dalila, mais que probablement ils avoient auſſi menacés de la bruler avec ſa famille dans ſa maiſon, comme ils avoient fait à l'egard de ſon infortuée epouſe de Thamnatha.

L'on me dira que l'ecriture ne fait aucune mention de menaces faites à Dalila. Mais il eſt viſible que l'ecriture omet ſouvent des circonſtances notables & intereſſantes ; car ſans ſortir de l'hiſtoire de Samſon nous ne trouvons pas qu'elle marque s'il eut commerce avec la courtiſane de Gaza ou non ; ni le ſujet pour lequel il alla chés elle ; ſi Dalila etoit Juive ou Philiſthine ; promiſe ou mariée à Samſon, ou ſi c'etoit une courtiſane. Enfin il ſemble que toutes ces

conjectures qui tendent à excuſer ou à juſtifier Samſon & à rendre Dalila même moins criminelle, ſemblent acquerir un nouveau dégré de probité par l'eloge que St. Paul (*a*) fait de ce Héros, lorſque ſans lui faire aucun reproche il le met au nombre des Saints de l'ancienne loi, qui comme Samuel & David ont accompli par la foi les devoirs de la juſtice, & ont reçu l'effet des promeſſes du Seigneur.

Si l'on objecte que dans le langage de l'ecriture l'expreſſion d'*ingreſſus eſt ad eam* déſigne le commerce charnel avec une créature, & que Dalila avoit tous les caractères d'une courtiſane : 1.° en ce que ſi elle eut été femme de Samſon ou ſa promiſe les Princes des Philiſthins ne ſe feroient pas adreſſé à elle avec tant de confiance ; 2.° que l'on n'auroit pas eu la facilité de cacher du monde chés elle ; 3.° que Samſon l'auroit emmené chés lui ; 4.° que Joſeph, St. Jerome,

(*a*) Ep. aux Héb. ch. 11.

St. Ambroiſe la nomment une courtiſane, *meretrix*.

Il eſt aiſé de répliquer à ces argumens du P. Alexandre que les expreſſions de l'ecriture dans les endroits que l'on cite (*b*) ſont déterminées par les circonſtances à marquer un commerce charnel : ce qui ne ſe trouve point dans la viſite que Samſon rendit à la courtiſane ; que les inductions que l'on prétend faire valoir pour la proſtitution de Dalila prouveroient egalement que la fille de Thamnatha auroit eté une courtiſane, tandis qu'elle etoit epouſée à Samſon. Et qu'enfin s'il y a des auteurs & des Peres qui ſoient de cette opinion, d'autres (*c*) en ont adopté une toute contraire.

Teles ſont mes conjectures ſur la conduite de Samſon ; conjectures que je ne done qu'avec timidité, & qui ne doivent deroger en rien au ſenti-

(*b*) Genéſe 14. ibid. 28. 2. Reg. 3. ibid. 16. Pſal. 50. in titulo.

(*c*) Severe Sulpice, St. Chryſ., St. Ephrem., l'auteur du livre des promeſſes de Dieu ſous le nom de St. Proſper.

ment commun exprimé dans une Bible très autoriſée. (*d*) „ Tous les „ Peres ont parlé de Dalila comme „ d'une femme qui ſurpaſſoit en ma„ lice les bêtes les plus feroces. Quel„ le eſt en effet la lionne, dit un d'en„ tre eux, qui ait jamais conſpiré „ contre la vie du lion dont elle a eu „ des petits ? *Quæ unquam leæna „ ſuum maritum ad cædem tradit ?* „ Celui qui avoit tué avec une ma„ choire d'âne mille Philiſthins n'a „ pas plûtôt déſiré de demeurer avec „ ce ſerpent qu'il perd ſes cheveux, „ où etoit toute ſa force, qu'il eſt „ privé de la vûe & qu'il devient un „ ſpectacle expoſé à la raillerie & au „ mépris de tout le monde. Une ba„ leine, dit St. Chryſoſtome, a gardé „ Jonas dans ſon ventre ; & Dalila „ ſurprenant Samſon par ſes careſſes „ trompeuſes le livre cruellement à „ ſes enemis, après qu'elle l'a raſé & „ dépouillé de ſa force.

„ Mais ſans trop nous arrêter à „ conſiderer la grande malice de cet-

(*d*) La grande Bible de Sacy in hunc locum.

„ te femme, on ne peut point, dit un
„ ſavant home, (*e*) excuſer Samſon
„ de s'être laiſſé corrompre par ſes
„ careſſes. Car quelle honte en effet
„ que celui qui ſe ſentoit fortifié ſi
„ divinement & auquel tous les Phi-
„ liſthins ne pouvoient plus réſiſter,
„ ſe ſoit laiſſé vaincre par une vaine
„ & cruelle complaiſance pour Da-
„ lila. Ne croit on pas voir en lui un
„ ſecond Adam tout rempli & de
„ force & de lumiere céder lâche-
„ ment à la parole d'une autre Eve,
„ & ſe dépouiller volontairement de
„ cette vertu toute divine, dont l'eſ-
„ prit de Dieu l'avoit revétu ?

Au reſte ſi Samſon a péché à mort ſes humiliations, auſſi bien que les prieres qu'il fit à Dieu, & la canonization que St. Paul en fait ne laiſſent aucun lieu de douter de ſon ſalut. Je ſai que les révélations attribuées à Ste. Mathilde diſent de ce ſaint home de même que de Salomon & d'Origéne que Dieu a caché aux homes comment il a diſpoſé des ames de ces

(*e*) Eſtius in hunc locum.

trois perſonages. Mais ce trait contraire à l'autorité de l'ecriture doit être compté parmi les abſurdités qui ſe trouvent dans cette piéce fauſſement attribuée à celle dont elle porte le nom.

Il n'importe qu'il ait eté lui même auteur de ſa mort, puiſqu'il eſt indubitable qu'il a eté mû à cet egard par la même vertu divine qui operoit des miracles par ſon miniſtère. (*f*)

Etoit ce un temple, un théatre, ou un palais que cette grande maiſon qui tomba par la ſecouſſe de Samſon?

Voici ce qu'en diſent de ſavans auteurs: (*g*) „ La plûpart des ſavans „ nous paroiſſent aſſés portés à croi- „ re que ce vaſte bâtiment etoit un „ théatre tel que les Romains en fai- „ ſoient autrefois, & qui etoit d'une „ capacité prodigieuſe. Ce ſentiment „ pouroit fort bien être vrai, & nous „ aurions eté aſſés tentés de l'em- „ braſſer

(*f*) Quiâ ſpiritus latenter hoc juſſerat, qui per illum miracula faciebat, St. Aug. liv. 1. de la cité de Dieu ch. 21.

(*g*) Société de gens de lettres Tom. 1. pag. 615.

„ braſſer ſi cet edifice n'avoit pas eu
„ un toit capable de porter juſqu'à
„ trois mille perſones. Ici s'offre une
„ difficulté, ſavoir comment ce toit
„ pouvoit être conſtruit pour qu'un
„ ſi grand nombre vît Samſon en bas.
„ On répond que ceux qui etoient
„ ſur le toit etoient des gens de la
„ lie du peuple qui avoient vûe ſur
„ une grande ſale où les Seigneurs
„ & les principaux du peuple etoient
„ aſſis: ce qui fait l'edifice bien grand.
„ Ce bâtiment avoit un toit, comme
„ cela paroit par les deux piliers qui
„ le ſoutenoient, & que Samſon ren-
„ verſa. Il s'enſuit de là que ce doit
„ avoir eté un endroit d'une con-
„ ſtruction particuliere comme la ſa-
„ le Egyptiéne de Vitruve, & nul-
„ lement ſemblable aux théatres des
„ anciens Grecs & Romains.

A quel jeu faiſoit on jouer Samſon?

Joſeph eſt de ſentiment que les Philiſthins le firent venir pour ſe moquer de lui; quoique néanmoins leur but pouroit bien avoir eté de ſe procurer du divertiſſement par des diſcours

ou des geſtes ridicules qu'ils l'obligeoient de faire ou qu'ils contrefaiſoient peut être à deſſein, comme fit depuis David devant Achis.

Si les cheveux de Samſon commencoient à renaitre lorſqu'il renverſa la maiſon, il faut que les Philiſthins aient attendu un long temps à rendre graces à leur Dieu de ſa priſe.

Joſeph eſt d'avis que la fête dont il s'agit ici etoit annuelle.

Quel âge avoit Samſon lorſqu'il mourut?

L'archevêque Uſſerius place ſa naiſſance dans la ſeconde année de la ſervitude des Iſraélites, & il en rend pour raiſon qu'il eſt dit avoir jugé les Iſraélites pendant vingt ans; & comme il eſt né durant la ſervitude qui a eté de quarante ans, & que d'ailleurs il ne peut avoir commencé ſa fonction de Juge qu'à dix huit ans au moins, il s'enſuivra dans cette ſuppoſition qu'il ſera né la deuxiéme de la ſervitude, qu'il aura commencé ſa miſſion la vingtiéme, & qu'il ſera mort

la quarantiéme, & par conſéquent à l'âge de trente huit ans l'an du monde deux mille huit cens ſoixante neuf.

Samſon n'a-il pas eté la figure de Jéſus Chrit ?

Il l'a eté dans ſa vie & dans ſa mort, auſſi bien que celle des pécheurs, des pénitens, & des juſtes qui tombent. Chacun peut nourir ſa piété en méditant le ſens ſpirituel de l'hiſtoire de ſa vie & de ſa mort.

## *Idolâtrie de Michas.*

EN ce temps là (*b*) il y eut un home de la montagne d'Ephraïm nommé Michas qui dit à ſa mere : les onze cens piéces d'argent que vous aviés miſes à part & au ſujet deſquelles vous aviés fait tant d'imprécations devant moi, ſont entre mes mains. Sa mere lui répondit : que le Seigneur comble mon fils de ſes bénédictions. Michas rendit cet argent à ſa mere, qui lui dit : j'ai conſacré cet argent au Seigneur, & j'ai fait vœu de vous le mettre en main, afin que vous en faſſiés une image taillée & une jettée en fonte. C'eſt pour cela que je vous le done main-

(*b*) Jud. chap. 17.

tenant. Elle en prit deux cens piéces qu'elle dona à un ouvrier qui en fit les deux figures. Michas les placa dans une chapelle qu'il fit bâtir en l'honeur du Dieu, avec un ephod & des theraphins, c'eſt à dire le vétement ſocerdotal & les idoles, & il remplit la main d'un de ſes fils (des offrandes ou victimes) & il fut ſon Prêtre. En ce temps là il n'y avoit point de Roi (c'eſt à dire de Juge) en Iſraël, & chacun ſe gouvernoit comme il lui ſembloit bon.

Dans les mêmes conjonctures il y avoit auſſi un autre jeune home de Bethléhem qui eſt en Juda, de cette même famille, Lévite & qui y avoit ſon etabliſſement. Mais il en etoit ſorti pour en chercher un autre ailleurs. Son periode l'aiant conduit au mont Ephraïm il prit un petit détour pour paſſer chés Michas qui lui demanda d'où il venoit. Le Lévite lui aiant expliqué le ſujet de ſon voïage, Michas l'invita à reſter chés lui pour lui tenir lieu de pere & de prêtre à dix piéces d'argent d'apointement outre deux habits & la table. La propoſition fut acceptée, le Lévite reſta, & fut traité comme un enfant de la maiſon, tandis que Michas ſe congratuloit lui même en diſant : je ſai que Dieu me fera du bien puiſque j'ai chés moi un Prêtre de la race de Lévi.

*En quel temps cet evénement doit être placé.*

S'Il n'y avoit point de Juge en Iſraël lors de l'hiſtoire de Michas elle n'eſt donc pas arrivée dans le temps de Samſon?

Quelques interprétes ont regardé cette hiſtoire, auſſi bien que celle qui va ſuivre, comme des choſes arrivées auſſitôt après la mort de Samſon à cauſe de ces paroles: *en ce temps là.*

Mais les plus habiles (*i*) conviénent ou que l'on ne doit point avoir d'egard à ces paroles comme aiant eté ajoutées & ne ſe trouvant ni dans l'Hébreu ni dans les Septante, ou que ſi l'on veut y en avoir, elles doivent s'expliquer d'une maniere plus génerale & ſans rapport à Samſon; & qu'ainſi cet evénement doit être placé après la mort de Joſué, ou comme d'autres (*k*) le prétendent dans l'eſpace de temps qu'il y

(*i*) Eſtius, Tirin. in hunc locum, Synopſ. critic.
(*k*) Corn. à Lapide, Grotius, Uſſerius, Munſter, Calmet & alii.

a eu entre la mort de Caleb & l'election d'Othoniel en qualité de Juge.

En effet dans le 30. verſet du chap. ſuivant le Lévite dont il eſt ici queſtion y eſt appellé *Jonathan fils de Gerſam qui etoit fils de Moïſe.* Au chap. 21. il eſt dit qu'il n'y avoit point de Roi en Iſraël. Au chap. 18. que la tribu de Dan n'avoit point encore eu ſa portion parmi les autres Tribus. Au chap. 20. il eſt parlé du grand Prêtre Phinéez comme vivant encore.

Que ſi l'on demande pourquoi l'auteur de ce livre canonique a tranſporté cette hiſtoire de la ſorte, on peut répondre que c'eſt aſſés la coûtume des ſaints ecrivains d'en uſer ainſi ; & que d'ailleurs ſelon la remarque d'un ancien Pere † il auroit fallu interrompre la ſuite des Juges pour y placer tout ce qui regarde cet evément mémorable. (*l*)

† Voïés ce qui a eté dit de l'action de Michas Tom. 2. pag. 156. 157.

(*l*) Theod. in judic. quæſt. 47.

*Expédition de la tribu de Dan.*

ALors (*m*) il n'y avoit point de Roi en Iſraël, & la tribu de Dan cherchoit des terres pour s'y etablir; car juſque là elle n'avoit point reçû ſa part de la terre avec les autres Tribus. Les Danites députerent cinq d'entre eux choiſis de Saraa & d'Eſthaol, homes très vaillans, avec ordre de reconnoitre le Païs.

Ceux ci s'etant mis en chemin vinrent à la montagne d'Ephraïm, & entrerent chés Michas pour y repoſer. Ils y reconnurent le jeune Lévite, qui leur conta ſon avanture, & comment Michas l'avoit etabli Prêtre de ſon oratoire. Prié de conſulter le Seigneur ſur le ſuccès de leur voïage, il les aſſûra qu'ils pouvoient aller en paix, & que le Seigneur favoriſoit leur voïage.

Ces cinq homes continuant leur route vinrent à Laïs, & trouverent le peuple de cette Ville, comme avoient accoûtumé d'être les Sidoniens, ſans aucune crainte, en paix & en aſſûrance, n'y aiant perſone qui le troublât, extrémément riche, fort eloigné de Sidon & ſéparé de tous les autres homes.

Sur ce rapport il partit de la tribu de

(*m*) Judic. 18.

Dan, c'eſt à dire de Saraa & d'Eſthaol, un corps de ſix cens homes ſous les armes, qui etant venus à Cariathiarim de la tribu de Juda y camperent : ce qui fit appeller le lieu, le camp de Dan qui eſt derriere Cariathiarim. Ils paſſerent de là en la montagne d'Ephraïm, où, entrés ſur les terres de Michas, les cinq homes qui y etoient venus les prémiers dirent à leurs autres freres : vous ſavés qu'en cette maiſon il y a un ephod, des theraphins, une image taillée & une jettée en fonte : voïés ſur cela ce que vous avés à faire.

Là deſſus ils entrerent dans l'appartement du jeune Lévite. Les ſix cens homes reſtant à la porte en armes. Ceux qui etoient entrés tâchoient d'emporter l'image taillée, l'ephod, les theraphins & l'image jettée en fonte, tandis que le Prêtre ſe tenoit à la porte, & que le corps des Danites attendoient un peu plus loin. Lorſque le Prêtre vit dépouiller ſa Chapelle, il dit, que faites vous ? On lui ordona de ſe taire en l'invitant d'être de la partie, & de préferer d'être Prêtre d'une Tribu entiere à la condition de Chapelain d'un particulier. Il ſe rendit à ſes appas, prit lui même les piéces de la Chapelle, & partit avec les Danites, qui faiſoient marcher devant eux les petits enfans, les beſtiaux, & tout ce qu'ils

avoient de plus précieux.

Ils etoient déjà à quelque diſtance lorſque les gens de Michas ſe mirent à leur pourſuite, criant contre eux. Les Danites ſe retournerent pour voir ce que c'etoit, demandant à Michas ce qu'il avoit & pourquoi il crioit de la ſorte ?

Comment, répondit Michas, vous m'emportés mes Dieux, vous m'emmenés mon Prêtre, & vous me demandés ce que j'ai à crier ?

On lui dit de ne pas continuer, crainte que quelques uns de la troupe venant à s'emporter de colere ne le fiſſent perir avec toute ſa maiſon.

Michas prit ce parti, voïant qu'il n'etoit pas le plus fort, & s'en retourna chés lui. Ceux de Dan ſurprirent Laïs, paſſerent les habitans au fil de l'epée, mirent le feu aux edifices. Après quoi cette Ville qui etoit ſur le territoire de Rahab fût rebâtie, habitée, nommée Dan du nom du pere de la Tribu. Ils ſe dreſſerent l'image taillée, etabliſſant Jonathan fils de Gerſam qui l'etoit de Moïſe pour être Prêtre dans la tribu de Dan, auſſi bien que ſes deſcendans juſqu'au jour qu'ils furent emmenés captifs; & l'idole de Michas demeura parmi eux tout le temps que la maiſon de Dieu fut à Silo.

Eſt il bien certain que Jonathan

ait eté petit fils de Moïſe ?

Le texte Hébreu fait Gerſam fils de Manaſſé auſſi bien que les Septante : ( *n* ) mais on croit que le changement d'une lettre a fait cette erreur, & que même cette lettre a eté changée exprès par les Hébreux, afin que la gloire & la réputation de Moïſe ne parut pas être flêtrie dans la perſone de ſon petit fils qui s'abandonoit ainſi à l'idolâtrie. Et un ſavant interpréte ( *o* ) aſſûre qu'il faut néceſſairement ſuivre la Vulgate, puiſque Jonathan etoit Lévite ſelon que Michas s'en glorifioit ſi hautement en diſant qu'il avoit chés lui un Prêtre de la race de Lévi.

De quelle captivité entend parler le texte ?

Quelques uns entendent celle des dix Tribus qui arriva ſous le Roi des Aſſyriens. Mais il n'y a nulle

( *n* ) La ſociété de gens de lettres dit que les Septante porte comme la Vulgate : mais j'ai confronté l'endroit de la Vulgate & de l'Hébreu avec celui des Septante, & il y a ici *uios Manaſſe*, fils de Manaſſé.

( *o* ) Eſtius in hunc locum.

vrai ſemblance que la tribu de Dan ait perſéveré ſi long temps dans l'idolâtrie, tant parce qu'il eſt marqué dans le prémier livre des Rois que tout Iſrael etoit attaché au ſervice de Dieu ſeul, que parce que durant tout le temps de Samuël, de David & Salomon, on ne lit point qu'aucune Tribu ait adoré des idoles. Il ſeroit même injurieux à l'honeur de ces Monarques de ſuppoſer qu'ils euſſent ſouffert un tel déſordre.

Ainſi tous les autres interprétes ſoutiénent avec beaucoup plus de fondement que par cette captivité dont il eſt parlé ici, l'on doit entendre plûtôt celle que l'on vit arriver du temps du grand Prêtre Heli, lorſque l'Arche etant enlevée par les Philiſthins il y eut ſans doute beaucoup de peuples de cette tribu de Dan qui furent emmenés captifs comme etant très proches voiſins de ces enemis d'Iſraël. Et ce qui ſemble favoriſer tout à fait ce ſentiment, c'eſt que ce fut dans cette occaſion de la mort du grand Prêtre Heli

que l'Arche appellée la maiſon de Dieu fut transferée de Silo où elle ne revint plus. *Et repulit tabernaculum Silo, tabernáculum ſuum ubi habitavit in hominibus, & tradidit in captivitatem virtutem eorum, & pulchritudinem eorum in manus inimici* Pſalm. 77. Enſuite de quoi l'on vit arriver cette converſion générale des Iſraélites qui, touchés par les exhortations de Samuël, oterent les idoles du milieu d'eux & ſe conſacrerent de nouveau à Dieu ſeul.

*Horrible forfait de ceux de Gabaa.*

UN Lévite (*p*) qui demeuroit au côté de la montagne d'Ephraïm aiant pris une femme de Bethléhem qui eſt en Juda, ſa femme le quitta, & etant retournée à Bethléhem elle demeura quatre mois dans la maiſon de ſon pere. Son marit dans le deſſein de ſe réconcilier avec elle vint la trouver ſuivi d'un ſerviteur avec deux ânes. Sa femme le reçût bien & le fit entrer dans la maiſon de ſon pere, qui l'aiant appris vint lui faire civilité, & l'embraſſa avec joïe.

(*p*) Chap. 19.

Après avoir passé trois jours ensemble le Lévite voulut partir le quatriéme jour: mais son beau pere l'amusa de tele façon qu'il ne partît que le lendemain bien tard, & malgré les instances du beau pere qui vouloit le retenir encore la nuit suivante. Il vint proche de Jébus qui s'appelloit autrement Jerusalem, menant avec lui ses deux ânes chargés & sa femme.

Comme le jour finissoit le serviteur proposa à son maitre d'entrer dans la Ville des Jébuséens & d'y demeurer. Son maitre lui répondit : je n'entrerai point dans une Ville d'un peuple etranger qui n'est point des enfans d'Israël : mais je passerai jusqu'à Gabaa ; & quand je serai arrivé là nous y demeurerons, ou au moins en la ville de Rama. Ils passerent donc Jébus & continuant leur chemin ils virent coucher le soleil près de Gabaa qui est dans la tribu de Benjamin.

Ils allerent donc en cette Ville où ils s'assirent sur la place sans que persone voulût les retirer pour les loger. Mais sur le soir on vit venir un vieillard qui retournoit des champs après son travail. Il etoit lui même de la montagne d'Ephraïm & demeuroit comme etranger dans Gabaa. Or les habitans de cette contrée etoient enfans de Jemini. Ce vieillard levant les yeux vit le Lévite assis dans la place de

la Ville avec ſon bagage. Il lui demanda qui il etoit & où il alloit. Le Lévite le ſatisfit ſur ces queſtions, ajoûtant qu'ils alloient maintenant à la maiſon de Dieu: mais que perſone ne vouloit les recevoir quoiqu'ils euſſent du pain & du vin, de la paille & du foin, & qu'ils n'euſſent beſoin que du logement.

Le vieillard lui répondit: la paix ſoit avec vous. Je vous donerai tout ce qui vous ſera néceſſaire. Je vous prie ſeulement de ne point demeurer dans cette pluie. Il les fit entrer chés lui, dona à manger aux ânes, & aiant fait mettre les perſones à table, après avoir lavé les piés, il les régala.

Tandis que l'on etoit à prendre la réfection il vint des homes de cette Ville qui etoient des enfans de Belial, c'eſt à dire ſans joug, & environant la maiſon du vieillard, ils commencerent à frapper à la porte en criant au maitre de la maiſon de faire ſortir cet etranger afin qu'ils en abuſaſſent. Le vieillard ſortit dehors pour leur parler, & leur dit: gardés vous, mes freres, gardés vous bien de faire un ſi grand mal: car j'ai reçu cet home comme mon hôte, & ceſſés de penſer à cette folie. J'ai une fille vierge & cet home a ſa concubine je les amenerai vers vous, & vous les aurés pour ſatisfaire votre paſ-

ſion. Je vous prie ſeulement de ne point commettre à l'egard d'un home ce crime déteſtable contre la nature.

Mais le Lévite voïant qu'ils ne vouloient point ſe rendre à ſes paroles, leur amena ſa femme, & l'abandona à leurs outrages. Ils en abuſerent toute la nuit. Et quand le matin fut venu ils la laiſſerent.

A l'approche du jour cette femme vint à la porte de la maiſon, où demeuroit ſon marit & y tomba etendue par terre. Le Lévite ouvrant la porte le matin pour continuer ſa route la trouva les mains etendues ſur le ſeuil de la porte. Il crut d'abord qu'elle etoit endormie & il lui dit : levés vous, & nous en allons. Mais elle ne répondant rien, il comprit qu'elle etoit morte.

Il la chargea ſur ſon âne, & s'en retourna en ſa maiſon. Etant venu chés lui il prit une epée & diviſa le corps de ſa femme avec ſes os en douze parts, en envoïant une à chacune des Tribus d'Iſraël: ce que les enfans d'Iſraël aiant vû ils crierent tous d'une voix : jamais rien de ſemblable n'eſt arrivé dans Iſraël depuis le jour que nos peres ſortirent d'Egypte juſqu'au jourd'hui. Prononcés là deſſus & ordonés tous enſemble ce qu'il faut faire en cette occaſion.

Pourquoi la femme du Lévite eſt elle appellée concubine ?

Le nom de femme & celui de concubine ne ſont pas ſi oppoſés qu'ils ne puiſſent s'allier enſemble, & ſouvent dans les ecritures une femme eſt appellée concubine, lorſque dans la célebration de ſon mariage on n'a point obſervé les cerémonies ordinaires & ſolemnelles. (*q*)

Pourquoi avoit elle quitté ſon marit ?

L'Hébreu porte qu'elle avoit commis une action honteuſe & contraire à ſon honeur : ce qui done lieu à certains auteurs (*r*) de publier qu'elle avoit commis des adulteres. Mais St. Ambroiſe (*ſ*) prétend qu'elle eut une pique avec ſon marit, & que s'etant fâchée pour quelque ſujet particulier que l'on ne connoit point, comme il arrive ordinairement dans les mariages, elle le quitta tout en colere

(*q*) Eſtius in hunc locum.

(*r*) Société de gens de lettres. Hug. Robinſon d'après Junius.

(*ſ*) Ambr. in Michæam obſerv. tom. 2. pag. 139. & alibi.

colere & s'en retourna dans ſa maiſon paternelle. En effet il paroit par les circonſtances que c'etoit elle qui ſe tenoit offenſée, puiſque ſon marit l'alla rechercher, voulut ſe réconcilier avec elle, & l'adoucir par ſes careſſes.

Cependant il ſemble que nos auteurs modernes vont un peu trop loin en ſuppoſant non ſeulement ſans preuve, mais même contre les circonſtances de l'hiſtoire des proſtitutions & des adultères de la part de cette femme. Car des crimes de cette nature rendus publics ſeroient ils reſtés impunis tant dans la tribu d'Ephraïm que dans celle de Juda? Le Lévite auroit il recherché & repris enſuite une femme auſſi deshonorée?

D'un autre côté l'on ne doit pas abandoner l'Hébreu ſans néceſſité. Ainſi ſuppoſant cônformément au texte que cette femme a commis quelque choſe de honteux & de contraire à ſon honeur, ne pouroit on pas conjecturer qu'elle ſe ſeroit mariée par amourette, en contractant un

mariage clandeſtin, ſans le conſentement de ſon pere, un mariage par copulation charnelle, & ſans obſerver les formalités accoûtumées? mariage en conſéquence duquel elle eſt appellée indifferemment femme & concubine. Dans ces circonſtances elle aura eu une pique avec ſon mari, elle ſe ſera tenue offenſée pour quelque ſujet que l'on ne ſait point, & ſon marit l'aura recherchée enſuite.

Que penſer de l'action du vieillard & de celle du Lévite?

Quoique ce vieillard fût home de bien, l'on ne peut regarder la démarche qu'il fit alors comme une action juſte & légitime; & l'on en doit juger par ce que dit St. Auguſtin (*t*) de l'action toute ſemblable de Loth. Car ce ſaint Docteur témoigne qu'on ne doit conſiderer une tele réſolution que comme un effet de l'horreur dont il ſe ſentit frappé par l'idée du crime abominable que vouloient commettre ces furieux, &

(*t*) Quæſt. 22. in Geneſim.

non pas comme une penſée que la ſageſſe & la raiſon lui euſſent inſpirée.

Ainſi quoique ce vieillard fut très louable à cauſe du zéle qu'il témoignoit pour empêcher que l'on n'outrageât ſes hôtes, il ne l'etoit pas en ce qu'il vouloit cooperer au crime de ces brutaux en abandonant à leur paſſion celles qui apparemment auroient conſervé leur pureté, & en uſant pour empêcher un plus grand mal d'un moîen qui ne pouvoit lui être permis, puiſqu'il auroit dû plûtôt dans une tele extrêmité s'abandoner avec ſes hôtes à la divine protection du Tout-puiſſant. Le Lévite fit auſſi la même faute, puiſqu'il n'avoit pas le droit de proſtituer ſa femme pour ſe délivrer lui même d'un plus grand outrage, & qu'il devoit ſe réſoudre, ſelon la doctrine de St. Auguſtin, à mourir plûtôt que conſentir en aucune ſorte à la volonté criminelle de ces homes déteſtables.

*Vengeance exceſſive.*

ALors (*u*) tous les enfans d'Iſraël ſortirent, & s'etant aſſemblés comme un ſeul home à Maſpha § depuis Dan juſqu'à Berſabée & la terre de Galaad conſulterent le Seigneur au nombre de quatre cens mille homes de pié, tous homes de guerre, les enfans de Benjamin furent bientôt informés de cette aſſemblée générale de toute la nation. Le Lévite interrogé de quelle maniere un ſi grand crime s'etoit commis en fit ſon rapport en ces termes : Les homes de cette Ville là vinrent tout d'un coup la nuit environer la maiſon où j'etois pour me tuer ; & ils ont outragé ma femme avec une brutalité ſi furieuſe & ſi incroïable qu'enfin elle en eſt morte ; ajoûtant qu'il ne s'etoit jamais commis un ſi grand crime, ni un excès ſi abominable dans tout Iſraël. Vous êtes, conclut il, ici préſent, vous tous, ô enfans d'Iſraël, ordonés ce que vous devés faire.

Tout le peuple répondit d'une voix unanime ; que perſone ne retourneroit chés ſoi que l'on n'eût exécuté la réſolu-

(*u*) Chapitre 20.

§ Ce lieu eſt célebre dans l'ecriture & s'appelloit même un lieu de priere, parce qu'il etoit proche de Silo.

tion ſuivante, de faire un détachement de dix homes par cent pour porter des vivres à l'armée, afin que l'on pût combattre contre Gabaa de Benjamin, & rendre la punition egale au crime.

En conſéquence ils envoïerent des Ambaſſadeurs vers toute la tribu de Benjamin, chargés de demander pourquoi une action ſi déteſtable s'etoit commiſe parmi elle, & que les coupables fuſſent livrés pour être mis à mort, & bannir ainſi le mal d'Iſraël.

Les Benjamites ne voulurent point acquieſcer à ces demandes. Mais s'aſſemblerent pour la défenſe de Gabaa en combattant contre tout le peuple d'Iſraël. Il ſe trouva dans la tribu de Benjamin vingt cinq mille homes tirant l'epée, outre les habitans de Gabaa qui faiſoient ſept cens homes très vaillans, combattant de la gauche comme de la droite, & ſi adroits à manier la fronde qu'ils auroient pû doner dans un cheveu ſans que la pierre ſe detournât de part ni d'autre.

Les enfans d'Iſraël s'etant mis en mouvement vinrent à la maiſon de Dieu à Silo, où ils conſulterent le Seigneur en demandant qui ſeroit le Géneral de l'armée; à quoi le Seigneur répondit que ce ſeroit Juda.

Auſſi tôt les enfans d'Iſraël marchant

dès la pointe du jour vinrent camper devant Gabaa, & y mettre le siége. Mais ceux de Benjamin aiant fait une sortie tuerent en ce jour vingt deux mille homes des enfans d'Israël, qui s'appuïant sur leurs forces & sur leur grand nombre, après avoir néanmoins pleuré jusqu'à la nuit devant le Seigneur & consulté l'Eternel pour savoir s'ils devoient encore combattre contre les enfans de Benjamin leurs freres, ou en rester là, revinrent encore à la charge dans le même lieu où ils avoient combattu, en conséquence de la réponse que le Seigneur leur fit de marcher & de doner bataille.

L'attaque se dona le lendemain : mais les assiéges aiant fait encore une vigoureuse sortie firent un tel carnage qu'ils tuerent sur la place dix huit mille homes de guerre.

Après cette défaite réiterée, tous les enfans d'Israël vinrent à la maison de Dieu, où etant assis ils pleurerent devant le Seigneur, jeûnant jusqu'au soir & offrant des holocaustes & des hosties pacifiques : l'Arche de l'alliance du Seigneur etoit alors dans ce lieu, & Phinéez fils d'Eléazar qui l'etoit d'Aaron y exerçoit la souveraine sacrificature. Ils consulterent le Seigneur sur l'etat où ils se trouvoient, savoir s'ils devoient encore combattre contre les en-

fans de Benjamin ou demeurer en paix.

Sur la réponſe qui leur fut faite de marcher avec aſſûrance que le lendemain le Seigneur les livreroit entre leurs mains ; les enfans d'Iſraël mirent des embuſcades autour de la Ville de Gabaa, & vinrent pour la troiſiéme fois à l'attaque contre Benjamin qui fit de ſon côté une ſortie d'autant plus vive, que voïant fuïr les enemis ils les pourſuivirent, & en bleſſerent quelques uns ; & pourſuivant l'epée dans les reins ceux qui fuïoient par les chemins de Béthel & de Gabaa ; ils tuerent environ trente homes.

Ils s'imaginoient que la fuite etoit ſérieuſe comme les deux prémieres fois : mais ce n'etoit qu'une feinte pour les eloigner de la Ville & les attirer dans les chemins de Béthel & de Gabaa. Auſſi tous les enfans d'Iſraël ſe rallierent ils pour ſe mettre en bataille dans le lieu appellé Baalthamar, tandis que ceux qui etoient en embuſcade commençoient à ſe montrer peu à peu & à marcher vers la Ville du côté qui regarde l'Orient.

Cependant un détachement de dix mille homes de l'armée d'Iſraël s'avançoit vers les habitans de Gabaa pour les attirer au combat. Ainſi les enfans de Benjamin ſe trouverent environés de toutes parts, ſans s'appercevoir du danger qui

les menaçoit. Auſſi le Seigneur les défit aux yeux des enfans d'Iſraël. Car les enfans de Benjamin ſentant qu'ils avoient du deſſous commencerent à lâcher le pié, ceux d'Iſraël leur ouvrant le paſſage afin de les faire tomber dans les embuſcades qui etoient dreſſées le long de la Ville.

Ce fut alors que le carnage fut grand. Ceux qui etoient en embuſcade ſortis tout à coup taillerent en piéces les Benjamites, qui fuïoient devant eux, entrerent enſuite dans la Ville & y paſſerent tout au fil de l'epée.

Et comme il avoit eté convenu d'allumer un grand feu pour annoncer la priſe de la Ville, les Iſraélites qui etoient dans le combat apperçurent la fumée qui s'elevoit en haut.

Ceux de Benjamin régardant auſſi derriere eux reconnurent de même à la vûe des flammes qui s'elevoient au deſſus des maiſons que la Ville etoit priſe.

Alors les Iſraélites, qui juſque là avoient fait ſemblant de fuïr, commencerent à faire volte face & à charger vivement. La reſource des Benjamites fut de prendre aux piés pour gagner le chemin du déſert. Mais leurs enemis les pourſuivirent juſque là, tandis que ceux qui avoient pris la Ville etoient accourus pour leur couper le paſſage.

Ainſi les Benjamites pris en tête & en queue furent taillés en piéces ſans que rien arretât un ſi grand carnage. Du côté de la Ville qui eſt à l'Orient il y eut dix huit mille des meilleurs guerriers qui y reſterent; des autres qui avoient pris la fuite pour gagner le déſert & le rocher appellé Remmon cinq mille furent défaits, diſperſés çà & là auſſi bien que deux mille de ceux qui avoient eu les meilleures jambes. Par là de vingt cinq mille ſept cens combattans qui compoſoient la tribu de Benjamin il n'en echapa que ſix cens qui eurent le bonheur de gagner le rocher de Remmon, où ils demeurerent quatre mois.

Les enfans d'Iſraël retournés du combat firent paſſer au fil de l'epée tout ce qui ſe trouva de reſte dans la Ville depuis les homes juſqu'aux bêtes, & toutes les Villes & les Villages de Benjamin furent conſumés par les flammes.

Comment eſt il dit que le nombre des Iſraélites portant les armes ne ſe montoit qu'à quatre cens mille, tandis qu'il ſe montoit à ſix cens mille lors de la ſortie d'Egypte ?

Les interprétes répondent à cette difficulté que les guerres contre les Chananéens etant finies, le temps preſcrit pour porter les armes fut ac-

courci, en ſorte qu'ils commençoient peut être plus tard & qu'ils finiſſoient plus tôt, ou que les péchés d'Iſraël firent changer ſur cela les ordres de Dieu, & qu'un grand nombre d'entre eux meriterent à cauſe de leurs déréglemens de perir miſerablement dans les guerres. §

N'y a-il pas lieu d'être ſurpris de cette défaite des onze Tribus qui n'avoient marché contre leurs freres de la tribu de Benjamin qu'après avoir conſulté le Seigneur, & qui même avoient gardé à l'egard des Benjamites toutes les regles de la juſtice & de la prudence ?

Les Peres & les interprétes en rendent trois raiſons, la prémiere qui ſemble marquée par l'ecriture lorſqu'enſuite de la prémiere défaite des enfans d'Iſraël il eſt dit que s'appuïant ſur leurs forces & ſur leur grand nombre ils ſe remirent en bataille : (*x*) Dieu voulant faire comprendre que dans la guerre la plus juſte on ne doit

§ La grande Bible de Sacy in hunc locum.

(*x*) Synopſ. critic., Theod. quæſt. 27. in Jud., Hier. in Oſee 10. tom. 3. pag. 73.

s'appuïer que ſur le bras du Tout-puiſſant. La deuxiéme que les Iſraélites etoient coupables de ſemblables crimes. La troiſiéme qu'ils négligeoient de punir l'impiété commiſe envers Dieu en ſouffrant que les idoles de Michas demeuraſſent impunément au milieu d'eux. (y)

Néanmoins cette troiſiéme raiſon ſuppoſe que l'hiſtoire de Michas ſoit arrivée avant celle ci, ce que quelques uns conteſtent. L'horreur dont les Iſraélites furent frappés tous ſans en excepter un ſeul au recit du crime de ceux de Gabaa eſt peu favorable à la ſeconde; & les Iſraélites pouvoient ſans crime s'appuïer ſur leurs forces & ſur leurs grands nombres, & ſe confier en même temps dans la force du Tout-puiſſant, comme il paroit qu'ils le faiſoient en conſultant le Seigneur.

„ Qui poura comprendre ce juge-
„ ment etonant de Dieu par lequel
„ même après que les enfans d'Iſrael
„ eurent pleuré devant lui, & qu'ils

(y) La grande Bible de Sacy.

„ lui eurent demandé s'ils devoient
„ encore combattre contre leurs fre-
„ res, il leur répond de marcher &
„ de doner la bataille. Il eſt vrai qu'il
„ ne dit pas comme il fit depuis qu'il
„ livreroit les Benjamites entre leurs
„ mains. Mais enfin, dit St. Bernard,
„ il leur commande de marcher, &
„ c'eſt par ſon ordre qu'ils vont com-
„ battre ceux là mêmes par qui ils
„ doivent être vaincus. Et la cauſe
„ pour laquelle ils ſont engagés dans
„ cette guerre eſt très juſte. Com-
„ bien donc, dit encore ce grand
„ Saint, Dieu eſt il terrible dans les
„ conſeils de ſon ineffable conduite
„ à l'egard des homes. (z)

Cependant il y aura beaucoup moins de ſujet de s'etoner de la défaite réiterée des onze Tribus, ſi l'on conſidere 1.° que les enfans d'Iſraël ne conſultent point Dieu pour ſavoir s'ils doivent faire la guerre, mais ſeulement qui marchent à la tête. 2.° Qu'ils ne demandent point quelle peine doit être infligée à la Tribu rébelle, mais

(z) Idem.

qu'ils conſpirent de la détruire de fond en comble ſans epargner les femmes, les enfans, les edifices. 3.° Que pouſſant leur ardeur à l'excès, ils ſe propoſent de faire porter à ceux qui n'entrent point dans leur complot le même ſupplice qu'ils décernent contre les criminels. 4.° Qu'ils font à cet effet des vœux & des ſermens très criminels. Excès qui paroiſſent aſſés ſuffiſans pour avoir engagé le Seigneur à punir les onze Tribus avant qu'elles tiraſſent vengeance des crimes de ceux de Gabaa & de la rébellion de toute la tribu de Benjamin.

Les onze Tribus n'excéderent elles point dans la punition du crime en l'etendant aux femmes & aux enfans?

L'ecriture ne dit rien qui puiſſe faire croire ſi les enfans d'Iſraël violerent les loix preſcrites dans le Deuteronome, (*a*) ou bien ſi ce fut un effet de la volonté de Dieu. Ce qui pouroit doner quelque lieu de croire que le peuple d'Iſraël pouſſa peut être trop loin la vengeance du crime de

(*a*) Chap. 7. & 20.

Benjamin, c'eſt le regret qu'ils firent paroitre dans la ſuite lorſqu'ils virent qu'ils avoient eteint une des douze Tribus ; ſans parler des autres reproches que nous venons de faire contre leur procédé.

*Autre excès de la part des Iſraélites.*

LEs Iſraélites (*b*) avoient auſſi fait ſerment à Maſpha de ne doner en mariage aucune de leurs filles aux enfans de Benjamin. Ils vinrent tous à la maiſon de Dieu à Silo, où ils firent de grandes lamentations en diſant : Seigneur Dieu d'Iſraël, pourquoi eſt il arrivé un ſi grand malheur à votre peuple qu'aujourd'hui une des Tribus ſoit retranchée d'entre nous ? Où ceux de Benjamin prendront ils des femmes ?

Le lendemain ils ſe leverent au point du jour, bâtirent un autel, offrirent des holocauſtes & des victimes pacifiques. Et ſe demandant qui d'entre toutes les Tribus d'Iſraël n'avoit point marché avec toute l'armée du Seigneur ; car etant à Maſpha ils avoient auſſi fait un grand ſerment de punir de mort ceux qui auroient manqué de s'y trouver ; on reconnut que les habitans de Jabès Galaad avoient eté

(*b*) Chap. 21.

défaillans, comme il n'y en avoit encore alors aucun à Silo.

Ils détacherent en conſéquence un corps de dix mille homes des plus braves pour aller ſaccager ceux de Jabès Galaad, auſſi bien que leurs femmes & leurs enfans, avec ordre de n'epargner que les filles vierges, & de les amener au camp à Silo.

*Rétabliſſement des reſtes de la tribu de Benjamin.*

CEt ordre exécuté l'on envoïa des députés aux Benjamites qui etoient à Remmon pour leur offrir une amniſtie. Ils vinrent, & on leur partagea quatre cens filles réſervées du ſac de Jabès Galaad, ne s'y en etant pas trouvé un plus grand nombre. Cependant il en falloit encore deux cens pour que chaque Benjamite en eut une. L'expédient fut, attendu la fête ſolemnelle du Seigneur qui ſe célebroit tous les ans à Silo ſitué au Septentrion de la ville de Béthel & à l'Orient du chemin qui va de Béthel à Sichem & au midi de Lebona, d'ordoner à ceux de Benjamin de ſe cacher dans les vignes afin que lorſqu'ils veroient venir les filles de Silo danſant ſelon leur coûtume, chacun en prit une pour ſa femme, & l'emmenât avec ſoi au Païs de Benjamin, s'aſſûrant

que quand leurs peres & leurs freres viendroient pour s'en plaindre, on leur diroit : aiés compaſſion d'eux ; car ils ne les ont pas priſes comme des victorieux qui prénent des captives par le droit de la guerre : mais après qu'ils vous ont ſuppliés de leur doner vos filles, vous les leur avés refuſées, & ainſi la faute eſt venue de vous. La choſe fut faite comme elle avoit eté concertée.

Les enfans d'Iſrael etoient ils obligés de tenir les ſermens qu'ils avoient faits à Maſpha ?

Il eſt difficile de ne pas remarquer beaucoup de précipitation & d'irrégularité dans la conduite de tout le peuple ; car pourquoi prémierement elevent ils un autel à Silo où etoit celui du tabernacle ſur lequel ils auroient pû offrir leurs holocauſtes & leurs victimes pacifiques ? (*c*) Pourquoi s'etoient ils auſſi engagés par un grand ſerment à tuer tous ceux qui auroient manqué de ſe trouver dans l'armée & dans le combat ? Comment

(*c*) Quelques auteurs alléguent que celui qui etoit à Silo n'etoit pas aſſés grand pour cette rencontre extraordinaire. Société de gens de lettres.

ment l'accompliſſent ils enſuite avec une ſi extrême cruauté, qu'ils n'epargnent pas même les femmes & les petits enfans? & que cet horrible moien de ſe dégager d'un ſerment précipité en exécutant un autre vœu encore plus cruel, par le carnage qu'ils firent de tous les homes, de toutes les femmes, & de tous les enfans de Jabès Galaad ?

On a peine aſſurément à juſtifier toute cette conduite d'Iſraël, à moins que Dieu par un jugement elevé au deſſus de celui de tous les homes ne leur ait lui même inſpiré ces vœux extraordinaires pour imprimer plus d'horreur tant du crime des Benjamites que de l'indifference des habitans de Jabès Galaad, & de leurs imitateurs qui ſont lâches & inſenſibles en ce qui regarde la défenſe de la ſéverité de la diſcipline. (*d*)

Cependant ſi Dieu avoit inſpiré ou ſeulement autoriſé cette conduite extraordinaire, je veux dire les vœux & l'accompliſſement cruel qui en fut

(*d*) La grande Bible de Sacy.

fait à l'egard de toute la tribu & des habitans de Jabès Galaad, n'y auroit il rien dans toute l'ecriture d'où l'on pût tirer quelque argument en faveur de l'inſpiration ou autoriſation que l'on voudroit inſinuer ? Ne paroit il pas plus raiſonable de s'en tenir au ſentiment d'un ſavant Théologien ? (*e*) Il demande pourquoi les Iſraélites ſe repentirent d'avoir traité de la ſorte la tribu de Benjamin, puiſqu'ils avoient entrepris cette guerre par le conſeil du Seigneur ? A quoi il répond qu'il eſt vrai qu'ils ne s'etoient engagés dans cette guerre qu'avec le conſeil de Dieu : mais que l'on ne voit pas qu'ils aient reçû aucun ordre de détruire toute la Tribu & de tuer toutes les femmes & tous les enfans ; & qu'ainſi ils pouroient bien avoir agi en cela par un zéle mal réglé.

Pour ce qui concerne ces deux vœux en particulier, ce ſavant & judicieux interpréte a cru, ſans préjudicier au jugement de quelques uns,

(*e*) Eſtius in hunc locum,

que les Iſraélites n'etoient point tenus au prémier, que ce ſerment, quoique léger & imprudent, devoit être obſervé d'autant qu'il y avoit moïen d'eviter l'inconvénient qui s'enſuivoit, je veux dire que les Benjamites ne voïant point d'eſperance d'avoir des femmes du peuple de Dieu ſe trouveroient en danger d'en chercher contre la loi de Dieu parmi les peuples etrangers; car en effet ils pouvoient outre le moïen qui fut ſuivi en prendre des nations circonciſes.

Pour le ſecond qui peut douter qu'il n'ait eté criminel & dans ſa conception & dans ſon accompliſſement? Car quand l'inaction de ceux de Jabès Galaad auroit pû être priſe en mauvaiſe part, etoit ce un crime digne de mort? un crime qui dût envelopper les femmes & les enfans dans une ſi exceſſive punition? Qui ſait même ſi les infortunés habitans de Jabès ne furent point détournés d'entrer dans l'expédition par la conſideration du deſſein formé d'exter-

miner toute une Tribu pour le crime de quelques particuliers.

## HISTOIRE DE RUTH.

### *Elimélech & Noèmi en Moab.*

LOrſque les Juges avoient l'autorité ſur Iſraël, il y arriva une famine pendant laquelle un home de Bethléhem qui eſt en Juda s'en alla avec ſa femme & ſes deux fils au Païs des Moabites pour y paſſer quelque temps. Il s'appelloit Elimélech & ſa femme Noèmi, l'un de ſes fils Mahalon & l'autre Chelion, d'Ephrata (*f*) de Bethléhem. Le pere mort quelque temps après ſes deux fils epouſerent l'un Orpha & l'autre Ruth filles de Moab.

Aiant paſſé dix ans dans ce Païs ils moururent tous deux. Noèmi ſe voïant ſeule réſolut de retourner en ſon Païs avec ſes deux brus, aiant appris que le Seigneur avoit fait ceſſer la famine en Iſraël. Comme elle etoit en chemin elle leur dit de retourner en la maiſon de leur mere, priant Dieu qu'il uſât de ſa bonté envers elle comme elles en avoient uſé à l'egard de leurs marits & d'elle même, & qu'il leur

(*f*) C'etoit apparemment le nom de la contrée où etoit Bethléhem.

fît trouver du repos dans la maiſon des marits qu'elles prendroient : elle les baiſa enſuite.

Mais ſes brus ſe mirent à pleurer, lui diſant : nous irons avec vous parmi ceux de votre peuple. Noëmi leur répondit : retournés, mes filles, pourquoi venés vous avec moi ? Ai je encore des enfans dans mon ſein pour vous doner lieu d'attendre des marits de moi ? Quand je pourois concevoir cette nuit & avoir des enfans, quoique je ne ſois plus capable du mariage, ſi vous vouliés attendre qu'ils fuſſent grands & en âge de ſe marier, vous ſeriés devenues vieilles avant de les pouvoir epouſer. Non, mes filles, ne faites pas cela ; car votre affliction ne fait qu'accroître la mienne, & la main du Seigneur s'eſt appéſantie ſur moi.

Elles eleverent donc encore leurs voix & recommencerent à pleurer. Orpha embraſſa ſa belle mere & s'en retourna.

### *Ruth ſuit Noëmi en Judée.*

MAis Ruth s'attacha à Noëmi ſans la vouloir quitter. Noëmi lui dit : voilà votre ſœur qui eſt retournée à ſon peuple & à ſes Dieux, allés vous en avec elle. Ruth lui répondit : ne vous oppoſés point à moi en me portant à vous quitter, & à

m'en aller ; car en quelque lieu que vous alliés j'irai avec vous, & par tout où vous demeurerés j'y demeurerai auſſi : votre peuple ſera mon peuple, & votre Dieu ſera mon Dieu, la terre où vous mourrés me vera mourir, & je ſerai enſevelie où vous le ſerés. Que Dieu me traite dans toute ſa rigueur ſi jamais rien me ſépare de vous que la mort ſeule.

Noèmi voïant Ruth dans une réſolution ſi ferme & ſi déterminée d'aller avec elle ne voulut plus s'y oppoſer ni lui perſuader de retourner à ſon peuple. Elles arriverent à Bethléhem où le bruit de leur arriyée ſe répandit de toutes parts, les femmes diſant : voilà cette Noèmi. Noèmi leur dit : ne m'appellés plus Noèmi, c'eſt à dire belle, mais Mara, je veux dire amere, parce que le Tout-puiſſant m'a toute remplie d'amertume. Je ſuis ſortie d'ici pleine & le Seigneur m'y ramene vuide...On commençoit alors à couper les orges. (*a*)

*Sa connoiſſance avec Booz.*

OR Elimélech marit de Noèmi avoit un parent puiſſant & extrêmement riche appellé Booz ; & Ruth dit à ſa belle mere : ſi vous l'agréés j'irai glaner par

(*a*) Chap. 1.

tout où je trouverai quelque pere de famille qui me témoigne de la bonté. Noèmi lui répondit : allés, ma fille.

Ruth partit & elle recueilloit les epis derriere les moiſſoneurs. Le champ appartenoit à Booz qui venant alors de Bethléhem dit à ſes moiſſoneurs : le Seigneur ſoit avec vous. Ceux ci lui aiant répondu : le Seigneur vous béniſſe ; Booz dit au jeune homme qui veilloit ſur les moiſſoneurs : à qui eſt cette fille ? Il lui répondit : c'eſt cette Moabite qui eſt venue avec Noèmi du païs de Moab. Elle nous a priés de la laiſſer glaner, & depuis le matin juſqu'à cette heure qu'elle eſt dans le champ elle n'eſt pas retournée un moment chés elle.

Booz dit à Ruth : ecoutés, ma fille, n'allés point dans un autre champ pour glaner, & ne partés point de ce lieu : mais joignés vous à mes filles, & les ſuivés par tout où l'on aura fait la moiſſon ; car j'ai commandé à mes gens que nul ne vous faſſe aucune peine, & quand même vous aurés ſoif, allés où ſont les vaiſſeaux & beuvés de l'eau dont mes gens boivent.

Ruth ſe proſternant le viſage en terre adora, & elle dit : d'où me vient ce bonheur que j'aie trouvé grace devant vos yeux & que vous daigniés me connoitre, moi qui ſuis une femme etrangere ?

Booz lui répondit : on m'a rapporté tout

ce que vous avés fait à l'egard de votre belle mere après la mort de votre marit, & de quelle ſorte vous avés quitté vos parens & le païs d'où vous etiés née pour venir parmi un peuple que vous ignoriés auparavant. Que le Seigneur vous rende le bien que vous avés fait, & puiſſiés vous recevoir une pleine récompenſe du Dieu d'Iſraël vers lequel vous êtes venue, & ſous les aîles duquel vous avés cherché votre réfuge.

Ruth lui répondit : j'ai trouvé grace devant vous, mon Seigneur, de m'avoir ainſi conſolée & d'avoir parlé au cœur de votre ſervante qui ne merite pas d'être l'une des filles qui vous ſervent.

Booz lui dit : quand l'heure du manger ſera venue, venés ici, mangés du pain & trempés votre morceau dans le vinaigre. Elle s'aſſit donc au côté des moiſſoneurs, & prit de la bouillie pour elle. Elle en mangea, elle en fut raſſaſſiée & garda le reſte. Enſuite elle ſe leva pour continuer à ramaſſer des epis.

Cependant Booz avoit ordoné à ſes gens de ne la point empêcher quand elle voudroit couper l'orge avec eux, & même de jetter exprès des epis de leurs javelles, & d'en laiſſer ſur le champ, afin qu'elle n'eut point de honte de les recueillir ſans qu'on lui parlât jamais de ce qu'elle

auroit ramaſſé. Elle ramaſſa dans le champ juſqu'au ſoir & aiant battus avec une verge les epis qu'elle avoit recueillis, elle en tira le grain, & en trouva environ un ephi, c'eſt à dire trois boiſſeaux.

*Conſeils de ſa belle mere.*

S'En etant retournée chargée à la Ville elle les montra à ſa belle mere à qui elle porta auſſi les reſtes de ce qu'elle avoit mangé.

Sa belle mere lui dit : où avés vous glané aujourd'hui, & où avés vous travaillé ? benit ſoi celui qui a eu pitié de vous ; Ruth lui dépeignit celui dans le champ duquel elle avoit travaillé, & Noèmi lui dit que cet home s'appelloit Booz, ajoûtant qu'il ſoit benit du Seigneur ; car il a gardé la même bonté pour les morts qu'il a eue pour les vivans : cet home eſt notre proche parent.

Ruth lui dit : il m'a doné ordre encore de me joindre avec ſes moiſſoneurs juſqu'à ce qu'il eût recueilli tous ſes grains. Sa belle mere lui répondit : il vaut mieux, ma fille, que vous alliés moiſſoner parmi les filles de cet home, de peur que quelqu'un ne vous faſſe de la peine dans le champ d'un autre.

Elle ſe joignit donc aux filles de Booz,

& elle alla toûjours à la moiſſon avec elles juſqu'à ce que les orges & les blés euſſent eté mis dans les gréniers. (*b*)

*Elle penſe à lui faire epouſer Booz.*

RUth etant venue trouver ſa belle mere, Noèmi lui dit : ma fille je penſe à vous mettre en repos, & je vous pourvoirai d'une tele ſorte que vous ſerés bien. Booz aux filles duquel vous vous êtes jointe dans le champ eſt notre proche parent, & il vannera cette nuit ſon orge dans l'aire. Lavés vous donc, parfumés vous d'huile de ſenteur, & prénés vos plus beaux habits pour aller dans l'aire. Que Booz ne vous voie point juſqu'à ce qu'il ait achevé de boire & de manger. Quand il s'en ira pour dormir remarqués le lieu où il ſe couchera, & y etant venue, vous leverés la couverture du côté des piés, vous vous jetterés là, & y dormirés. Après cela il vous dira lui même ce que vous devés faire.

Ruth lui répondit : je ferai tout ce que vous me commanderés. Elle alla donc à l'aire, & fit tout ce que ſa belle mere lui avoit preſcrit ; & lorſque Booz, après avoir bû & mangé fut devenu plus gai, il s'en alla dormir près d'un tas de gerbes.

(*b*) Chap. 2.

Elle vint tout doucement, & aiant levé la couverture du côté des piés, elle ſe coucha là.

Sur le minuit Booz fut effraïé & ſe troubla voïant une femme couchée à ſes piés, & il lui dit : qui êtes vous ? Elle lui répondit : je ſuis Ruth votre ſervante. Etendés votre couverture ſur moi parce que vous êtes mon proche parent.

Booz lui dit : ma fille, que le Seigneur vous béniſſe. Cette derniere bonté que vous témoignés paſſe encore la prémiere, parce que vous n'avés point eté chercher de jeunes gens ou pauvres ou riches Ne craignés donc point. Je ferai tout ce que vous m'avés dit ; car tout le peuple de cette Ville ſait que vous êtes une femme de cœur. Pour moi je ne deſavoue point que je ne ſois votre parent : mais il y en a un autre plus proche que moi. Repoſés vous cette nuit, & auſſitôt que le matin ſera venu, s'il veut vous retenir par ſon droit de parenté, à la bone heure ; que s'il ne le veut pas, je vous jure par le Seigneur qu'indubitablement je vous prendrai. Dormés là juſqu'au matin.

Elle dormit donc à ſes piés juſqu'à ce que la nuit fut paſſée, & elle ſe leva le matin avant que les homes ſe pûſſent entreconnoitre.

Booz lui dit encore : prénés bien garde

que perſone ne ſache que vous ſoïés venue ici. Et il ajoûta : etendés le manteau que vous avés ſur vous, & tenés le bien des deux mains. Il lui meſura ſix boiſſeaux d'orge, & les mit dedans. Ruth les portant ſur elle s'en retourna à la Ville, & vint trouver ſa belle mere qui lui dit : ma fille, qu'avés vous fait ? Elle lui raconta tout ce que Booz avoit fait pour elle, & elle lui dit : voilà ſix boiſſeaux qu'il m'a donés en me diſant : je ne veux pas que vous retourniés les mains vuides vers votre belle mere. Noèmi lui dit : attendés, ma fille, juſqu'à ce que nous voïons à quoi ſe terminera cette affaire ; car Booz etant ce qu'il eſt n'aura point de repos qu'il n'ait accompli tout ce qu'il a dit. (*c*)

*Booz ſomme le plus proche parent de l'epouſer.*

BOoz alla donc à la porte de la Ville, où il s'aſſit, & voïant paſſer ce parent dont il a eté parlé auparavant, il lui dit en l'appellant par ſon nom : vénés un peu, & aſſéiés vous ici. Il le fit, & aiant pris dix homes des anciens de la Ville, il leur dit : aſſéiés vous ici. Après qu'ils furent aſſis il parla à ſon parent de cette ſorte :

Noèmi qui eſt revenue du païs de Moab doit vendre une partie du champ d'Elimélech notre parent. J'ai déſiré que vous ſuſſiés ceci, & j'ai voulu vous le dire de-

(*c*) Chap. 3.

vant tous ceux qui ſont aſſis en ce lieu qui ſont les anciens de mon peuple. Si vous voulés l'acquerir par le droit que vous avés de plus proche parent, achetés le & l'acquerés. Que ſi vous êtes dans une autre penſée déclarés le moi, afin que je ſache ce que j'ai à faire. Car il n'y a point d'autre parent que vous qui êtes le prémier & moi qui ſuis le ſecond.

Il lui répondit: j'acheterai le champ.

Booz ajoûta : quand vous aurés acheté le champ il faudra auſſi que vous epouſiés Ruth Moabite qui a eté la femme du défunt, afin que vous faſſiés revivre le nom de votre parent dans votre heritage.

Il lui répondit: je vous céde mon droit de parenté ; car je ne dois pas eteindre moi même la poſterité de ma famille. Uſés vous même du privilége qui m'eſt acquis & dont je déclare que je me prive volontairement.

### *Booz epouſe Ruth.*

OR c'etoit une ancienne coûtume en Iſraël entre les parens, que s'il arrivoit que l'un cédât ſon droit à l'autre, celui qui ſe démettoit de ſon droit otoit ſon ſoulié & le donoit à ſon parent : c'etoit là la marque & le témoignage de la ceſſion en Iſraël.

Booz dit donc à ſon parent : otés votre ſoulié. Et lui l'aiant auſſitôt oté de ſon pié, Booz dit devant les anciens & devant tout le peuple : vous êtes témoins aujourd'hui que j'acquiers tout ce qui a appartenu à Elimélech, à Chelion & à Mahalon, l'aiant acheté de Noèmi, & que je prends pour femme Ruth Moabite, femme de Mahalon, afin que je faſſe revivre le nom du défunt dans ſon heritage, & que ſon nom ne s'eteigne pas dans ſa famille parmi ſes freres & parmi ſon peuple. Vous êtes, dis je, témoins de ceci. Tout le peuple qui etoit à la porte & les anciens répondirent : nous en ſomes témoins. Que le Seigneur rende cette femme qui entrè dans votre maiſon comme Rachel & Lia qui ont etabli la maiſon d'Iſraël, afin qu'elle ſoit un exemple de vertu dans Ephrata, & que ſon nom ſoit célebre dans Bethléhem. Que votre maiſon deviéne comme la maiſon de Pharès que Thamar enfanta à Juda par la poſterité que le Seigneur vous donera de cette jeune femme.

*Généalogie depuis Pharès juſqu'à David.*

BOoz prit Ruth & l'epouſa, & après qu'elle fut mariée le Seigneur lui fit la grace de concevoir & d'enfanter un fils. Et les femmes dirent à Noèmi : bénit ſoit

le Seigneur qui n'a point permis que votre famille fût ſans ſucceſſeur, & qui a voulu que ſon nom ſe conſervât dans Iſraël, afin que vous aïés une perſone qui conſole votre ame, & qui ſoit le ſoutien de votre vieilleſſe; car il vous eſt né un enfant de votre belle fille qui vous aime & qui vous vaut beaucoup mieux que ſi vous aviés ſept fils. Noèmi aiant pris l'enfant le mit dans ſon ſein, le portant & lui tenant lieu de nourice. Les femmes ſes voiſines s'en conjouiſſoient avec elle, en diſant: il eſt né un fils de Noèmi, & ils appellerent l'enfant Obed, lui qui fut pere d'Iſaï, pere de David.

Voici la ſuite de la poſterité de Pharès. Pharès fut pere d'Eſron, Eſron d'Aram, Aram d'Aminadab, Aminadab de Nahaſſon, Nahaſſon de Salmon, Salmon de Booz, Booz d'Obed, Obed d'Iſaï, & Iſaï fut pere de David. (*f*)

## *Diſſertation ſur l'epoque de cette hiſtoire.*

EN quel temps eſt arrivée l'hiſtoire de Ruth?

C'eſt une epoque qu'il eſt très difficile de fixer, & au ſujet de laquelle

(*f*) Chap. 4.

il y a une merveilleuſe variété de ſentiment. Joſeph, Zonaras, & l'auteur de l'hiſtoire ſcolaſtique la placent ſous le grand Prêtre Heli. Et dans cette ſuppoſition il ſe trouveroit moins de 39. ans entre la naiſſance d'Obed aieul de David & celle de David même de David qui etoit le plus jeune de ſes freres.

Heli n'a gouverné que 40. ans, Samuël & Saül autant. Suppoſant qu'Elimélech ſoit parti avec Noèmi la prémiere année d'Heli. Noèmi a eté 10. ans au moins dans le païs de Moab & David avoit 30. ans à la mort de Saül. 10. ans & 30. otés de 80. il n'en reſte plus que 40., & dans ces 40. ans il faut encore rabattre le temps que Noèmi reſta ſeule dans la terre de Moab, celui qu'elle mit à revenir à Bethléhem, celui qu'elle y paſſa avant que Ruth fût mariée, & celui qui s'ecoula depuis le mariage juſqu'à la naiſſance d'Obed, outre le temps qu'il y a eu entre la naiſſance de l'aîné de David & David même. D'ailleurs depuis le mariage de Salmon avec

avec Rahab juſqu'à la naiſſance d'Obed ſon petit fils il faudroit dans cette ſuppoſition qu'il ſe fût ecoulé 309. ans. Ainſi de quatre génerations il y en auroit deux en moins de 40. ans, & par un excès contraire deux ſeulement en 309. ans.

D'autres comme la Lyre après Joſeph, le Targum in Ruth, les Rabbins (*g*) la placent ſous Abéſan que l'on prétend avoir auſſi porté le nom de Booz : mais il faudroit que Booz eût eu 272. ans lorſqu'il epouſa Ruth, puiſqu'Abéſan a eté etabli Juge la 272. année depuis la priſe de Jericho qui eſt l'epoque du mariage de Salmon avec Rahab & de la naiſſance de Booz. D'ailleurs il eſt dit qu'Abéſan avoit trente fils parmi leſquels auroit dû ſe trouver Obed. Enfin la ſuppoſition qu'Abéſan ait auſſi porté le nom de Booz n'a aucun fondement.

Salien & Cornelius à Lapide mettent la retraite de Noèmi ſous Gé-

(*g*) Salomo, Kimchi, Leviben, David, Abarb., Zaccut & alii.

déon ou Abimelech, & ſon retour ſous ſon ſucceſſeur Thola.

Toſtat & Torniel ſous Aod.

Uſſerius ſous Samgar.

Et les Juifs ſous Aod.

Mais ces differentes opinions ſouffrent une difficulté qui leur eſt commune avec les précédentes qui eſt que depuis la naiſſance de Booz juſqu'à celle de David il n'y ait que quatre générations, celle de Booz, d'Obed, d'Iſaï & de David, & cela dans un ſi long eſpace de temps que celui qui s'eſt ecoulé depuis le mariage de Salmon avec Rahab 47. ans après la ſortie d'Egypte juſqu'à la naiſſance de David qui ne précéde la fondation du temple que de 73., je veux dire de 360. ans.

Cependant comme nous ne trouvons que trois générations entre Jacob & Jocabed ou quatre entre le même Patriarche & Moïſe, quoique cet interval renferme 265. à compter depuis la naiſſance de Jacob juſqu'à celle de Moïſe, ſavoir les générations de Lèvi, de Caath & de Joca-

bed, ou celles de Lèvi, Caath, Amram & Moïſe, il n'y a pas lieu d'être etonés de n'en trouver que quatre en 360. ans lorſqu'il ne s'y en trouve que trois en 265. ans.

Or voici comme j'arrange ces quatre génerations depuis Booz juſqu'à David. Je ſuppoſe que Rahab pouvoit avoir 20. ans lors de la priſe de Jericho, & que 40. ans après elle a eu Booz de Salmon, que Booz avoit 100. ans lorſqu'il a epouſé Ruth, & engendré Obed, qu'Obeb en avoit environ 110. lorſqu'il eut Iſaï, & que celui ci en avoit autant lorſque David vint au monde. Voilà qui fait 360. ans, & il n'en faut pas davantage pour remplir l'interval depuis la naiſſance de Booz juſqu'à celle de David.

Selon ce calcul Booz ſera né ſous Othoniel. Ce ſera ſous Barac & Debbora que ſera arrivée la famine qui fit retirer Elimélech, ſous eux que Noèmi ſera revenue à Bethléhem, &c. Ce ſera ſous Abéſan ou Ahialon que ſera né Iſaï, ſous Samuël que ſera né David.

Car de ſuppoſer trois Booz dont deux auroient eté omis ou compris ſous le nom d'un ſeul, comme Jéchonias eſt mis dans la généalogie de Jéſus Chrit ſelon St. Matthieu, la ſuppoſition ne ſeroit pas trop mal imaginée ſi le livre de Ruth, celui des Paralipoménes, St. Matthieu, St. Luc ne faiſoient pas conſtamment mention d'un ſeul Booz qui a engendré Obed. Outre que St. Matthieu ne comptant que quatorze générations entre Abraham & David il en faudroit compter ſeize.

## *Du Livre des Juges.*

IL en eſt de cette hiſtoire canonique comme de la plûpart des autres livres ſacrés de ce genre dont on a peine à marquer les auteurs. Quelques uns l'attribuant à tous les Juges comme ſi chacun avoit ecrit ce qui eſt arrivé de ſon temps, malgré l'uniformité du ſtyle & le peut d'apparence qu'il y a que Samſon ait ecrit les evénemens marqués au 16.

chap. D'autres dans le tabernacle par des ecrivains ſacrés; ceux ci à Ezéchias, ceux là à Eſdras, la plûpart à Samuël. ( *b* )

Quoiqu'il en ſoit l'Egliſe l'a toûjours compté au nombre des livres canoniques du prémier ordre. C'eſt du chap. 13. v. 5. que St. Matthieu a tiré la prophétie touchant Jéſus Chrit qu'il ſeroit appellé Nazaréen, du 4. v. 4. que l'auteur du 2. livre des Rois & celui du Pſ. 67. ont tiré ces paroles, *Deus cùm egredereris, &c. Et quis percuſſit Abimelech ?* Ce qui prouve en même temps que cet ouvrage ſacré eſt plus ancien que la captivité des dix Tribus à laquelle quelques uns prétendent qu'il eſt poſterieur.

## *Du Livre de Ruth.*

POur celui de Ruth qui a toûjours eté regardé par les anciens comme une ſuite de celui des Juges, &

( *b* ) Iſid. Hiſpal. Talmudici ſcriptor. R. Moſes Kimchi.

qui a eté ecrit dans la vûe de marquer la généalogie de David, dont, auſſi bien que de Juda devoit deſcendre le Meſſie, l'auteur n'en eſt pas plus certain que de celui des Juges.

*Hiſtoire d'Anne.*

IL y avoit un home de la ville de Ramatha (*i*) ſurnommée Sophim (*l*) de la montagne d'Ephraïm qui s'appelloit Elcana (*m*) fils de Jeroham. Il avoit deux femmes dont l'une s'appelloit Anne & la ſeconde Phénema qui avoit des enfans tandis que l'autre etoit ſterile. Cet home alloit de ſa Ville à Silo aux jours ordonés pour adorer le Seigneur des armées & lui offrir des ſacrifices. Les deux fils d'Heli Ophni & Phinéez y etoient alors Prêtres du Seigneur. Un jour qu'Elcana avoit offert ſon ſacrifice il dona à Phénema & à tous ſes fils & filles leur part de l'hoſtie, triſte de n'en doner qu'une à Anne qu'il aimoit.

Phénema qui avoit de la jalouſie contre elle l'affligeoit & la tourmentoit exceſſivement, lorſqu'il falloit tous les ans

(*i*) Ou Rama.
(*l*) Des ſentinelles ou prophétes.
(*m*) Lévite deſcendant de Coré 1. Paral. 6. v. 33.

monter au temple du Seigneur, juſqu'à lui inſulter ſur ce que le Seigneur l'avoit rendu ſterile. Anne ſe mettoit à pleurer & ne mangeoit point : Elcana ſon marit lui dit donc alors : pourquoi pleurés vous? pourquoi ne mangés vous point? & pourquoi votre cœur s'afflige-il ? ne vous ſuis je pas plus que ne vous ſeroient dix enfans ?

Après donc qu'Anne eut bû & mangé à Silo elle ſe leva & le grand Prêtre Heli etant aſſis ſur ſon ſiége devant la porte du temple du Seigneur, Anne qui avoit le cœur plein d'amertume pria le Seigneur avec une grande effuſion de larmes & elle fit un vœu en diſant : Seigneur des armées, ſi vous daignés regarder l'affliction de votre ſervante, ſi vous vous ſouvenés de moi, & que vous doniés à votre eſclave un enfant mâle, je vous le donerai pour tous les jours de ſa vie, & le raſoir ne paſſera point ſur ſa tête.

Comme cette femme demeuroit ainſi longtemps en priere devant le Seigneur, Heli jetta les yeux ſur elle. Il n'y avoit que ſon cœur qui parlât, & l'on voïoit ſeulement remuer ſes lévres, ſans que l'on entendit aucune parole. Heli crut qu'elle avoit bû avec excès, & lui dit : juſqu'à quand ſerés vous ainſi yvre? laiſſés un peu repoſer le vin qui vous trouble.

Anne lui répondit : pardonés moi, mon Seigneur, je ſuis une femme comblée d'affliction : je n'ai bû ni vin ni rien qui puiſſe enyvrer : mais c'eſt que j'ai répandu mon ame en la préſence du Seigneur. Ne croïés pas que votre ſervante ſoit comme une des filles de Bélial. C'eſt l'excès de ma douleur & de mon affliction qui m'a fait parler juſqu'à cette heure.

Alors Heli lui dit : allés en paix, & que le Dieu d'Iſraël vous accorde la demande que vous lui avés faite. Anne lui répondit : plût à Dieu que votre ſervante trouvât grace devant vos yeux.

Elle s'en alla enſuite retrouver ſon mari. Elle mangea & ſon viſage ne fut plus abattu de triſteſſe comme auparavant. Après cela ils ſe leverent dès le matin, & après avoir adoré le Seigneur, ils s'en retournerent à leur maiſon de Ramatha.

Elcana fut avec ſa femme & le Seigneur ſe ſouvint d'elle. Quelque temps après elle conçut & enfanta un fils qu'elle appella Samuël parce qu'elle l'avoit demandé au Seigneur. Elcana vint enſuite avec toute ſa maiſon pour immoler au Seigneur l'hoſtie ordinaire, & pour lui rendre ſon vœu : mais Anne n'y alla point aiant averti ſon marit qu'elle n'iroit point au temple que l'enfant ne fût ſévré, & qu'elle ne le menât pour le préſenter au Seigneur, afin

qu'il reſtât toûjours devant lui.

Elcana y conſentit, ajoûtant qu'il prioit le Seigneur d'accomplir ſa parole. Elle nourit ſon fils de ſon lait, & lorſqu'il fut ſévré elle prit avec elle trois veaux, trois boiſſeaux de farine, & un vaiſſeau plein de vin, amenant ſon fils à Silo en la maiſon du Seigneur. Ils le préſenterent à Heli après avoit immolé un veau, & Anne lui dit: il eſt vrai mon, Seigneur, comme il l'eſt que vous vivés, que je ſuis cette femme que vous avés vû ici prier le Seigneur, je le ſuppliois de me doner cet enfant & le Seigneur m'a accordé la demande que je lui ai faite. C'eſt pourquoi je lui remets entre les mains, afin qu'il y demeure tant qu'il vivra. Ils adorerent donc le Seigneur en ce lieu, & Anne fit ſa priere en ces termes (*n*)

*Cantique d'Anne.*

MOn ame a tréſailli d'allégreſſe dans le Seigneur, & mon Dieu m'a comblé de gloire. Ma bouche s'eſt ouverte pour répondre à mes enemis, parce que j'ai mis ma joïe dans le ſalut que j'ai reçû de vous. Le Seigneur eſt l'unique Saint. Il n'y en a point, Seigneur, d'autre que vous. Notre Dieu eſt l'unique fort. Ceſ-

(*n*) 1. Reg. 1.

ſés donc de vous glorifier à l'avenir avec des paroles inſolentes. Que votre ancien langage ne ſorte plus de votre bouche, parce que le Seigneur eſt le Dieu de toute ſcience & qu'il pénétre le fond des penſées. L'arc des forts a eté briſé & les foibles ont eté remplis de force. Ceux qui etoient auparavant comblés de bien ſe ſont loués pour avoir du pain, & ceux qui etoient preſſés de la faim ont eté raſſaſiés. Celle qui etoit ſterile eſt devenue mere de beaucoup d'enfans, & celle qui avoit beaucoup d'enfans eſt demeurée dans la langueur. C'eſt le Seigneur qui ote & qui done la vie, qui conduit aux enfers, & qui en retire; c'eſt le Seigneur qui fait le pauvre & qui fait le riche; c'eſt lui qui abaiſſe & qui eleve. Il tire le pauvre de la pouſſiere & l'indigent du fumier pour le faire aſſeoir entre les Princes, & lui doner un throne de gloire. C'eſt au Seigneur qu'appartiénent les fondemens de la terre, & c'eſt ſur quoi il a poſé le monde. Il gardera les piés de ſes Saints, & les impies dans leurs ténebres ſeront réduits au ſilence, parce que l'home ne ſera jamais fort de ſa propre force. Les enemis du Seigneur trembleront devant lui; & il tonnera ſur eux du haut des Cieux. Le Seigneur jugera toute la terre, il donera l'empire à celui qu'il a fait Roi, & il com-

blera de gloire le régne de ſon Chriſt. (o)

*Deréglemens des enfans d'Heli.*

APrès cela Elcana s'en retourna à ſa maiſon à Ramatha, & l'enfant ſervoit en la préſence du Seigneur devant le grand Prêtre Heli. Or les enfans d'Heli etoient des enfans de Bélial qui ne connoiſſoient point le Seigneur ni le devoir des Prêtres à l'egard du peuple; car lorſqu'une perſone quelle qu'elle fût avoit immolé une victime, le ſerviteur du Prêtre venoit pendant que l'on en faiſoit cuire la chair, & tenant à la main une fourchette à trois dents il la mettoit dans le chaudron ou la chaudiere, dans la marmitte ou dans le pot, & tout ce qu'il pouvoit enlever avec la fourchette etoit pour le Prêtre, traitant ainſi tout le peuple qui venoit à Silo. Avant même que l'on fît brûler la graiſſe de l'hoſtie le ſerviteur du Prêtre venoit dire à celui qui immoloit: donés moi de la chair afin que je la faſſe cuire pour le Prêtre: car je ne recevrai point de chair cuite; j'en veux de la crue. Celui qui immoloit avoit beau dire: qu'il falloit auparavant brûler la graiſſe ſelon la coûtume, & qu'après cela il pouroit prendre de la chair tant qu'il

(o) 1. Reg. 2.

en voudroit. Le ſerviteur inſiſtoit en diſant : non, vous en donerés préſentement ou j'en prendrai par force. Ainſi le péché de ces enfans d'Heli etoit d'autant plus grand aux yeux de Dieu qu'il détournoit les homes du ſacrifice de l'Eternel.

Cependant Samuël ſervoit devant le Seigneur vétu d'un ephod de lin, & ſa mere lui faiſoit une petite tunique qu'elle apportoit aux jours ſolemnels lorſqu'elle venoit avec ſon marit pour offrir le ſacrifice ordinaire : Heli bénit Elcana & ſa femme en diſant : que le Seigneur vous rende des enfans de cette femme pour le dépot que vous avés mis entre ſes mains. Enſuite le Seigneur viſita Anne qui conçut & enfanta trois fils & deux filles, tandis que le jeune Samuël devenoit grand devant le Seigneur.

Or Heli etoit extrêmement vieux, § & aiant appris la maniere dont ſes enfans ſe conduiſoient à l'egard de tout le peuple d'Iſraël, & qu'ils abuſoient des femmes qui venoient veiller à l'entrée du tabernacle, il leur dit : pourquoi faites vous toutes ces choſes que j'entends, ces crimes déteſtables que j'apprends de tout le peuple ? Que cela ne vous arrive plus ; car il eſt bien fâcheux que l'on publie de vous que vous portés le peuple du Seigneur à

§ Quelques uns diſent qu'il avoit environ 100. ans.

violer ſes commandemens. (*p*) Si un home péche contre un home on peut lui rendre Dieu propice ; mais ſi un home péche contre le Seigneur, qui priera pour lui ?

Les enfans d'Heli n'ecouterent point la voix de leur pere, parce que (*q*) le Seigneur vouloit les perdre. Or le jeune Samuël s'avançoit & croiſſoit ſe rendant agréable à Dieu & aux homes. (*r*)

### *Prophéte envoïé vers Heli.*

UN home de Dieu vint trouver Heli à qui il tint ce diſcours: voici ce que dit le Seigneur : ne me ſuis je pas décou-

(*p*) Le reproche etoit trop doux : il devoit faire un chatiement exemplaire, ou au moins les ſuſpendre de leurs fonctions & confier l'emploi à d'autres qui euſſent plus de zéle & de probité. Auſſi n'y a-il pas lieu de s'etoner que ſes réprimendes n'aient pas fait beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de ces jeunes débauchés.

(*q*) Dans l'Hébreu il y a *ki*, conjonction qui ſignifie auſſi ſouvent *c'eſt pourquoi*, ou *quoique*, en ſorte que le ſens peut être, ils n'ecouterent point la voix de leur pere, c'eſt pourquoi l'Eternel voulut les tuer ; ou ils n'ecouterent point quoique l'Eternel menaçât de les tuer, ſens qui ſauve la conſéquence que l'on pouroit tirer que c'etoit dans le deſſein de les tuer que Dieu les endurcit dans leur déſobéiſſance. Vide Buxtorf., Nold., Amam., Alſted., Vorſt., le Cene & alios.

(*r*) Ibid.

vert visiblement à la maison de votre pere (*s*) lorsqu'elle etoit en Egypte sous la domination de Pharaon. Je l'ai choisi de toutes les Tribus d'Israël pour me servir de Prêtre, pour monter à mon autel, pour m'offrir des parfums & pour porter l'ephod devant moi, lui donant part à tous les sacrifices des enfans d'Israël. Pourquoi avés vous foulés aux piés (*t*) mes victimes & les dons que j'ai commandé qu'on m'offrit au temple, & pourquoi avés vous plus honoré vos enfans que moi pour manger avec eux les prémices de tous les sacrifices de mon peuple d'Israël?

C'eſt pourquoi voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : j'ai dit & j'ai assûré autrefois que votre maison & la maison de votre pere (*u*) serviroit pour jamais devant ma face. Mais maintenant, dit le Seigneur, je suis bien eloigné de cette pensée; car je glorifierai quiconque m'aura rendu gloire, & ceux qui me mépriſent tomberont dans le mépris : il va venir un temps que je couperai votre bras (*x*) & le bras de la maison de votre pe-

(*s*) Aaron.

(*t*) Traité comme une choſe profane en prénant d'abord le meilleur & ce qu'il vous en a plû, ne me laiſſant que votre reſte.

(*u*) Ithamar ſecond fils d'Aaron.

(*x*) La ſouveraine ſacrificature qui eſt votre force & votre appui.

re, en ſorte qu'il n'y aura point de vieillard (*y*) dans votre maiſon, & lorſque tout Iſraël ſera dans la proſperité vous verés dans le temple un home qui ſera l'objet de votre envie, & il n'y aura jamais de vieillard dans votre maiſon.

Néanmoins je n'eloignerai pas entierement de mon autel tous ceux de votre race : mais je ferai que vos yeux tomberont dans la langueur, & que votre ame ſe déſéchera, & une grande partie de ceux de votre maiſon mourront lorſqu'ils ſeront venus en âge d'homes.

La marque que vous aurés de la verité de mes paroles eſt ce qui arrivera à vos deux fils Ophni & Phinéez qui mourront tous deux en un même jour, & je me ſuſciterai un Prêtre fidel, qui agira ſelon mon cœur & ſelon mon ame. Je lui etablirai une maiſon ſtable & il marchera toûjours devant mon Chriſt. Alors quiconque reſtera de votre maiſon viendra (*z*) afin que l'on prie pour lui, & il offrira une piéce d'argent & un morceau de pain en diſant : permettés moi, je vous prie, d'avoir quelque petite part (*a*) aux fonctions ſacerdotales afin que j'aie une bouchée de pain à manger.

(*y*) Grand Pontife.

(*z*) On viendra ſe proſterner devant le grand Pontife pour avoir une piéce, &c.

(*a*) Ou donés une portion ſacerdotale.

*Suite des ſouverains Pontifes depuis Aaron juſqu'à Heli.*

AAron, Eléazar, Phinéez, Abiſué, Bocci, Ozi, Zaraias, Maraioth, (*b*) qui, à moins que ce n'eut eté Amarias ſon fils & aieul de Sadoc, fut exclus de la ſouveraine ſacrificature par Heli (*c*) de la branche d'Ithamar frere puiſné d'Eléazar; & cela pour quelque défaut eſſentiel ou quelque autre ſujet; car l'ecriture ne marque pas comment il arriva que la ligne d'Eléazar fut exclue: mais les imperfections légales qui empêchoient un Prêtre d'être qualifié à remplir cette ſupréme dignité etoient ſi nombreuſes & ſi fréquentes qu'il y a apparence que quelques unes furent cauſes que la dignité dont il s'agit fut transferée dans la branche cadette d'Heli dans la maiſon

(*b*) 1. Paral. 4. v. 3.

(*c*) Son nom ne ſe trouve point dans la généalogie d'Eléazar; & Joſeph nous apprend qu'il etoit de la famille d'Ithamar.

maiſon duquel la ſouveraine ſacrificature reſta juſqu'au temps de Saül.

Phinéez fils d'Heli laiſſa un fils nommé Achitob que l'on croit avoir ſuccédé à ſon grand pere à cauſe que ſon fils Ahija poſſédoit cette dignité du temps de Saül. De cet Ahija elle paſſa à ſon frere Abimelech qui fut tué par Saül & qui la tranſmis à ſon fils Abiathar le dernier de la maiſon d'Heli qui en fût revétu.

D'un autre côté Amarias, dont nous venons de parler, eut pour fils Achitob pere de Sadoc deſcendu par conſéquent d'Eléazar, Sadoc, dis je, que David dona pour collégue à Abiathar fils d'Abimelech tué par ordre de Saül; (*d*) & Salomon dépoſa enſuite tout à fait Abiathar de la ſouveraine ſacrificature pour accomplir la menace que Dieu avoit faite en Silo à la maiſon d'Heli.

Ce détail doit ſervir à expliquer ce que nous avons effleuré ailleurs (*e*) de la tranſlation de la ſouverai-

(*d*) 2. Reg. 15. v. 35.
(*e*) Tom. 2. pag. 145.

ne ſacrificature d'une branche à l'autre, & à rectifier une faute qui y eſt commiſe par mégarde en faiſant Abiathar de la ligne d'Eléazar, tandis qu'il etoit de celle d'Ithamar & d'Heli.

Il doit être comparé avec ce que nous avons encore dit dans un autre endroit (*f*) de la diviſion des deux branches en vingt quatre claſſes.

Enfin il fournit l'explication la plus vraiſemblable d'un paſſage du Prophéte Jerémie (*g*) où il parle d'un prémier & d'un ſecond ſacrificateur, auſſi bien que de pluſieurs autres où il eſt fait mention de deux ſacrificateurs.

### *De la ſouveraine ſacrificature.*

LA ſouveraine ſacrificature etoit héréditaire au point qu'elle tomboit toûjours en partage à la même branche auſſi longtemps qu'elle pouvoit fournir quelqu'un capable de remplir cette charge, ſinon quel-

(*f*) Tom. 2. pag. 167.
(*g*) Cap. ultim. v. 24. 1. Paral. c. 24. v. 2.

qu'un de l'autre branche duement qualifié pour cela etoit choiſi. Ainſi quand le Prophéte dit à Heli qu'il verroit ſon rival dans le temple, il déſignoit la branche ainée, qui, quoiqu'ecartée pour un temps, devoit être rétablie dans la ſouveraine ſacrificature, comme elle le fut réelement, lorſque Saül fit tuer Abimelech & etablit Sadoc grand Prêtre.

Mais c'eſt une queſtion de ſavoir ſi ces tranſlations de la ſouveraine ſacrificature d'une branche à l'autre ſe faiſoit de tele ſorte qu'il n'y eut qu'un ſouverain ſacrificateur, ou ſi ce n'etoit qu'elever de la dignité du ſecond rang à celle du prémier, & de réduire celui qui etoit du prémier à celui du ſecond ; de maniere que quand Salomon dépoſa Abiathar de la dignité de Prêtre du Seigneur cela doit s'entendre de la réduction à la dignité du ſecond rang : ce qui ſemble confirmer le ſecond membre de cette alternative c'eſt l'expreſſion du Prophéte envoïé à Heli : vous verrés votre rival dans le temple, parole

qui pouroit faire croire que quelqu'un de la branche ainée auroit eté chargé des fonctions de la ſouveraine ſacrificature même durant ſa vie, ſoit parce que l'âge l'avoit rendu aveugle, ſoit à cauſe de ſa négligence, ou pour l'une & l'autre raiſon : mais la dépoſition d'Abiathar doit être entendue d'un interdit de toute fonction, puiſque ſon exile emportoit néceſſairement avec ſoi une privation de toutes fonctions.

Quant aux paroles du Prophéte à Heli, elles doivent être priſes dans le ſens que les deſcendans de ce Pontife veroient, & non pas que lui même dût voir, puiſque ce qu'il devoit voir ne devoit arriver que lorſqu'Iſraël ſeroit dans la proſperité, ce qui n'eſt point arrivé du vivant d'Heli. Enfin quoiqu'il y ait eu quelquefois deux ſouverains Pontifes en même temps cela ne s'eſt trouvé que dans des cas extraordinaires.

## *Explication des paroles d'Heli:* QUIS ORABIT PRO EO?

CEtte expreſſion du grand Prêtre auſſi bien que d'autres ſemblables qui ſe trouvent en differens endroits de l'ecriture a fourni un prétexte à d'anciens Herétiques (*h*) de débiter qu'il y avoit certains péchés qui etoient irrémiſſibles, ou du moins dont l'Egliſe n'avoit pas le pouvoir d'accorder la rémiſſion: mais le Pontife des Hébreux ne dit pas: perſone ne priera, mais qui eſt ce qui priera? „ Tous les péchés ſont contre Dieu, „ dit un ſavant interpréte, (*i*) par„ ce qu'ils combattent ſa ſainteté & „ ſa juſtice; mais il n'y en a point „ qui attaquent plus directement ſa „ ſouveraine majeſté que lorſque l'on „ viole les choſes ſaintes, qu'on les

(*h*) Les Montaniſtes & les Novatiens: hæc dividimus, aiebant apud Tertullianum, in duos exitus: alia erunt remiſſibilia, alia irremiſſibilia. Apud Amb. lib. de penit. c. 2. Sed aiunt ſe, exceptis gravioribus criminibus, relaxare veniam levioribus.

(*i*) M. de Sacy in hunc locum.

„ expoſe aux inſultes des homes, &
„ que ceux là mêmes en ſont les pro-
„ fanateurs qu'il en a rendu les dé-
„ poſitaires. Cependant pour obte-
nir la rémiſſion de ces ſortes de pé-
chés il faut non des interceſſeurs du
commun, mais d'un merite diſtin-
gué, tel par exemple qu'etoit Moïſe,
&c. par ce que dit le St. Evêque que
nous avons cité, *quà major culpa, eò majora quærenda ſunt ſuffragia:*
ce que le même Pere confirme par
des expreſſions ſemblables, teles que
celle du Pſeaume 4. *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo. Non enim ait nullus, ſed probatus habitabit.*

*Révélation de Samuël.*

LE jeune Samuël ¶ ſervoit le Seigneur
en la préſence d'Heli, & la parole de
l'Eternel etoit rare & précieuſe, Dieu ne
ſe découvrant pas manifeſtement. Il arriva
un jour que ce Pontife etant couché en
ſon lieu ordinaire tandis que ſes yeux etoi-
ent obſcurcis & qu'il ne pouvoit voir, &
Samuël dormant dans le temple du Sei-

¶ 1. Reg. 3.

gneur où etoit l'Arche de Dieu, avant que la lampe qui brûloit fût eteinte le Seigneur appella Samuël qui répondit : me voici, courant en même temps vers Heli en disant : me voici, car vous m'avés appellé : mais Heli lui dit : je ne vous ai point appellé, retournés & dormés. Samuël s'en alla & se rendormit. La même chose arriva une seconde fois, & Samuël ne connoissoit point encore le Seigneur, (*k*) qui ne lui avoit point encore jusqu'alors révélé sa parole.

Enfin la troisiéme fois Heli reconnut que c'etoit le Seigneur qui appelloit le jeune home & il lui dit : allés dormir, & si l'on vous appelle encore une fois, vous répondrés : parlés, Seigneur, parce que votre serviteur vous ecoute. Samuël s'en retourna & s'endormit : le Seigneur vint encore & se tenant près de Samuël, il l'appella comme il avoit fait les autres fois. (*l*) Samuël lui répondit : parlés, Seigneur, parce que votre serviteur vous ecoute. Alors le Seigneur dit à Samuël : je vais faire une chose dans Israël que persone ne poura entendre sans être frappé d'un profond etonement. En ce jour là je vérifierai tout ce que j'ai dit contre Heli

(*k*) Ne savoit point encore la maniere en laquelle Dieu révéloit ses secrets aux Prophétes.

(*l*) A la lettre *secundò*.

& contre ſa maiſon. Je commencerai & j'acheverai ; car je lui ai prédit que je punirois (*m*) ſa maiſon pour jamais à cauſe de ſon iniquité, parce que ſachant que ſes fils ſe conduiſoient d'une maniere indigne, il ne les a point puni : c'eſt pourquoi j'ai juré à la maiſon d'Heli que l'iniquité de cette maiſon ne ſera jamais expiée ni par des victimes ni par des préſens.

Samuël aiant dormi juſqu'au matin alla ouvrir les portes de la maiſon du Seigneur, & il craignoit de dire à Heli la viſion qu'il avoit eue. Cependant le vieillard lui aiant demandé ce que le Seigneur lui avoit dit, ajoûtant que le Seigneur le traitât dans toute ſa ſéverité s'il lui cachoit la moindre choſe de toutes les paroles qui lui avoient eté dites ; Samuël les lui raconta au juſte ſans lui rien cacher. A quoi Heli répondit : il eſt le Seigneur, qu'il faſſe tout ce qui lui plaira.

Samuël croiſſoit en âge ; le Seigneur etoit avec lui, nulle de ſes paroles ne tomba par terre, & tout Iſraël connut depuis Dan juſqu'à Berſabée que Samuël etoit le fidel Prophéte du Seigneur qui continua à paroitre dans Silo, où il s'etoit découvert à Samuël, & où il lui avoit fait connoitre ſa parole, & tout ce que Samuël dit à tout le peuple d'Iſraël fut accompli.

(*m*) A la lettre : que je jugerois.

## *Du ſort d'Heli.*

SA réponſe à la révélation de Samuël eſt humble en elle même, puiſque l'humilité ne paroit jamais davantage que lorſqu'elle nous fait accepter de bon cœur les plus grandes peines que Dieu nous puiſſe impoſer pour nos péchés. Il ſemble auſſi que cette déclaration ſi humble ait été ſincere dans la bouche d'Heli ; car encore que ce Pontife ait fait une très grande faute d'être plus touché de la tendreſſe naturele qu'il avoit pour ſes enfans que du zéle qu'il devoit avoir pour le culte de Dieu, pour la ſainteté de ſon ſacerdoce, & pour l'edification de tout le peuple, il ſemble néanmoins que s'etant ſoumis à cette juſte ſéverité que Dieu etoit prêt d'exercer ſur lui & ſur ſes enfans, & qu'aiant témoigné être beaucoup plus ſenſible à la priſe de l'Arche qu'à la mort de ceux qui lui etoient ſi chers, Dieu l'a puni dans le temps en cette maniere qui etoit

proportionée à l'etat de la loi, afin de lui faire miſericorde pour jamais.

C'eſt là l'opinion de pluſieurs interprétes. St. Grégoire Pape done néanmoins un autre ſens à ſes paroles, & quoique le prémier paroiſſe plus ſimple & plus ordinaire celui ci néanmoins eſt conſiderable, & nous peut doner en pluſieurs rencontres une inſtruction importante. Cette parole, dit ce ſaint Pape, paroit extrêmement humble, & néanmoins ſi on la conſidere bien elle n'eſt point ce qu'elle ſemble être; car la vraie humilité eſt ſoumiſe à Dieu, elle ne penſe qu'à lui plaire, elle nous inſpire une haine de ce qu'il défend, & un amour de ce qu'il commande; Heli au contraire eſt humble dans ſes paroles. Il témoigne agréer que Dieu faſſe tout ce qui lui plait, & il ne fait rien lui même pour appaiſer la colere de Dieu qu'il a meritée, ni pour détourner ſa vengeance qu'il ſavoit être prête de tomber ſur lui. Il auroit bien mieux fait d'ecouter Dieu dans le ſilence & de témoigner le reſpect qu'il

avoit pour lui, non par des paroles, mais par la punition effective de l'impiété de ſes enfans.

A la verité s'il etoit conſtant que les fils d'Heli euſſent continué juſqu'à la fin dans leurs déſordres, & que leur pere eut eté auſſi mol à leur egard qu'auparavant, il ſeroit difficile de concevoir une idée favorable du ſalut de ce Pontife. L'ecriture dit bien qu'ils n'ecouterent pas la voix de leur pere : mais comme cette remarque de l'ecriture eſt placée avant la miſſion du Prophéte, & l'apparition de Samuël, on n'en peut conclure qu'après ces menaces réiterées, que le pere ne manqua pas apparemment de dénoncer à ſes fils, ils aient perſéveré juſqu'à la fin dans leurs déreglemens.

## *Si Samuël etoit de la famille d'Aaron.*

QUelques anciens Peres, (*n*) à cauſe que Samuël rempliſſoit differentes fonctions ſacerdo-

(*n*) Aug., Chryſ. & alii.

tales, comme d'oindre Saül & David, d'offrir des ſacrifices, même hors de l'enceinte du tabernacle, de porter un ephod de lin, & d'être aſſocié par le Pſalmiſte à Moïſe & à Aaron comme Prêtre du Seigneur (*o*) ont cru qu'il etoit de la famille d'Aaron, & ont ſuppoſé qu'il fut ſouverain ſacrificateur après la mort d'Heli & de ſes deux fils. Joſeph ſemble inſinuer quelque choſe de pareil quand il dit que Saül connut que c'etoit Samuël, quand ce dernier apparut à la magicienne d'Endor en habit ſacerdotal.

Cependant cet hiſtorien Juif auſſi bien que le prémier livre ſacré des Paralipoménes le fait Lévite, lorſqu'il parle de ſa naiſſance, de la branche de Caath ſecond fils de Lèvi. (*p*)

Pour ce qui eſt des argumens que l'on emploïe en faveur du ſacerdoce de Samuël, David porta l'ephod, Gédéon, Manué, Saül & pluſieurs autres qui ne furent jamais ni Prê-

(*o*) Moïſes & Aaron in ſacerdotibus ejus & Samuël inter eos qui invocant nomen ejus. Pſal. 98.

(*p*) 1. Paral. 6.

tres ni Lévites ont offert des ſacrifices hors de l'enceinte du tabernacle ; des Prophétes & même leurs diſciples ont oint des Rois.

Par rapport au Pſalmiſte il met ſimplement Samuël au rang de ceux qui invoquent l'Eternel, par où on peut entendre les Lévites qui etoient deſtinés à cet office, ou ceux qui invoquent l'Eternel d'une maniere aſſés efficace pour être exaucés, comme Moïſe & Aaron.

Pour ce qui eſt de la ſouveraine ſacrificature nous avons marqué ceux qui l'ont exercée après la mort d'Heli.

### *Etat des Philiſthins & des Iſraélites après la mort de Samſon.*

LA chûte du bâtiment que Samſon avoit abbattu fut un terrible déſaſtre pour les Philiſthins qui perdirent en un inſtant les principaux d'entre eux & une partie de leurs concitoiens. Ils ſe tinrent en repos un eſpace de temps conſiderable du-

rant lequel ils réparerent la perte faite à Gaza, & parvinrent à un dégré de pouvoir plus eminent que jamais.

D'un autre côté quoique la mort des principaux des Philiſthins ne mit pas fin à l'eſclavage des Iſraélites, elle ne laiſſa pas d'engager ceux ci à faire de nouveaux efforts pour recouvrer leur liberté : mais leur méchanceté oppoſa un obſtacle inſurmontable à l'heureux ſuccès de ce deſſein. Les Philiſthins recommencerent la guerre contre les Iſraélites.

*L'Arche amenée au camp d'Iſraël.*

ILs s'aſſemblerent donc † pour marcher contre les Hébreux. Le peuple d'Iſraël ſe mit auſſi en campagne pour leur livrer bataille ; & l'armée campa près de la pierre du ſecours, (*q*) les Philiſthins etant à Aphec. La bataille ſe dona à l'avantage des Philiſthins qui pourſuivant les Iſraélites en tuerent dans les champs environ quatre mille. Le peuple ſe rallia dans le camp où les plus anciens dirent : pourquoi le Seigneur nous a-il frappé au-

† 4. Reg. 4.
(*q*) En hébreu *Eben-ezer.*

ourd'hui de cette plaïe devant les Philiſthins ? Amenons ici de Silo l'Arche de l'alliance du Seigneur, afin qu'étant au milieu de nous elle nous ſauve de la main de nos enemis. Des députés furent envoïés qui amenerent l'Arche de l'alliance du Seigneur Dieu des armées aſſis ſur les Cherubins, accompagnée des deux fils d'Heli Ophni & Phinéez.

Dès qu'elle parut dans le camp tout le peuple d'Iſraël jetta un grand cri qui retentit bien loin. Les Philiſthins demanderent quel etoit ce grand bruit qui venoit du camp des Hébreux, & ils apprirent que l'Arche du Seigneur etoit venue dans le camp. Les Philiſthins furent ſaiſis d'epouvante ſe diſant : Dieu eſt venu dans leur camp. Malheur à nous, ajoûterent-ils en ſoupirant ; car ils n'etoient pas dans une ſi grande joïe ni hier ni avant hier ; (*r*) malheur à nous. Qui nous ſauvera de la main de ce Dieu puiſſant ? (*ſ*) C'eſt ce Dieu qui frappa toute l'Egypte d'une ſi grande plaïe dans le déſert ; (*t*) mais prénés courage, Philiſthins, (*u*) & agiſſés

(*r*) A la lettre ſelon l'Hébreu : jamais nous n'avons entendu parler de quelque choſe de pareil.

(*ſ*) A la lettre : de ces Dieux.

(*t*) D'Etham près de la Mer rouge où Pharaon perit avec toute ſon armée.

(*u*) Leurs Chefs ou quelques uns des plus braves les exhorterent à banir cette fraïeur.

en homes de cœur, ne devenés point les eſclaves des Hébreux comme ils ont eté les vôtres. Prénés courage & combattés vaillamment.

Les Philiſthins donerent la bataille & Iſraël fut défait. Tous s'enfuirent dans leurs tentes, & la perte fut ſi grande du côté des Iſraélites qu'il reſta ſur la place trente mille homes de pié. L'Arche de Dieu fut priſe, & les deux Prêtres Ophni & Phinéez furent trouvés parmi les morts.

Le jour même un home de la tribu de Benjamin echappé du combat vint en courant à Silo. Il avoit ſes habits déchirés & la tête couverte de pouſſiere. Au moment de ſon arrivée Heli etoit aſſis ſur ſon ſiége tourné vers le chemin comme un home qui trembloit de crainte pour l'Arche de Dieu. Le Benjamite entré dans la Ville publia l'iſſue de la bataille, qui fit pouſſer un cri à tout le peuple. Heli l'entendit & demanda ce que ſignifioit ce tumulte. Il avoit alors 98. ans & ſes yeux etoient telement obſcurcis qu'il ne pouvoit voir. Cet home vint vers lui en grande hâte, & lui dit : c'eſt moi qui reviens de la bataille & qui me ſuis echappé du combat. Interrogé ſur ce qui etoit arrivé, il répondit : Iſraël a fui devant les Philiſthins, une grande partie du peuple a eté taillée

taillée en piéces, vos deux fils Ophni & Phinéez ont eté tués & l'Arche de Dieu eſt priſe.

Lorſqu'il eut nommé l'Arche de Dieu, Heli tomba de ſon ſiége à la renverſe près de la porte, & s'etant caſſé la tête il mourut aiant jugé Iſraël quarante ans. La femme de Phinéez etoit alors groſſe & prête à accoucher. Dès qu'elle eut appris que l'Arche etoit priſe & que ſon beau pere auſſi bien que ſon marit etoient morts, les douleurs la prirent ſubitement, & elle accoucha; & comme elle alloit mourir les femmes qui etoient auprès d'elle lui dirent : ne craignés point, car vous avés enfantés un fils. Ne faiſant point d'attention à ce diſcours elle n'y répondit rien; mais elle appella ſon fils Ichabod en diſant : Iſraël a perdu ſa gloire : ce qu'elle dit à cauſe que l'Arche de Dieu avoit eté priſe, & parce que ſon beau pere & ſon marit avoient perdu la vie.

## *L'Arche chés les Philiſthins.*

LEs Philiſthins ¶ emmenerent l'Arche de Dieu à Azot, où ils la placerent dans le temple de Dagon (*x*) auprès de l'idole,

¶ Chap. 5.

(*x*) Qui ſignifie poiſſon. Il en avoit la figure, ſi ce n'eſt que le haut etoit de l'home.

(*y*) qui le lendemain dès le point du jour fut trouvée tombée le viſage contre terre devant l'Arche du Seigneur. On la releva & elle fut remiſe à ſa place. La même choſe ſe vit le lendemain à la difference que la tête & les deux mains aiant eté couppées etoient ſur le ſeuil de la porte, le tronc ſeul de Dagon etant demeuré en ſa place. C'eſt pour cette raiſon que juſqu'aujourd'hui les Prêtres de Dagon & tous ceux qui entrent dans ſon temple ne marchent point ſur le ſeuil de la porte.

En même temps la main du Seigneur s'apéſantit ſur ceux d'Azot. Il ruina leur Païs, il frappa ceux de la ville & de la campagne d'hemorroïdes (*z*) dans les parties ſécrétes du corps: (*a*) (une multitude de rats ſortit tout d'un coup des champs & des villages, & l'on ne voïoit dans la Ville que des cadavres de morts & de mourans.)

Ceux d'Azot voïant un tel ravage dirent entre eux : que l'Arche du Dieu d'Iſraël ne demeure point parmi nous, parce que ſa main s'apéſantit trop ſur nous, & ſur notre Dieu Dagon.

Sur cette déliberation il y eut aſſem-

(*y*) Comme on met dans les temples les dépouilles des enemis que l'on a vaincus.

(*z*) Ou autres maladies.

(*a*) Ce qui eſt en parenthéſe n'eſt ni dans l'Hébreu ni dans les Septante.

ɔlée générale des Etats où il fut mis en ɥueſtion ce que l'on feroit de l'Arche du Dieu d'Iſraël. Ceux de Geth furent d'a-ɾis qu'on la ménât de ville en ville. (*b*) On commença donc à méner l'Arche d'un ieu en un autre, & pendant qu'on la mé-ɹoit de cette ſorte le Seigneur etendoit ɹa main ſur chaque Ville, où il mouroit un ɡrand nombre de perſones. Il en frappoit ous les habitans d'hemorroïdes depuis le ɔlus petit juſqu'au plus grand, & les in-eſtins ſortant hors du conduit naturel ɐ pourriſſoient ( c'eſt pourquoi ceux de Geth (*c*) aiant conſulté enſemble ſe fi-ent des ſiéges de peaux. (*d*)

L'Arche paſſa enſuite à Accaron, où 'on commença à crier : il nous ont ame-ıé l'Arche du Dieu d'Iſraël afin qu'elle ıous tue, nous & tout notre peuple. Il ɹallut aſſembler les Etats de nouveau, & ɐ réſoudre à renvoïer l'Arche du Dieu 'Iſraël au lieu où elle etoit ; car chaque /ille où elle alloit etoit remplie de fraïeur ɔ de mort. La main du Seigneur s'y fai-ıant ſentir d'une maniere d'autant plus ef-

(*b*) En hébreu : à Geth & aux autres Villes pour ɔir ſi les mêmes maux y arriveroient, & juger ſi 'etoit l'Arche qui en fut cauſe.

(*c*) Cette parenthéſe n'eſt point non plus dans Hébreu.

(*d*) Pour ſoulager la partie malade ſoit en s'aſ-ıiant ſoit en d'autres manieres.

froïable que ceux qui n'en mouroient pas etoient frappés dans les parties ſécrétes du corps : ce qui faiſoit monter les cris juſqu'au Ciel.

*L'Arche renvoïée en Iſraël.*

L'Arche du Seigneur § aiant eté ſept mois dans le territoire des Philiſthins, les Etats convoquerent les Prêtres & les Devins pour apprendre d'eux de quelle maniere ils devoient renvoïer l'Arche. A quoi ceux ci répondirent : ſi vous renvoïés l'Arche du Dieu d'Iſraël, ne la renvoïés pas vuide ; mais rendés lui ce que vous lui devés pour votre péché ; alors vous ſerés guerris & ſaurés pourquoi ſa main ne ſe retire point de deſſus vous. Interrogés ſur ce qu'il falloit rendre pour le péché, ils ajoûterent : faites cinq anus d'or & cinq rats d'or ſelon le nombre des Provinces des Philiſthins, parce que vous avés tous eté frappés, vous & vos Princes d'une même plaïe. Vous ferés donc des images de la partie qui a eté malade, auſſi bien que des rats qui ont ravagé la terre, & vous rendés gloire au Dieu d'Iſraël, pour voir s'il relevera ſa main de deſſus vous, de deſſus vos Dieux, & de deſſus votre terre. Pourquoi apéſantiſſés vous vos cœurs,

§ 1. Reg. 6.

comme l'Egypte & Pharaon appéſantirent les leurs ? Ne renvoïa-il pas enfin les Iſraélites après avoir eté frappés de diverſes plaies, & ne les laiſſa-il pas aller ? Prénés donc un chariot que vous ferés faire tout neuf & attelés y deux vaches qui nourriſſent (*e*) auxquelles on n'aura point encore impoſé le joug, renfermant leurs veaux dans l'etable. Alors vous mettrés l'Arche du Seigneur dans le chariot, & après avoir mis à côté dans une caſſette les figures d'or que vous lui aurés païées pour votre péché, vous la laiſſerés aller, & vous verés ce qui en arrivera : ſi elle va en ſon Païs par le chemin qui méne à Bethſamès (*f*) ce ſera le Dieu d'Iſraël qui vous aura fait tous ces grands maux ; que ſi elle n'y va pas, nous reconnoitrons que ce n'a point eté ſa main qui nous a frappé, mais que ces maux ſont arrivés par hazard.

Le conſeil fut ſuivi & les vaches aiant commencé d'aller, marcherent tout droit par le chemin qui méne à Bethſamès, & avançoient toûjours d'un même pas en meuglant ſans ſe détourner ni à droit ni à gauche.

Les Princes des Philiſthins les ſuivant

(*e*) Selon l'Hébreu ; au lieu que la Vulgate porte pleines.

(*f*) Ville de la tribu de Juda donée aux Prêtres.

juſqu'à ce qu'elles fuſſent arrivées ſur les terres de Bethſamès. Les habitans ſcioient le blé dans une vallée, & levant les yeux ils apperçurent l'Arche dont la vûe leur cauſa une grande joïe. Le chariot vint ſe rendre dans le champ de Joſué Bethſamite, où il s'arrêta. Il y avoit au même lieu une grande pierre, & les Bethſamites aiant couppé en piéces le bois du chariot mirent les vaches deſſus & les offrirent au Seigneur en holocauſte.

Les Lévites deſcendirent l'Arche de Dieu avec la caſſette qui etoit auprès où etoient les figures d'or, & ils les mirent ſur cette grande pierre. Les Bethſamites offrirent alors des holocauſtes & immolerent des victimes au Seigneur.

Les cinq Princes des Philiſthins aiant eté ſpectateurs de ces particularités retournerent le même jour à Accaron. Or les anus & les rats (*g*) d'or avoient eté fournis par Azot, Gaza, Aſcalon, Geth, & Accaron, villes capitales des cinq Provinces, les autres Villes & Villages y aiant fourni leur contingent juſqu'au grand Abel (*h*) ſur lequel ils mirent l'Arche du

(*g*) Pluſieurs croïent que toutes les villes & les villages donerent chacun un rat d'or.

(*h*) C'etoit le nom de la pierre ou rocher où le chariot s'etoit arrêté, & qui pouvoit être la borne des limites des Iſraélites & des Philiſthins. Il eſt appellé Abel qui ſignifie deuil à cauſe de la plaïe des Bethſamites.

Seigneur, & qui eſt encore aujourd'hui dans le champ de Joſué Bethſamite.

Or le Seigneur punit de mort les habitans de Bethſamès, parce qu'ils avoient vû l'Arche du Seigneur, ſoixante & dix perſones des principaux de la Ville & cinquante mille du petit peuple aiant eté emportés dans cette occaſion qui cauſa un grand deuil au peuple. Alors les Bethſamites dirent: qui poura ſubſiſter en la préſence de ce Seigneur, de ce Dieu ſi ſaint, & chés qui d'entre nous poura-il demeurer? Ils envoïerent des gens aux habitans de Cariathiarim pour les avertir du retour de l'Arche, & les prier de la venir prendre & de la méner chés eux.

*Sur la punition des Bethſamites.*

CInquante mille ſoixante & dix perſones punies de mort pour avoir vû l'Arche du Seigneur, cette Arche qui etoit venue d'elle même chés les Bethſamites, qui y avoit eté reçûe avec tant de témoignage de joïe, & à l'honeur de laquelle tant d'holocauſtes, tant de victimes avoient eté ſacrifiées, quel ſpectacle! Le bruit de l'heureux retour de ce ſym-

bole de la préſence divine s'etant répandu il ſe fit un concours prodigieux d'Iſraélites curieux de voir une choſe ſi ſainte, qui de tout temps avoit eté tenue ſi ſécréte, & qui etoit alors expoſée à la vûe de tout le monde. Le ſacrement le plus auguſte de toute la religion que leurs peres n'avoient jamais eu le bonheur de voir, & que leurs deſcendans ne pouroient jamais enviſager, puiſque le ſouverain ſacrificateur avoit ſeul la liberté d'entrer dans le lieu où ce ſacré ſymbole etoit placé, d'y entrer, dis je, une ſeule fois l'année. Non contens de conſiderer l'exterieur du rédoutable dépôt ils voulurent le contempler en dedans, ils y porterent leurs mains profanes pour voir ce qu'il y avoit dedans. Tout leur paſſa par les mains, tout fut examiné avec des yeux inſatiables, les deux tables de la loi ecrites de la main de Dieu, la verge miraculeuſe d'Aaron, la cruche d'or, où il y avoit de la manne, tout fut paſſé en revûe ſans reſpect pour ce ſéjour immédiat de

la divinité qui y rendoit ſes oracles au milieu des Cherubins qui etoient aux deux bouts du propitiatoire.

Inſenſés, qui aimerent mieux contenter leur appétit illicite, au lieu d'etendre un voile pour dérober aux yeux des profanes un objet ſi vénerable. Or ſi l'on compare cette licence criminelle avec la dénonciation qui avoit eté faite à cet egard, on ne poura douter que ces inconſiderés ne ſe ſoient rendu dignes de mort par une tele action. Il avoit eté ordoné (*x*) dans les cas où l'Arche devoit être tranſportée qu'Aaron & ſes fils entreroient dans le ſanctuaire pour envelopper ce qu'il y avoit, & diſpoſer ce que chacun devoit porter avec défenſe, ſous peine de mort, à tous autres d'avoir la curioſité de regarder ce qui etoit dans le ſanctuaire avant que le tout fût bien enveloppé.

Dans ces circonſtances il y a moins lieu de s'etoner de la ſéverité du châtiement que Dieu déploïa dans cette

(*x*) Num. 4. 20.

occaſion. Auſſi les Septante, (*y*) la Vulgate, (*z*) la paraphraſe Chaldaïque, (*a*) (la verſion Syriaque, (*b*) la verſion Arabe (*c*) cinq mille ſeptante) auſſi bien que la plûpart des interprétes (*d*) anciens & modernes comptent ils cinquante mille ſoixante & dix perſones miſes à mort à ce ſujet.

Néanmoins le texte original eſt ſuſceptible de deux autres ſens qui ſemblent plus conformes à la bonté de Dieu; car ne ſemble-il pas bien dur de ſuppoſer une punition ſi rigoureuſe pour une faute commiſe plus par légéreté & par inconſideration que par malice & de propos déliberé?

(*y*) Et percuſſit in eis ſeptuaginta viros & quinquaginta millia virorum.

(*z*) Septuaginta viros & quinquaginta millia plebis.

(*a*) Et occidit in ſenibus populi ſeptuaginta viros & in univerſitate quinquaginta mille viros.

(*b*) Percuſſit Dominus in populo quinque millia & ſeptuaginta viros.

(*c*) Percuſſit Dominus populum & mortui ſunt ex eis quinquies mille & ſeptuaginta viri.

(*d*) Theod. quæſt. 11. in 1. Reg.
S. Greg. ſeu alius auctor comment. in lib. Reg. inter ejus opera.
Beda, Eucherius, Angelomus.

Le prémier ſens que l'on peut doner à l'Hébreu eſt qu'il y eut ſeptante homes de tués du menu peuple & cinquante des chefs ou capitaines, le mot *eleph* ſignifiant auſſi conducteur ou capitaine. Il ſemble que c'ait eté le ſens que Junius a attaché à ce paſſage de l'Hébreu, quoiqu'il ſe ſoit retracté depuis ou Tremellius (*e*) pour lui, ſans néanmoins rendre aucune raiſon de ce changement de conduite.

Le ſecond qui eſt adopté par une quantité de ſavans (*f*) du prémier ordre eſt celui de Bochart, (*g*) qui montre qu'il auroit fallu traduire cinquante de mille au lieu de cinquante mille, c'eſt à dire en tout ſoixante & dix, parce que, comme il obſerve très bien après St. Jerome, (*h*) les

(*e*) Vide Tremel. in loc.

(*f*) Hyeron. ſeu alius auctor quæſtion. in libros Reg. tom. 1. operum ejus editarum: hos ſeptuaginta viros Hebræi intelligunt Judices 70. quorum merito & gloriæ quinquaginta millia viri comparabantur ſicut de Davide dicitur quà tu unus pro decem millibus computaris.

Rupertus, Dionyſius Carthuſianus, Lyranus, Toſtatus, &c.

Joſephus lib. vj. antiq. c. 2.

(*g*) Phaleg ſub Bethſamès.

(*h*) in hebdom. Danielis.

Hébreux quand ils expriment une ſomme totale commencent toûjours par le plus petit nombre & finiſſent par le plus grand. Tele eſt la diverſité d'opinions qu'il y a au ſujet de ce fameux paſſage de l'ecriture.

*Converſion des Iſraélites, leur victoire ſur les Philiſthins.*

CEux de Cariathiarim § vinrent & remenerent l'Arche du Seigneur qu'ils mirent dans la maiſon d'Aminadab à Gabaa, (*i*) conſacrant ſon fils Eléazar pour la garde de ce précieux dépôt. Il y avoit déjà vingt ans que l'Arche y etoit lorſque toute la maiſon d'Iſraël commença à chercher ſon repos dans le Seigneur; (*l*) Samuël leur dit : ſi vous revenés au Seigneur de tout votre cœur, otés du milieu de vous les Dieux etrangers Baal & Aſtaroth. Tenés vos cœurs prêts à obéir au Seigneur & ne ſelwés que lui ſeul, & il vous délivrera de la main des Philiſthins.

Les enfans d'Iſraël aiant rejetté Baal &

§ 1. Reg. 7.

(*i*) Gabaa ſignifie colline, ce qui fait croire que c'etoit une colline dans la ville de Cariathiarim.

(*l*) En ſe retournant à lui par la pénitence, comme l'Hebreu & les Septante le diſent clairement.

Aſtaroth pour ne ſervir que le Seigneur, Samuël ajoûta : aſſemblés tout Iſraël à Maſphath afin que je prie le Seigneur pour vous. Aſſemblés en ce lieu ils puiſerent de l'eau qu'ils répandirent devant le Seigneur. (*m*) Et obſervant un jeûne ils dirent : nous avons péché devant le Seigneur.

Tandis que Samuël jugeoit les enfans d'Iſraël à Maſphath les Philiſthins informés de ces aſſemblées marcherent avec leurs Princes (*n*) contre Iſraël qui en prit l'epouvante au point que Samuël fut ſupplié de ne point ceſſer ſes inſtances auprès du Seigneur, afin qu'il les délivrât des mains de ces enemis.

Samuël prit un agneau qui tettoit encore, l'offrit tout entier en holocauſte à l'Eternel vers qui il pouſſa ſes cris en faveur d'Iſraël ce puiſſant interceſſeur fut exaucé.

Comme les Philiſthins commençoient l'attaque tandis que Samuël faiſoit le ſacrifice de ſon holocauſte, le Seigneur tona avec un bruit epouvantable ſur les Phi-

(*m*) Ou pour marquer qu'ils n'etoient devant Dieu que comme une goutte d'eau qui s'ecoule & qui ſe perd, ou comme pour ſuppléer aux larmes qu'ils euſſent voulu répandre avec plus d'abondance du fond de leurs cœurs.

(*n*) Et les Tyriens. Eccléſiaſt. 45. 18.

liſthins (*o*) qui aiant pris l'epouvante furent défaits par Iſraël ; car etant ſorti de Maſpha (*p*) il pourſuivit les enemis & les tailla en piéces juſqu'au lieu qui eſt au deſſus de Bethchar.

Samuël prit une pierre qu'il mit entre Maſphath & Sen en un lieu qu'il appella la pierre du ſecours, en diſant : le Seigneur eſt venu juſqu'ici à notre ſecours. Les Philiſthins humiliés par cette journée n'oſerent plus mettre le pié ſur les terres d'Iſraël ; car la main du Seigneur fut ſur les Philiſthins tant que Samuël vécut.

Les Villes que les Philiſthins avoient priſes ſur Iſraël depuis Accaron juſqu'à Geth furent rendues avec toutes leurs terres au peuple d'Iſraël.

Outre cette délivrance des Iſraélites de la main des Philiſthins Iſraël etoit en paix avec les Amorrhéens.

Comme Samuël exerça la judicature tous les jours de ſa vie il alloit tous les ans à Béthel, à Galgala & à Maſphath, tan-

(*o*) Joſeph ajoûte qu'il y eut auſſi un tremblement de terre, & qu'il s'y fit des ouvertures comme des précipices dans leſquels les enemis ſe précipiterent.

Aiant Samuël à leur tête ſelon le même Hiſtorien.

(*p*) Junius prétend que c'eſt Cariathiarim qui eſt appellée Bèthel, terme qui ſignifie la maiſon de Dieu, & qui convient à la Ville où etoit l'Arche : mais cette prétention eſt mal fondée.

tôt à l'une tantôt à l'autre pour y rendre la juſtice à Iſraël, & retournant à Ramatha, lieu de ſa demeure, il y bâtit un autel au Seigneur & il y rendoit auſſi ſes jugemens.

Etoit il permis à Samuël de bâtir un autel chés lui ?

Il y a lieu de s'etoner que l'Arche ne fut pas renvoïée à Silo où etoient les utenſiles ſacrés & le tabernacle, ou que ces inſtrumens du culte divin ne fuſſent pas tranſportés à Cariathiarim : mais quelle que puiſſe avoir eté la raiſon de cette irrégularité, Dieu ne vouloit être adoré qu'en un même lieu pour oter au peuple qui etoit ſi foible les occaſions de tomber dans l'idolâtrie, & quelques interprétes (*i*) remarquent que comme l'Arche n'avoit point alors de lieu arrêté, ainſi qu'elle en a eu depuis lorſqu'elle fut placée dans le temple, on adoroit Dieu en divers lieux, & de plus, comme dit très bien Théodoret, Dieu avoit ordoné qu'on l'adorât en un même lieu, parce qu'il ſavoit que le peuple Juif etoit porté à l'idolâtrie : mais ces

(*i*) Theod. quæſt. 12. in 1. Reg.

homes admirables qui pénetroient la fin de la loi & des ordonances de Dieu ſavoient que tout lieu etoit propre pour l'adorer, & etant nés ſous la loi ancienne ils vivoient déjà par l'eſprit de la nouvelle. C'eſt pourquoi il eſt marqué que Gédéon, Manué, David & Elie ont bâti des autels en divers lieux, quoiqu'il fût ordoné à tout Iſraël d'aller adorer dans le tabernacle ou dans le temple.

*Les Iſraélites demandent un Roi.*

SAmuël * etant devenu vieux etablit ſes enfans pour juger Iſraël, l'aîné s'appelloit Joël & le ſecond Abia tenant leur ſiége à Berſabée, (*q*) mais ils ne marcherent

* 1. Reg. 8.

(*q*) Ce qui n'empêche pas que Samuël n'ait conſervé beaucoup d'autorité, même ſous le régne de Saül. Junius eſtime qu'ils jugeoient tout Iſraël depuis Dan juſqu'à Berſabée, tandis que Joſeph publie que l'un etoit etabli à Béthel dans le centre du Païs & l'autre à Berſabée; conjectures qui ont autant de fondement l'une que l'autre: quoiqu'il en ſoit l'on ne voit point que Samuël ait conſulté Dieu, à qui il appartenoit d'etablir des Juges, pas même le peuple: ce qui fait que quelques uns font un reproche à ce ſaint Prophéte d'avoir voulu de ſon autorité privée tranſmettre la judicature à ſes deſcendans. Robinſ. Cependant l'ecriture gardant un profond ſi-

rent point dans ſes voïes, ſe laiſſant corrompre par avarice, & recevant des préſens qui leur faiſoient rendre des jugemens injuſtes. Ces déſordres (*r*) firent aſſembler tous les anciens d'Iſraël auprès de Samuël à Ramatha, où ils lui dirent : vous voïés que vous êtes devenu vieux, & que vos enfans ne marchent point dans vos voïes ; ainſi nous vous prions de nous doner un Roi pour nous juger, comme en ont toutes les nations.

Une tele propoſition déplût à Samuël. Cependant aiant offert ſa priere au Seigneur cet être ſupréme lui dit : ecoutés la voix de ce peuple dans tout ce qu'ils vous diſent ; car ce n'eſt pas vous, mais moi qu'ils ont rejetté afin que je ne régne point ſur eux. C'eſt ainſi qu'ils ont toûjours fait depuis le jour que je les ai tirés d'Egypte juſqu'à celui ci ; comme ils m'ont abandoné pour ſervir des Dieux etrangers, ils vous traitent de même. Cependant ecoutés ce qu'ils vous diſent : mais faites leur votre proteſtation, & déclarés leur auparavant quel ſera le droit du Roi qui doit régner ſur eux.

lence ſur cette conduite de Samuël, je ne penſe pas qu'il ſoit permis de blamer un perſonage tant vanté par toute l'ecriture ſans en avoir de meilleur fondement.

(*r*) Auſſi bien que les armes de Naas roi des Ammonites.

Samuël aiant fait au peuple ſon raport de la réponſe du Seigneur, il ajoûta : voici quel ſera le droit du Roi qui vous gouvernera. Il prendra vos enfans pour gouverner ſes chariots. Il s'en fera des gens de cheval, & il les fera courir devant ſon char. Il en fera ſes officiers pour commander, les uns mille homes, & les autres cent. Il prendra les uns pour labourer ſes champs & pour recueillir ſes blés, & les autres pour faire ſes armes & ſes chariots. Il fera vos filles ſes parfumeuſes, ſes cuiſinieres & ſes boulangeres. Il prendra auſſi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes & dans vos plants d'oliviers pour le doner à ſes ſerviteurs. Il vous fera païer la dime de vos blés, & du revenu de vos vignes pour avoir de quoi doner à ſes eunuques & à ſes courtiſans. Il prendra vos ſerviteurs, vos ſervantes, & les jeunes gens les plus forts, avec vos ânes pour les emploïer à ſes ouvrages. Il vous fera auſſi païer le dixiéme de vos beſtiaux, & vous ne ſerés que ſes ſerviteurs. Vous crierés alors contre votre Roi que vous vous ſerés elû, & le Seigneur ne vous exaucera point, parce que c'eſt vous même qui avés demandé d'avoir un Roi.

Le peuple ne voulut point ecouter ce diſcours de Samuël : non, dirent ils, nous aurons un Roi pour nous gouverner, &

nous ſerons comme toutes les autres nations. Notre Roi nous jugera, il marchera à notre tête, il combattra pour nous dans toutes nos guerres.

Samuël fit part de cette réponſe du peuple au Seigneur qui lui dit: faites ce qu'ils vous demandent, & etabliſſés un Roi pour les gouverner. Sur quoi Samuël congédia l'aſſemblée. (*f*)

## *De la roiauté chés les Juifs.*

DIeu jugea à propos de rendre cette dignité héréditaire dans la maiſon de David, en ſe réſervant néanmoins le pouvoir de changer l'ordre de la ſucceſſion en tranſpor-

(*f*) Hæc Samuel cùm audiſſet, filios ſuos ne delictorum quidem admonitos, & ſperantem adhuc ſe propter ſenectutem muneribus abdicari, & in ordinem cogi, quaſi verò nequè Reges unquam conſeneſcere, nequè filii Regum poſſent deſciſcere à virtute patrum: deindè novum regimen, Regemque poſci novum, poſci à ſe non rogari à Deo; quam verò formam Deus inſtituerat rejici & contemni, ſuiſque illos ingeniis niti, diffidere præſidio Dei; denique Regem poſtulari non ex præſcripto legum ¶ divinarum, ſed profanarum gentium more; tot in Deum & in ſe cumulari peccata, idque à populo quem unicè dilexerat, pertæſo jam ſui, rerumque præſentium, & novarum avido, dolebat ſenem vehementer. Robinſ.

¶ Deuter. 17. v. 14.

tant la courone dans la branche cadette quand il le jugeroit à propos, comme il arriva à l'egard de Salomon. On peut même dire que Dieu prévoïant combien ils ſeroient portés pour le gouvernement monarchique, ſe réſerva le choix, & régla par des loix la conduite de ceux entre les mains deſquels devoit être remiſe la puiſſance ſouveraine. Auſſi toutes les fois que les Rois ou le peuple refuſoient de ſuivre ſes conſeils ou d'obéir à ſes ordres, cette conduite ne manquoit jamais d'être ſuivie de quelque châtiement qui leur rappelloit le ſouvenir de leur devoir & de leur dépendance.

A la verité les Rois d'Iſraël après leur ſéparation d'avec ceux de Juda s'arrogerent un pouvoir plus arbitraire, mais leurs efforts pour ſecouer le joug de Dieu fut une ſource féconde de maux pour les Tribus rébelles, juſqu'à ce qu'à la fin, lorſque les exhortations & les menaces des Prophétes auſſi bien que les plus ſéveres punitions ſe trouverent être d'im-

puiſſans moïens pour les ramener à l'obéiſſance, Dieu les rejetta entierement & les condamna à une eternelle captivité. Par où il paroit que non ſeulement le roiaume de Juda, mais même celui d'Iſraël, tout corrompu & tout idolâtre qu'il etoit, reſta ſoumis à la théocratie juſqu'à ſa diſſolution.

Nous avons rapporté ailleurs les loix qui furent preſcrites pour ceux qui ſeroient elevé à la dignité roiale, (*t*) il ne reſte qu'à dire un mot du terme dont la Vulgate ſe ſert ici en diſant : voici quel ſera le droit du Roi.

Outre l'explication qu'Eſtius en done entendant par cette expreſſion non ſeulement le droit légitime des Rois, mais auſſi celui qu'ils prétendroient avoir, & qu'ils uſurperoient, *jus non legitimum ſed uſurpatum*; il paroit par le texte original que le terme de droit eſt mis en ce lieu pour celui de jugement, comme s'il diſoit:

(*t*) Voïés ce qui a déjà eté dit des Rois tom. 2. pag. 196. & ſur le gouvernement des Juifs pag. 299. Voïés auſſi le chap. 17. du Deuteronome.

voici la maniere dont les Rois vous jugeront après que vous les aurés mis à la place des Juges que Dieu vous avoit donés : voici le droit qu'ils prétendront avoir ſur vous: ainſi le Prophéte en repréſentant aux Iſraélites quelle ſeroit la conduite de leurs Rois en parle d'une maniere bien differente des loix preſcrites pour eux dans le Deuteronome. Il y mêle l'injuſtice & la violence avec ce qui ſe peut faire ſelon la juſtice, afin qu'ils appréhendaſſent d'attirer ſur eux une puiſſance ſouveraine dont il eſt d'autant plus aiſé d'abuſer qu'elle n'a que Dieu au deſſus d'elle ; car il eſt juſte qu'un Prince choiſiſſe parmi ſon peuple ceux qui doivent commander ſes armées pendant la guerre ou labourer ſes champs pendant la paix. Il eſt juſte auſſi de païer les tributs & les impôts en la maniere que Jéſus Chrit l'ordone en rendant à Céſar ce qui eſt à Céſar, & ſelon que St. Paul nous ordone de le faire : mais ce ſeroit une violence dont un Prince auroit de l'horreur quand même il ne

ſeroit juſte qu'autant que l'ont eté des Rois païens, que d'oter ſans aucun ſujet les terres & les maiſons à des particuliers pour les doner à ſes ſerviteurs & dépouiller ainſi les uns de ce qui leur appartient légitimement pour paroitre liberal envers les autres. Et il eſt aiſé de voir combien Dieu déteſte les violences par la maniere dont il punit Achab pour s'être emparé de la vigne de Nabot; car il eſt certain que ce Prince n'eut pas la moindre penſée de prendre par force cet heritage; il deſiroit ſeulement de l'acheter, même à tel prix que l'on auroit voulu: mais parce que Nabot qui l'avoit reçu de ſes peres le vouloit garder, & que Jéſabel en prit ſujet de le faire mourir ſur de faux crimes qu'on lui impoſa, Dieu vengea cette violence d'une maniere terrible & le meurtre de Nabot ne put être expié que par le ſang de ce même Prince.

*Election de Saül.*

IL y avoit un home § qui s'appelloit Cis fils d'Abiel, fils de Seror, fils de Bechorath, fils d'Aphia, fils d'un home de la tribu de Benjamin. Il etoit fort & puiſſant, & avoit un fils nommé Saül, ſi bien fait que parmi tous les enfans d'Iſraël il n'y en avoit aucun qui eût meilleur grace, outre qu'il paſſoit de la tête tout le reſte du peuple.

Cis avoit des âneſſes qui s'etoient egarées, & il dit à ſon fils Saül de prendre avec lui un de ſes ſerviteurs pour les aller rechercher. Aiant traverſé la montagne d'Ephraïm & le païs de Saliſa ſans les avoir trouvées, ils parcoururent encore la contrée de Salim & celle de Jemini ſans en avoir de nouvelles. Lorſqu'ils furent venus ſur les terres de Suph, Saül dit à ce ſerviteur qui etoit avec lui : allons, retournons nous en de peur que mon pere ne commence à oublier ſes âneſſes & ne ſoit plus en peine que de nous. Le ſerviteur lui répondit : voici une Ville où il y a un home de Dieu qui eſt fort célebre. Tout ce qu'il dit arrive infailliblement. Allons donc le trouver préſentement : peut être qu'il nous donera quelque lu-

§ 1. Reg. 9.

miere ſur le ſujet qui nous a fait mettre en marche.

Saül dit à ſon ſerviteur : allons y ; mais que porterons nous à l'home de Dieu ? (*u*) le pain qui etoit dans notre ſac nous a manqué & nous n'avons ni argent ni quoique ce ſoit pour lui doner.

Le ſerviteur lui répartit : voici le quart d'un ſicle d'argent, que je trouve ſur moi par hazard, nous le donerons à l'home de Dieu afin qu'il nous découvre ce que nous devons faire. Autrefois dans Iſraël tous ceux qui alloient conſulter Dieu s'entredisoient : venés, allons au Voïant. Car

(*u*) Comprobato ſervuli conſilio, honorarium aliquod munus requirebat Saül, quo vati gratificaretur. Sivè id humano more fecit ne peteret beneficium ab homine alieno nullâ operis mercede propoſitâ, ſivè quòd munuſculis conciliari poſſe atquè conduci Prophetam crediderit, ut gentium profanarum ariolos; (neutrum verò ex iis cogitaſſe munere tam exiguo potuiſſe fieri credibile eſt) ſivè poſtremò quòd vacuis manibus ſiſtere ſe coram Dei miniſtro à quo Deus erat ipſe conſulendus mox, nefas putaret. Exod. 23. 15. Deuter. 16. 16. De donis autem in ſacros Dei vates conferendis iſta paucis tenenda ſunt. Munera leviora ut gratitudinis & pietatis indicia donari recipique poſſe impunè; ſed nequè *dorophagein*, petere aut expectare munera Prophetis licuit. 2. Reg. 5. 20. Nequè ſollicitare muneribus corrumpereve Prophetarum religionem atquè fidem. Act. 8. 18. Imò donum aliquod majus tanquam operæ pretium, juſtamque vaticinii mercedem, non erat hominis pii vel dare vel accipere. Robinſ.

celui qui s'appelloit alors Prophéte ſe nommoit autrefois le Voïant.

Saül trouva le conſeil bon, & ils allerent dans la Ville où etoit l'home de Dieu : lorſqu'ils montoient par le coteau qui méne à la Ville, ils trouverent des filles qui en ſortoient pour aller puiſer de l'eau, & ils leur demanderent ſi le Voïant y etoit; elles répondirent : il y eſt, le voilà devant vous. Allés vite le trouver; car il eſt venu aujourd'hui dans la Ville, parce que le peuple doit offrir un ſacrifice ſur le lieu haut. Vous ne ſerés pas plûtôt entrés dans la Ville que vous le trouverés avant qu'il monte au lieu haut pour manger, & le peuple ne mangera point juſqu'à ce qu'il ſoit venu, parce que c'eſt lui qui benit l'hoſtie, & après cela ceux qui ont eté appellés commencent à manger; montés donc préſentement car vous le trouverés aujourd'hui.

Ils monterent donc à la Ville, & trouverent Samuël au milieu, qui venoit au devant d'eux prêt à monter au lieu haut; car le Seigneur avoit révélé la veille à Samuël la venue de Saül, en lui diſant : demain à telle heure je vous envoïerai un home de la tribu de Benjamin que vous ſacrerés pour être le chef de mon peuple Iſraël, & il ſauvera mon peuple de la main des Philiſthins, mon peuple que j'ai

regardé & dont les cris ſont venus juſqu'à moi.

Samuël n'eut pas plûtôt eviſagé Saül que le Seigneur lui dit: voici l'home dont je vous avois parlé ; c'eſt celui là qui régnera ſur mon peuple. Saül s'approcha de Samuël à la porte de ſa maiſon, & lui dit: je vous prie de me dire où eſt la maiſon du Voïant. Samuël lui répondit : c'eſt moi qui ſuis le Voïant. Montés avec moi au lieu haut ; car vous mangerés aujourd'hui avec moi & demain matin vous partirés. Je vous dirai tout ce que vous avés ſur le cœur, & pour les âneſſes que vous avés perdues il y a trois jours n'en ſoïés point en peine, parce qu'elles ſont retrouvées. Et à qui ſera tout ce qu'il y a de meilleur ſinon à vous, & à toute la maiſon de votre pere ? Saül lui répondit: ne ſuis je pas de la tribu de Benjamin qui eſt la plus petite d'Iſraël & ma famille n'eſt elle pas la moindre de toute celle de cette tribu ? Pourquoi donc me parlés vous de cette ſorte?

Samuël aiant prit Saül & ſon ſerviteur les mena dans la ſalle, où il les fit aſſeoir au deſſus de tous les conviés qui etoient environ trente perſones, diſant au cuiſinier de ſervir un morceau de viande qu'il lui avoit ordoné de mettre de part. Le cuiſinier prit une epaule & la mit devant Saül en

lui disant : voilà ce qui est demeuré ; mettés le devant vous & mangés, parce que je l'ai fait garder exprès lorsque j'ai invité le peuple. Après que Saül eut mangé avec Samuël ils descendirent du lieu haut dans la Ville où le Prophéte s'entretint avec Saül sur une terrasse tandis que l'on aprêtoit un lit pour le Roi futur.

Le lendemain matin Samuël appella Saül, & lui dit de se lever afin qu'il le renvoïât. Saül le fit & ils sortirent ensemble. Etant au bas de la Ville Samuël lui dit de faire marcher son serviteur devant, & de rester un peu afin qu'il lui fit savoir ce que le Seigneur lui avoit communiqué.

*Sacre de Saül.*

EN même temps § Samuël prit une petite phiole d'huile qu'il répandit sur la tête de Saül, & il le baisa en disant : c'est le Seigneur qui vous sacre (*x*) par cette onction pour Prince sur son héritage ( & † vous délivrerés son peuple de la main de ses enemis qui l'environent. ) Voici la marque que vous aurés que c'est Dieu qui vous a sacré pour Prince : lorsque vous m'aurés quitté aujourd'hui, vous

§ 4. Reg. chap. 10.
(*x*) A la lettre : qui vous oint.
† La parenthèse n'est point dans l'Hébreu.

trouverés deux homes près le ſépulchre de Rachel ſur la frontiere de Benjamin vers le midi, qui vous diront que les âneſſes que vous etiés allés chercher ſont retrouvées, & que votre pere n'eſt plus en peine que de vous.

Lorſque vous aurés paſſés outre & que vous ſerés arrivé au chêne du Thabor vous ſerés rencontrés par trois homes allant adorer Dieu à Béthel, (*y*) l'un chargé de trois chevreaux, l'autre de trois tourteaux & le troiſiéme d'une bouteille de vin. Après qu'ils vous auront ſalué ils vous doneront deux pains & vous les recevrés de leur main. Vous viendrés enſuite à la colline de Dieu (*z*) où il y a une garniſon de Philiſthins: (*a*) lorſque vous ſerés entré dans la Ville vous rencontrerés une troupe de Prophétes deſcendant du lieu haut avec des lyres, des tambours, des flutes & des harpes que l'on portera devant eux. En même temps l'eſprit du Seigneur ſe ſaiſira de vous, vous prophétiſerés & ſerés changé en un autre home.

(*y*) Que quelques uns prétendent encore mal à propos être Cariathiarim ou Silo.

(*z*) De Cariathiarim ſelon quelques uns : ce que la ſituation des lieux ne permet guerres ; de Gabaa ſelon d'autres dans la tribu de Benjamin où les Philiſthins tenoient une garniſon, ſurnommée de Dieu à cauſe des Prophétes qui y etoient.

(*a*) Ou bien, proche de laquelle il y a.

Lors donc que tous ces ſignes vous ſeront arrivés faites tout ce qui ſe préſentera à faire, parce que le Seigneur ſera avec vous. Vous irés avant moi à Galgala où j'irai vous trouver, afin que vous offriés un ſacrifice au Seigneur, & que vous lui immoliés des victimes pacifiques. Vous m'attendrés pendant ſept jours juſqu'à ce que je vienne vous trouver, & que je vous déclare ce que vous aurés à faire.

Auſſitôt que Saül eut quitté Samuël, Dieu lui changea le cœur & lui en dona un autre. Tous ces ſignes lui arriverent le même jour.

Tous ceux qui l'avoient connu peu auparavant voïant qu'il prophétiſoit avec les Prophétes s'entrediſoient : qu'eſt il donc arrivé au fils de Cis ? Saül eſt il auſſi Prophéte ? Et d'autres leur répondoient : (*b*) & qui eſt le pere des autres Prophétes ? C'eſt pourquoi cette parole paſſa en proverbe : Saül eſt il auſſi devenu Prophéte ?

Saül aiant ceſſé de prophétiſer vint au haut lieu, (*c*) & ſon oncle lui dit à lui & à ſon ſerviteur : d'où venés vous donc ?

(*b*) Prudentiores quidem facilè reſpondebant neque reliquos Prophetis genitos à parentibus inſtitutos, ſed afflatos à Deo. Quid ergò mirum ſi & Cishi filius eodem ſpiritu concitatus prophetaret ? Robinſ.

(*c*) Au haut de la colline de Gabaa où pouvoit être ſa maiſon, car il etoit de Gabaa.

Ils lui répondirent : nous avions eté cherché des âneſſes, & ne les aiant point trouvées nous nous ſomes adreſſés à Samuël. Son oncle ajoûta : dites moi, je vous prie, ce que Samuël vous a dit. Saül lui répondit qu'il lui avoit appris que les âneſſes etoient retrouvées : mais il ne découvrit rien à ſon oncle de ce que Samuël lui avoit dit touchant ſa roiauté. Après cela Samuël fit aſſembler tout le peuple à Maſphath, où il dit aux enfans d'Iſraël : voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Iſraël : c'eſt moi qui ai tiré Iſraël de l'Egypte, & qui vous ai délivrés de la main des Egyptiens & de la main de tous les Rois qui vous affligeoient : mais vous avés aujourd'hui rejetté votre Dieu qui ſeul vous a ſauvés de tous les maux & de toutes les miſeres qui vous accabloient, & vous m'avés répondu (nous ne vous ecouterons point (*d*) mais) etabliſſés un Roi ſur nous. Maintenant donc préſentés vous au Seigneur, chacun dans le rang de ſa Tribu & de ſa famille.

Et Samuël aiant jetté le ſort ſur les Tribus d'Iſraël il tomba ſur celle de Benjamin ; & après qu'il eut eté jetté ſur les familles de la tribu de Benjamin il tomba ſur celle de Mecri, puis ſur Saül fils de

(*d*) A la lettre : nequaquam, qui n'eſt point dans l'Hébreu.

Cis. On le chercha ſans le trouver, ce qui obligea de conſulter le Seigneur pour ſavoir s'il viendroit. A quoi le Seigneur répondit qu'il etoit caché dans ſa maiſon. (*e*) On l'alla prendre, & lorſqu'il fut au milieu du peuple il parut plus grand de la tête que tous les autres.

Sur quoi Samuël dit au peuple : vous voïés quel eſt celui que Dieu a choiſi, & qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui lui ſoit ſemblable. Alors tout le peuple s'ecria : vive le Roi.

Samuël prononça enſuite la loi du roiaume. Il l'ecrivit dans un livre & la mit en réſerve devant le Seigneur. (*f*) Après quoi il congédia l'aſſemblée. Saül s'en retourna auſſi chés lui à Gabaa accompagné d'une partie de l'armée qui etoient ceux à qui Dieu avoit touché le cœur. Les enfans de Bélial (*g*) au contraire commencerent à dire : comment celui ci nous pouroit il ſauver ?

(*e*) Ejus modeſtiam laudat Joſephus, qui non niſi invitus trahi ad regnum voluit. At Deo vocanti non reſpondere, humiliùſque ac demiſſiùs ſentire de ſe quam ſentiat Deus, haud ſcio an dignum laude ſit. Robinſ.

(*f*) Sivè ad latus arcæ fœderis, ſivè in ſacello Mizpæ, ubi convenire populus & comprecari ſolebat Deum. Idem.

(*g*) Credibile eſt Ephraïmitas fuiſſe qui ſolebant ſe inſolentiùs efferre ut Joſephi poſteros principatumque ſibi deberi ſolis putabant. Idem.

ſauver ? Ils le mépriſerent, & ne lui firent point de préſens ; mais Saül faiſoit ſemblant de ne les pas entendre.

*Délivrance de ceux de Jabès par les armes de Saül.*

ENviron un mois après † Naas roi des Ammonites ſe mit en campagne & attaqua Jabès en Galaad, qui ſe voïant preſſé demanda à ſe rendre : mais Naas vouloit que les articles de la capitulation fuſſent de leur arracher à tous l'œil droit pour les rendre l'opprobre de tout Iſraël. Sur quoi les anciens de Jabès demanderent ſept jours pour envoïer des courriers par tout Iſraël, avec promeſſe de ſubir ce rigoureux traitement, s'il ne ſe trouvoit perſone qui les défendit.

Les courriers etant venus à Gabaa où Saül demeuroit, firent ce rapport devant le peuple qui elevant ſa voix ſe mit à pleurer.

Saül retournoit alors de la campagne ſuivant ſes bœufs, & il dit : qu'a donc le peuple pour pleurer de cette ſorte ? On lui raconta ce que les habitans de Jabès avoient envoïé dire.

Auſſitôt qu'il l'eut appris l'eſprit du Seigneur ſe ſaiſit de lui, & il entra dans

† 1. Reg. 11.

une grande colere. Il prit ſes deux bœufs qu'il couppa en morceaux, les envoïant par les courriers de Jabès dans toutes les terres d'Iſraël avec ordre de dire : c'eſt ainſi qu'on traitera les bœufs de tous ceux qui ne marcheront pas pour ſuivre Saül & Samuël.

Alors tout le peuple fut frappé de la crainte du Seigneur, & ils ſortirent tous en armes comme s'ils n'euſſent eté qu'un ſeul home. Saül en aiant fait la revûe à Bézec (*h*) il trouva dans ſon armée trois cens mille homes des enfans d'Iſraël & trente mille de la tribu de Juda.

La réponſe dont les courriers furent chargés etoient de dire à ceux de Jabès qu'ils ſeroient ſauvés le lendemain lorſque le ſoleil ſeroit dans ſa force ; réponſe que ceux de Jabès reçurent avec grande joïe.

Néanmoins ils dirent aux Ammonites : demain au matin nous nous rendrons, & vous nous traiterés comme il vous plaira. Le lendemain Saül diviſa ſon armée en trois corps, & vint au point du jour attaquer le camp enemi qui fut taillé en piéces juſqu'à ce que le ſoleil fut dans ſa force : ceux qui echaperent furent diſperſés çà & là ſans qu'il en demeurât ſeulement deux enſemble. (*i*)

(*h*) Sur le Jourdain.

(*i*) Joſeph débite que le Roi y fut tué : ce qui

Alors le peuple dit à Samuël : qui ſont ceux qui ont dit, Saül ſera-il notre roi ? Donés nous ces gens là & nous les ferons mourir préſentement : mais Saül leur dit : on ne fera mourir perſone en ce jour, parce que c'eſt celui auquel le Seigneur a ſauvé Iſraël.

Après cela Samuël dit au peuple : venés, allons à Galgala, & y renouvellons l'election du Roi. Tout le peuple s'y tranſporta, Saül y fut de nouveau reconnu Roi en la préſence du Seigneur. Les victimes pacifiques immolées à l'Eternel furent les marques de la réjouïſſance publique.

*Reproches de Samuël au peuple.*

ALors Samuël § dit à tout le peuple d'Iſraël : vous voïés que je me ſuis rendu à tout ce que vous m'avés demandé & que j'ai etabli un Roi ſur vous. Vous l'avés maintenant à votre tête. Pour moi je ſuis vieux & déjà tout blanc, & mes enfans ſont avec vous. (*k*) Aiant vécu parmi vous juſqu'à ce jour je ſuis prêt de répondre de toute ma vie. Déclarés devant le Seigneur & devant ſon Chriſt, ſi j'ai

ſemble contraire à la ſuite de l'hiſtoire ſacrée où il eſt encore parlé de ce Prince.

§ 1. Reg. 12.

(*k*) Comme ſimples particuliers hors d'etat de me défendre.

pris le bœuf ou l'âne de perſone ; ſi j'ai fait tort à quelqu'un par de faux crimes ; ſi j'en ai opprimé par violence ; ſi j'ai reçu des préſens de qui que ce ſoit, je vous ſatisferai & vous le rendrai préſentement. Ils lui répondirent qu'il etoit innocent de tout cela.

Samuël ajoûta : le Seigneur m'eſt témoin auſſi bien que ſon Chriſt que vous n'avés rien trouvé en moi. Le peuple lui répondit : oui ils en ſont témoins.

Or, continua Samuël, le Seigneur qui a fait Moïſe & Aaron & qui a tiré nos peres de la terre d'Egypte (*l*) : venés maintenant en ſa préſence, afin que je vous appelle en jugement devant lui, & que je vous reproche toutes les miſericordes qu'il a faites à vous & à vos peres. Vous ſavés comment Jacob entra en Egypte, comment vos peres crierent au Seigneur qui envoïa Moïſe & Aaron, qu'il tira vos peres d'Egypte & qu'il les etablit dans ce Païs ci. Ils oublierent depuis le Seigneur leur Dieu qui les livra entre les mains de Siſara Géneral de l'armée d'Azor, entre les mains des Philiſthins & du Roi de Moab qui combattirent contre eux. Ils crierent enſuite au Seigneur reconoiſſant qu'ils avoient péché en abandonant le Seigneur pour ſervir Baal & Aſtaroth, & le ſuppliant avec promeſſe de le ſervir de les délivrer maintenant des mains

(*l*) Eſt donc mon témoin.

de leurs enemis. Le Seigneur a enſuite envoïé Jerobaal, Badan, (*m*) Jephté & Samuël. Il vous a délivrés de la main des enemis qui vous environoient, & vous avés habité dans vos maiſons en une pleine aſſûrance. Cependant voïant que Naas roi des enfans d'Ammon marchoit contre vous, vous m'êtes venus dire : nous ne ferons point ce que vous dites ; mais nous aurons un Roi pour nous commander ; quoi qu'alors le Seigneur fût votre Roi & qu'il vous commandât : maintenant vous en avés un que le Seigneur vous a doné, un Roi que vous avés choiſi & demandé. Si vous craignés le Seigneur, ſi vous le ſervés, ſi vous ecoutés ſa voix, ſi vous ne vous rendés plus rébelles à ſa parole, vous ſerés heureux auſſi bien que le Roi qui vous commande, en ſuivant le Seigneur votre Dieu. Sinon la main du Seigneur ſera ſur vous comme elle a eté ſur vos peres; & prénés garde maintenant & conſiderés bien cette grande choſe que le Seigneur va faire devant vos yeux : ne fait on (*n*) pas aujourd'hui la moiſſon du froment : cependant je vais, invoquer le Seigneur & il fera eclater les toneres &

(*m*) Samſon, ſelon la paraphraſe Chaldaïque, comme ſi c'etoit Ben-Dan fils de Dan, parce que Samſon etoit de la tribu de Dan.

(*n*) Il ne pleuvoit jamais en Judée à la fin de Juin ni en Juillet. Hier. in amos 4.

tomber les pluies, afin que vous ſachiés & que vous comprénies combien eſt grand devant le Seigneur le mal que vous avés fait en demandant un Roi.

Samuël cria donc au Seigneur qui fit en ce jour eclater les toneres & tomber les pluies phénoménes qui firent rédouter la puiſſance du Seigneur & de Samuël. Alors ils dirent tous au Prophéte : priés le Seigneur votre Dieu pour vos ſerviteurs, afin que nous ne mourions pas ; car nous avons encore ajoûté ce péché à tous les autres que nous avions faits de demander un Roi pour nous commander.

Samuël répondit au peuple : ne craignés point. Il eſt vrai que vous avés fait tout ce mal ; mais néanmoins ſi vous ne quittés point le Seigneur, ſi vous le ſervés de tout votre cœur, ſi vous ne vous en détournés point pour ſuivre des choſes vaines (*o*) qui ne vous délivreront point, le Seigneur n'abandonera point ſon peuple à cauſe de ſon grand nom, parce qu'il a juré qu'il vous rendroit ſon peuple. Pour moi Dieu me garde de commettre ce péché contre lui, que de ceſſer de prier pour vous. Je vous enſeignerai toûjours la bone & la droite voïe. Craignés donc le Seigneur & le ſervés dans la verité & de tout votre cœur ; car vous avés vû les merveilles qu'il a faites parmi vous. Que ſi

(*o*) Des idoles.

vous perſéverés à faire le mal vous perirés tous enſemble, vous & votre Roi.

*Heureux commencemens de Saül, ſa prémiere faute.*

SAül etoit § comme un enfant d'un an lorſqu'il commença à régner & il régna deux ans ſur Iſraël.

Il choiſit trois mille homes du peuple dont deux mille etoient avec lui à Machmas & ſur la montagne de Béthel, & mille avec Jonathas à Gabaa dans la tribu de Benjamin. Le reſte aiant eté congédié. Jonathas avec ſes mille homes battit la garniſon des Philiſthins qui etoient à Gabaa. Les enemis en furent informés & Saül le fit publier à ſon de trompe. Le peuple d'Iſraël averti de cet heureux ſuccès, ſe ſouleva contre les Philiſthins & s'aſſembla auprès de Saül avec de grands cris à Galgala.

Les Philiſthins de leur côté s'aſſemblerent pour combattre Iſraël aiant dans leurs troupes trente mille chariots, ſix mille chevaux, & une multitude innombrable de gens de pié comme le ſable qui eſt ſur le rivage de la mer, & ils vinrent ſe camper à Machmas vers l'Orient de Bethaven.

§ 1. Reg. 13.

Les Iſraélites ſe trouverent alors réduits à l'extrêmité, car le peuple etoit tout abatu. Ils s'allerent cacher dans les cavernes, dans les lieux les plus ſecrets, dans les rochers, dans les antres & dans les citernes; les autres Hébreux paſſerent au delà du Jourdain au païs de Gad, & de Galaad.

Saül etoit encore à Galgala : mais tout le peuple qui le ſuivoit etoit dans l'effroi. Il attendit ſept jours comme Samuël lui avoit ordoné. Mais Samuël ne venoit point à Galgala, & peu à peu tout le peuple l'abandonoit. Saül dit donc alors : aportés moi l'holocauſte & les pacifiques, & il offrit l'holocauſte. Lorſqu'il achevoit d'offrir l'holocauſte Samuël arriva; & Saül alla au devant de lui pour le ſaluer.

Samuël lui dit : qu'avés vous fait? Saül lui répondit : voïant que les Iſraélites me quittoient l'un après l'autre, que vous ne veniés point au jour que vous aviés dit, & que les Philiſthins s'etoient joints à Machmas; j'ai dit en moi même les Philiſthins vont venir m'attaquer à Galgala, & je n'ai point encore appaiſé le Seigneur. Etant donc contraint par cette néceſſité j'ai offert l'holocauſte.

Samuël lui dit : vous avés agi follement & vous n'avés point gardé le commandement que vous aviés reçu du Seigneur votre Dieu. Si vous n'aviés point fait cette faute

le Seigneur auroit maintenant affermi pour jamais votre régne ſur Iſraël : mais votre régne ne ſubſiſtera point à l'avenir, le Seigneur s'eſt cherché un home ſelon ſon cœur (& (*p*) il lui a commandé (*q*) d'être le chef de ſon peuple, parce que vous n'avés pas obſervé ce qu'il vous a ordoné) Samuël s'en alla enſuite, & paſſa de Galgala en Gabaa. (*r*)

Le reſte du peuple marchant avec Saül contre les troupes qui les attaquoient paſſa auſſi à Gabaa ſur la colline de Benjamin. La revûe du peuple faite il ſe trouva environ ſix cens homes aiant à leur tête Saül & Jonathas. Les Philiſthins qui etoient à Machmas firent partir trois détachemens pour aller au pillage, l'un prit le chemin d'Ephra vers le païs de Sual, l'autre celui de Béthoron, & le troiſiéme la route du coteau qui borne la vallée de Séboïm du côté du déſert.

Or il ne ſe trouvoit point de forgeron dans toutes les terres d'Iſraël ; car les Philiſthins avoient pris cette précaution de peur que les Hébreux ne forgeaſſent des epées & des dards ; ſi bien que tous les Iſraélites etoient obligés d'aller chés les Philiſthins pour faire aiguiſer les ſocs de

(*p*) La parenthéſe n'eſt point dans l'Hébreu.
(*q*) Dans le deſſein qu'il en avoit fait.
(*r*) Qui etoit la plus forte place du Païs pour y aider de ſes conſeils le Roi prévaricateur.

leurs charues, leurs hoiaux, leurs cognées & leurs ſerfouettes. C'eſt pourquoi (*s*) le tranchaut des ſocs de charue, des hoiaux, des fourches & des coignées etoit tout uſé, n'aiant pas ſeulement de quoi aiguiſer la pointe d'un aiguillon ; & lors que le jour du combat fut venu, hors Saül & Jonathas ſon fils, il ne ſe trouva perſone de tous ceux qui les avoient ſuivis qui eut un dard ou une epée à la main.

Cependant la garniſon des Philiſthins etant ſortie de Machmas s'avança vers Gabaa. (*t*)

*Sur* FILIUS UNIUS ANNI ERAT SAÜL, *&c.*

CEs paroles ont eté cauſe que les Hébreux dans le Séder Olam, & quelques auteurs (*u*) après eux ont renfermé le régne de Saül dans l'eſpace de deux ans, periode qui répugne manifeſtement à l'ecriture.

Le texte porte mot à mot : *filius*

(*s*) Dans l'Hébreu : & ils ſe ſervoient de limes pour aiguiſer, &c.

(*t*) C'eſt ainſi que porte l'Hébreu ; & la Vulgate où il y a : egreſſa eſt autem ſtatio Philiſthiim ut tranſcenderet in Machmas, ne peut pas être traduite autrement.

(*u*) Arrias Mont., Adruhomius, Gerardus Mercator.

*unius anni Saül in regnando ipſum*; la verſion Syriaque : *cùm autem anno uno vel duobus regnaſſet Saül in regno ſuo ſuper Iſraëlem, elegit ſibi Saül tria millia virorum ex Iſraële*; la verſion Arabe : *cùm autem regnaſſet Saül uno, duobus, vel tribus annis regno ſuo ſuper filios Iſraël, delegit Saül ex Iſraelitis tria millia virorum*; pour les Septante ils ont omis tout le prémier verſet de ce chapitre. Au moins n'eſt il pas dans l'exemplaire du Vatican, dans celui d'Alexandrie, dans l'edition faite par ordre du Pape Sixte V. dans celle de Londres de la Bible Polyglotte. Quoiqu'il ſoit dans l'edition de Complute, dans les exemplaires de Théodoret & de Symmaque, la paraphraſe Chaldaïque : *Sicut filius anni, in quo non ſunt culpæ, Saül, quandò regnavit & duobus annis regnavit ſuper Iſraël.* Une explication aſſés reçûe done à ces paroles le ſens de la paraphraſe Chaldaïque. (*l*)

(*l*) Theod. ex Symmacho quæſt. 24. in 1. Reg. auctor quæſt. in lib. Reg. inter opera Hieron. edit.,

Raban les a entendues en ce ſens: Saül avoit un enfant d'un an ſavoir Isboſeth lorſqu'il commença à régner. Mais malheureuſement il paroit que ce fils de Saül avoit alors plus de vingt an; auſſi un ancien auteur refute-il cette opinion (*m*)

D'autres interprétes ſuppoſent qu'il y a un nombre d'omis dans le texte original, comme vingt, ſi bien qu'il faudroit lire Saül avoit vingt & un an, ou trente, comme s'il falloit, Saül avoit trente & un an; (*n*) mais Isboſeth & Jonathas aiant alors plus de vingt ans il faudroit que Saül les eût eu à dix ans.

Si l'on ſuppoſoit (*o*) qu'il fallut lire, Saül avoit quarante ou cinquante & un an, il n'y auroit d'autre difficulté que de ſuppoſer que le texte Hébreu & la Vulgate ſeroient fautifs dans cet endroit.

Uſſerius fournit une explication

auctor comm. in 1. Reg. inter Greg. opera, Euch., Rupert. Abbas, Angel.

(*m*) Auctor quæſt. in lib. Reg. ſuprà

(*n*) Melchior Canus de loc. Theolog. c. 5.

(*o*) Scoliaſt. Græcus in Rom. 70. editione.

encore differente en ſuppoſant qu'après que Samuël eut vaincu les Philiſthins, il ſe paſſa un an juſqu'à ce que Saül commençât à régner, & qu'enſuite il régna deux ans ſans être aſſujeti aux Philiſthins, qui après les deux ans réduiſirent le peuple en ſervitude à un point que Saül penſa être déthroné.

Celle qui paroit la plus naturele & qui eſt adoptée par des auteurs (*p*) diſtingués tant Juifs que Chrétiens done à entendre que Saül avoit régné un an depuis la victoire qu'il avoit remportée ſur Naas, & qu'une autre enſuite, c'eſt à dire deux ans après cette victoire, il s'etoit choiſi trois mille homes.

Enfin quelques autres interprétes (*q*) penſent que Saül etoit comme un enfant d'un an, & qu'il n'a régné dans cette innocence & légitimement que l'eſpace des deux années qui précéderent ſa prémiere déſobéiſſance, d'autant que Samuël lui

(*p*) Rab. David, Vatablus & recentiores primæ notæ interpretes.

(*q*) M. de Sacy & d'autres.

aiant déclaré en même temps que Dieu l'avoit quitté, & qu'il s'etoit choiſi un home ſelon ſon cœur pour régner en ſa place, il ſemble qu'il n'etoit plus Roi devant Dieu. Ce n'eſt pas qu'il n'ait continué à régner depuis, mais ç'a eté d'une maniere violente & tyrannique, s'etant déclaré l'enemi irréconciliable de Dieu, & aiant fait paſſer au fil de l'epée un grand nombre de Prêtres & toute une Ville pleine de familles ſacerdotales par une barbarie digne de l'exécration de Dieu & des homes.

*Paralelle de la faute de Saül & de celle de David.*

SAmuël dit à Saül : vous avés agi follement & votre régne ne ſubſiſtera point à l'avenir. Cet exemple eſt grand & terrible pour nous apprendre à juger des fautes, non ſelon les apparences exterieures, mais par le fond du cœur & ſelon que Dieu en juge lui même ; car en comparant le péché de David avec celui de Saül

qui ne croiroit que celui de David eſt beaucoup plus grand? Ne ſemble-il pas qu'un adultere joint au meurtre de celui que l'on a outragé ſi honteuſement eſt bien plus capable d'irriter Dieu qu'une ſimple déſobéiſſance à la parole d'un Prophéte qui eſt même accompagnée de la crainte d'un peril préſent, & de quelques circonſtances qui peuvent la rendre plus excuſable.

Cependant Dieu n'abandone point David pour ces deux crimes, & il réjette Saül pour cette prémiere faute. Mais la parole de l'Evangile eſt veritable en cette rencontre: ne jugés point ſelon les apparences, *nolite judicare ſecundùm faciem.* Dieu juge des fruits par la racine, & des actions par le fond du cœur. Le dehors du péché de David eſt très odieux, mais ſa faute tient beaucoup plus de la fragilité humaine; & auſſitôt que le Prophéte a levé le voile qu'il ſembloit avoir ſur les yeux du cœur, & qu'il lui a fait enviſager la laideur de cette action, il ſe condam-

ne lui même, il s'abaiſſe profondément devant Dieu ſans perdre la confiance en ſa bonté. Il prend tous les malheurs qui lui arrivent durant ſa vie comme de juſtes peines de ſon péché, il eſt attentif à ménager les moindres occaſions de s'humilier devant les homes & de ſatisfaire à la juſtice de Dieu. Enfin il devient un parfait modelle des vrais penitens.

La faute de Saül au contraire qui eſt moins ſenſible au dehors eſt beaucoup plus grande dans le fond du cœur, parce qu'elle tient plus de l'orgueil & de la malice du démon. Il déſobéit à Dieu & au Prophéte, parce qu'il eſt ſuperbe ; & lorſque Samuël lui a fait voir ſa déſobéiſſance, il ne ſe rend point, il ne s'humilie point, il garde après ſon péché la même fierté qui le lui a fait commettre ; & il nous fait voir encore combien etoit mauvaiſe cette diſpoſition cachée dans le fond de ſon ame, puiſque Dieu lui aiant offert enſuite une occaſion très favorable pour ſe reconnoitre & pour réparer cette prémiere

miere déſobéiſſance par une exacte fidelité à ſes ordres, bien loin de s'en ſervir pour ſe reconcilier avec Dieu il l'irrite encore davantage, & il témoigne encore plus d'orgueil dans cette ſeconde occaſion que dans la prémiere.

*Jonathas attaque ſeul les Philiſthins.*

UN † jour il arriva que Jonathas fils de Saül dit à ſon ecuïer : venés avec moi, & paſſons juſqu'au poſte des Philiſthins qui eſt au delà de ce lieu que vous voïés ; il ne fit point part de cette réſolution à ſon pere qui etoit poſté à l'extrémité de Gabaa ſous un grénadier à Magron avec ſes ſix cens homes. Achias fils d'Achitob ( frere d'Ichabod ) fils de Phinéez qui l'etoit d'Heli grand Prêtre du Seigneur à Silo portoit l'ephod, & le peuple ne ſavoit point non plus où etoit allé Jonathas.

Le lieu par où ce Prince tachoit de paſſer au poſte des Philiſthins etoit défendu de côté & d'autre par deux rochers fort hauts & très eſcarpés qui s'elevoient en pointe comme des dents, & dont l'un s'appelloit Boſès & l'autre Séné, l'un ſi-

† 1. Reg. 14.

tué du côté du ſeptentrion vis à vis de Machmas, l'autre du côté du midi vis à vis de Gabaa. Jonathas dit donc à ſon ecuïer : venés, paſſons juſqu'au poſte des incirconcis ; peut être que le Seigneur combattra pour nous ; car il lui eſt egalement aiſé de doner la victoire avec un grand ou avec un petit nombre. Son ecuïer lui répondit : faites tout ce qu'il vous plaira, allés où vous voudrés, je vous ſuivrai par tout.

Jonathas ajoûta : lorſque ces gens là nous auront apperçus, s'il nous diſent : demeurés là juſqu'à ce que nous allions à vous, demeurons à notre place, & n'allons point à eux ; mais s'ils nous diſent : montés ici, montons y ; car ce ſera la marque que le Seigneur (*r*) les aura livrés entre nos mains.

Sitôt que les ſoldats de la garde les eurent apperçus les Philiſthins dirent : (*s*) voilà les Hébreux qui ſortent des cavernes où ils s'etoient cachés ; & les plus avancés du poſte s'adreſſant à Jonathas & à ſon ecuïer leur dirent : montés ici & nous vous ferons voir ce que vous n'attendés pas.

Alors Jonathas dit à ſon ecuïer : montons, ſuivés moi ; car le Seigneur les a

(*r*) Qui lui inſpiroit cette penſée. Robinſ.
(*s*) Croïant que c'etoit la faim qui les chaſſoit. Id.

livrés entre les mains d'Iſraël.

Jonathas monta en grimpant (*t*) des mains & des piés, ſuivi de ſon ecuïer, & terraſſant tout ce qui ſe préſentoit il donoit à ſon ecuïer la facilité de maſſacrer ce qu'il avoit abattu. Ce fut le commencement de la défaite des Philiſthins, qui perdirent dans un demi arpent de terre environ vingt homes. L'effroi ſe répandit bientôt dans la campagne par toute l'armée des Philiſthins, & tous ceux qui etoient partis pour piller furent frappés d'etonement, de ſorte que le Païs fut en trouble, & il parut que c'etoit Dieu qui avoit operé cette merveille. (*u*)

Les ſentinelles de Saül qui etoient à Gabaa de Benjamin jettant les yeux de ce côté là virent un grand nombre de gens etendus ſur la place, & d'autres qui fuïoient en déſordre çà & là: Saül dit alors à ceux qui etoient avec lui: voïés qui eſt ſorti de notre camp: la recherche faite on trouva que c'etoit Jonathas & ſon ecuïer: ſur quoi Saül ordona à Achias de conſulter l'Arche de Dieu qui etoit là pour lors avec les enfans d'Iſraël: tandis que Saül parloit au Prêtre on entendit un bruit confus

(*t*) Par un détour par où on ne les attendoit pas. Robinſ.

(*u*) Selon l'Hébreu: qui les avoit frappés de cette terreur.

& tumultueux qui venoit du camp des Philiſthins, & qui s'augmentant peu à peu rétentiſſoit de plus en plus. Saül dit au Prêtre : c'eſt aſſés ; & auſſitôt il jetta un grand cri qui fut accompagné de celui de tout le peuple ; & etant venus au lieu du combat, ils trouverent que les Philiſthins s'etoient percés l'un l'autre de leurs epées & qu'il s'en etoit fait un grand carnage. Les Hébreux auſſi qui avoient eté avec les Philiſthins auparavant (*x*) & qui etoient allés dans leur camp avec eux vinrent ſe réjoindre aux Iſraélites qui etoient avec Saül & Jonathas : ( comme tous les Iſraélites qui etoient cachés dans la montagne d'Ephraïm aiant appris que les Philiſthins etoient en déroute ſe réunirent avec leurs gens pour les combattre, ſi bien que Saül avoit déjà environ dix mille homes. § )

En ce jour là le Seigneur ſauva Iſraël qui pourſuivit les enemis juſqu'à Bethaven.

### *Jonathas en peril de mort.*

MAis après que les Iſraélites ſe furent ralliés, Saül fit avec ſerment cette proteſtation devant le peuple : maudit ſoit celui qui mangera avant le ſoir juſqu'à ce

(*x*) Ou qui s'y etoient joints depuis peu dans la conſternation dont il a eté parlé chap. 13. v. 6.

§ La parenthéſe n'eſt point dans l'Hébreu.

que je me ſois vengé de mes enemis; c'eſt pourquoi tout le peuple s'abſtint de manger. En même temps ils vinrent dans un bois où la terre etoit couverte de miel qui découloit : mais le peuple qui vit paroitre ce miel n'oſa en prendre pour le manger, parce qu'ils craignoient le ſerment du Roi.

Jonathas n'avoit point entendu la proteſtation que ſon pere avoit faite, auſſi etendant le bout d'une baguette qu'il tenoit en ſa main il la trempa dans un raïon de miel, & aiant enſuite porté la main à ſa bouche ſes yeux reprirent une nouvelle vigueur.

Quelqu'un du peuple l'avertit de la proteſtation faite par ſon pere ; & comme chacun etoit extrêmement abattu Jonathas répondit : mon pere a troublé tout le peuple ; vous avés vû vous même que mes yeux ont repris une nouvelle vigueur parce que j'ai gouté un peu de ce miel. Combien donc le peuple ſe ſeroit il plus fortifié, s'il eut mangé de ce qu'il a rencontré dans le pillage des enemis ? La défaite des Philiſthins n'en auroit elle pas eté plus grande ?

Les Hébreux battirent les Philiſthins en ce jour là, & les pourſuivirent depuis Machmas juſqu'à Ajalon.

Mais le peuple extrêmement las ſe jetta ſur le butin, & prit des brébis, des bœufs

& des veaux, les tua ſur la terre, & mangea de la chair encore ſanglante.

Saül en fut averti, & on lui dit que le peuple avoit péché contre le Seigneur en mangeant des viandes encore ſanglantes : le Prince dit : vous avés violé la loi ; qu'on me roule ici une grande pierre ; & il ajoûta : allés par tout le peuple dire que chacun améne ici ſon bœuf & ſon bélier pour l'egorger ſur cette pierre, après cela vous en mangerés, & vous ne pécherés pas contre le Seigneur en mangeant de la chair avec le ſang. L'on aména donc juſqu'à la nuit les bœufs pour les tuer ſur la pierre.

Alors Saül bâtit un autel au Seigneur pour la prémiere fois.

Après quoi ce Prince dit : jettons nous cette nuit ſur les Philiſthins, & taillons les en piéces juſqu'au point du jour, ſans qu'il en reſte un ſeul d'entre eux.

Le peuple y aiant conſentit, le Prêtre fut d'avis de conſulter Dieu. Ainſi Saül demanda au Seigneur s'il pourſuivroit les Philiſthins, & s'ils ſeroient livrés entre les mains d'Iſraël. Mais le Seigneur ne lui répondit point pour cette fois.

Sur quoi Saül fit approcher tout le peuple pour ſavoir celui par qui le péché etoit venu en ce jour, jurant par le Seigneur le Sauveur d'Iſraël que quand ce ſeroit ſon fils même Jonathas qui fût cou-

pable de ce péché il mourroit ſans rémiſſion.

Perſone ne l'aiant contredit, Saül ordona à tout Iſraël de ſe mettre d'un côté, tandis qu'il ſe tiendroit de l'autre avec ſon fils Jonathas.

Cela fait, Saül dit: Seigneur Dieu d'Iſraël, faites nous connoitre d'où vient que vous n'avés point répondu aujourd'hui à votre ſerviteur: ſi cette iniquité eſt en moi ou en mon fils Jonathas, découvrés le nous; ou ſi elle eſt dans votre peuple, daignés le ſantifier. (y) (Le ſort tomba ſur Jonathas & ſur Saül; & le peuple fut hors de peril. ¶)

Le ſort jetté enſuite entre Saül & Jonathas tomba ſur le fils. Sur quoi ſon pere lui dit: découvrés moi ce que vous avés fait. J'ai pris, répondit Jonathas, un peu de miel au bout d'une baguette, & je meurs pour cela. Saül ajoûta: que Dieu me traite avec toute ſa ſéverité ſi vous n'êtes mis à mort aujourd'hui. Mais le peuple ſe récria: quoi! Jonathas mourra, lui qui vient de ſauver Iſraël d'une maniere ſi merveilleuſe? à Dieu ne plaiſe. Nous jurons par le Seigneur qu'il ne tombera pas ſur la terre un ſeul poil de ſa tête, puiſqu'il eſt vi-

(y) En faiſant voir qui eſt le coupable pour le punir.

¶ Cela n'eſt point dans l'Hébreu.

ſible que l'action qu'il a faite aujourd'hui vient de Dieu.

Par là le peuple ſauva Jonathas de la mort, & Saül ſe retira ſans pourſuivre davantage les Philiſthins qui eurent ainſi la facilité de s'en retourner chés eux.

Saül par cette victoire aiant affermi ſon régne ſur Iſraël combattoit de tous côtés contre ſes enemis, ſavoir les Moabites, les enfans d'Ammon, les Iduméens, les Rois de Seba & les Philiſthins, remportant toûjours la victoire par tout où il portoit ſes armes. Il aſſembla même ſon armée & défit les Amalécites, délivrant ainſi Iſraël de la main de ceux qui pilloient ſes terres.

Or Saül eut trois fils, Jonathas, Jeſſui, & Melchiſua, & deux filles, dont l'ainée s'appelloit Merob & la plus jeune Michol. Sa femme ſe nommoit Achinoam & etoit fille d'Achimaas. Le Géneral de ſon armée etoit Abner fils de Ner & couſin germain de Saül. Cis pere de Saül & Ner pere d'Abner etant tous deux fils d'Abiel. Durant tout le régne de Saül il y eut une forte guerre contre les Philiſthins, & Saül ſe faiſoit une régle de s'attacher tous ceux en qui il reconnoiſſoit de la valeur & de la diſpoſition pour les armes.

*Sur le ſerment de Saül.*

ST. Chryſoſtome & Théodoret § condamnent Saül dans ce ſerment comme fait par une pure fantaiſie & entierement contraire à la prudence & à la raiſon; car il n'etoit pas poſſible que ceux qui etoient abbatus de faim & de laſſitude n'euſſent aucun beſoin de ſe ſoulager, & ils auroient eu même beaucoup plus d'ardeur & de force, comme Jonathas l'a dit enſuite, pour achever de défaire & de pourſuivre leurs ennemis, ſi on ne leur eût point fait cette défenſe. (z)

C'eſt pourquoi St. Chryſoſtome s'eléve avec des paroles fortes contre ce ſerment de Saül, il ne craint pas de lui doner le nom de folie, & il dit que ce fut un artifice du démon par lequel aiant engagé inſenſiblement ce Prince dans cette proteſtation indiſcrete comme dans une chaîne dont

§ Hom. 14. ad pop. Antioch. in 1. Reg. quæſt. 31.
(z) M. de Sacy.

il ſe lia lui même & tout ſon peuple, il ſe porta enſuite pour en réparer le violement prétendu à etouffer dans ſon cœur tous les ſentimens de la nature, & à croire qu'il feroit un acte d'une piété religieuſe s'il ſe rendoit lui même le meurtrier de ſon fils. (a)

Si l'on objecte que Dieu même ſemble avoir autoriſé l'action de Saül, n'aiant pas voulu répondre à ce Prin-

(a) Edictum ſanè temerarium & ipſis Iſraelitis quàm hoſtibus multò magis damnoſum. Temerè factum eſt quòd inconſulto Deoque populoque factum, eâque ſeveritate ut ne famelicis quicquam indulſerit; nec temeritate arrogantia in eo minor crudelitaſque ſe prodidit: arrogantiâ quâ victoriæ laudem non clementiæ Dei tribuere ſed in ſuorum conſiliorum prudentiam transferre voluit; quaſi verò Deus qui dederat, non & pranſis perficere, quantùm libuit, potuiſſet; crudelitas verò patuit quòd ſanguinem ſitierit præter modum, ſtudioque ultionis eò provectus ſit ut ne ſuis parceret modò ſæviret in hoſtes. Imperator bonus mavult unum ſervare civem, quàm mille hoſtes perdere; Saülus autem longè prætulit hoſtium cædem ſalute ſuorum, fameque hos maluit interire quàm illos evadere. Nequè tamen quòd voluit conſecutus eſt; ſed temeritate ſui edicti ultionem atquè cædem quam tantoperè expetebat impedivit.... nam inedia ſuis ademit vires ad perſequendum, eoque faciliorem hoſtibus elabendi opportunitatem dedit. Quid quòd longiore jejunio populus ad intemperantiam quandam & violandum præceptum Dei de abſtinendo à ſanguine adactus eſt. Robinſ. in hunc locum.

ce & aiant fait tomber le ſort ſur la perſone de Jonathas, Théodoret & quelques interprétes répondent à cette difficulté qu'encore que Saül eut fait cette défenſe contre la raiſon, néanmoins comme elle ne regardoit qu'une choſe indifferente qui n'etoit point contraire à la loi de Dieu, Jonathas la devoit reſpecter auſſi bien que tout le peuple, que lorſqu'il l'a violée d'abord ſans la connoitre il etoit excuſable ; mais qu'après qu'il eut appris l'ordre du Roi ſon pere il ne devoit pas s'y oppoſer, ni encore moins l'accuſer de quelque indiſcrétion devant le peuple : ce qui pouvoit avoir de fâcheuſes ſuites. Car le rang où Dieu avoit mis Saül obligeoit Jonathas à avoir une profonde vénération pour le Roi ſon pere. Ainſi toutes les raiſons divines & humaines le devoient porter à diſſimuler plûtôt qu'à faire remarquer aux autres l'indiſcrétion de cette conduite.

C'eſt là tout ce que l'on peut dire de plus fort contre l'action de Saül, l'enviſageant plus par l'evénement

que par le motif qu'avoit cet infortuné Prince en la faiſant. (*b*)

### *Ordre de détruire Amalec. Seconde faute de Saül.*

APrès cela § Samuël vint dire à Saül : † le Seigneur m'a envoïé pour vous ſacrer Roi ſur ſon peuple Iſraël. Ecoutés donc ce qu'il vous commande. Voici ce que dit le Seigneur des armées. J'ai (*c*) rappellé en ma mémoire tout ce qu'Amalec a fait autrefois à Iſraël, & de quelle ſorte il s'oppoſa à lui dans ſon chemin lorſqu'il ſortoit de l'Egypte : (*d*) (c'eſt pour-

(*b*) M. de Sacy.

§ 1. Reg. 15.

† Alia quidem bella patraverat Saülus feliciter de quibus tamen nihil particulatim traditur. Sed contrà Amalecitas ut geſta ſit res eò pleniùs narratur à Samuële quòd in his & Saüli prodatur impietas & abdicatio exponenda ſit. Robinſ.

(*c*) Mandare autem ſe ut primus ille ſui populi Rex primos populi ſui hoſtes in deſerto Amalecitas armis invadat. Robinſ.

(*d*) Toutes ces circonſtances devoient rendre Saül attentif à faire très exactement dans une rencontre ſi importante tout ce qui lui etoit commandé, & à n'agir pas d'une tele ſorte que l'on pût dire de lui que Dieu l'avoit en vûe quatre cens ans auparavant, lorſqu'après avoir commandé qu'on exterminât Amalec il ajoûte : prénés bien garde de ne le pas oublier. M. de Sacy.

Souvenés vous que les Amalécites (deſcendus d'Eſaü) à votre ſortie de l'Egypte ſont venus vous com-

quoi (*e*) marchés contre Amalec, taillés le en piéces & détruiſés tout ce qui eſt à lui. Ne lui pardonés point, ne déſirés rien de ce qui lui appartient ; mais tués tout depuis l'home juſqu'à la femme, juſqu'aux petits enfans & ceux qui ſont encore à la mamelle, juſqu'aux bœufs, aux brébis, aux chameaux & aux ânes.)

C'eſt pourquoi Saül commanda au peuple de prendre les armes, & ils s'aſſemblerent (*f*) *comme des agneaux* au nombre de deux cens mille homes & dix mille de la tribu de Juda ; Saül aiant marché juſqu'à la ville d'Amalec il dreſſa des embuſcades le long du torrent, avertiſſant les Cinéens (*g*) de ſe ſéparer des Amalécites pour n'être point enveloppés avec eux, en conſideration des bons offices qu'ils avoient rendus à Iſraël lorſqu'il revenoit d'Egypte.

battre dans votre chemin, & que vous trouvant abattus de faim & de travail ils ont fait mourir cruellement & ſans aucune crainte de Dieu ceux d'entre vous que leur extrême laſſitude avoit fait demeurer derriere. Lors donc que le Seigneur vous aura fait joüir de la paix dans la terre qu'il vous a promiſe, vous exterminerés le nom d'Amalec de deſſous le Ciel : prénés bien garde de ne pas l'oublier : *cave ne obliviſcaris.* Deut. 25. v. 17.

(*e*) Ce qui eſt en parenthéſe n'eſt point dans l'Hébreu.

(*f*) Ou à Telaïm ville de la tribu de Juda.

(*g*) Deſcendans de Jethro, que les Amalécites avoient aſſujetis ſans cauſe.

Les Cinéens s'etant retirés Saül tailla en piéces les Amalécites depuis Hevila juſqu'à Sur qui eſt vis à vis de l'Egypte. Tout fut paſſé au fil de l'epée à l'exception du Roi qui fut fait priſonnier.

Saül & le peuple non contens d'avoir epargné ce Prince réſerverent ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux de brébis, de bœufs, & de béliers, dans les meubles & les habits, & géneralement tout ce qu'il y avoit de plus beau, ne s'etant attaché qu'à détruire ce qu'il y avoit de vil & de mépriſable.

Le Seigneur ne tarda guerres à s'en plaindre à Samuël en lui diſant : je me repens d'avoir fait Saül Roi parce qu'il m'a abandoné & qu'il n'a point exécuté mes ordres. Samuël en fut attriſté & il cria au Seigneur toute la nuit : (*h*) ( s'etant levé avant le jour pour aller trouver Saül au matin on lui vint dire que ce Prince etoit venu ſur le Carmel (*i*) où il s'etoit dreſſé un arc de triomphe, & qu'au ſortir de là il etoit venu à Galgala. Ce fut là que Samuël le trouva occupé à faire un holocauſte au Seigneur des prémices du butin qu'il avoit fait ſur Amalec. )

Le Prince voïant approcher le Prophé-

(*h*) Ce qui eſt en parenthéſe n'eſt point dans l'Hébreu.

(*i*) Montagne dans la tribu de Juda.

te lui dit : bénit ſoïés vous du Seigneur ; j'ai accompli la parole de l'Eternel. Samuël lui répondit : d'où vient donc ce bruit des troupeaux de brébis & de bœufs que j'entends ici retentir à mes oreilles ? Ce ſont, répartit le Prince, des dépouilles amenées d'Amalec ; car le peuple a epargné ce qu'il y avoit de meilleur parmi les bœufs & les brébis pour les immoler au Seigneur votre Dieu. Pour tout le reſte nous l'avons tué.

Samuël ajoûta : permettés moi de vous faire part de ce que le Seigneur m'a communiqué cette nuit. Saül le lui aiant permis ; lorſque vous êtiés, continua le Prophéte, petit à vos yeux n'êtes vous pas devenu le chef & la tête de toutes les Tribus d'Iſraël ? Le Seigneur vous a ſacré Roi ſur Iſraël. Il vous a fait entreprendre cette expédition en vous commandant de faire paſſer au fil de l'epée les pervers Amalécites, & de combattre contre eux juſqu'à ce que tout fut anéanti. Pourquoi donc n'avés vous point ecouté la voix du Seigneur ? Pourquoi vous êtes vous laiſſés aller au déſir de faire du butin ? Pourquoi avés vous péché aux yeux du Seigneur ?

Saül répondit : au contraire j'ai ecouté la voix du Seigneur. J'ai exécuté la commiſſion dont il m'avoit chargé. J'ai amené Agag roi d'Amalec, & tué tous les A-

malécites. Mais le peuple a pris du butin, des brébis & des bœufs qui ſont les prémices de ce qui a eté tué pour les immoler au Seigneur ſon Dieu à Galgala.

Samuël lui répondit: ſont ce des holocauſtes & des victimes que le Seigneur demande ? Ne demande-il pas plûtôt que l'on obéiſſe à ſa voix ? L'obéiſſance eſt meilleur que les victimes; & ſe rendre à ſa voix vaut mieux que de lui offrir les béliers les plus gras; car c'eſt une eſpéce de (*k*) magie de ne vouloir pas lui obéir & ne ſe pas rendre à ſa voix comme le crime de l'idolâtrie. Puis donc que vous avés rejetté la parole du Seigneur, le Seigneur vous a rejetté & il ne veut plus que vous ſoïés Roi.

Saül dit alors à Samuël : j'ai péché en tranſgreſſant la parole du Seigneur & ce que vous m'aviés dit par la crainte du peuple & par le déſir de le ſatisfaire: mais portés, je vous prie, mon péché, & venés avec moi afin que j'adore le Seigneur. Samuël lui répondit: je n'irai point avec vous, parce que vous avés rejetté la parole du Seigneur, & que le Seigneur vous a rejetté & ne veut plus que vous ſoïés Roi d'Iſraël. En même temps il ſe retourna pour s'en aller : mais Saül le prit par le coin

(*k*) A la lettre *quaſi* qui n'eſt point dans l'Hébreu.

soin de ſon manteau qui en fut déchiré ; de quoi le Prophéte prit occaſion de lui dire : le Seigneur a déchiré aujourd'hui le roiaume d'Iſraël & l'a oté d'entre vos mains pour le doner à un autre qui vaut mieux que vous. Celui qui triomphe dans Iſraël ne pardonera pas, & il demeurera inflexible ſans ſe repentir de ce qu'il a fait ; car il n'eſt pas un home pour ſe repentir.

Saül dit j'ai péché : mais honorés moi maintenant devant les anciens de mon peuple & devant Iſraël, & revenés avec moi afin que j'adore votre Dieu.

Samuël retourna & ſuivit le Roi qui adora le Seigneur.

Alors Samuël dit ; aménés moi Agag roi d'Amalec. On lui préſenta ce Prince qui etoit fort gras (*l*) & tout tremblant : il s'ecria : faut il qu'une mort amere me ſépare ainſi ? mais Samuël lui répondit : comme votre epée a ravi les enfans à tant de meres ; ainſi votre mere parmi les femmes ſera ſans enfans. Après quoi il le coupa en morceaux devant le Seigneur à Galgala. Il s'en retourna enſuite à Ramatha & Saül de ſon côté alla dans ſa maiſon à Gabaa. Depuis ce jour là Samuël ne vit plus Saül juſqu'au jour de ſa mort. Mais il le pleuroit ſans ceſſe, parce que le Seigneur

(*l*) En hébreu : dans les délices comme un home efféminé.

ſe repentoit de l'avoir etabli Roi ſur Iſraël.

*Onction de David.*

ALors le Seigneur § dit à Samuël : juſqu'à quand pleurerés vous Saül puiſque je l'ai rejetté, & que je ne veux plus qu'il régne ſur Iſraël ? Empliſſés d'huile la corne que vous avés & venés, afin que je vous envoïe vers Iſaï de Bethléhem ; car je me ſuis choiſi un Roi entre ſes enfans. Samuël lui répondit : comment irai je ? Saül l'entendra dire & il me fera mourir. Le Seigneur lui dit de prendre avec lui un veau du troupeau, & de publier qu'il etoit venu pour ſacrifier au Seigneur, appellant Iſaï au feſtin de la victime, où Dieu lui devoit faire connoitre ce qu'il auroit à faire & celui qu'il devoit ſacrer.

Samuël fit ce que le Seigneur lui avoit ordoné. Il vint à Bethléhem, & les anciens de la Ville en furent tous ſurpris. Ils allerent au devant de lui, lui demandant s'il leur apportoit la paix. A quoi le Prophéte aiant répondu qu'oui, & qu'il venoit pour ſacrifier au Seigneur, il leur ordona de ſe purifier avec lui, afin qu'il offrit la victime.

Samuël purifia Iſaï & ſes fils & les appella à ſon ſacrifice, & lorſqu'ils furent

§ 1. Reg. 16.

entrés Samuël dit en voïant Eliab : eſt ce là (*m*) celui que le Seigneur a choiſi pour être ſon Chriſt? Mais le Seigneur lui dit : ne conſiderés pas ſa bone mine ni la grandeur de ſa taille, parce que je l'ai rejetté, ne jugeant pas des choſes comme les homes les voïent. Car l'home ne voit que ce qui paroit au dehors, au lieu que le Seigneur regarde le fond du cœur.

Iſaï appella enſuite Abinadab & le préſenta à Samuël qui dit : ce n'eſt point celui là que le Seigneur a choiſi.

Il lui préſenta Samma, & Samuël dit : le Seigneur n'a point encore choiſi celui là.

Iſaï fit donc venir le reſte de ſes fils (*n*)

(*m*) En hébreu : c'eſt là ſans doute le Chriſt du Seigneur. Samuël regarde Dieu comme préſent à cette action.

(*n*) Savoir Nathanaël, Raddaï & Aſom. Leurs ſœurs etoient Sarvia & Abigaïl, dont la prémiere eut Joab, Abiſaï & Aſaël, & la ſeconde Amaſa dont le pere etoit Jether Iſmaélite. 1. Paral. 2. v. 13.

Il etoit ainſi appellé pour avoir habité longtemps parmi les Iſmaélites, puiſqu'au 2. des Rois ch. 17. v. 25. il eſt dit qu'il etoit de Jeſraël, & non qu'il fût Iſmaélite de nation comme le prétend Junius; & Juif de religion; puiſque l'ecriture n'a point coûtume d'appeller Iſraélite ceux qui ſont ſeulement de la religion des Iſraélites. Une pareille difficulté ſe trouve à l'egard d'Abigaïl fille d'Iſaï qui eſt appellée à l'endroit des Rois que nous venons de citer fille de Naas; au ſujet de quoi Junius a peut être mieux rencontré en diſant que Naas eſt le nom

devant Samuël qui dit que Dieu n'en avoit choiſi aucun de ceux là.

Alors Samuël dit à Iſaï : ſont ce là tous vos enfans? Iſaï lui répondit qu'il en avoit encore un petit qui gardoit les brébis. Envoïés le querir, dit Samuël ; car nous ne nous mettrons point à table qu'il ne ſoit venu.

Iſaï l'aiant envoïé chercher le préſenta à Samuël. Il etoit roux, d'une mine avantageuſe, & il avoit le viſage fort beau. Le Seigneur dit au Prophéte : ſacrés le préſentement ; car c'eſt celui là. Samuël prit donc ſa corne pleine d'huile & il le ſacra au milieu de ſes freres. (*o*)

Depuis ce temps là l'eſprit du Seigneur fut toûjours en David, (*p*) & Samuël s'en retourna à Ramatha.

de la femme d'Iſaï, quoique d'autres comme P. Martyr, M. de Sacy ſoient d'opinion qu'Iſaï s'appelloit auſſi Naas.

(*o*) Unctus ergò eſt patre fratribuſque forſan præſentibus; at neminè myſterii conſcio præter Davidem, quemadmodùm Saüli prima unctio ipſum ejus latuit famulum comitemque; ſed ut Samuelis erant cum Saülo colloquia quibus eum de regno edocuit, ità, puto intercedebant cum Davide quibus illum de voluntate Dei certiorem fecit. Si enim de regno res fratribus innotuiſſet, quâ erant in Davidem invidiâ haud ea Saülum diù latuiſſet, nec Eliabum credibile eſt Davidem in caſtris (1. Reg. 17. 28.) tàm contumelioſè accepturum ſi quid reſciviſſet de regno. Robinſ.

(*p*) Unctum à Propheta ſpiritus Dei ſanctus va-

D'un autre côté l'eſprit du Seigneur ſe retira de Saül qui fut agité d'un eſprit malin (*q*) envoïé par le Seigneur. Alors les officiers de Saül lui dirent : vous voïés que le malin eſprit envoïé de Dieu vous inquiéte. S'il plait au Roi notre Seigneur, vos ſerviteurs qui ſont auprès de votre perſone chercheront un home qui ſache toucher la harpe, afin qu'il en joue lorſque le malin eſprit envoïé par le Seigneur vous agitera & que vous en receviés du ſoulagement. Saül dit que l'on en cherchât un & qu'on le lui amenât.

L'un d'entre eux lui répondit : j'ai vû un des fils d'Iſaï de Bethléhem qui ſait fort bien jouer de la harpe. C'eſt un jeune ho-

riis eum dotibus induit ornavitque Rege dignis, non modò ut calleret eximiè artem muſicam hymnoſque Deo fingeret caneretque, ſed etiam quaſcumque ſuſcipiebat res, eas ut fortiter ac prudenter, proſperè ac feliciter, piè poſtremò ac religioſè omnes gereret. Robinſ.

(*q*) Quippè Saülum derelictum à Deo & regni multatum hæreditate ſua peccatorum conſcientia & malorum anxia expectatio vehementer diſcruciabat. Nulla homini ſpes, nullum aderat ſolatium, ſed & angorem hunc animi malus, permittente Domino, ſpiritus exaſperabat undè corripuit hominem & exagitavit per intervalla melancholicus quidam furor. Medici cùm ſuæ artis quæ poterant adhibuiſſent remedia tandem ad peritum muſicæ citharæ dùm remiſerunt qui oblectaret mœrentem triſtitiamque immoderatam cantûs jucunditate reprimeret. Idem.

me très fort, propre à la guerre, ſage dans ſes paroles, d'une mine avantageuſe & qui a le Seigneur avec lui. Saül fit dire à Iſaï de lui envoïer ſon fils David qui etoit avec ſes troupeaux. Iſaï auſſitôt prit un âne qu'il chargea de pain, d'une bouteille de vin & d'un chevreau, & il les envoïa à Saül par ſon fils David, qui vint ſe préſenter. Saül l'aima fort & en fit ſon ecuïer. Il envoïa enſuite dire à Iſaï que David demeurât auprès de ſa perſone puiſqu'il avoit trouvé grace devant ſes yeux. Ainſi toutes les fois que l'eſprit malin envoïé du Seigneur ſe ſaiſiſſoit de Saül David prénoit ſa harpe qu'il touchoit de ſa main, & Saül en etoit ſoulagé & ſe trouvoit mieux l'eſprit malin ſe retirant de lui.

### *Sa victoire ſur Goliath.*

LEs Philiſthins § aſſemblerent de nouveau toutes leurs troupes (*r*) pour com-

§ 1. Reg. 17.

(*r*) Per exiguo tempore moratus videtur apud Saulum David ut armigeri ac citharœdi regii munere fungeretur. Nec enim poſt annos aliquot eum de facie cognovit Rex. Exeat aulâ qui vult eſſe pius, impii Regis aulâ; veriſſimè quidem dicitur. Exiiſſe verò Davidem perſpicuum eſt. 1. Reg. 17. 15. ac paviſſe denuò paternos greges. Quo tempore quâve de cauſâ exierit, id verò minimè conſtat. Evocatus fortaſſe ab hoſtibus Rex, Moabitis, Sobanis, Idumæis aliiſque, & ex melancholiæ ſuæ quaſi ſom-

battre Iſraël. Ils ſe rendirent tous à Socho dans la tribu de Juda, & ſe camperent entre cette place & Azeca dans la contrée de Dommim. Saül de ſon côté & les enfans d'Iſraël s'etant aſſemblés en la vallée du Terebinthe mirent leur armée en bataille pour combattre les Philiſthins qui occupoient une montagne comme Iſraël en occupoit une autre une vallée entre deux. En même temps un bâtard nommé Goliath de la ville de Geth, haut de ſix coudées & une paume, ſortit du camp des Philiſthins aiant en tête un caſque d'airain & revétu d'une cuiraſſe à ecailles qui péſoit cinq mille ſicles d'airan. Il avoit des genouilleres du même métail à ſes cuiſſes, & un bouclier auſſi d'airan couvroit ſes epaules. La hampe de ſa lance etoit comme ces grands bois dont ſe ſervent les tiſſerans, & elle avoit un fer qui péſoit ſix cens ſicles de fer. Son ecuïer marchant devant lui.

Ce Géant vint ſe préſenter devant les bataillons d'Iſraël, & il leur crioit: pour-

no ſuſcitatus non magnoperè indigebat opera Davidis, muſicam ac domeſticam adhibere potuit inter tumultus bellicos, ubi nullus ferè auditur niſi claſſici & . . . *lituo tubæ permiſtus ſonitus.* Nec defuiſſe alios Regi armigeros credibile eſt antè adventum Davidis, qui regiæ forſan rivalem gratiæ non tulerunt. Intereà domi agente apud oves Davide bellum exarſit cum Palæſtinis novum. Robinſ.

quoi vous empreſſés vous tant de doner bataille? Ne ſuis je pas Philiſthin, & vous ſerviteurs de Saül ? Choiſiſſés un home d'entre vous & qu'il viéne ſe battre ſeul à ſeul. S'il peut me réſiſter & m'oter la vie, nous ſerons vos ſerviteurs ; mais ſi j'ai l'avantage ſur lui & que je le tue vous ſerés les nôtres, & nous ſerés aſſujétis.

Après ces rodomontades il alloit diſant : j'ai défié aujourd'hui toute l'armée d'Iſraël, & leur ai demandé un home pour ſe battre contre moi ; diſcours qui rempliſſoient d'etonement & faiſoient trembler Saül & tous les Iſraélites.

Or David etoit fils de cet home d'Ephrata l'un des plus vieux qui fuſſent du temps de Saül. Les trois plus grands de ſes freres avoient ſuivi Saül à l'armée, & lui etoit revenu d'auprès de Saül & s'en etoit allé à Bethléhem pour mener paitre les troupeaux de ſon pere. Cependant le Philiſthin joua ſon jeu quarante jours le matin & le ſoir.

Durant cet intervale Iſaï dit à David de porter à ſes freres dans le camp une meſure de farine & dix pains avec dix fromages pour leur Meſtre de camp, & de s'informer comme ils ſe portoient, & en quelle compagnie ils etoient.

Cependant il ſe faiſoit des eſcarmouches

de part & d'autre dans la vallée du Terebinthe.

David s'etant levé dès la pointe du jour laiſſa à un home le ſoin de ſon troupeau & s'en alla chargé au camp ſelon l'ordre qu'Iſaï lui avoit doné. Il vint à Magala, où l'armée qui s'etoit avancée pour doner bataille pouſſoit déja les cris du combat comme les Philiſthins de leur coté s'etoient préparés à recevoir l'enemi.

David laiſſa au bagage tout ce qu'il avoit apporté entre les mains d'un home à qui il l'avoit confié, & courut au lieu du combat pour demander comment ſes freres ſe portoient. Lorſqu'il parloit encore Goliath ſortit du camp pour faire ſes fanfaronades accoûtumées; David les entendit & fut témoin de la maniere dont tous les Iſraélites fuïoient devant lui tremblant de peur.

Quelqu'un d'Iſraël ſe mit à dire: voïés vous cet home qui ſe préſente au combat. Il vient pour inſulter à Iſraël; que s'il ſe trouve un home qui le puiſſe tuer le Roi le comblera de richeſſes, lui donera ſa fille en mariage, & annoblira ſa famille en Iſraël. D'un autre côté David demandoit à ceux qui etoient auprès de lui ce que l'on doneroit à celui qui tueroit ce Philiſthin & qui oteroit l'opprobre d'Iſraël, & qui etoit ce Philiſthin incirconcis pour inſulter ain-

ſi à l'armée du Dieu vivant. Le peuple lui répétoit les récompenſes promiſes à celui qui le tueroit.

Mais Eliab frere ainé de David l'aiant entendu parler ainſi avec d'autres, ſe mit en colere contre lui, lui demandant pourquoi il etoit venu, & de quoi il s'etoit aviſé d'abandoner dans le déſert le peu de brébis qu'ils avoient, ajoûtant qu'il connoiſſoit ſon orgueil & la malice de ſon cœur, & qu'il n'etoit venu que pour voir le combat. David lui répondit : qu'ai je fait ? n'eſt il pas permis de parler ? & s'etant un peu détourné, il s'en alla d'un autre côté, où diſant la même choſe le peuple lui répondoit comme auparavant. Ces diſcours de David furent entendus de tant de perſones qu'ils furent rapportés à Saül. Ce Prince fit venir David qui lui dit : que perſone ne s'epouvante des inſultes de ce Philiſthin, votre ſerviteur eſt prêt à l'aller combattre.

Saül lui répondit : vous ne ſauriés faire tête à ce Philiſthin ni combattre contre lui ; c'eſt un home qui a toûjours manié les armes dès ſa jeuneſſe au lieu que vous n'êtes qu'un enfant.

Votre ſerviteur, répliqua David, a conduit ſouvent le troupeau de ſon pere. Il venoit quelquefois un lion ou un ours qui emportoit un bélier du troupeau. Alors je

courois après eux, je les battois & leur arrachois le bélier des dents ; & lorſqu'ils ſe jettoient ſur moi je les prénois à la gorge & les etranglois, (c'eſt ainſi que j'ai tué un lion & un ours ; & ce Philiſthin incirconcis ſera comme l'un d'eux. J'irai contre lui & je ferai ceſſer l'opprobre du peuple : car qui eſt ce Philiſthin incirconcis pour oſer maudire l'armée du Dieu (*s*) vivant ?) Le Seigneur qui m'a délivré des griffes du lion & de la gueule de l'ours me délivrera encore de la main de ce Philiſthin.

Sur cette aſſûrance Saül dit à David : allés, que le Seigneur ſoit avec vous. Il le revétit enſuite de ſes armes, mettant ſur ſa tête un caſque d'airain, une cuiraſſe à ſa poitrine & une epée à ſon côté. (*t*)

David commença à eſſaïer s'il pouroit marcher avec des armes, ne l'aïant point fait juſqu'alors ; mais il dit à Saül : je ne ſaurois marcher ainſi, parce que je n'y ſuis point accoûtumé. Il quitta ces armes, prit le bâton qu'il tenoit toûjours à ſa main, choiſit dans le torrent cinq pierres polies, & les mit dans ſa pannétiere qu'il avoit ſur

(*s*) La parenthéſe n'eſt point dans l'Hébreu.

(*t*) Quelques uns croient qu'il eſt dit que c'etoit les armes de Saül, parce qu'il les lui fit doner, & non que ce fuſſent celles dont il ſe ſervoit ; car etant extrêmement grand & David petit, ſes armes ne lui euſſent pas eté propres.

lui, & tenant ſa fronde à la main il marcha contre le Philiſthin qui s'avança de ſon côté, ſon ecuïer marchant devant lui.

Lorſque le Géant eut apperçû David & qu'il l'eût enviſagé, voïant que c'etoit un jeune home, roux & fort beau, il le mépriſa, lui diſant ; ſuis je un chien pour venir à moi avec un bâton, & après avoir maudit David en jurant par ſes Dieux il ajoûta : viens à moi, & je donerai ta chair à manger aux oiſeaux du ciel & aux bêtes de la terre.

Mais David dit au Philiſthin : vous venés à moi avec l'epée, la lance & le bouclier ; & moi je viens à vous au nom du Seigneur des armées, du Dieu des troupes d'Iſraël auxquelles vous avés aujourd'hui inſulté. Le Seigneur vous livrera entre mes mains ; je vous tuerai & vous couperai la tête, & je donerai aujourd'hui les corps morts des Philiſthins aux oiſeaux du ciel & aux bêtes de la terre, afin que toute la terre ſache qu'il y a un Dieu en Iſraël, & que toute cette multitude d'homes reconoiſſe que ce n'eſt point par l'epée ni par le dard que le Seigneur ſauve, parce qu'il eſt l'arbitre de la guerre, & ce ſera lui qui vous livrera entre nos mains.

Le Philiſthin s'avança & marcha contre David ; & lorſqu'il en fut proche, David ſe hâta & courut contre lui pour le

combattre. Il mit la main dans ſa panne-tiere, en tira une pierre, la lança avec ſa fronde & en frappa le Philiſthin, dans le front duquel elle s'enfonça de tele ſorte qu'il tomba le viſage contre terre.

Ainſi David remporta la victoire ſur le Philiſthin avec une fronde & une pierre; il le renverſa par terre & le tua, & comme il n'avoit point d'epée à la main il courut & ſe jetta ſur le Philiſthin; & lui tirant ſon epée du fourreau il l'acheva en lui coupant la tête.

Les Philiſthins voïant que le plus vaillant d'entre eux etoit mort prirent la fuite, tandis que les gens d'Iſraël & de Juda s'elevant avec un grand cri les pourſuivirent juſqu'à la vallée & aux portes d'Accaron; & pluſieurs Philiſthins tomberent percés de coup dans le chemin de Saraïm juſqu'à Geth & Accaron.

Les enfans d'Iſraël etant revenus aprés avoir pourſuivi les Philiſthins, pillerent leur camp.

David prit la tête du Philiſthin, la porta à Jeruſalem, (*u*) & mit ſes armes dans ſon logement.

Lorſque Saül vit David qui marchoit pour combattre le Philiſthin, il dit à Ab-

(*u*) A la fin de cette guerre, ou même lorſqu'il fut Roi, & qu'il eut pris Jeruſalem; ou elle pouvoit être alors aux Juifs ou toute entiere, ou à l'exception de la citadelle.

ner (*x*) géneral de ſon armée : de quelle famille eſt ce jeune home ? (*y*) Abner lui répondit : Seigneur, je vous jure que je n'en ſai rien. (*z*) Le Roi lui dit de s'enquerir de qui il etoit fils : (*a*) & lorſque David fut retourné du combat après avoir tué le Philiſthin, Abner l'aména & le préſenta à Saül aiant la tête du Philiſthin à la main.

Alors Saül dit à David : jeune home de quelle famille êtes vous ? David lui répondit je ſuis fils de votre ſerviteur Iſaï qui eſt de Bethléhem.

### *Amitié de David & de Jonathas. Haine de Saül contre David qui néanmoins devient ſon gendre.*

LOrſque David § achevoit de parler à Saül l'ame de Jonathas s'attacha etroitement à celle de David & il l'aima comme lui même, & Saül depuis ce jour là

(*x*) Couſin de Saül etant fils de Ner ou Neri ſon oncle.

(*y*) La mémoire manque aux mélancholiques.

(*z*) Il etoit néanmoins Géneral d'armée dès le temps que David etoit auprès de Saül.

(*a*) Saül pouvoit encore connoitre la perſone de David, & avoir oublié de quelle race il etoit, qui eſt la ſeule choſe qu'il demande & qui lui importoit beaucoup, parce que David devoit épouſer ſa fille.

§ 1. Reg. 18.

voulut toûjours avoir David auprès de lui ſans lui permettre de retourner davantage à la maiſon de ſon pere.

David & Jonathas aiant fait alliance enſemble, celui ci ſe dépouilla de la tunique dont il etoit revétu & la dona à David avec le reſte de ſes vétemens juſqu'à ſon epée, ſon arc & ſon baudrier.

David alloit par tout où Saül l'envoïoit, & il ſe conduiſoit avec beaucoup de prudence ; & aiant eté revétu d'une charge militaire il etoit aimé du peuple & encore plus des officiers de Saül.

Or quand David revint de la guerre après avoir tué le Philiſthin les femmes ſortirent de toutes les villes d'Iſraël au devant du roi Saül chantant & danſant avec des tambours & des tymbales en ſigne de réjouïſſance ; & dans leurs airs de muſique elles ſe répondoient l'une à l'autre, en diſant : Saül en a tué mille & David dix mille : parole qui mit Saül dans une grande colere, & lui déplut extrémement. Elles ont, dit il, doné dix mille homes à David & à moi mille. Que lui reſte-il après cela que d'être Roi ?

Depuis ce jour là Saül ne regarda plus jamais David de bon œil. Le lendemain il arriva que l'eſprit malin envoïé de Dieu ſe ſaiſit de Saül ; & il etoit agité ( *b* ) au

( *b* ) A la lettre : il prophétiſoit, parce que les

milieu de ſa maiſon comme un home qui a perdu le ſens.

David jouoit de la harpe devant lui comme il avoit accoûtumé de faire ; & Saül aiant un dard à la main le lança contre David dans le deſſein de le percer de part en part : (c) mais David ſe détourna & evita le coup par deux fois ; ainſi Saül voïant que l'eſprit de Dieu l'avoit quitté & que le Seigneur etoit avec David, il en conçut des appréhenſions ; c'eſt pourquoi il l'eloigna de ſa perſone le mettant à la tête d'un corps de mille homes ; poſte qui engageoit David à aller à la guerre, & dans lequel il ſe diſtinguoit, ce qui dona encore plus d'ombrage à Saül. Mais tout Iſraël comme Juda aimoit David parce que c'etoit lui qui marchoit en campagne à leur tête.

Cependant Saül dit à David vous voïés Merob ma fille aînée ; c'eſt elle que je vous donerai en mariage. Rendés vous en digne par votre valeur & combattés pour le ſervice du Seigneur : diſcours qu'il n'emploïoit

Prophétes paroiſſoient quelquefois tranſportés hors d'eux mêmes. M. de Sacy.

Exagitatus multa longè à vulgari ſenſu aliena loquebatur ut vulgò prophetare videretur, cùm reverà inſaniret, quemadmodùm veri Prophetæ apud vulgus hominum inſaniunt. Robinſ.

(c) A la lettre : de le percer & la muraille auſſi.

ploïoit que parce qu'il avoit en vûe de le faire perir par le glaive des Philiſthins plûtôt que de mettre lui même la main ſur lui.

David répondit à Saül : qui ſuis je, moi ? Quelle eſt la vie que j'ai menée, & quelle eſt dans Iſraël la famille de mon pere pour être le gendre du Roi ?

Mais lorſqu'il etoit temps de doner Merob à David, elle fut mariée avec Adriel Molathite. Michol la cadette avoit de l'affection pour David : ce qui aiant eté rapporté à Saül il en fut bien aiſe, ſe propoſant de la lui doner afin qu'elle fût la cauſe de ſa ruine ; & s'adreſſant à David il lui dit : je vous demande aujourd'hui deux choſes pour être mon gendre. (*d*) Cependant il ordonoit à ſes officiers de dire à David comme d'eux mêmes : que puiſqu'il voïoit que le Roi avoit de la bone volonté pour lui, & que tous ſes officiers l'aimoient il penſa ſérieuſement à devenir gendre du Roi. Les officiers n'y manquerent pas : mais David leur répondoit : croïés vous que ce ſoit peu de choſe d'être gendre du Roi ? Pour moi je ſuis pauvre, je n'ai point de bien. Réponſe qui

(*d*) Ou, vous ſerés doublement mon gendre, aiant eté fiancé avec Merob & epouſant Michol : l'Hébreu portant ſeulement *in duabus gener meus eris* ; au lieu qu'il y a dans la Vulgate *in duabus rebus.*

ne fut pas plûtôt rapportée à Saül qu'il fit dire à David qu'il n'avoit pas beſoin de douaire pour ſa fille, & qu'il aimoit mieux cent prépuces (*e*) des Philiſthins, comme une preuve de la vengeance tirée de ſes enemis.

David accepta la propoſition. Peu de jours après il marcha à la tête de ſon corps & aiant tué deux cens Philiſthins il en apporta les prépuces qu'il compta au Roi.

Saül lui dona ſa fille Michol en mariage, comprénant clairement que le Seigneur etoit avec David pour qui l'affection de la nouvelle epouſe croiſſoit autant que l'averſion du Roi.

Les Princes des Philiſthins ſe mirent encore depuis en campagne, (*f*) ce qui fournit à David les occaſions de ſe ſignaler par deſſus tous les autres officiers & de rendre ſon nom célebre.

### *Nouvelle tentative de Saül pour perdre David.*

OR Saül § parla à Jonathas ſon fils & à tous ſes officiers pour les porter à

(*e*) Illum ſperabat ſe horum præputiorum cauſâ vel in perniciem certam præcipitaturum, vel in odium inexplicabile Palæſtinorum. Robinſ.

(*f*) A Davide forſan provocati colligente præputia. Robinſ.

§ 1. Reg. 19.

tuer David : mais Jonathas qui aimoit extrémement David lui en vint doner avis, le priant de ſe tenir ſur ſes gardes le lendemain matin, ſe retirant en un lieu ſecret pour s'y cacher. Pour moi, dit Jonathas, je ſortirai avec mon pere & je me tiendrai auprès de lui dans le champ où vous ſerés. Je parlerai de vous à mon pere, & je vous viendrai dire tout ce que j'aurai pû apprendre.

Jonathas parla favorablement de David à ſon pere en lui diſant : Seigneur, ne faites point de mal à David votre ſerviteur, parce qu'il ne vous en a point fait & qu'au contraire il vous a rendu des ſervices très importans. Il a expoſé ſa vie à un extréme peril. Il a tué le Philiſthin, & le Seigneur a ſauvé tout Iſraël d'une maniere pleine de merveilles. Vous l'avés vû & vous en avés eu de la joïe. Pourquoi donc voulés vous maintenant faire une faute en répandant le ſang innocent, en tuant David qui n'eſt point coupable ?

Saül fut appaiſé par ce diſcours, & jura par le Seigneur que David ne mourroit point, en ſorte qu'il demeura auprès de Saül comme il y avoit eté auparavant.

La guerre recommença enſuite. David marcha contre les Philiſthins, les combattit, en tailla en piéces un grand nombre & les mit en fuite.

Néanmoins le malin eſprit ſe ſaiſit de nouveau de Saül. Il etoit aſſis dans ſa maiſon aiant un dard à la main ; & comme David jouoit de la harpe, Saül tacha de le percer de part en part : mais David para le coup comme il avoit déjà fait, & ſe ſauva ainſi pour cette nuit là.

Cependant Saül envoïa ſes gardes à la maiſon de David pour ſe ſaiſir de lui, afin de le mettre à mort le lendemain matin: mais Michol l'avertit de ſe ſauver, & le deſcendit par une fenêtre, mettant ſur le lit de David une ſtatue avec une peau de chévre autour de la tête & une couverture ſur le corps.

Les archers arrivés on leur répondit que David etoit malade: mais Saül envoïa encore d'autres gens avec ordre de le prendre & de l'apporter dans ſon lit pour le faire mourir. Ces gens etant entrés ne trouverent que la ſtatue. Michol, repriſe de Saül de l'avoir ainſi duppé en laiſſant echaper ſon enemi, allégua pour excuſe que David l'avoit menacée de la tuer, ſi elle ne le laiſſoit aller.

David ſe retira auprès de Samuël à Ramatha, & après lui avoir fait part de cette perſécution ils s'en allerent enſemble à Naioth (*g*) où ils demeurerent. Saül informé du lieu de ſa retraite envoïa des ar-

(*g*) Dans la contrée de Ramatha.

chers pour le ſaiſir : mais ces archers aiant vû une troupe de Prophétes qui prophétiſoient aiant Samuël à leur tête furent eux mêmes ſaiſis de l'eſprit du Seigneur, & ils commencerent à prophétiſer comme les autres : (*h*) (il en arriva de même à l'egard d'une ſeconde & d'une troiſiéme brigade envoïée ſucceſſivement par Saül, ce qui le mit en ſi grande colere qu') il s'en alla lui même à Ramatha, & vint juſqu'à la grande citerne qui eſt à Socho, où il apprit que Samuël & David etoient à Naioth dans Ramatha. Il s'y tranſporta : mais dans ſa route il fut auſſi ſaiſi de l'eſprit du Seigneur, & prophétiſa (*i*) juſqu'à ce qu'il fut arrivé, & quittant ſes vétemens il prophétiſoit avec les autres devant Samuël, (*l*) reſtant nû par terre tout le jour & toute la nuit ; (*m*) ce qui dona lieu au proverbe : Saül eſt il donc auſſi devenu Prophéte ?

(*h*) Ce qui eſt en parenthéſe n'eſt point dans l'Hébreu.

(*i*) Nam & Regum corda in manu Dei ſunt. Prov. 21. 1.

(*l*) Qui néanmoins ne lui parla point, le v. 35. du 15. chap. devant être entendu en ce ſens.

(*m*) Exuit veſtem regiam & Propheram induit, nec eo die noctcve ad Saülum rediit. Robinſ. C'eſt à dire qu'il demeura dépouillé des habits roiaux.

*David quitte la cour.*

CEpendant † David s'etant retiré de Naioth vint trouver Jonathas à qui il dit : qu'ai je fait? Quel eſt mon crime? Quelle faute ai je commiſe pour l'obliger à vouloir ainſi m'ôter la vie ? Jonathas l'aſſûra qu'il n'y avoit rien à craindre pour ſa vie, puiſque le Roi ſon pere ne faiſoit rien ſans ſa participation, & que par conſéquent il ne lui cacheroit pas ſes réſolutions touchant David : mais celui ci lui remontra que le Roi ſachant l'amitié qui etoit entre eux pouroit fort bien cacher ſa réſolution à Jonathas pour ne le point affliger, & qu'en un mot il etoit à la veille d'être la victime : ſur quoi Jonathas lui aiant proteſté qu'il feroit tout ce qu'il ſouhaiteroit, David lui dit ; il eſt demain le prémier jour du mois, & j'ai accoûtumé de m'aſſeoir auprès du Roi pour manger ; permettés moi donc de me cacher dans un champ juſqu'au ſoir du troiſiéme jour. Si votre pere me demande, vous lui répondrés que je vous ai demandé permiſſion d'aller faire un tour à Bethléhem, parce qu'il y a là un ſacrifice ſolemnel pour tous ceux de ma Tribu ; s'il vous dit ; à la bone heure ; il n'y a rien à crain-

† 1. Reg. 20.

dre pour moi ; mais s'il ſe met en colere, ſoïés aſſûré qu'il a réſolu de me perdre. Faites moi donc cette grace, puiſque vous avés voulu qu'etant votre ſerviteur je fiſſe amitié avec vous par un traité ſolemnel. Que ſi je ſuis coupable de quelque choſe otés moi vous même la vie, & ne m'obligés point de paroitre devant votre pere.

Jonathas lui dit : Dieu vous garde de ce malheur ; mais ſi je reconnois que la haine de mon pere ſoit ſans reméde, aſſûrés vous que je ne manquerai pas de vous le faire ſavoir.

David demanda à Jonathas : par qui il ſauroit la réponſe de ſon pere en cas qu'elle fût fâcheuſe. A quoi Jonathas répondit : venés & ſortons à la campagne. Lorſqu'ils furent dans les champs Jonathas dit : Seigneur Dieu d'Iſraël, ſi je puis découvrir le deſſein de mon pere demain ou après demain, & ſi voïant quelque choſe de favorable pour David je ne lui fais pas ſavoir auſſitôt, traités, ô Seigneur, Jonathas avec toute votre ſéverité : mais ſi le mauvais deſſein de mon pere continue toûjours contre vous après vous en avoir doné avis, je vous renvoïerai, afin que vous alliés en paix, & que le Seigneur ſoit avec vous, comme il a eté avec mon pere ; que ſi je vis, vous me traiterés avec

la miſericorde que le Seigneur demande ; & ſi je meurs, vous n'oublierés jamais d'avoir de la bonté & de la compaſſion pour ma famille, après que le Seigneur aura arraché les enemis de David de deſſus la terre juſqu'au dernier. Que Dieu extermine Jonathas de ſa maiſon, & que le Seigneur le puniſſe comme les enemis de David. (*n*)

Jonathas fit donc alliance avec la maiſon de David : mais le Seigneur voulut le venger de ſes enemis.

Jonathas ajoûta : c'eſt demain le prémier jour du mois, & on demandera où vous ſerés ; car on vera votre place vuide ces deux jours ci. Vous viendrés promptement le jour d'après la fête. (*o*) Vous

(*n*) Si je vous manque de parole : ce qui eſt ſouſentendu.

(*o*) A la lettre : le jour où il eſt permis de travailler : ce qui paroit contraire à ce que nous avons dit au ſecond Tome pag. 96., que la nouvelle lune n'avoit rien qui la diſtinguât des autres jours que les ſacrifices & le ſon de la trompette ; mais peut être qu'il s'agit ici de la nouvelle lune de Tiſri qui etoit plus ſolemnelle que les autres, & etoit ſantifiée pour des raiſons particulieres : d'ailleurs s'il paroit ici que le feſtin ait duré deux jours ce n'eſt pas qu'il y ait eu néceſſité de célebrer la fête deux jours de ſuite, comme les Juifs le faiſoient : mais c'eſt que du feſtin du Roi il pouvoit en reſter aſſés pour faire encore bone chere le lendemain ; & que d'un autre côté il etoit défendu de rien laiſſer pour le troiſiéme jour. Voïés le même endroit du 2. Tome & Lev. 7. 16.

vous rendrés au lieu où vous devés être caché, & vous vous tiendrés près du rocher qui s'appelle Ezel. Je tirerai trois fléches auprès, comme ſi je m'exerçois à tirer au blanc. J'envoierai un petit garçon & lui dirai de m'apporter mes fléches. Si je lui dis : les fléches ſont en deçà de vous, ramaſſés les ; venés me trouver ; car tout ſera en paix pour vous, & vous n'aurés rien à craindre. Je vous en aſſûre par le nom du Seigneur. Que ſi je dis à l'enfant : les fléches ſont au delà de vous ; allés vous en en paix, parce que le Seigneur voudra que vous vous retiriés : mais pour la parole que nous nous ſomes donée l'un à l'autre que le Seigneur en ſoit le dépoſitaire pour jamais entre vous & moi.

David ſe cacha dans le champ & le prémier jour du moi etant venu, le Roi ſe mit à table pour manger, aſſis ſelon ſa coûtume ſur ſon ſiége qui etoit contre la muraille. Jonathas (*p*) ſe leva & Abner s'aſſit au côté de Saül, & la place de David demeura vuide.

Saül n'en dit rien ce prémier jour, aiant cru que peut être David ne ſe ſeroit pas trouvé ce jour là. Le ſecond jour d'après les calendes etant venu la place de David

(*p*) Les interprétes ne diſent rien qui eclairciſſe cet endroit, ni qui rende raiſon pourquoi Jonathas ſe leva.

demeura encore vuide, ce qui engagea Saül à demander à ſon fils : pourquoi le fils d'Iſaï n'etoit pas venu manger ni ce jour ni la veille ? A quoi Jonathas répondit : il m'a prié avec beaucoup d'inſtance de le laiſſer aller à Bethléhem parce qu'il y avoit un ſacrifice ſolemnel, où un de ſes freres l'etoit venu prier de ſe trouver pour voir ſes freres.

Alors Saül ſe mettant en colere contre Jonathas lui dit : fils d'une femme proſtituée, (*q*) eſt ce que j'ignore que vous aimés le fils d'Iſaï à votre honte & à la confuſion de votre infame mere ? Car tant que le fils d'Iſaï vivra ſur la terre vous ne ſerés jamais en ſûreté ni pour votre vie ni pour le droit que vous avés à la couronne. Faites le donc venir préſentement & amenés le moi, afin que je le faſſe mourir. Jonathas répondit à Saül : pourquoi mourra-il ? qu'a-il fait ? Saül prit un dard pour l'en frapper, & Jonathas reconnut que ſon pere etoit réſolu de faire mourir David. C'eſt pourquoi il ſe leva de table tout en colere, & ne mangea point ce ſecond jour des calendes, affligé de l'etat de David, & de ce que ſon pere l'avoit offenſé lui même. Le lendemain il vint dans le champ ſelon qu'il en etoit convenu avec David, menant avec lui un petit garçon. Après

(*q*) En hébreu : rébelle & opiniâtre.

avoir doné le ſignal à David, Jonathas dona ſes armes à l'enfant pour les reporter à la Ville.

Dès qu'il fut parti David ſortit du lieu où il etoit & qui regardoit le midi. Il fit par trois fois une profonde réverence à Jonathas en ſe baiſſant juſqu'en terre. Ils ſe ſaluerent en s'embraſſant & verſerent des larmes, David encore plus que Jonathas qui lui fit ſon adieu en diſant : allés en paix ; que ce que nous avons juré tous deux au nom du Seigneur demeure ferme, & que le Seigneur, comme nous avons dit, ſoit témoin entre vous & moi, entre votre race & ma race pour jamais. Ainſi ſe retira David tandis que Jonathas retournoit à la Ville.

*David ſe retire vers Achimelech, & de là chés Achis où il contrefait le fou.*

APrès David † alla à Nobé (*r*) vers le grand Prêtre Achimelech qui ſurprit de le voir, lui dit : d'où vient que

† 1. Reg. 21.

(*r*) Ville ſacerdotale où etoit alors le tabernacle, comme il paroit par le verſet 7. dans la tribu de Benjamin près d'Anathoth & non pas l'autre Nobé, comme quelques uns le croïent, dans la tribu de Manaſſé. 2. Eſdr. 32. Ce fut auſſi dans la prémiere qu'Abiathar fut renvoïé par Salomon. 3. Reg. 2. v. 26.

vous venés ſeul, & qu'il n'y a perſone avec vous? A quoi David répondit: le Roi m'a chargé d'un ordre qui doit être exécuté ſecrétement, & j'ai doné rendés vous à mes gens en tel & tel lieu. Si donc vous avés quelque choſe à manger quand ce ne ſeroit que cinq pains, ou quoique ce ſoit donés le moi. (*s*) Je n'ai point ici, répartit le grand Prêtre, de pain pour le peuple; je n'ai que du pain ſantifié; ſi vos gens ſont purs, à l'egard des femmes ſur tout, (je vous en donerai.) (*t*) A quoi David répondit: que pour ce qui etoit des femmes ils ne s'en etoit point approché depuis la veille & l'avant veille qu'ils etoient partis, & que d'ailleurs leurs vétemens (*u*) avoient auſſi eté purs; qu'à la verité il etoit arrivé en chemin quelque impureté légale mais qu'ils en ſeroient ſantifiés en ce jour. (*x*) Le grand Prêtre lui dona (*y*) du pain

(*s*) Il y avoit quelques gens avec lui, mais beaucoup moins qu'à ſon ordinaire. v. 5.

(*t*) Cela eſt ſouſentendu dans le texte.

(*u*) Dans le texte *vaſa*.

(*x*) C'eſt ainſi que traduit M. de Sacy, au lieu que Robinſon avec moins de juſteſſe fait tenir à David ce langage: imò tres jam dies ex quoſunt egreſſi continenter ſe habent ac mundè, panes verò ipſi quodam modo jam profa-

(*y*) Eò adegerat virum bonum malè ſuada neceſſitas & duris urgens in rebus egeſtas ut remedia parùm honeſta adhibere coactus ſit; ipſam quippèrem fluxæ rubricæque fidei ſacerdotis minimè ſibi credendam cenſuit, ſed longo

ſantifié ( z ) qui avoit eté oté de devant le Seigneur pour y mettre de chauds en la place. ( a )

Mais un certain Iduméen nommé Doëg le plus puiſſant d'entre les bergers de Saül ſe trouva alors au dedans du tabernacle.

David dit à Achimelech : n'avés vous point ici un dard ou une epée ; car je n'ai apporté avec moi ni mon epée ni mes armes parce que l'ordre du Roi preſſoit fort ? Le Prêtre lui répondit : voilà l'epée de Goliath Philiſthin que vous avés tué dans la vallée du Terebinthe. Elle eſt enveloppée dans un drap derriere l'ephod. Si vous la voulés, prénés là, parce qu'il n'y en a point ici d'autre. David la prit, en diſant

ni ex quo à ſacra ſunt remoti menſa ; rendant ainſi les paroles de la Vulgate : *porrò via hæc polluta eſt, ſed & ipſa hodiè ſanctificabitur in vaſis* ; car puiſque Jéſus Chrit dit en St. Marc chap. 2. v. 26. qu'il n'etoit permis qu'aux Prêtres de manger de ces pains, comment David auroit il pû dire au Prêtre *qu'ils etoient devenus profanes depuis qu'ils avoient eté otés de la table de propoſition ?*

fugæ feſtinatis jejunio famem contraxerat.

( z ) Après avoir conſulté le Seigneur. 1. Reg. 22. 10.

( a ) Jéſus Chrit en St. Marc chap. 2. v. 26. dit que ceci arriva ſous le grand prêtre Abiathar. Peut être qu'Achimelech n'etoit que ſimple prêtre, & qu'Abiathar jouïſſoit déjà de la ſouveraine ſacrificature ; peut être que Jéſus Chrit n'appelle Abiathar grand prêtre que parce qu'il le fut immédiatement après. Voïés la concorde chap. 38.

qu'il n'y en avoit point qui valut celle là, & il ſe réfugia (*b*) vers Achis roi de Geth. Les officiers de ce Prince aiant vû David dirent à Achis : n'eſt ce pas là ce David qui eſt comme Roi dans ſon Païs ? N'eſt ce pas pour lui que l'on a chanté dans les danſes publiques : Saül en a tué mille & David dix mille.

David frappé de ces paroles commença à tout appréhender de la part du Roi ; c'eſt pourquoi il ſe contrefit le viſage devant les Philiſthins. Il ſe laiſſoit tomber entre leurs mains, & ſe heurtant contre les poteaux de la porte il laiſſoit découler ſa ſalive ſur ſa barbe : ſpectacle qui fit dire à Achis s'adreſſant à ſes officiers : vous voïés bien que cet home etoit fou & vous n'avés pas laiſſé de me l'amener. N'avons nous pas aſſés de furieux ſans faire venir celui ci pour faire des folies en ma préſence ? Souffrirai je qu'un tel home entre dans ma maiſon ?

(*b*) Robinſon traduit autrement : in Palæſtinam confugit. Notus illicò & captus à Palæſtinis ad regem Achiſum Gathi perductus eſt ; utque prædam viderentur opimam & Rege dignam attuliſſe, hunc, aiunt, magnum illum eſſe Davidem principem Iſraelitarum, &c. Ce qu'il ajoûte a moins de fondement : ità dimiſſus ex hoſtico eſt impunè David & quaſi relegatus Anticyram. Citant le 21. chap. quoiqu'il n'y ait en cet endroit ni dans le Pſeaume 33. compoſé à cette occaſion aucun veſtige de cette réléga-tion à Anticyre.

*Son retour en Judée, massacre des Prêtres.*

DAvid § se tira ainsi de cet endroit & s'enfuit dans la caverne d'Odollam, (*c*) où ses freres & toute la maison de son pere (*d*) l'aiant appris (*e*) le vinrent trouver, aussi bien que d'autres qui etoient malheureux, accablés de détes ou mécontens. Il se rendit chef de cette troupe qui faisoit environ quatre cens homes.

Il s'en alla de là (*f*) à Maspha au païs de Moab, dont il pria le Roi (*g*) de trouver bon que son pere † & sa mere demeuras-

§ 1. Reg. 22.

(*c*) Dans la tribu de Juda.

(*d*) Quos ejus causâ cœpit asperiùs tractare suspicax tyrannus & pro hostibus habere. Robinſ. Iïaï etoit petit fils de Ruth Moabite.

(*e*) St. Jerome (dans ses traditions hébraïques) & d'autres croïent que David au sortir de Geth se retira immédiatement après vers Naas roi des Ammonites enemi déclaré de Saül ; cette opinion fondée sur le 10. chap. du 2. des Rois : *faciam misericordiam cum Hanon filio Naas sicut fecit pater ejus mecum misericordiam.*

(*f*) Ne se croïant pas en sûreté dans la Judée.

(*g*) Enemi de Saül.

† Atquè eò parentum gratiâ præcipuè se contulit provectorum ætate jam ut eorum quieti consuleret. Humaniter acceptus à Rege Moabita in arce cum præsidio collocatus est. At noluit cum Deus Regi profano populique sui hostibus debere salutem gratiamve ; sed Regem à se destinatum domi & suis contrà hostes præsidio esse voluit, & ità paulatim sibi conciliare auctoritatem regiam. Robinſ.

ſent ſous ſa protection juſqu'à ce qu'il ſut ce que Dieu ordoneroit de lui. Ainſi il les laiſſa auprès du Roi de Moab tout le temps qu'il reſta dans ce fort. Mais le Prophéte Gad dit à David de n'y pas reſter & de retourner en Judée. Ainſi il en partit pour ſe rendre dans la forêt de Haret.

Saül informé que David avoit paru avec les gens qui l'accompagnoient, ſe trouva; lorſqu'il demeuroit à Gabaa, dans un bois près de Rama tenant un dard à la main & environé de tous ſes officiers auxquels il adreſſa ce diſcours. Ecoutés moi, enfans de Benjamin : (*b*) le fils d'Iſaï vous donera-il à tous des champs & des vignes? & vous fera-il tous Tribuns & Centurions pour avoir tous conjuré, comme vous avés fait, contre moi ſans qu'il y ait perſone qui me done aucun avis? Mais après que mon propre fils s'eſt lié d'une etroite amitié avec le fils d'Iſaï, il n'eſt pas etonant qu'il n'y en ait pas un d'entre vous qui ſoit touché de mon malheur, ni qui m'avertiſſe de ce qui ſe paſſe. Juſqu'à mon fils même qui a ſuſcité contre moi l'un de mes ſerviteurs qui ne ceſſe aujourd'hui de me dreſſer des piéges pour me perdre.

Alors Doëg l'Iduméen qui etoit préſent & qui tenoit un des prémiers rangs parmi les

(*b*) Il choiſiſſoit ſes officiers de ſa Tribu.

les officiers de Saül lui répondit : j'ai vû le fils d'Iſaï à Nobé chés le Prêtre Achimelech fils d'Achitob qui a conſulté le Seigneur pour lui, & qui lui a doné des vivres & l'epée même de Goliath le Philiſthin.

Le Roi envoïa donc chercher le prêtre Achimelech avec tous les Prêtres de la maiſon de ſon pere qui etoient à Nobé, & ſitôt qu'ils furent arrivés, Saül dit à Achimelech : ecoutés fils d'Achitob. Achimelech lui aiant répondu : que vous plait il, Seigneur? Saül ajoûta : pourquoi avés vous conjuré contre moi, vous & le fils d'Iſaï ? pourquoi lui avés vous doné des pains & une epée ? & pourquoi avés vous conſulté le Seigneur pour lui tandis qu'il ne cherche juſqu'aujourd'hui que le moïen de me perdre ? Achimelech répliqua au Roi : y a-il quelqu'un parmi vos ſerviteurs qui vous ſois auſſi fidel que David, lui qui eſt le gendre du Roi, qui marche pour exécuter ſes ordres, & qui a tant d'autorité dans votre maiſon? Eſt ce d'aujourd'hui que j'ai commencé à conſulter le Seigneur pour lui ? J'etois bien eloigné de prétendre rien faire en cela contre votre ſervice. Ainſi que le Roi ne conçoive pas de moi ni de la maiſon de mon pere un ſoupçon ſi déſavantageux ; car pour ce qui eſt de ce que vous dites aujourd'hui

contre David, votre ſerviteur n'en a ſû quoique ce ſoit.

Mais le Roi ſans avoir egard à une défenſe ſi ſincere, lui dit: vous mourrés tout à l'heure, Achimelech.

Enſuite il dit aux Archers qui l'environnoient: tournés vos armes contre les Prêtres du Seigneur, & les tués; car ils ſont d'intelligence avec David. Ils ſavoient bien qu'il s'enfuïoit, & ils ne m'en ont point doné avis.

Mais les officiers du Roi ne voulurent point porter les mains ſur les Prêtres du Seigneur. (*i*)

Alors le Roi dit à Doëg: vous, Doëg, allés & jettés vous ſur les Prêtres. Alors cet Iduméen ſe tournant contre les Prêtres fit main baſſe ſur eux, & tua en ce jour là quatre vingts cinq perſones portant l'ephod de lin.

Il alla enſuite à Nobé qui etoit la Ville ſacerdotale où il paſſa au fil de l'epée les homes & les femmes ſans epargner les petits enfans ni ceux mêmes qui etoient à la mamelle, ni les bœufs, ni les ânes, ni les brébis.

(*i*) At illos reverentiâ ſacri ordinis & immaniſſimi facti crudelitas detinuit ne obſequerentur. Recuſarunt præbere ſe impietatis regiæ miniſtros. Deo ipſi multò magis quàm vicariis Dei parendum eſt principibus; mandatarius enim, ſi quid extrà mandatum faciat irritum eſſe debet. Robinſ.

Il n'y eut qu'un des fils d'Achimelech nommé Abiathar qui s'etant echapé de ce carnage s'enfuit vers David : (*k*) après qu'il lui eut raconté comment Saül avoit maſſacré les Prêtres du Seigneur, David lui répondit : je ſavois bien que Doëg l'Iduméen s'etant trouvé là lorſque j'y etois ne manqueroit pas d'avertir Saül. Je ſuis cauſe de la mort de toute la maiſon de votre pere. Mais demeurés avec moi & ne craignés rien. Si quelqu'un cherche ma mort il cherchera auſſi la vôtre & vous ſerés ſauvé avec moi.

*Ceux de Gaddi ſe retirent vers David.*

LOrſque David § etoit caché dans le déſert (*l*) il y eut auſſi des homes très forts & très braves de la ville de Gaddi qui vinrent ſe retirer près de David : ils etoient très vaillans dans le combat ſe ſervant du bouclier & de la lance. Ils avoient un viſage de lion & ils etoient auſſi vites que les chévres qui ſautent ſur les montagnes. Le prémier etoit Ezer, & les autres Obdias, Eliab, Maſmana, Jerémie, Ethi, Eliel, Johanan, Machbanai, tous de la

(*k*) Qui etoit alors à Céila. Chap. 23. v. 6.
§ 1. Paral. 12.
(*l*) Dans la caverne d'Odollam ou dans la forêt d'Haret.

tribu de Gad & Tribuns ou Centurions.

Ce furent eux qui paſſerent le Jourdain au prémier mois (*m*) lorſqu'il a accoûtumé de ſe déborder, & d'inonder la campagne, & qui mirent en fuite tous ceux qui demeuroient dans les vallées tant à l'orient qu'à l'occident.

Pluſieurs auſſi de la tribu de Benjamin & de Juda vinrent trouver David dans la fortereſſe (*n*) où il s'etoit retiré.

David alla au devant d'eux & leur dit : ſi vous venés avec un eſprit de paix pour me ſecourir, je ne veux avoir qu'un même cœur avec vous : mais ſi vous venés de la part de mes enemis pour me ſurprendre, quoique je n'aie fait aucun mal, que le Dieu de nos peres qui voit le fond de nos cœurs en ſoit lui même le juge.

Alors Amaſaï qui etoit le prémier de trente ſe ſentant tout tranſporté en lui même (*o*) lui répondit : nous ſomes à vous, ô David, & nous ne nous ſéparerons jamais de vous, ô fils d'Iſaï. Que la paix ſoit toûjours avec vous & avec ceux qui prénent votre défenſe ; car il eſt viſible que votre Dieu vous a pris en ſa pro-

(*m*) De niſan qui répond partie au mois de mars & partie à celui d'avril.

(*n*) Qui lui avoit eté donée par le Roi de Moab.

(*o*) Spiritus induit Amaſaï : erant rempli de l'eſprit d'en haut ; expreſſion pareille à celle des Juges. Chap. 6. v. 34.

tection. David les reçut avec joïe & leur dona commandement dans ſes troupes.

*David délivré de ceux de Céila & des mains de Saül.*

APrès cela § David fut averti que Céila etoit aſſiégée par les Philiſthins qui pilloient auſſi les granges. David conſulta le Seigneur (*p*) pour ſavoir s'il devoit marcher au ſecours de la place. La réponſe fût qu'il marchât aſſûré de la victoire. Néanmoins ſes gens lui dirent: vous voïés qu'etant ici en Judée nous n'y ſomes pas en ſûreté. Que ſera ce ſi nous marchons à Céila pour attaquer les Philiſthins? Cet incident l'obligea de recourir encore à l'Oracle divin qui réitera l'ordre de marcher.

David parti avec ſon monde, dona bataille aux Philiſthins, en fit un grand carnage, emmena leur troupeau, & ſauva la Ville. Or quand Abiathar fils d'Achimelech ſe réfugia vers David à Céila, il apporta avec lui l'ephod.

Saül informé que David etoit à Céila, dit: le Seigneur Dieu me l'a livré entre

§ 1. Reg. 23.

(*p*) Apparemment par le prophète Gad, Abiathar ne s'etant réfugié vers David que lorſqu'il fut à Céila. v. 6.

les mains. Il eſt pris puiſqu'il eſt entré dans une Ville où il y a des portes & des ſerrures. Il commanda à tout le peuple de marcher vers Céila & d'y aſſiéger David & ſes gens.

David fut averti (*q*) que Saül ſe préparoit ſécretement à le perdre, & aïant fait prendre l'ephod au Prêtre Abiathar, il dit : Seigneur Dieu d'Iſraël, votre ſerviteur a entendu dire que Saül ſe prépare à venir à Céila pour détruire cette Ville à cauſe de moi. Les habitans de Céila me livreront ils entre ſes mains ? & Saül y viendra-il, comme votre ſerviteur l'a oui dire ? Seigneur Dieu d'Iſraël, faites connoitre à votre ſerviteur ce qui en arrivera.

Le Seigneur aiant répondu que Saül viendroit, David dit encore : ceux de Céila me livreront ils avec mes gens entre les mains de Saül ? Le Seigneur lui répondit : ils vous livreront entre ſes mains.

David partit auſſitôt avec ſes gens qui faiſoient ſix cens homes, & qui errerent çà & là ſans ſavoir où ſe retirer.

Saül averti de cette retraite ſe déſiſta de ſon entrepriſe.

David demeuroit dans le déſert en des lieux très forts, & ſe retiroit dans la montagne du déſert de Ziph qui etoit fort couverte d'arbres. Saül le cherchoit ſans ceſ-

(*q*) Apparemment par Jonathas.

ſe ; mais le Seigneur ne le livra point entre ſes mains. Jonathas l'y vint trouver & le fortifiant en Dieu il lui dit : ne craignés point ; car Saül mon pere, quoiqu'il faſſe, ne vous trouvera point. Vous ſerés Roi d'Iſraël, & je ſerai le ſecond après vous. Saül mon pere le ſait bien lui même. Aiant ainſi fait alliance devant le Seigneur, David reſta dans la forêt & Jonathas retourna en ſa maiſon.

Cependant ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa & lui dirent : ne ſavés vous pas que David eſt caché parmi nous dans l'endroit le plus fort de la forêt vers la colline d'Achila qui eſt à la main droite du déſert ? Puis donc que vous déſirés de le trouver, vous n'avés qu'à venir, & ce ſera à nous à le livrer entre les mains du Roi.

Saül leur répondit : bénis ſoïés vous du Seigneur, vous qui avés eté touchés de mes maux. Allés donc, je vous prie, faites toutes ſortes de diligence. Cherchés, furetés, conſiderés bien où il peut être, ou qui peut l'avoir vû ; ( car il ſe doute bien que je l'obſerve, & que je l'epie pour l'attraper. Sondés, remarqués tous les lieux où il a accoûtumé de ſe cacher ; & lorſque je ſerai bien aſſûré de tout, revenés me trouver afin que j'aille avec vous. Quand il ſeroit caché au fond de la terre,

j'irai l'y chercher avec tout ce qu'il y a d'homes dans Juda.) (*r*) Ceux de Ziph s'en retournerent chés eux avant Saül. Or David & tous ſes gens etoient alors dans le déſert de Maon dans la plaine à la droite de Jeſimon.

Ce fut là que Saül accompagné de tous ſes gens alla le chercher ; mais David en aiant eu avis ſe retira au rocher du déſert de Maon (*s*) dans lequel il demeuroit. Saül en fut averti & il entra dans le déſert de Maon pour l'y pourſuivre. Il cotoïoit la montagne d'un côté, tandis que David avec ſes gens la cotoïoit de l'autre. Ceux ci ſe voïant entourés en forme de courone déſeſperoient de pouvoir echaper des mains de Saül & de ſes gens.

Dans cette circonſtance il arriva un courrier qui vint dire à Saül que les Philiſthins etoient entrés en grand nombre ſur les terres d'Iſraël, & qu'il ſe hâtât de venir. Saül ceſſa de pourſuivre David pour marcher contre les Philiſthins. C'eſt pour-

(*r*) C'eſt ainſi que M. de Sacy traduit ce qui eſt en parenthéſe : mais comme l'endroit eſt fort obſcur dans l'Hébreu l'auteur que nous citons ſouvent le rend en cette ſorte : ne perſequenti diutiùs ſibi vagandum ſit cum exercitu per ſolitudinem. Ab aliis ſe accepiſſe Davidem eſſe aſtutum & ſummâ calliditate ; ſed ubicumque deliteſceret, omnes Judeæ angulos excuſſurum ſe & perſcrutaturum diligentiſſimè.

(*s*) Qui eſt appellé une montagne. v. 26.

quoi l'on appella ce lieu là le rocher de ſéparation.

*David ſauve la vie à Saül.*

DAvid § echappé de ce peril ſe retira à Engaddi dans des lieux très ſûrs. Et Saül etant revenu après avoir pourſuivi les Philiſthins, on lui vint dire que David etoit dans le déſert d'Engaddi. Il prit avec lui trois mille homes choiſis de tout Iſraël, & ſe mit en campagne réſolu d'aller chercher David & ſes gens juſque ſur les rochers les plus eſcarpés, où il n'y avoit que les chévres ſauvages qui pûſſent monter. Etant venu à des parcs de brébis qu'il trouva dans ſon chemin il entra dans une caverne qui etoit là pour ſes néceſſités natureles. David & ſes gens s'etoient cachés (*t*) dans le fond de cette même caverne, & ſes gens lui dirent : voici le jour dont le Seigneur vous a dit qu'il vous livreroit votre enemi entre vos mains, afin que vous le traitaſſiés comme il vous plairoit.

§ 1. Reg. 24.

(*t*) Eo mininè omnium in loco quæſitum iri ſe credidit tam cui vis obvio ... ingreſſi primo aditu nihil proſpiciebant ſubitâ caligine opprimente viſum. At ex intimo ſpeluncæ receſſu facilè obſervabant ſi quis ingrederetur propter lucis in aditu ſplendorem. Robinſ.

David s'etant avancé coupa tout doucement le bord de la caſaque de Saül, action pour laquelle David ſe frappa lui même la poitrine en diſant : Dieu me garde de traiter comme vous dites celui qui eſt mon maitre & l'oint du Seigneur, ni de mettre la main ſur lui puiſqu'il eſt le Chriſt & l'oint du Seigneur. Ces paroles réprimerent la violence de ſes gens & les empêcherent de ſe jetter ſur Saül, qui, ſorti de la caverne, continua ſon chemin.

David en ſortit auſſi & le ſuivit ; & lui aiant crié : mon Seigneur, & mon Roi, Saül regarda derriere lui. David lui fit une profonde réverence en ſe baiſſant juſqu'en terre, & lui dit : pourquoi écoutés vous les paroles de ceux qui vous diſent : David ne cherche qu'une occaſion de vous perdre ? Vous voïés aujourd'hui que le Seigneur vous a livré entre mes mains dans la caverne. On m'a voulu porter à vous tuer (*u*) mais je ne l'ai pas voulu faire, aiant dit en moi même que je ne porterois point la main ſur mon maitre parce qu'il eſt le Chriſt du Seigneur. Voïés vous même, mon pere, & reconnoiſſés ſi ce n'eſt pas là le bord de votre caſaque que je tiens dans ma main, & qu'en couppant l'extrê-

(*u*) Selon l'Hébreu qui eſt confirmé par le verſet 7. au lieu que la Vulgate porte : j'ai eu la penſée de vous tuer.

mité de votre vétement, je n'ai point voulu porter la main ſur vous. Après cela conſiderés & voïés vous même que je ne ſuis coupable d'aucun mal ni d'aucune injuſtice, & que je n'ai point péché contre vous, & cependant vous cherchés tous les moïens de m'oter la vie. Que le Seigneur ſoit le juge entre vous & moi. J'attendrai que le Seigneur me venge de vous : mais pour moi je ne porterai jamais la main ſur vous. C'eſt aux impies à faire des actions impies, ſelon l'ancien proverbe ; ainſi Dieu me garde de porter jamais la main ſur vous. Qui pourſuivés vous, ô Roi d'Iſraël ? qui pourſuivés vous ? vous pourſuivés un chien mort, une puce. Que le Seigneur ſoit le juge, qu'il juge lui même entre vous & moi, qu'il conſidere ce qui ſe paſſe, qu'il préne la défenſe de ma cauſe & qu'il me délivre de vos mains.

Après que David eût parlé de cette ſorte, Saül lui dit ; n'eſt ce pas là votre voix que j'entends, ô mon fils David ? En même temps il jetta un grand ſoupir & verſa des larmes, & il ajoûta : vous êtes plus juſte que moi ; car vous ne m'avés fait que du bien, & je ne vous ai rendu que du mal. Vous m'avés doné aujourd'hui une grande preuve de l'affection que vous avés pour moi, puiſque le Seigneur m'aiant livré entre vos mains, vous m'avés con-

ſervé la vie ; car qui eſt celui qui aiant trouvé ſon enemi à ſon avantage le laiſſe aller ſans lui cauſer aucun mal ? Que le Seigneur récompenſe lui même cette bone volonté que vous m'avés témoignée aujourd'hui, & comme je ſai très certainement que vous régnerés, & que vous poſſederés le roiaume d'Iſraël, jurés moi par le Seigneur que vous ne détruirés point ma race après moi, & que vous n'exterminerés point mon nom de la maiſon de mon pere.

David le lui aiant juré, Saül retourna en ſa maiſon, & David & ſes gens ſe retirerent en des lieux plus ſûrs.

### *Expédition des Rubénites.*

DU temps † de Saül (*x*) ils combattirent (ceux de Ruben) contre les Iſmaélites deſcendans d'Agar, & les aiant taillés en piéces ils demeurerent dans leurs tentes & s'etablirent dans tout le Païs qui eſt à l'orient de Galaad.

### *Autre expédition des Iſraélites d'au delà du Jourdain.*

LEs (*y*) enfans de Ruben, de Gad & de la demi tribu de Manaſſé furent des

† 1. Paral. 5. v. 10.
(*x*) Tandis qu'il perſécutoit David. Robinſ.
(*y*) 1. Paral. 5. v. 18.

gens très belliqueux qui portoient le bouclier & l'epée qui ſavoient ſe ſervir de l'arc & qui etoient très experimentés au combat. Quand ils marchoient en bataille ils etoient au nombre de quarante quatre mille ſept cens ſoixante. Ils eurent guerre contre les Agaréens (*z*) à qui les Ituréens (*a*) avec ceux de Naphis (*b*) & de Nodab (*c*) donerent du ſecours ; & Dieu leur livra entre les mains ces Agaréens avec tous les gens de leur parti, (*d*) parce qu'ils eurent ſoin de l'invoquer dans le combat ; ainſi il les exauça parce qu'ils avoient cru en lui. Ils ſe rendirent maitres de tout ce que poſſédoient ces peuples, c'eſt à dire de cinquante mille chameaux, de deux cens cinquante mille brébis, & de deux mille ânes, & firent cent mille priſoniers, ſans compter un grand nombre de bleſſés qui perirent dans le combat, parce que la bataille fut furieuſe. (*e*)

(*z*) Deſcendus d'Agar mere d'Iſmaël.
(*a*) Deſcendus de Jethur fils d'Iſmaël.
(*b*) Auſſi fils d'Iſmaël.
(*c*) Nodabéens que Junius appelle Nubéens.
(*d*) Quoiqu'en bien plus grand nombre.
(*e*) Fuit enim bellum Domini : expreſſion familiere à l'ecriture, lorſqu'elle veut marquer quelque choſe de grand & d'extraordinaire.

*David prêt à commettre un grand crime à l'egard de Nabal en eſt empêché par ſa femme.*

CEpendant ¶ Samuël mourut ; (*f*) tout Iſraël s'aſſembla pour le pleurer ; & il fut enſeveli dans ſa maiſon à Ramatha ; & David ſe retira dans le déſert de Pharan. (*g*)

Or il y avoit un home dans le déſert de Maon qui avoit ſon bien ſur le mont Carmel. Cet home etoit extrêmement riche & s'appelloit Nabal. Il avoit trois mille brébis & mille chévres ; deſcendu de Caleb. Il avoit epouſé Abigaïl femme d'un grand eſprit & très belle : mais pour lui c'etoit un home dur, brutal, & très méchant.

David aiant appris que Nabal faiſoit tondre ſes brébis il lui envoïa dix jeunes homes avec ordre de le ſaluer civilement de ſa part, & de lui dire que n'aiant jamais fait aucun tort à ſes troupeaux, comme ſes gens pouvoient l'en aſſûrer, ils le venoient prier maintenant qu'il tondoit ſes brébis & qu'il etoit en un jour de joïe de leur doner & à David ſon fils tout ce qu'il lui plairoit.

¶ 1. Reg. 25.
(*f*) L'année devant celle de Saül.
(*g*) Aux extrêmités de la Judée.

Après lui avoir fait ce compliment ils attendirent ſa réponſe : mais Nabal leur dit : qui eſt David ? & qui eſt le fils d'Iſaï ? (*h*) On ne voit autre choſe aujourd'hui que des ſerviteurs qui fuient leurs maitres. Quoi ! j'irai prendre mon pain & mon eau, & la chair des bêtes que j'ai fait tuer pour ceux qui tondent mes brébis pour les doner à des je ne ſai quoi que je ne connois pas ? (*i*) David n'eut pas plûtôt

(*h*) La dureté de Nabal doit epouvanter les riches, & leur faire craindre qu'ils ne manquent à la charité qu'ils doivent à ceux qui ſont dans le beſoin, & principalement de ceux qui ſont perſécutés injuſtement. Nabal devoit de lui même avoir prévenu David ... Ce riche malheureux de l'ancienne loi auſſi bien que celui de la nouvelle fait voir que la folie eſt d'ordinaire jointe aux richeſſes, & que peu de ceux qui ont de grands biens ont en même temps aſſés de ſageſſe pour en bien uſer. M. de Sacy. Auſſi les Païens ont ils reconnu que le don d'uſer des richeſſes auſſi bien que les richeſſes mêmes etoient des graces d'en haut. Dî tibi divitias dedere artemque fruendi.

(*i*) Exerſit illicò David & præceps ruit in vindictam : adeò & ſanctiſſimi viri multùm in ſe terrenæ fæcis retinent : carè, ut ferunt, emitur quòd precibus impetratur. Multò carius quòd non precibus modò, ſed & beneficiis mutuis promeriti exoramus. At nequè precibus nequè beneficiis impetrare poſſe quòd petitur indignum videtur. Durum eſt negare cùm rogeris. Quantò durius cùm promereatur qui rogat ? At negantem & contumelias addere benèque merentes cumulare probris, peracerbum hoc, & vix ferendum mitiſſimo candori ... non ex opibus colligenda eſt Dei gratia. Robinſ.

appris cette réponſe qu'il dit à ſes gens : que chacun préne ſon epée, & prénant auſſi la ſienne il marcha à la tête de quatre cens homes, en aiant laiſſé deux cens pour garder le bagage.

Alors un home des gens d'Abigaïl dit à ſa maitreſſe : David vient d'envoïer du déſert quelques uns de ſes gens pour faire un compliment à notre maitre, & il les a rebutés avec beaucoup de rudeſſe. Ces gens là nous ont eté très commodes, & ils ne nous ont fait aucune peine tant que nous avons eté avec eux dans le déſert. Il ne s'eſt rien perdu de nos troupeaux. Ils nous ſervoient comme de muraille tant de nuit que de jour ; c'eſt pourquoi voïés & penſés à ce que vous avés à faire ; car quelque grand malheur eſt prêt de tomber ſur votre marit & ſur votre maiſon ; parce que cet home là eſt un fils de Bélial, & perſone ne ſauroit plus lui parler.

En même temps Abigaïl prit au plus vite deux cens pains, deux vaiſſeaux pleins de vin, cinq béliers, cinq boiſſeaux de farine, cent paquets de raiſins ſecs, & deux cens cabas de figues ſéches, chargeant le tout ſur des ânes qu'elle fit marcher devant avec ſes gens ſans en rien dire à Nabal, & montant elle même ſur un âne elle les ſuivit.

Comme elle deſcendoit au pié de la montagne

tagne elle rencontra David & ſes gens qui venoient dans le même chemin; David diſant : c'eſt bien en vain que j'ai conſervé dans le déſert tout ce qui étoit à cet home ſans qu'il s'en ſoit rien perdu, puiſqu'après cela il me rend le mal pour le bien. Que Dieu traite les enemis de David dans toute ſa ſéverité comme il eſt vrai qu'il ne reſtera rien en vie demain au matin de tout ce qui appartient à Nabal, ni home ni bête. (*k*) Abigaïl n'eut pas plûtôt apperçû David qu'elle deſcendit de deſſus ſon âne, & lui fit une profonde réverence en ſe proſternant le viſage contre terre; & ſe jettant à ſes piés elle lui dit : que cette iniquité, mon Seigneur, tombe ſur moi. Permettés ſeulement, je vous prie, à votre ſervante de vous parler, & ne refuſés pas de l'entendre ( que le cœur de mon Seigneur & de mon Roi ne ſoit point ſenſible à l'injuſtice de Nabal, parce qu'il eſt inſenſé, & que ſon nom même marque ſa folie; car pour moi, mon Seigneur, je n'ai point vû les gens que vous avés envoïés.)(*l*)

Maintenant donc, mon Seigneur comme Dieu eſt vivant, & comme votre ame

(*k*) C'eſt une vengeance exceſſive & que nous ne devons pas nous mettre en peine d'excuſer en David, puiſqu'il la condamne enſuite lui même, & qu'il rend grace à Dieu de ce qu'il ne l'a pas abandoné à la chaleur indiſcrete de ſa colere. M. de Sacy.

(*l*) La parenthéſe n'eſt point dans l'Hebreu.

eſt vivante, le Seignenr vous a empêché de venir répandre le ſang, & il a conſervé vos mains innocentes. Que vos enemis qui cherchent les moïens de vous nuire deviénent ſemblables à Nabal : (*m*) mais recevés, je vous prie, le préſent que votre ſervante vous apporte à vous, mon Seigneur, & faites en part aux gens qui vous ſuivent. Remettés l'iniquité de votre ſervante ; car le Seigneur très certainement etablira votre maiſon, parce que vous combattés pour lui. Qu'il ne ſe trouve donc en vous aucun mal pendant tous les jours de votre vie ; que s'il s'eléve un jour quelqu'un, mon Seigneur, qui vous perſécute, & qui cherche à vous oter la vie, votre ame ſera conſervée devant le Seigneur votre Dieu, comme etant liée dans le faiſceau des vivans : mais l'ame de vos enemis ſera jettée bien loin comme une pierre qui eſt lancée d'une fronde avec grand effort. Lors donc que le Seigneur vous aura fait les grands biens qu'il a prédits de vous, & qu'il vous aura etabli chef ſur Iſraël, le cœur de mon Seigneur n'aura point ce ſcrupule ni ce remors, d'avoir répandu le ſang innocent & de s'être vengé lui même. Et quand il vous aura comblé de bien vous vous ſouviendrés, mon

(*m*) Auſſi foibles devant vous que Nabal l'eſt pour vous réſiſter.

Seigneur, de votre ſervante.

David répondit à Abigaïl : que le Seigneur le Dieu d'Iſraël ſoit bénit, lui qui vous a envoïé aujourd'hui au devant de moi. Que votre parole ſoit bénite, & ſoïés bénite vous même de ce que vous m'avés empêché de répandre le ſang & de me venger de ma propre main ; car à moins de cela je vous jure par le Seigneur le Dieu d'Iſraël qui m'a empêché de vous faire du mal, que ſi vous ne fuſſiés venue promptement au devant de moi il ne ſeroit reſté en vie demain au matin dans la maiſon de Nabal ni home ni bête. (*n*)

Après avoir reçû ce qu'elle lui avoit apporté il lui dit : allés en paix en votre maiſon. J'ai fait ce que vous m'avés demandé & j'ai eu de la conſideration pour votre perſone.

Abigaïl enſuite vint trouver Nabal qui avoit préparé dans ſa maiſon un feſtin de Roi. Son cœur nageoit dans la joie ; car il avoit tant bû qu'il etoit tout à fait yvre. Elle ne lui parla de rien alors : mais le lendemain quand il eut un peu diſſipé les vapeurs du vin, ſa femme lui rapporta tout ce qui s'etoit paſſé. Son cœur devint

(*n*) Non præſtitit ergò David quòd facturum ſe juratus denunciârat ; juramenta enim votaque ad benè agendum ſtimuli eſſe debent, non vincula ſcelerum. Quòd enim temerè vovet quis revocatur id ſatiùs quàm perficitur ne geminetur pecca um. Rob.

mort en lui même & inſenſible comme une pierre. (*o*)

Dix jours après (*p*) le Seigneur le (*q*) frappa & il en mourut.

David aiant appris ſa mort, dit : bénit ſoit le Seigneur qui m'a vengé de la maniere outrageuſe dont Nabal m'avoit traité, qui a préſervé ſon ſerviteur du mal qu'il etoit prêt de faire, & qui a fait que l'iniquité de Nabal eſt retombée ſur ſa tête.

Après quoi il envoïa des gens pour demander en mariage Abigaïl, qui ſur la propoſition qui lui en fut faite ſe proſterna juſqu'en terre, & dit : votre ſervante (*r*) ſera aſſés heureuſe d'être emploïée à laver les piés des ſerviteurs de mon Seigneur. Néanmoins elle ſe leva promptement & montant ſur un âne, accompagnée de cinq filles qui la ſervoient, elle ſuivit les gens de David qui l'epouſa, auſſi bien qu'Achinoam de Jeſraël : au lieu que Saül dona Michol ſa fille femme de David à Phalti (*s*) fils de Laïs qui etoit de Gallim. (*t*)

(*o*) Dans la fraïeur dont il fut ſaiſi de s'être jetté dans un ſi grand peril.

(*p*) Avoir langui dans ſa fraïeur.

(*q*) Par une punition particuliere.

(*r*) Comme ſi David eut eté préſent.

(*s*) Nommé ailleurs Phaltiel. 2. Reg. 3. v. 15.

(*t*) Partim ut dolore ignominiaque afficeret Davidem, partim ut affinitatem exueret cum inimico, ne ſuum generum perſequi bello videretur. Robinſ.

*David epargne encore une fois Saül.*

CEpendant ¶ ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, & lui dirent que David etoit caché dans la colline d'Achila vis à vis du déſert. Saül prit auſſitôt avec lui trois mille homes choiſis de tout Iſraël pour l'aller chercher dans le déſert de Ziph. Tandis qu'il etoit campé ſur cette colline David apprit que Saül l'y venoit chercher. Des gens qu'il avoit envoïés pour le reconnoitre lui aiant confirmé cette nouvelle, il partit ſans bruit & s'en vint au lieu où etoit Saül.

Après avoir obſervé où etoit ſa tente & Abner géneral de ſon armée, s'etant aſſûré que Saül dormoit dans ſa tente & tous autour de lui, il dit à Achimelech Héthéen, & à Abiſaï fils de Sarvia (*u*) frere de Joab : qui veut venir avec moi dans le camp de Saül ? Abiſaï s'etant offert d'y aller, ils allerent la nuit parmi les gens de Saül (*x*) qu'ils trouverent couchés dor-

¶ 1. Reg. 26.

(*u*) Sœur de David.

(*x*) Nullis injuriis adduci potuit ſanctus vir ut ſuâ unius auctoritate, quanquam Regis à Deo deſignati Regem legitimum etſi degenerantem in tyrannum occideret. At nec populo Iſraelitarum univerſo licebat, non explorata Dei voluntate, Regem ſibi à Deo commendatum rejicere dejicereve. Neque Davidem credibile eſt in tantum periculum nullâ

mant dans ſa tente, ſon dard fiché à ſon chevet, auſſi bien qu'Abner & tous ſes gens.

Alors Abiſaï dit à David : Dieu vous livre aujourd'hui votre enemi entre les mains. Je m'en vais donc le percer de mon dard juſqu'en terre d'un ſeul coup, & il n'en ſera pas beſoin d'un ſecond.

David répondit à Abiſaï : ne le tués point ; car qui etendra la main ſur le Chriſt du Seigneur & ſera innocent ? Vive le Seigneur, à moins que le Seigneur ne frappe lui même Saül, ou que le jour de ſa mort n'arrive, ou qu'il ne ſoit tué dans une bataille il ne mourra point. Dieu me garde de porter la main ſur le Chriſt du Seigneur. Prénés ſeulement ſon dard qui eſt à ſon chevet & ſa couppe, & allons nous en. David les prit & ils s'en allerent ſans que perſone s'eveillât, tous dormant profondément parce que le Seigneur les avoit aſſoupis d'un profond ſommeil.

David etant paſſé de l'autre côté s'arrêta ſur le haut d'une montagne qui etoit fort loin, y aiant un grand intervalle entre lui & le camp. Il appella de là à haute

cogente cauſâ, privato ſe motu præcipitaſſe. Id enim non minùs impiè quàm imprudenter feciſſet. Quid enim aliud eſt tentare Deum, ſi non manifeſto diſcrimini nullâ urgente neceſſitate objicere ſe ? Verùm ut Jonathas, armigero tantùm comite, hoſtile præſidium adortus eſt, & Gedeon in caſtra deſcendit Madianitarum, ità David in hoſtium ſpiritu impellente Dei. Robinſ.

voix les gens de Saül & adreſſant la parole à Abner, il dit : Abner ne répondrés vous donc point ? Abner répondit : qui êtes vous qui criés de la ſorte, & qui faites du bruit au Roi ? David lui dit : n'êtes vous pas un home de cœur & y a-il quelqu'un dans Iſraël qui vous ſoit egal ? Pourquoi donc n'avés vous pas gardé le Roi votre Seigneur, puiſqu'il eſt venu quelqu'un d'entre le peuple pour le tuer ? Vous n'en agiſſés pas bien. Je jure par le Seigneur que vous merités tous la mort pour avoir ſi mal gardé votre maitre qui eſt le Chriſt du Seigneur. Voïés donc où eſt le dard du Roi & ſa couppe qui etoit à ſon chevet.

Saül reconnut la voix de David & lui dit : n'eſt ce pas là votre voix que j'entends, mon fils David ? C'eſt, répondit celui ci : ma voix, mon Seigneur & mon Roi. Pourquoi mon Seigneur perſécute-il ſon ſerviteur ? Qu'ai je fait ? De quel mal ma main eſt elle ſouillée ? mon Seigneur & mon Roi, ſouffrés que votre ſerviteur vous diſe cette parole : ſi c'eſt le Seigneur qui vous pouſſe contre moi qu'il reçoive l'odeur du ſacrifice ; (*y*) mais ſi ce ſont les homes, ils ſont maudits devant le Seigneur, de me chaſſer ainſi aujourd'hui de ſon heritage afin que je n'y habite point,

(*y*) Que je lui offre en me ſoumettant de bon cœur à tout ce qu'il lui plait que je ſouffre.

en me disant : (z) allés, servés les Dieux etrangers. Que mon sang donc ne soit point répandu sur la terre à la vûe du Seigneur, & falloit il que le Roi d'Israël se mit en campagne pour chercher une puce, ou comme on court après une perdrix par les montagnes ?

Saül lui répondit : j'ai péché, revenés, mon fils David, je ne vous ferai plus de mal à l'avenir, puisque ma vie a eté aujourd'hui précieuse devant vos yeux, car il paroit que j'ai agi comme un insensé, & que j'ai eté dans l'ignorance de beaucoup de choses.

David dit ensuite : voici le dard du Roi : que l'un de ses gens passe ici & qu'il l'emporte : mais le Seigneur rendra à chacun selon sa justice & selon sa foi ; car il vous a livré aujourd'hui entre mes mains & je n'ai point voulu porter la main sur l'oint du Seigneur. Comme donc votre ame a eté aujourd'hui précieuse devant mes yeux, qu'ansi mon ame soit précieuse devant les yeux du Seigneur, & qu'il me délivre de tous maux.

Saul répondit à David : bénit soïés vous mon fils David. Vous réussirés certainement dans vos entreprises & votre puissance sera grande. Aprés quoi il s'en retourna en sa maison.

(z) Non de paroles mais par leurs violences.

# TABLE

*Des matieres contenues dans le quatriéme Tome.*


*CHangemens arrivés dans le terroir de la Judée* Page 3
*Raretés de la Paleſtine. Melons, olives, huitres, &c. de pierre* 7
*Sable qui a occaſionné l'invention du verre* 8
*Fontaine des Apôtres, deſert où Jéſus fut mené, montagne où il fut tranſporté, pierres qui lui furent préſentées par le démon* Ibid.
*Marques de ſel, fruit remarquable* 9
*Roſes de Jericho, leur origine fabuleuſe* 10
*Vallée de Rephaim, arbre de terebinthe, vallée où l'Ange detruiſit l'armée de Sennacherib* 12
*Endroit où les Mahométans ne peuvent habiter ſans mourir, couvent de Religieuſes de même nature* 13
*Fontaine où Philippe batiza.* 14
*Déſert de St. Jean, ſa fontaine & ſa caverne* 15
*Arbres dont il vivoit, vallée d'Elah, Modin* 16
*Couvent de Ste. Croix, champ de ſang* 17
*Puits de Néhémie, endroit où fut ſcié le Prophéte Iſaïe* 18
*Lavoir de Siloé, piſcine probatique* 19
*Fontaine de la Vierge* 21
*Silóé, autre champ de ſang* Ibid.
*Sepulchre de Zacharie, celui de Joſaphat, colomne d'Abſalom* 22

*Colomne où Mahomet ſera aſſis au dernier jour ſelon les Mahométans* 23
*Sepulchre de la Ste. Vierge* 24
*Pierre ſur laquelle St. Etiéne fut lapidé, jardin de Gethſémani* 25
*Endroit où les Apôtres s'endormirent, ſentier de Judas* 26
*Montagne des Oliviers, grottes des Prophétes, voutes des douze Apôtres* Ibid.
*Endroits où J. C. prédit la deſtruction de Jeruſalem, où il dicta l'Oraiſon dominicale, caverne de Ste. Pélagie, colomne de la Ste. Vierge* 27
*Endroit d'où N. S. monta au Ciel, tour appellée* viri Galilæi 28
*Palais de Pilate, voie douloureuſe* 30
*Egliſe du St. Sépulchre* 32
*Endroit où Jéſus apparut à Madelaine, maiſon de Zébedée* 34
*Porte de fer, endroit où St. Jâque fut décapité, maiſon d'Anne* Ibid.
*Pierre qui fut miſe ſur le ſépulchre* 36
*Olivier auquel Jéſus fut attaché, place où etoit St Pierre* Ibid.
*Puits où les Apôtres ſe dirent adieu* 38
*Priſon de St. Pierre, Egliſe bâtie au deſſus de la maiſon de Marc* Ibid.
*Exemplaire du nouveau teſtament en Syriaque, Egliſe où la Cêne fut inſtituée, maiſon où l'on dit que la Ste. Vierge rendit l'eſprit* 39
*Grotte où St. Pierre pleura, grandes voutes*

*ſous terre* Ibid.
*Porte du temple, etang de Bethſabée* 40
*Caverne des Apôtres, celle de Jerémie, ſépulchre des Rois* 42
*Priſon de Jerémie, ſépulchre de Lazare* 46
*Demeure de Marie Madelaine, endroit où Jéſus fut batizé* 48
*Maiſon de Siméon, empreinte du corps d'Elie, endroit où l'etoile apparut aux Mages* Ibid.
*Endroit où N. S. eſt né, chapelle de St. Joſeph, ecole de St. Jerôme, Egliſe de la Nativité* 49
*Etangs & jardins du Roi Salomon, fontaine cachetée, jardin clos* Ibid.
*Puits de David, aquéduc de Salomon* 51
*Etang de Gihon, grotte où l'on prétend que la Ste. Vierge ſe cacha, craie que l'on tire de ce lieu* 52
*Maiſon d'Elizabeth* 54
*Endroit où l'Ange ſalua la Vierge* 56
*Ruines de Ptolémaïde* 57
*Sébaſte ou l'ancienne Samarie.* 59
*Sépulchre de Ioſeph, puits de Iacob* 60
*Hiſtoire des Iſraélites ſous les Iuges* 62
*Interrégne après la mort de Ioſué, conquêtes des Iſraélites* Ibid.
*Difficultés ſur cette matiere* 65
*Crnauté & ſupplice d'Adonibézec* 67
*Miſſion d'un Prophéte, dépravation des Iſraélites* 70
*Explication de quelques endroits difficiles* 72

*Des Iuges* 75
*Nations réſervées, ſervitude ſous Chuſan, Othoniel prémier Iuge* 78
*Difficulté ſur la parenté de Caleb & Othoniel, difference du texte hébreu & des verſions à cet egard* 81
*Diſſertation ſur les années du gouvernement des Iuges & ſi les anarchies, les ſervitudes y ſont compriſes* 84
*Chronologie depuis Moïſe juſqu'à Salomon* 87
*Servitude ſous Eglon, Aod ſecond Iuge* 91
*Samgar* 93
*Servitude ſous Iabin, Barac & Debbora* 95
*Cantique de Barac & de Debbora* 101
*Diſſertation ſur la qualité de Debbora* 105
*Servitude ſous le Roi de Madian* 108
*Gédéon, ſa vocation* 109
*Il détruit l'autel de Baal* 112
*Miracle de la Toiſon* 113
*Armée de Gédéon, ſa deſcente au camp de Madian* 117
*Il attaque les enemis & les défait* 120
*Inſulte de ceux d'Ephraïm, de Soccoth & de Phanuël* 122
*Priſe de Zébée & Salmana* 123
*Punition de ceux de Soccoth & de Phanuël* Ib.
*Supplice de Zébée & Salmana* 125
*Faute de Gédéon, ſa mort* 126
*Diſſertation ſur l'ephod que fit faire Gedéon* 127
*Hiſtoire d'Abimelech* 132
*Thola, Iaïr* 140

*Servitude ſous les Ammonites* 141
*Hiſtoire de Iephté* 143
*Son vœu, diſſertation ſur ce fameux evenement* 146
*Sédition contre Iephté* 165
*Abéſan, Ahialon, Abdon* 167
*Servitude ſous les Philiſthins, naiſſance de Samſon* 168
*Son mariage avec nne Philiſthine* 171
*Ses exploits contre les Philiſthins* 174
*Ses actions à Gaza, ſes amours avec Dalila* 178
*Sa foibleſſe, ſa captivité, ſa mort triomphante* 181
*Diſſertation ſur la conduite de Samſon* 184
*Idolatrie de Michas* 195
*En quel temps cet evénement doit être placé* 197
*Expédition de la tribu de Dan* 199
*Horrible forfait de ceux de Gabaa* 204
*Réflexions ſur cette hiſtoire* 208
*Veangeance exceſſive, réflexions ſur la défaite réiterée des onze Tribus par celle de Benjamin & la deſtruction de celle ci* 217
*Autre excès de la part des Iſraélites* 222
*Rétabliſſement des reſtes de la tribu de Benjamin* 223
*Eclairciſſemens ſur ces matieres* 224
*Hiſtoire de Ruth. Elimelech & Noèmi en Moab* 228
*Ruth ſuit Noèmi en Iudée* 229
*Sa connoiſſance avec Booz* 230
*Conſeils de ſa belle mere* 233
*Elle penſe à lui faire epouſer Booz* 234

*Booz ſomme le plus proche parent d'epouſer Ruth* 236
*Booz l'epouſe* 237
*Généalogie depuis Pharez juſqu'à David* 238
*Diſſertation ſur l'epoque de cette hiſtoire* 239
*Du livre des Juges* 244
*Du livre de Ruth* 245
*Hiſtoire d'Anne* 246
*Son cantique* 249
*Deréglemens des enfans d'Heli* 251
*Prophête envoié vers Heli & les menaces qu'il lui fait* 253
*Suite des ſouverains Pontifes depuis Aaron juſqu'à Heli* 256
*De la ſouveraine ſacrificature* 238
*Explication des paroles d'Heli* quis orabit pro eo ? 261
*Révelation de Samuël* 262
*Du ſort eternel d'Heli* 265
*Si Samuel etoit de la famille d'Aaron* 267
*Etat des Philiſthins & des Iſraélites après la mort de Samſon* 269
*L'Arche amenée au camp d'Iſraël* 270
*L'Arche chés les Philiſthins* 273
*L'Arche renvoïée en Iſraël* 276
*Sur la punition des Bethſamites* 279
*Converſion des Iſraélites, leur victoire ſur les Philiſthins* 284
*Les Iſraélites demandent un Roi* 288
*De la roiauté chés les Iuifs* 291
*Election de Saül* 296
*Sacre de Saül* 300

*Delivrance de ceux de Iabès par les armes de Saül* 305
*Reproches de Samuël au peuple* 307
*Heureux commencemens de Saül, ſa premiere faute* 311
*Explication de ces paroles* filius unius anni erat Saül 314
*Paralelle de la faute de Saül & de celle de David* 318
*Ionathas attaque ſeul les Philiſthins* 321
*Ionathas en peril de mort* 324
*Temerité de Saül, faute du peuple* 325
*L'armée ſauve Ionathas* 327
*Victoires de Saül, ſa famille* 328
*Diſcuſſion du ſerment de Saül* 329
*Ordre de detruire Amalec, ſeconde faute de Saül* 332
*Onction de David* 338
*Sa victoire ſur Goliath* 342
*Amitié de David & de Ionathas. Haine de Saül contre David qui néanmoins devient ſon gendre* 350
*Nouvelle tentative de Saül pour perdre David* 354
*David quitte la cour* 358
*David ſe retire vers Achimelech, & de là chés Achis où il contrefait le fou* 363
*Son retour en Iudée, maſſacre des Prêtres* 367
*Ceux de Gaddi ſe retirent vers David* 371
*David delivré de ceux de Céila & des mains de Saül* 373
*David ſauve la vie à Saül* 377

*Expedition des Rubénites* 380
*Autre Expedition des Iſraélites d'au delà du Iourdain* Ibid.
*David prêt à commettre un grand crime à l'egard de Nabal en eſt empêché par ſa femme.* 382
*David epargne encore une fois Saül* 389

# ERRATA.

| Page | | |
|---|---|---|
| 83. | lig. | 10. tous *liſés* tout. |
| 87. | l. | 24. que peu *l.* que le peu. |
| 90. | l. | 21. détruiſſiés *l.* détruiſilliés. |
| 88. | l. | 24. ils ſe ſont *l.* ils ſont. |
| 101. | l. | 7. inſerer *l.* inferer. |
| 107. | l. | *antep.* Fulcinam *l.* Fuſcinam. |
| 111. | l. | 22. c'eût *l.* c'ait. |
| 123. | l. | *ult.* qu'il en vit *l.* qu'il ecrivit. |
| 124. | l. | 18. ont *l.* les ont. |
| 126. | l. | 19. Iſraélites *l.* Iſmaélites. |
| | l. | *ult.* cette *l.* ce. |
| 132. | l. | 14. pouvoit *l.* pouroit. |
| 138. | l. | 26. de chaſſer *l.* à chaſſer. |
| 149. | l. | 5. muctution *l.* mactation. |
| 154. | l. | 12. déterminé *l.* indéterminé. |
| 167. | l. | 1. ecorcher *l.* egorger. |
| 201. | l. | 21. Rahab. *l.* Rohob. |
| 206. | l. | 13. pluie *l.* place. |
| 208. | l. | 23. tout *l.* toute. |
| 220. | l. | *antep.* marchent *l.* marchera. |
| 225. | l. | 4. & que cet *l.* & quel eſt cet. |
| 246. | l. | 13. Phénema *l.* Phénenna. |
| 249. | l. | 15. que je lui *l.* que je le lui. |
| 255. | l. | *antep.* On *l.* Ou. |
| 291. | l. | 17. ſperantem *l.* ſpirantem. |
| 330. | l. | 25. ſalute *l.* ſaluti. |
| 343. | l. | 26. muſicam ac *l.* muſicamve. |
| 361. | l. | 27. trouvé ce jour *l.* trouvé pur ce jour. |
| 365. | l. | 2. pour y mettre *l.* pour y en mettre. |

Aoi 1468699

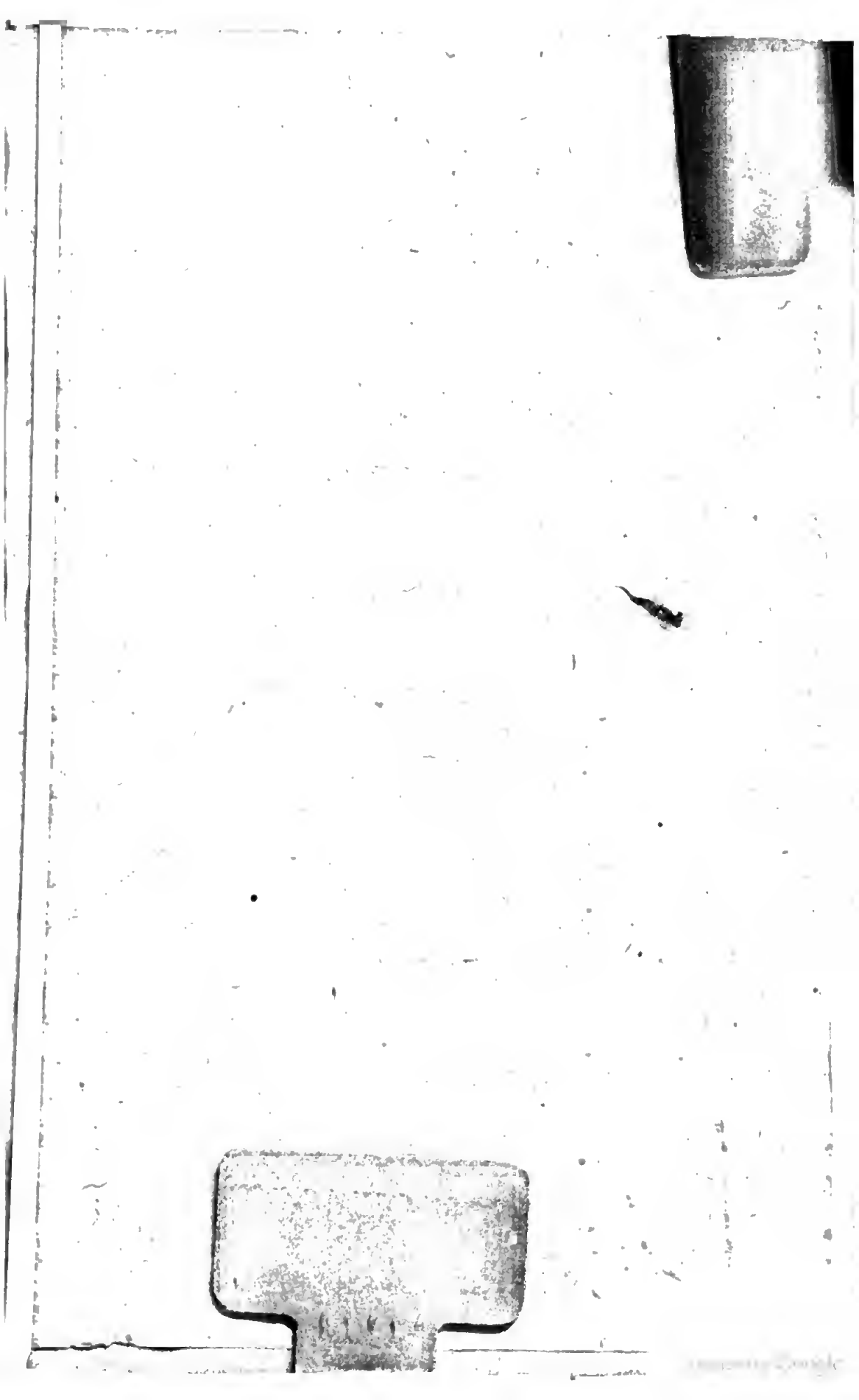

XXXXVI
B 18